

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/787

Appendice II/Volume I

28 août 1987

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE II

VOLUME I

- Index par pays et par sujet des comptes rendus in extenso
- Comptes rendus in extenso de la session de 1987

INDEX DES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DE LA CONFERENCE
DU DESARMEMENT EN 1987

Liste des sujets

0. Questions d'organisation
 1. Organisation des travaux et procédure
 2. Participation d'Etats non membres
- I. Interdiction des essais nucléaires
- II. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
- III. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées
- IV. Armes chimiques
- V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
- VI. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires
- VII. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques
- VIII. Programme global de désarmement
- IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes
 1. Rapport annuel du Secrétaire général
 2. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement
 3. Vérification
 4. Zones exemptes d'armes nucléaires
 5. Non-prolifération des armes nucléaires
 6. Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire
 7. Armes bactériologiques (biologiques)
 8. Armes classiques
 9. Désarmement régional
 10. Zones de paix
 11. Réduction des budgets militaires
 12. Mesures propres à renforcer la confiance
 13. Désarmement et sécurité internationale
 14. Désarmement et développement
 15. Désarmement général et complet
 16. Course aux armements navals

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
0. <u>Questions d'organisation</u>			
1. <u>Organisation des travaux et procédure</u>			
385	Chine (Président) Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Mexique URSS Suède Australie Secrétaire général de la Conférence	Algérie Algérie (au nom du Groupe des 21) Argentine Australie	389 435 387 410 385 394 408 426 431
386	Cuba Chine (Président)	Belgique	404 424
387	Chine (Président) Argentine Japon Bulgarie Pérou	Brésil Bulgarie	432 387 413
388	Roumanie Hongrie Chine (Président)	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
389	Sri Lanka République démocratique allemande Algérie	Canada Chine Chine (Président)	433 431 435 385
391	Yougoslavie Nigéria		386 387 388 392
392	Inde Pologne Chine (Président)	Cuba	386
393	Cuba (Président)	Cuba (Président)	393 394
394	Australie Cuba (Président)		396 398 399
396	Cuba (Président)		401

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
0. <u>Questions d'organisation</u>			
1. <u>Organisation des travaux et procédure</u>			
397	Norvège (Etat non membre)	Tchécoslovaquie	406
398	Cuba (Président)	Tchécoslovaquie (Président)	402
399	Cuba (Président)	Egypte	432
401	Cuba (Président)	Egypte (Président)	411
402	Tchécoslovaquie (Président)		417
403	Allemagne, République fédérale d'	Ethiopie (Président)	426
404	République islamique d'Iran Sri Lanka Belgique	France (Président)	427
406	Tchécoslovaquie Pakistan		435
408	Yougoslavie Australie	République démocratique allemande	389
409	Zaire		431
410	Argentine	Allemagne, République fédérale d'	403
411	Egypte (Président)	Allemagne, République fédérale d' (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	435
413	Bulgarie	Hongrie	388
414	Indonésie	Inde	392
416	Maroc		431
417	Norvège (Etat non membre) Etats-Unis Egypte (Président)	Indonésie	414
418	Pays-Bas	République islamique d'Iran	404
421	Royaume-Uni Viet Nam (Etat non membre) Nigéria	Japon	387
		Mexique	385
		Maroc	416
		Pays-Bas	418
		Nigéria	391
			421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
0. <u>Questions d'organisation</u>			
1. <u>Organisation des travaux et procédure</u>			
422	Espagne (Etat non membre)	Pakistan	406
			432
424	Belgique		
	Nouvelle-Zélande	Pérou	387
	(Etat non membre)		428
426	Yougoslavie	Pologne	392
	Australie		432
	Ethiopie (Président)		
427	France (Président)	Roumanie	388
	Roumanie		427
		Sri Lanka	389
428	URSS		404
	Pérou		432
	Venezuela		
		Suède	385
431	République démocratique allemande		432
	Inde	URSS	385
	Australie		428
	Chine		
432	Suède	Royaume-Uni	421
	Brésil	Etats-Unis	417
	Pologne		
	Egypte	Venezuela	428
	Sri Lanka		
	Pakistan	Yougoslavie	391
			408
433	Canada		426
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Zaïre	409
		<u>Etats non membres</u>	
435	France (Président)		
	Allemagne, République fédérale d' (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	Nouvelle-Zélande	424
	Algérie	Norvège	397
	(au nom du Groupe des 21)		417
	Chine	Espagne	422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	0. <u>Questions d'organisation</u>		
	1. <u>Organisation des travaux et procédure</u>		
		Viet Nam	421
		<u>Secrétaire général de</u> <u>la Conférence au nom</u> <u>du Secrétaire général</u> <u>de l'Organisation</u> <u>des Nations Unies</u>	385
		<u>Secrétaire général de</u> <u>la Conférence</u>	385

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
0. <u>Questions d'organisation</u>			
2. <u>Participation d'Etats non membres</u>			
386	Chine (Président)	Chine (Président)	386
387	Chine (Président)		387
388	Finlande (Etat non membre)	Cuba (Président)	390
390	Chine (Président)		394
394	Cuba (Président)	Tchécoslovaquie (Président)	399
399	Cuba (Président)	Egypte	401
401	Cuba (Président)	Egypte (Président)	409
409	Tchécoslovaquie (Président) République islamique d'Iran Egypte		416
416	Egypte (Président)	Ethiopie (Président)	417
417	Egypte (Président)	France (Président)	420
420	Ethiopie (Président)	République islamique d'Iran	427
421	Viet Nam (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>	409
427	France (Président)	Finlande	388
		Viet Nam	421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Algérie	389
	Mexique		402
	URSS		433
	Suède	Argentine	387
	Australie	Australie	385
			394
			408
			423
386	URSS		426
	Pérou		429
	(au nom du Groupe des 21)		430
	Cuba		431
	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Belgique	432
			404
			424
387	Argentine		
	Japon	Brésil	432
	Bulgarie		
	Pérou	Bulgarie	387
			397
			413
388	Finlande (Etat non membre)		
	Roumanie		
	Hongrie	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
389	Sri Lanka		
	Allemagne, République fédérale d'	Canada	410
	République démocratique allemande		433
	Mongolie	Chine	400
	Algérie		416
	Mexique	Cuba	386
390	France	Tchécoslovaquie	390
	Tchécoslovaquie		402
			406
391	Yougoslavie		418
	Etats-Unis		
	Kenya	Tchécoslovaquie (Président)	402
	Nigéria		405
			410
392	Inde		
	Pologne	Egypte	432
	URSS		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>I. Interdiction des essais nucléaires</u>			
393	République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Egypte (Président)	411 417
394	Italie Australie	Ethiopie (Président)	418 426
396	Pays-Bas	France	390 411
397	Norvège (Etat non membre) Bulgarie République démocratique allemande	France (Président)	427 432
398	Venezuela	République démocratique allemande	389 397 403 409
400	Chine		411 416 429 431
402	Tchécoslovaquie Tchécoslovaquie (Président) Algérie Nigéria Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques)	République démocratique allemande (au nom d'un groupe de pays socialistes)	386 393 432
403	République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	389 403 411
404	République islamique d'Iran Belgique	Hongrie	388 413
405	Royaume-Uni Japon Roumanie Tchécoslovaquie (Président)	Inde	392 408 431
406	Tchécoslovaquie Pakistan	Indonésie	414
408	Inde Australie Etats-Unis URSS	République islamique d'Iran	404 425
		Italie	394
		Japon	387 405 432

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. Interdiction des essais nucléaires			
409	République démocratique allemande Zaïre	Japon (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	410 429
410	Pologne Canada Tchécoslovaquie (Président) Japon (au nom d'un groupe de pays occidentaux) Etats-Unis	Kenya Mexique	391 385 389 415 429 430
411	Egypte (Président) URSS (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Suède République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d' France	Mexique (au nom de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, du Pérou, de Sri Lanka, de la Suède, du Venezuela et de la Yougoslavie) Mongolie	422 389 416
413	Hongrie Bulgarie Pakistan	Maroc Pays-Bas	416 396 418
414	Indonésie	Nigéria	391 402
415	Mexique		
416	Maroc Mongolie République démocratique allemande Chine	Pakistan Pérou	406 413 432 387 428
417	Norvège (Etat non membre) Etats-Unis URSS Egypte (Président)	Pérou (au nom du Groupe des 21)	386
418	Ethiopie (Président) Pays-Bas Tchécoslovaquie	Pologne	392 410 419 432
419	Pologne		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
421	Royaume-Uni	Roumanie	388
	Viet Nam (Etat non membre)		405
	URSS		427
422	Espagne (Etat non membre)	Sri Lanka	389
	Mexique (au nom de		432
	l'Indonésie, du Kenya,	Suède	385
	du Mexique, du Pérou,		411
	de Sri Lanka, de la Suède,		432
	du Venezuela et de		
	la Yougoslavie)	Suède (Président du Groupe	402
423	Australie	spécial d'experts	430
	Nouvelle-Zélande	scientifiques)	
	(Etat non membre)		
		URSS	385
424	Belgique		386
			392
425	République islamique d'Iran		408
			417
426	Australie		421
	Ethiopie (Président)		428
			430
427	France (Président)		431
	Roumanie		
428	URSS	URSS (au nom d'un groupe	411
	Pérou	d'Etats socialistes)	
		Royaume-Uni	405
429	Japon (au nom d'un groupe		421
	de pays occidentaux)		
	Mexique	Etats-Unis	391
	République démocratique		408
	allemande		410
	Australie		417
			430
430	URSS		431
	Mexique		432
	Australie		
	Venezuela	Venezuela	398
	Etats-Unis		430
	Suède (Président du Groupe		
	spécial d'experts	Yougoslavie	391
	scientifiques)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
431	République démocratique allemande Inde Australie Etats-Unis URSS	Zaïre <u>Etats non membres</u> Finlande Nouvelle-Zélande	409 388 423
432	Suède Etats-Unis Brésil Pologne Egypte Sri Lanka Australie Japon Pakistan République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) France (Président)	Norvège Espagne Viet Nam <u>Secrétaire général de</u> <u>la Conférence au nom</u> <u>du Secrétaire général</u> <u>de l'Organisation</u> <u>des Nations Unies</u>	397 417 422 421 385
433	Canada Algérie		
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>II. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>		
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Algérie	402 433
	Mexique	Argentine	401 412
	URSS	Australie	426
	Suède	Belgique	404 424
386	Etats-Unis Cuba	Brésil	432
387	Japon Bulgarie Pérou	Bulgarie	387 397 409 413
388	Roumanie		
389	Sri Lanka Mongolie	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
390	France Tchécoslovaquie	Canada	433
391	Etats-Unis Kenya Nigéria	Chine	400 416
392	Inde Pologne	Cuba	386
393	République démocratique allemande URSS Etats-Unis	Tchécoslovaquie	390 394 402 406 418
394	Tchécoslovaquie Italie	Tchécoslovaquie (Président)	402 405 410
397	Bulgarie	Egypte	432
398	Venezuela	Egypte (Président)	411 415 417
400	Chine Mongolie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
401	Argentine		
402	Tchécoslovaquie	Ethiopie (Président)	418
	Tchécoslovaquie (Président)		426
	Algérie	France	390
	Nigéria		411
	Etats-Unis	France (Président)	427
403	Allemagne, République fédérale d'		435
	URSS	France (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	415
404	République islamique d'Iran	République démocratique allemande	393
	Belgique		405
405	Royaume-Uni		406
	Roumanie		411
	URSS		425
	Tchécoslovaquie (Président)		431
	République démocratique allemande	Allemagne, République fédérale d'	403
			411
			412
406	Tchécoslovaquie		425
	République démocratique allemande		428
		Hongrie	413
408	Inde		424
	Yougoslavie		
	Etats-Unis	Inde	392
	URSS		408
	Venezuela		431
409	Bulgarie	Indonésie	414
	Zaïre		
		République islamique d'Iran	404
410	Pologne		425
	Tchécoslovaquie (Président)	Italie	394

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
411	Egypte (Président)	Japon	387
	URSS		412
	Suède		
	République démocratique allemande	Kenya	391
	Allemagne, République fédérale d'	Mexique	385
	France		415
		Mongolie	389
412	Argentine		400
	URSS		427
	Japon		
	Allemagne, République fédérale d'	Maroc	416
		Pays-Bas	418
413	Hongrie		
	Bulgarie	Nigéria	391
	Pakistan		402
414	Indonésie	Pakistan	413
415	Mexique	Pérou	387
	Egypte (Président)		428
	France (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	Pologne	392
			410
416	Maroc		419
	Chine		432
417	Etats-Unis	Roumanie	388
	URSS		405
	Egypte (Président)		427
418	Ethiopie (Président)	Sri Lanka	389
	Pays-Bas		432
	Tchécoslovaquie		
		Suède	385
419	Pologne		411
			432
421	Royaume-Uni		
	Viet Nam (Etat non membre)		
	URSS		
422	Espagne (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>			
424	Belgique	URSS	385
	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		393
	Hongrie		403
			405
			408
425	République islamique d'Iran		411
	République démocratique allemande		412
	Etats-Unis		417
	Allemagne, République fédérale d'		421
			428
		Royaume-Uni	405
426	Yougoslavie		421
	Australie		
	Ethiopie (Président)	Etats-Unis	386
			391
427	France (Président)		393
	Roumanie		402
	Mongolie		408
	Etats-Unis		417
			425
428	URSS		427
	Allemagne, République fédérale d'		428
	Pérou		431
	Etats-Unis		432
		Venezuela	398
431	République démocratique allemande		408
	Inde	Yougoslavie	408
	Etats-Unis		426
432	Suède	Zaïre	409
	Etats-Unis		
	Brésil	<u>Etats non membres</u>	
	Pologne		
	Egypte	Nouvelle-Zélande	424
	Sri Lanka		
		Espagne	422
433	Canada		
	Algérie	Viet Nam	421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	II. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires</u> <u>et désarmement nucléaire</u>		
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence au nom du</u> <u>Secrétaire général</u> <u>de l'Organisation</u> <u>des Nations Unies</u>	385
435	France (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Algérie	402 433
		Belgique (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	425
386	Mexique Cuba	Bulgarie	387 409
387	Bulgarie	Bulgarie (au nom d'un groupe de pays socialistes)	425
388	Finlande (Etat non membre)	Chine	400 425
389	Mongolie	Cuba	386
391	Etats-Unis Kenya	Tchécoslovaquie (Président)	402
392	Inde Pologne	Egypte	432
393	URSS	Egypte (Président)	411 417
400	Chine	Ethiopie (Président)	425 426
402	Tchécoslovaquie (Président) Algérie Nigéria	France (Président)	427
405	Roumanie URSS	Allemagne, République fédérale d'	411
406	Pakistan	Inde	392 408 431
408	Inde Yougoslavie Etats-Unis	Inde (au nom du Groupe des 21)	425
409	Bulgarie	Kenya	391
410	Pologne	Mexique	385

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
III. <u>Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées</u>			
411	Egypte (Président)	Mongolie	389
	Allemagne, République fédérale d'	Maroc	416
413	Pakistan	Nigéria	402
416	Maroc	Pakistan	406
417	Egypte (Président)		413
419	Pologne	Pologne	392
			410
			419
422	Espagne (Etat non membre)		413
425	Ethiopie (Président)	Roumanie	405
	Belgique (au nom d'un groupe de pays occidentaux)		427
	Chine	Sri Lanka	432
	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Suède	432
	Inde (au nom du Groupe des 21)	URSS	393
			405
426	Ethiopie (Président)		
427	France (Président)	Etats-Unis	391
	Roumanie		408
431	Inde	Yougoslavie	408
432	Suède	<u>Etats non membres</u>	
	Pologne	Finlande	388
	Egypte	Espagne	422
	Sri Lanka		
433	Algérie	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	385

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies URSS Suède Royaume-Uni (Président du Comité spécial des armes chimiques) Australie	Algérie Argentine Australie	389 402 433 401 410 428 385 408 426
386	Etats-Unis Allemagne, République fédérale d' Pologne	Belgique Brésil	404 424 432
387	Japon Bulgarie Pérou	Bulgarie	387 409 413
388	Finlande (Etat non membre) Roumanie Hongrie	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
389	URSS Allemagne, République fédérale d' République démocratique allemande Mongolie Algérie	Canada Tchécoslovaquie Tchécoslovaquie (Président)	410 420 433 390 406 402 410
390	France Tchécoslovaquie	Egypte	432
391	Yougoslavie Etats-Unis Kenya Nigéria	Egypte (Président) Ethiopie (Président)	411 418
392	Inde		
394	Italie URSS		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
396	Pays-Bas	France	390
397	Norvège (Etat non membre)		400
398	Venezuela		409
	Allemagne, République fédérale d'		413
			420
			435
400	Chine	France (Président)	427
	France		435
	Mongolie	République démocratique allemande	389
401	Argentine		411
	URSS		431
402	Tchécoslovaquie (Président)	Allemagne, République fédérale d'	386
	Algérie		389
	Nigéria		398
	Pays-Bas		403
			411
403	Etats-Unis	Hongrie	388
	Allemagne, République fédérale d'		
	URSS	Inde	392
			408
			431
404	République islamique d'Iran		
	Belgique		
405	Royaume-Uni	Indonésie	414
	Roumanie		
	URSS	République islamique d'Iran	404
			406
			417
406	Tchécoslovaquie		425
	URSS		
	Chine	Italie	394
	République islamique d'Iran		
408	Inde	Japon	387
	Yougoslavie		424
	Australie		
	Etats-Unis	Kenya	391
	URSS		
		Mexique	421
409	Bulgarie		
	Zaire	Mongolie	389
	Pakistan		400
	France		416
			427

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
410	Argentine Pologne Canada Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques) Tchécoslovaquie (Président)	Maroc Pays-Bas	416 396 402 418
411	Egypte (Président) URSS Suède République démocratique allemande Allemagne, République fédérale d'	Nigéria Pakistan Pérou	391 402 409 413 432 387 428
413	Bulgarie France Pakistan	Pologne	386 410 419 432
414	Indonésie		
416	Maroc Mongolie	Pologne (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
417	Norvège (Etat non membre) Etats-Unis République islamique d'Iran URSS	Roumanie	388 405 427
418	Ethiopie (Président) Pays-Bas URSS	Sri Lanka Suède	432 385 411 432
419	Finlande (Etat non membre) Norvège (au nom du Canada et de la Norvège (Etat non membre)) Pologne	Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques)	410 434
420	Canada France	URSS	385 389 394
421	Royaume-Uni Viet Nam (Etat non membre) Mexique		401 403 405 409

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
422	Espagne (Etat non membre)	URSS (<u>suite</u>)	411
424	Etats-Unis		417
	Japon		418
	Belgique		428
	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Royaume-Uni	429
425	République islamique d'Iran		405
426	Australie	Royaume-Uni (Président du Comité spécial des armes chimiques)	421
	Etats-Unis		385
427	France (Président)	Etats-Unis	386
	Roumanie		391
	Mongolie		403
428	URSS		408
	Argentine		417
	Pérou		424
	Etats-Unis		426
429	URSS		428
431	République démocratique allemande	Venezuela	431
	Inde	Yougoslavie	432
	Etats-Unis	Zaïre	398
432	Suède	<u>Etats non membres</u>	391
	Etats-Unis	Finlande	409
	Brésil		388
	Pologne		419
	Egypte	Nouvelle-Zélande	424
	Sri Lanka	Norvège	397
433	Canada		417
	Algérie	Norvège (au nom du Canada et de la Norvège)	419
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Espagne	422
	Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques)	Viet Nam	421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
434	Pologne (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du</u>	
435	France (Président) France	<u>Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Algérie	389
	Mexique		402
	URSS		433
	Suède	Argentine	387
	Australie		410
			423
386	Etats-Unis	Australie	385
			392
			408
			426
387	Argentine	Belgique	404
	Bulgarie		424
	Pérou		
388	Finlande (Etat non membre)	Bulgarie	387
	Roumanie		402
	Hongrie		413
			425
389	Sri Lanka	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
	République démocratique allemande		
	Mongolie	Canada	402
	Algérie		410
			423
390	France		433
	Tchécoslovaquie		
391	Yougoslavie	Chine	400
	Kenya		423
	Nigéria		
392	Inde	Chine (Président)	392
	Etats-Unis	Cuba (Président)	394
	Chine (Président)		
	Mexique	Tchécoslovaquie	390
	Australie		394
	Venezuela		402
	Mongolie		406
			418
393	URSS	Tchécoslovaquie (Président)	402
	Etats-Unis		410
394	Italie	Egypte	432
	Tchécoslovaquie		
	Cuba (Président)	Egypte (Président)	411
396	Pays-Bas		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
397	Norvège (Etat non membre) URSS	Ethiopie (Président)	418
398	Venezuela	France	390 416
400	Chine Mongolie	France (Président)	435
402	Tchécoslovaquie Tchécoslovaquie (Président) Pologne Algérie Bulgarie Canada Etats-Unis	France (au nom d'un groupe de pays occidentaux) République démocratique allemande République démocratique allemande (au nom de la République démocratique allemande et de la Mongolie)	405 389 425 427
403	Allemagne, République fédérale d' URSS Etats-Unis	Allemagne, République fédérale d' Hongrie	403 388 424
404	République islamique d'Iran Sri Lanka Belgique	Inde	392 408 431 423
405	Royaume-Uni Roumanie France (au nom d'un groupe de pays occidentaux)	République islamique d'Iran	404 425
406	Tchécoslovaquie Sri Lanka	Italie	394
408	Inde Yougoslavie Australie URSS	Italie (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace) Japon	434 419
409	Zaïre	Kenya	391
410	Argentine Pologne Canada Tchécoslovaquie (Président)	Mexique	385 392 415
411	Egypte (Président) Suède	Mongolie	392 389 400
413	Bulgarie Pakistan		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
415	Mexique	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	427
416	Maroc	Maroc	416
	France		
418	Ethiopie (Président)	Pays-Bas	396
	Pays-Bas		418
	Tchécoslovaquie	Nigéria	391
419	Japon	Pakistan	413
421	Viet Nam (Etat non membre)		432
422	Espagne (Etat non membre)	Pérou	387
			428
423	Argentine	Pologne	402
	Inde		410
	Canada		432
	Chine		
424	Belgique	Roumanie	388
	Hongrie		405
			427
425	République islamique d'Iran	Sri Lanka	389
	Bulgarie		404
	République démocratique allemande		406
			432
426	Australie	Suède	385
427	République démocratique allemande et Mongolie		411
	Roumanie		430
	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	URSS	432
			385
428	URSS		393
	Pérou		397
			403
			408
430	Suède		428
	URSS		430
431	Inde	Royaume-Uni	405
432	Suède	Etats-Unis	386
	Etats-Unis		392
	Pologne		393
	Egypte		402
	Sri Lanka		403
	Pakistan		432

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
V. <u>Prévention d'une course aux armements dans l'espace</u>			
433	Canada	Venezuela	392
	Algérie		398
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes	Yougoslavie	391
	Italie (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace)	Zaïre	408
		<u>Etats non membres</u>	409
435	France (Président)	Finlande	388
		Norvège	397
		Espagne	422
		Viet Nam	421
		<u>Secrétaire général de la</u> <u>Conférence au nom du</u> <u>Secrétaire général de</u> <u>l'Organisation des</u> <u>Nations Unies</u>	385

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VI. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires</u>			
385	Suède	Argentine	401
387	Chine (Président)	Bulgarie	425
389	Egypte	Chine (Président)	387
391	Kenya Nigéria	Tchécoslovaquie (Président)	410
401	Argentine	Egypte	389 432
403	Allemagne, République fédérale d'	Egypte (Président)	411
404	République islamique d'Iran	Ethiopie (Président)	418
405	Royaume-Uni	France (Président)	434
406	Pakistan	Allemagne, République fédérale d'	403
408	Yougoslavie	Allemagne, République fédérale d' (Président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité)	433
410	Pologne Tchécoslovaquie (Président)		
411	Egypte (Président) Suède	Hongrie	413
413	Hongrie	République islamique d'Iran	404 425
416	Maroc	Kenya	391
418	Ethiopie (Président)	Maroc	416
419	Finlande (Etat non membre)	Nigéria	391 421
421	Nigéria		
422	Espagne (Etat non membre)	Pakistan	406 432
425	République islamique d'Iran Bulgarie	Pologne	410 432

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VI. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires</u>			
432	Etats-Unis	Sri Lanka	432
	Pologne		
	Egypte	Suède	385
	Sri Lanka		411
	Pakistan		
		Royaume-Uni	405
433	Allemagne, République fédérale d' (Président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité)	Etats-Unis	432
		Yougoslavie	408
		<u>Etats non membres</u>	
434	France (Président)	Finlande	419
		Espagne	422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques</u>			
385	Suède	Algérie	389
387	Chine (Président)	Argentine	401
388	Roumanie	Belgique	404 424
389	Allemagne, République fédérale d' Algérie	Bulgarie	413
391	Kenya	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
396	Pays-Bas	Canada	433
397	URSS	Chine (Président)	387
398	Cuba (Président)	Cuba (Président)	398
401	Argentine	Tchécoslovaquie	402 410
402	Tchécoslovaquie (Président)	Egypte	432
403	Allemagne, République fédérale d'	Egypte (Président)	411 417
404	République islamique d'Iran Belgique	Ethiopie (Président)	418
405	Royaume-Uni	France	427 433
406	Pakistan	Allemagne, République fédérale d'	389 403
408	Yougoslavie	Hongrie (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	431
410	Pologne Tchécoslovaquie (Président)	Indonésie	414
411	Egypte (Président) Suède	République islamique d'Iran	404
413	Bulgarie	Kenya	391
414	Indonésie	Maroc	416
416	Maroc		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VII. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques</u>			
417	Egypte (Président)	Pays-Bas	396
418	Ethiopie (Président)	Pakistan	406
422	Espagne (Etat non membre)		432
424	Belgique	Pérou	428
427	France (Président)	Pologne	410
	Roumanie		432
428	Pérou	Roumanie	388
430	Suède		427
431	Hongrie (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	Suède	385
			411
432	Etats-Unis		430
	Pologne	URSS	397
	Egypte	Royaume-Uni	405
	Pakistan	Etats-Unis	432
433	Canada	Yougoslavie	408
	France (Président)	<u>Etat non membre</u>	
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Espagne	422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VIII. <u>Programme global de désarmement</u>			
385	Mexique	Algérie	389
387	Argentine		402
	Japon		433
	Bulgarie	Argentine	387
	Pérou		
388	Roumanie	Australie	408
			426
389	Allemagne, République fédérale d'	Australie (au nom d'un groupe de pays occidentaux et de la Norvège (Etat non membre)	434
	Algérie		
390	Tchécoslovaquie		
391	Yougoslavie	Belgique	404
	Kenya		
	Nigéria	Brésil	432
392	Inde	Bulgarie	387
			413
396	Pays-Bas	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	434
397	Norvège (Etat non membre)		
400	Mongolie	Canada	433
402	Tchécoslovaquie (Président)	Tchécoslovaquie	390
	Algérie		406
	Nigéria		432
404	République islamique d'Iran	Tchécoslovaquie (Président)	402
	Belgique		405
			410
405	Tchécoslovaquie (Président)	Tchécoslovaquie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	426
	Royaume-Uni		
406	Tchécoslovaquie		
408	Yougoslavie	Egypte	432
	Australie	Egypte (Président)	411
409	Zaïre	Ethiopie (Président)	418
410	Pologne	France (Président)	427
	Tchécoslovaquie (Président)		435

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VIII. Programme global de désarmement</u>			
411	Egypte (Président) Suède	Allemagne, République fédérale d'	389
413	Bulgarie Pakistan	Inde	392 431
416	Maroc	République islamique d'Iran	404
418	Ethiopie (Président)	Japon	387
419	Pologne	Kenya	391
422	Espagne (Etat non membre)	Mexique	385
426	Australie Tchécoslovaquie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)	Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement)	434
427	France (Président) Roumanie	Mongolie	400
428	Pérou	Maroc	416
431	Inde	Pays-Bas	396
432	Etats-Unis Brésil Pologne Egypte Sri Lanka Pakistan Tchécoslovaquie	Nigéria	391 402
		Pakistan	413 432
		Pérou	428
		Pologne	410 419 432
433	Canada Algérie		
434	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Mexique (Président du Comité spécial sur le Programme global de désarmement) Australie (au nom d'un groupe de pays occidentaux et de la Norvège (Etat non membre))	Roumanie Sri Lanka Suède Royaume-Uni	388 427 432 411 405

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VIII. <u>Programme global de désarmement</u>		
435	France (Président)	Etats-Unis	432
		Yougoslavie	391
			408
		Zaire	409
		<u>Etats non membres</u>	
		Norvège	397
		Espagne	422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	1. <u>Rapport annuel du Secrétaire général</u>		
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	Brésil	392
		Bulgarie	387
387	Bulgarie	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	385
392	Brésil		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	2. <u>Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement</u>		
385	Suède	Algérie	389
387	Pérou		402
389	Algérie	Australie	408
391	Yougoslavie	Bulgarie	413
	Kenya	Canada	433
	Nigéria	France (Président)	435
402	Algérie	Inde	408
405	Royaume-Uni	Indonésie	414
408	Inde	Kenya	391
	Yougoslavie	Maroc	416
	Australie	Pays-Bas	418
411	Suède	Nigéria	391
413	Bulgarie	Pérou	387
414	Indonésie	Sri Lanka	432
416	Maroc	Suède	385
418	Pays-Bas		411
426	Yougoslavie	Royaume-Uni	405
432	Sri Lanka	Yougoslavie	391
433	Canada		408
435	France (Président)		426

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
3. <u>Vérification</u>			
386	Etats-Unis	Australie	423
397	URSS		432
405	URSS	Canada	420
411	URSS		423
	République démocratique allemande		433
		France (Président)	435
413	Hongrie	République démocratique allemande	411
			416
416	Mongolie	Hongrie	413
	République démocratique allemande	Mongolie	416
417	Etats-Unis	Pays-Bas	418
418	Pays-Bas	Pologne	432
420	Canada	Suède	432
423	Australie	URSS	397
	Canada		405
			411
428	URSS		428
			430
430	URSS		
		Etats-Unis	386
432	Suède		417
	Etats-Unis		432
	Pologne		
	Australie		
433	Canada		
435	France (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
4. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires</u>			
385	Australie	Australie	385
	Mexique		387
387	Pérou	Chine	400
	Australie	République démocratique allemande	389
388	Roumanie	Indonésie	414
	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		
389	Sri Lanka	Kenya	391
	République démocratique allemande	Mexique	385
	Mongolie	Mongolie	389
391	Kenya	Pays-Bas	396
396	Pays-Bas	Pakistan	406
400	Chine	Pérou	387
406	Pakistan		428
409	Zaïre	Roumanie	388
			427
414	Indonésie	Sri Lanka	389
421	Viet Nam (Etat non membre)	Suède	432
424	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Zaïre	409
427	Roumanie	<u>Etats non membres</u>	
428	Pérou	Nouvelle-Zélande	388
			424
432	Suède	Viet Nam	421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
5. <u>Non-prolifération des armes nucléaires</u>			
387	Pérou	Algérie	389
389	Algérie	Argentine	410
397	Espagne (Etat non membre)	Pakistan	406
406	Pakistan	Pérou	387
410	Argentine	Etats-Unis	417
417	Etats-Unis	<u>Etat non membre</u>	
422	Espagne (Etat non membre)	Espagne	397 422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 6. <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>		
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Suède	Argentine	410
		Tchécoslovaquie (Président)	402
		Suède	385
		Zaïre	409
402	Tchécoslovaquie (Président)	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	385
409	Zaire		
410	Argentine		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
7. <u>Armes bactériologiques (biologiques)</u>			
389	Algérie	Algérie	389
405	Royaume-Uni	Indonésie	414
406	URSS	Mexique	421
408	Etats-Unis	Pologne	410
410	Pologne	URSS	406
414	Indonésie	Royaume-Uni	405
421	Mexique	Etats-Unis	408

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
8. <u>Armes classiques</u>			
390	France	Australie	408
391	Yougoslavie	Belgique	424
396	Pays-Bas	Chine	400
397	Norvège (Etat non membre)	Tchécoslovaquie	406
400	Chine	France	390
401	URSS	République démocratique allemande	411
403	Allemagne, République fédérale d'	Allemagne, République fédérale d'	403
405	Roumanie		411
406	Tchécoslovaquie	Hongrie	413
408	Australie	Mongolie	416
	Etats-Unis	Pays-Bas	396
411	République démocratique allemande		418
	Allemagne, République fédérale d'	Pologne	419
			432
412	URSS	Roumanie	405
413	Hongrie	URSS	401
			412
416	Mongolie		421
418	Pays-Bas	Royaume-Uni	421
419	Pologne	Etats-Unis	408
421	Royaume-Uni	Yougoslavie	391
	URSS		426
422	Espagne (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
8. <u>Armes classiques</u>			
424	Belgique	<u>Etats non membres</u>	
426	Yougoslavie	Norvège	397
432	Pologne	Espagne	422

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
9. <u>Désarmement régional</u>			
387	Pérou	Algérie	433
392	Pologne	République démocratique allemande	411
401	URSS	République islamique d'Iran	404
404	République islamique d'Iran	Pérou	387
408	URSS	Pologne	392
411	République démocratique allemande	URSS	401 408 421
421	Viet Nam (Etat non membre) URSS		
424	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Yougoslavie	426
426	Yougoslavie	<u>Etats non membres</u>	
433	Algérie	Nouvelle-Zélande	424
		Viet Nam	421

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	10. <u>Zones de paix</u>		
391	Yougoslavie	Argentine	410
392	Brésil	Brésil	392
410	Argentine		432
414	Indonésie	Indonésie	414
421	Viet Nam (Etat non membre)	Roumanie	427
427	Roumanie	Yougoslavie	391
432	Brésil	<u>Etat non membre</u>	
		Viet Nam	421

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
11. <u>Réduction des budgets militaires</u>			
386	Etats-Unis	Kenya	391
388	Roumanie	Roumanie	388
391	Kenya	Etats-Unis	386

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	12. <u>Mesures propres à renforcer la confiance</u>		
385	Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies Suède	Tchécoslovaquie	406
		France	390
		République démocratique allemande	389
387	Pérou	Allemagne, République fédérale d'	411
388	Finlande (Etat non membre) Roumanie Hongrie	Hongrie	388
		Indonésie	414
		République islamique d'Iran	404
389	URSS République démocratique allemande	Pays-Bas	418
		Pérou	387
390	France	Pologne	392
391	Yougoslavie		432
392	Pologne	Roumanie	388
397	Norvège (Etat non membre)	Suède	385
			432
401	URSS	URSS	389
			401
404	République islamique d'Iran		405
			412
			428
405	URSS		
		Royaume-Uni	421
406	Tchécoslovaquie		
		Etats-Unis	417
411	Allemagne, République fédérale d'		432
		Yougoslavie	391
412	URSS		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	12. <u>Mesures propres à renforcer la confiance</u>		
414	Indonésie	<u>Etats non membres</u>	
417	Etats-Unis	Finlande	388
418	Pays-Bas	Norvège	397
421	Royaume-Uni	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	385
428	URSS		
432	Suède		
	Etats-Unis		
	Pologne		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
13. <u>Désarmement et sécurité internationale</u>			
385	URSS	Chine	400
388	Hongrie	Hongrie	388
400	Chine	Suède	432
432	Suède	URSS	385

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	14. <u>Désarmement et développement</u>		
387	Pérou	Algérie	402
389	Sri Lanka	France	390
390	France	France (Président)	427
391	Yougoslavie	Inde	392
	Kenya		408
392	Inde	Kenya	391
397	Norvège (Etat non membre)	Pays-Bas	418
		Pérou	387
402	Algérie	Sri Lanka	389
405	Royaume-Uni	Royaume-Uni	405
408	Inde	Yougoslavie	391
	Yougoslavie		408
409	Zaïre		426
418	Pays-Bas	Zaïre	409
426	Yougoslavie	<u>Etat non membre</u>	
427	France (Président)	Norvège	397

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 15. <u>Désarmement général et complet</u>		
385	Chine (Président) Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies URSS	Argentine Belgique Bulgarie Canada	387 401 424 387 423
386	Etats-Unis Cuba	Chine	433 400
387	Argentine Japon Bulgarie Pérou	Chine (Président) Cuba	385 386
388	Finlande (Etat non membre) Roumanie Hongrie	Cuba (Président) Tchécoslovaquie	393 390 402
389	URSS Sri Lanka République démocratique allemande Mongolie	France France (Président) République démocratique allemande	390 435 389 411
390	France Tchécoslovaquie	Hongrie	388
391	Yougoslavie Kenya Nigéria	Inde République islamique d'Iran	392 404
392	Inde Pologne Etats-Unis	Italie Japon	394 387
393	Cuba (Président)	Kenya	391
394	Italie	Mongolie	389
396	Pays-Bas		416

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
15. <u>Désarmement général et complet</u>			
397	Norvège (Etat non membre)	Pays-Bas	396 418
400	Chine	Nigéria	391
401	Argentine URSS	Pérou	387
402	Tchécoslovaquie	Pologne	392 432
404	République islamique d'Iran	Roumanie	388 427
405	Royaume-Uni URSS	Sri Lanka	389
409	Zaïre	Suède	411 432
411	Suède République démocratique allemande	URSS	385 389 401 405
412	URSS		412 428
416	Mongolie		
418	Pays-Bas	Royaume-Uni	405 421
421	Royaume-Uni Viet Nam (Etat non membre)	Etats-Unis	386 392
423	Canada	Yougoslavie	391 426
424	Belgique	Zaïre	409
426	Yougoslavie	<u>Etats non membres</u>	
427	Roumanie	Finlande	388
428	URSS	Norvège	397
		Viet Nam	421

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	15. <u>Désarmement général et complet</u>		
432	Suède	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	385
	Pologne		
433	Canada		
435	France (Président)		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	16. <u>Course aux armements navals</u>		
388	Finlande (Etat non membre)	Suède	432
432	Suède	<u>Etat non membre</u>	
		Finlande	388

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations Unies, à Genève,
le mardi 3 février 1987, à 10 h 30 et 15 h 30.

Président : M. FAN GUOXIANG (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la session de 1987 et la 385ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous sommes aujourd'hui attristés par la perte soudaine, inopinée, d'un collègue et ami qui a consacré toute son énergie aux travaux de la Conférence. Nous garderons toujours de l'Ambassadeur Donald Lowitz le souvenir d'un homme intègre, compétent et de bonne volonté, qui non seulement a représenté son pays avec distinction mais s'est aussi acquis notre amitié et notre respect. Il a présidé notre Conférence au début de la session de 1985, alors qu'il venait d'être nommé à la tête de la délégation de son pays, et il a fait preuve alors de qualités professionnelles et personnelles que nous en sommes tous venus à beaucoup admirer. Au nom de la Conférence du désarmement et de la délégation chinoise, j'adresse à la délégation des Etats-Unis d'Amérique et à la famille de M. Lowitz nos très sincères condoléances en cette heure tragique. Puis-je vous proposer de garder une minute de silence à la mémoire de notre estimé collègue ?

Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur Morelli Pando.

M. MORELLI PANDO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Je me fais l'interprète du Groupe des 21 pour exprimer la profonde tristesse que nous cause le décès du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Donald Lowitz.

L'Ambassadeur Lowitz est décédé alors qu'il s'acquittait avec énergie et dévouement de ses hautes fonctions et que l'on pouvait attendre de lui, pendant longtemps encore, beaucoup d'autres efforts au service d'un pays qui joue un rôle si important dans les affaires mondiales.

Dans l'exercice de sa tâche et à la présidence de ce forum, qu'il a dirigé au début de la session de 1985, l'Ambassadeur Lowitz s'est acquis l'estime de ses collègues pour la qualité de son travail, ses titres universitaires éminents et ses hautes qualités personnelles que l'on rappelle aujourd'hui avec gratitude et respect.

Le Groupe des 21 saisit cette occasion pour exprimer ses condoléances à la délégation des Etats-Unis d'Amérique et, par son intermédiaire, au Gouvernement de ce pays et à Mme Lowitz, ainsi qu'aux autres proches du distingué Ambassadeur.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : L'annonce du décès subit, prématuré, du Chef de la délégation des Etats-Unis à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Lowitz, nous a bouleversés et profondément attristés. En cette circonstance tragique, je tiens à présenter les sincères condoléances du Groupe de pays socialistes. Nous nous associons aux autres délégations pour déplorer la perte d'un diplomate qui, plusieurs années durant, a servi son pays à la Conférence du désarmement. Un collègue nous a quittés dont nous apprécions tous l'intégrité, les qualités intellectuelles et la sincérité et dont les aptitudes s'étaient manifestées tout particulièrement il y a deux ans lorsque, avec une grande impartialité, il a présidé la Conférence.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Que la délégation des Etats-Unis veuille bien transmettre à la famille de M. Lowitz et au Gouvernement américain toutes nos condoléances. On se souviendra longtemps de l'Ambassadeur comme d'un être exceptionnel et il nous manquera ici.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du groupe d'Etats occidentaux membres de la Conférence du désarmement.

Il y a exactement deux ans, le 4 février 1985, l'Ambassadeur Lowitz présentait ses lettres de créance en tant que représentant des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement. Il y a tout juste deux jours, à la fin de la semaine dernière, il mourait à Genève. Il avait 57 ans et en avait passé 35 aux côtés de son épouse, Shana, dont il avait des enfants qui lui avaient donné des petits-enfants.

L'Ambassadeur Lowitz a travaillé relativement peu de temps à la Conférence, mais il y laissera sa marque pour très très longtemps.

Il disait souvent de lui-même qu'il n'était pas un diplomate professionnel, dans la mesure où il n'avait pas consacré toute sa carrière à la conduite des affaires étrangères. Il aimait d'ailleurs à se décrire comme un avocat de Chicago, tout simplement. Pourtant, ce que Donald Lowitz nous a montré, c'est l'art, le savoir-faire du diplomate poussé à son point le plus haut. Il était scrupuleusement honnête. Il ne cherchait jamais à tromper. Il écoutait attentivement tous les points de vue et, je le crois, tout particulièrement ceux dont il pensait qu'ils pourraient lui poser des problèmes. Sa scrupuleuse honnêteté se traduisait donc également par une impartialité vis-à-vis d'autrui.

C'était un argumentateur et un négociateur énergiques; il s'efforçait de ne jamais laisser personne dans le doute ou l'incertitude quant à la position du gouvernement qu'il était si fier de représenter et qu'il représentait avec la plus entière loyauté. Et lorsqu'un compromis s'avérait possible, il faisait preuve d'esprit de générosité et s'y associait.

Les pays occidentaux membres de cette Conférence regrettent la perte d'un collègue et d'un ami précieux. Nous savons que la présence de Donald Lowitz à cette Conférence contribuait pour beaucoup à la recherche des objectifs qui sont les nôtres. Nous sommes de coeur avec son épouse, Shana, et tous les siens pour qui sa disparition est aussi dure que soudaine. Nous adressons collectivement nos condoléances à la famille Lowitz.

Nous savons aussi que le Gouvernement et le peuple américains ont perdu un représentant des plus capables, un fonctionnaire dévoué, et nous prions le Chef par intérim de la délégation des Etats-Unis d'Amérique de transmettre nos condoléances aux autorités de son pays.

L'Ambassadeur Lowitz associait à un rare degré, et cela nous était infiniment précieux, l'intégrité, le patriotisme et de profondes convictions religieuses. Il va nous manquer à tous.

M. BARTHELEMY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :

La délégation des Etats-Unis accepte avec gratitude les condoléances que vous venez de lui présenter, Monsieur le Président, ainsi que celles des représentants du Groupe des 21, du Groupe d'Etats socialistes et du Groupe occidental en la triste circonstance du décès du Chef de la délégation américaine, l'Ambassadeur Lowitz. Les paroles chaleureuses qu'ont prononcées d'autres de nos collègues nous ont aussi émus et nous veillerons à ce qu'elles soient transmises à Mme Lowitz et aux siens, ainsi qu'à Washington.

Nous avons certes été bouleversés par la mort de M. Lowitz. Il venait de quitter les Etats-Unis pour regagner Genève, impatient de reprendre la poursuite des divers objectifs de cette Conférence, en particulier les négociations sur les armes chimiques.

L'Ambassadeur Lowitz éprouvait une immense fierté d'avoir été choisi par le Président Reagan pour représenter le peuple américain à cette Conférence de négociation unique en son genre et à l'Organisation des Nations Unies. C'est qu'il était profondément convaincu que les nations doivent défendre avec constance leur liberté et leur sécurité, mais qu'il leur faut aussi avoir la volonté et la sagesse de réduire leurs armes ainsi que les dangers de guerre.

Au cours des deux années qu'il a passées ici, Donald Lowitz s'est acquis non seulement le respect mais aussi l'affection de sa délégation; les déclarations que nous avons entendues ce matin témoignent de l'estime dont il jouissait aussi auprès de ses collègues. Ce respect et cette affection, il les devait à l'intégrité avec laquelle il présentait les vues de son gouvernement, à l'attention assidue qu'il mettait à étudier tous les aspects d'un problème et à la rapidité avec laquelle il en saisissait les subtilités, à son souci d'écouter attentivement les vues d'autrui, à sa générosité de coeur, à la vivacité de son esprit et à sa bonne humeur.

Don Lowitz nous manquera énormément.

Madame Lowitz a eu l'amabilité d'accepter, à la demande de la délégation des Etats-Unis, de partager avec nous un message qu'elle avait reçu du Président des Etats-Unis, M. Reagan, et que je vais vous lire :

Chère Madame :

C'est avec tristesse que j'ai appris le décès de votre époux. Je vous prie d'accepter mes sincères condoléances. On se souviendra de l'Ambassadeur Lowitz comme d'un fonctionnaire des plus distingués. En tant que représentant des Etats-Unis à la Conférence du désarmement et à la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, il s'est attaché avec imagination et dynamisme à assurer la sécurité de son pays. Dans les négociations qu'il a menées en vue d'une interdiction complète des armes chimiques et pour soutenir d'autres importants efforts déployés par les Etats-Unis pour limiter les armements, il a servi la cause de la paix et de la stabilité mondiales. Dans toutes ces entreprises, sa profonde bonté lui ont valu l'affection et le respect de ses collègues, tant américains qu'étrangers.

(M. Barthelemy, Etats-Unis d'Amérique)

L'Ambassadeur Lowitz manquera à chacun d'entre nous. Le meilleur hommage que nous puissions lui rendre sera de poursuivre la recherche des objectifs auxquels il se consacrait et dans l'esprit d'humanité dont il a toujours fait preuve.

(Signé)

Ronald Reagan

Le PRESIDENT : Je vous remercie. Tous les membres de la conférence s'associent à moi, j'en suis sûr, pour remercier l'Ambassadeur Alan Beesley, du Canada, qui a assuré la présidence de manière éclatante au mois d'août et pendant l'intersessions. Son expérience diplomatique, son tact et son dévouement à la cause de la Conférence ont permis de trouver des solutions appropriées à un certain nombre de problèmes délicats.

Qu'on me permette, au nom de la Conférence, d'accueillir chaleureusement le premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Yuli Vorontsov, qui s'adressera à nous aujourd'hui. Il n'est guère besoin que j'insiste sur sa maîtrise des questions de désarmement, qui lui a valu la haute responsabilité de diriger la délégation soviétique aux pourparlers bilatéraux sur les armes nucléaires et spatiales. Je sais que nous suivrons tous sa déclaration avec un intérêt particulier.

Je tiens aussi à dire adieu à ceux de nos collègues qui ont quitté la Conférence pendant l'intersessions pour assumer d'autres tâches : les représentants de l'Indonésie, l'Ambassadeur Sutowardoyo, de l'Italie, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan et de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Vidas. L'Ambassadeur Issraelyan et l'Ambassadeur Vidas ont l'un et l'autre présidé cette Conférence alors qu'ils représentaient leur pays et méritent notre gratitude pour la haute efficacité avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche. Nous leur souhaitons à tous tout le succès possible dans leurs activités futures. L'Ambassadeur Issraelyan était à la Conférence du désarmement l'un des représentants ayant le plus d'ancienneté, car il y était associé depuis sa création sous sa forme actuelle. Ancien combattant, il a servi son pays avec distinction et était très respecté de ses collègues.

En ma qualité de Président de la Conférence, je voudrais aussi, en votre nom à tous, saluer chaleureusement les représentants qui sont pour la première fois des nôtres : l'Ambassadeur Hacene, de l'Algérie, l'Ambassadeur Barbosa, du Brésil, l'Ambassadeur Morel, de la France, l'Ambassadeur Pugliese, de l'Italie, l'Ambassadeur Yamada, du Japon, l'Ambassadeur Dolgu, de la Roumanie, l'Ambassadeur Nazarkine, de l'URSS, et l'Ambassadeur Kosin, de la Yougoslavie. Nous savons que nous pouvons compter sur le soutien de tous nos nouveaux collègues dans les tâches difficiles qui nous attendent au cours des semaines à venir et nous nous ferons un plaisir de coopérer avec eux dans le travail quotidien.

(Le Président)

Je salue la présence parmi nous du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Erik Suy, qui a toujours très aimablement assuré à la Conférence des services efficaces. Je crois comprendre qu'il va bientôt nous quitter et je lui présente tous nos meilleurs vœux de réussite dans sa vie privée et professionnelle.

J'adresse aussi un cordial accueil au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Martenson, qui assiste à notre séance d'aujourd'hui. Il quittera bientôt cette importante fonction pour en endosser d'autres qui le tiendront également en contact étroit avec la Conférence. Le Département des affaires de désarmement, que dirige M. Martenson depuis plus de sept ans, a tout au long de cette période servi la Conférence avec dévouement et efficacité. Nous en remercions le Secrétaire général adjoint et lui souhaitons tous les succès possibles à son nouveau poste.

En ma qualité de Président de la Conférence, j'ai maintenant l'honneur de vous lire le texte du message qui vous est adressé par le Conseiller d'Etat et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, Wu Xueqian :

"A l'occasion de l'ouverture de la session de 1987 de la Conférence du désarmement, je tiens à présenter, au nom du Gouvernement chinois, nos chaleureuses félicitations et nos salutations cordiales aux respectés représentants des différents pays.

1986 a été proclamée Année internationale de la paix. Tout au long de l'année, les peuples du monde ont exprimé de diverses manières leur profond désir de paix et manifesté leur détermination de renforcer l'unité, de sauvegarder la paix et de s'opposer à la guerre. L'élargissement constant des forces pacifiques est une tendance historique qui devient irrésistible.

Toutefois, la situation turbulente dans laquelle nous nous trouvons montre que les dangers de guerre n'ont pas disparu. Les conflits régionaux ne sont toujours pas réglés et la course aux armements, qui se poursuit sans relâche, menace gravement la paix et la sécurité mondiales. Les peuples réclament énergiquement que les pays qui ont pour "responsabilité particulière" de mettre un terme à la course aux armements mènent des négociations sérieuses, comme le veut la tendance actuelle, pour arriver sans tarder à un accord qui contribue au maintien de la paix mondiale sans porter atteinte aux intérêts d'autres pays, et qu'ils s'acquittent véritablement de leur obligation d'être les premiers à réduire leurs armements de manière radicale.

La préservation de la paix et de la sécurité mondiales et la réalisation d'un désarmement véritable sont l'aspiration commune des peuples de tous les pays. Telle est aussi la principale tâche de la Conférence du désarmement. La Chine a toujours maintenu que la question du désarmement touchait aux intérêts de sécurité de tous les pays et que, petits ou grands, forts ou faibles, tous les pays devaient avoir le même droit de participer au débat et

(Le Président)

de contribuer à la solution des problèmes. La création de la Conférence du désarmement a mis fin à une situation où une poignée de pays monopolisaient les négociations sur le désarmement et offert aux petits pays et aux pays d'importance moyenne une grande tribune où participer au règlement des affaires de désarmement. Organe international unique de négociation multilatérale sur le désarmement, la Conférence a fait ces dernières années oeuvre très utile pour mener de l'avant le processus international de désarmement. Les pays non alignés et neutres ont joué à cet égard un rôle important. Toutefois, pour des raisons connues de tous et à la grande insatisfaction des peuples, la Conférence du désarmement n'a réalisé que peu de progrès en ce qui concerne la plupart des questions les plus graves.

La Chine mène en toute indépendance une politique étrangère de paix. Elle s'oppose à la course aux armements, soutient activement et favorise toutes les propositions sur le désarmement de nature à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Elle a aussi pris une série de grandes mesures d'importance concrète en faveur du désarmement. Le Gouvernement chinois prouve ainsi pleinement la sincérité de son attachement à la cause du désarmement. Avec les autres peuples, le nôtre s'emploie sans relâche à construire un monde qui se développe et où règnent la paix et la prospérité, dans l'égalité et la coopération.

Le Gouvernement chinois, qui attache une grande importance au rôle de la Conférence du désarmement, prend activement part à ses travaux. La Chine est prête à oeuvrer avec les autres Etats qui participent à la Conférence pour faire progresser les négociations sur diverses questions de désarmement et pour que se réalise au plus vite un désarmement véritable.

Je souhaite qu'en 1987 la Conférence du désarmement fasse de nouveaux progrès."

Ainsi s'achève le message de M. Wu.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Miljan Komatina. En sa qualité de Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, il lira le message adressé par celui-ci à la Conférence.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Le message du Secrétaire général à la Conférence du désarmement est le suivant : "Aujourd'hui, plus que jamais, la tâche qui attend la Conférence du désarmement suscite l'intérêt anxieux de tous ceux qui, à l'Est ou à l'Ouest, au Nord ou au Sud, sont conscients des dangers mortels que crée une course aux armements débridée en cet âge nucléaire. La communauté des nations tout entière va observer avec une vive attention les travaux de la Conférence, espérant y trouver des présages de succès pour la vaste entreprise de réduction de ces dangers.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement
et Représentant personnel du Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies)

L'année écoulée a vu se produire des faits remarquables. La rencontre à Reykjavik des dirigeants des Etats-Unis et de l'URSS a été un événement des plus significatifs; elle a montré quelles étaient les possibilités qui existent, dans le cadre d'un dialogue au plus haut niveau, de prendre des initiatives radicales sur des problèmes de désarmement cruciaux qui, depuis des années, sont enlisés dans des négociations indécises. Les propositions et idées qui ont été examinées indiquent une évolution positive des intentions et de la position des deux Etats les plus puissants.

En 1986, on a aussi enregistré des progrès dans les instances multilatérales. L'accord de Stockholm, les deux conventions conclues à Vienne sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les résultats satisfaisants de la Conférence des parties chargées de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques et les progrès réalisés à la Conférence du désarmement dans l'élaboration d'une interdiction des armes chimiques sont des exemples notables d'une approche constructive des problèmes de désarmement et de sécurité internationale.

Le débat sur ces questions à la quarante et unième session de l'Assemblée générale a aussi contribué à promouvoir le dialogue international. Par ailleurs, les activités de l'Année internationale de la paix ont mis l'accent sur le problème fondamental de la survie de l'humanité. A la fin de l'année, il y avait un large consensus international en faveur du renforcement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies, sans laquelle l'ordre international serait encore plus précaire.

Ce sont tous là des signes rassurants, mais qui n'ont pas encore transformé la sombre réalité à laquelle nous faisons tous face. Il reste toujours à conclure des accords de désarmement concrets et le fossé entre les mots et les actes ne s'est pas comblé. Cette année qui encourageait à l'espoir nous a aussi rappelé avec éclat et de manière alarmante que même des techniques apparemment fiables pouvaient se retourner contre nous et que la guerre continue d'occasionner de lourdes pertes en vies humaines et de spolier les nations.

On ne saurait assez dire toute la responsabilité qui incombe à votre Conférence touchant des questions d'importance vitale pour l'avenir de l'humanité. L'objectif de ralentir la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et de s'acheminer vers des accords de désarmement substantiels pour arriver à l'élimination définitive des armes nucléaires doit être vigoureusement poursuivi. En attendant qu'on atteigne cet objectif, toutes les mesures réalisables pour prévenir la guerre, en particulier la guerre nucléaire, doivent être prises de manière à réduire immédiatement les risques qui découlent de l'existence, à l'heure actuelle, d'arsenaux immenses.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement
et Représentant personnel du Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies)

Mettre entièrement fin aux essais d'armes nucléaires est une des mesures de désarmement les plus importantes et les plus urgentes et on ne saurait épargner aucun effort pour élaborer un accord d'interdiction complète des essais nucléaires. A cette fin, il faut avancer des propositions nouvelles et peut-être novatrices, qui impriment un élan décisif à nos efforts et complètent d'autres initiatives dans ce domaine.

Vos négociations sur une interdiction globale des armes chimiques en sont à un stade crucial et, face aux réalités de l'heure, acquièrent une urgence croissante. Il ne manque pas d'éléments pour assurer sans tarder le succès de vos négociations. Ce qu'il faut, c'est que se manifeste une volonté authentique de faire les compromis politiques nécessaires pour faciliter la conclusion d'une convention cette année même.

La résolution adoptée par l'Assemblée générale sur la prévention de la course aux armements dans l'espace doit se traduire pour votre Conférence par l'engagement de créer en coopération les conditions voulues pour négocier des accords sur cette question vitale. Il s'agit là maintenant d'un des domaines essentiels où il est possible d'agir de manière concertée pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

La tâche de la Conférence, en tant qu'unique forum de négociation représentatif, est certes difficile mais elle n'est pas du tout insurmontable, vu le désir universel de faire du monde un lieu plus sûr où nos ressources humaines et matérielles limitées puissent servir à assurer le plus pleinement possible le développement économique et social de toutes les sociétés. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Conférence gagnerait assurément à ce que tous ses membres lui accordent un surcroît d'attention politique à un niveau élevé.

Je m'engage à soutenir pleinement les efforts de la Conférence que j'estime essentiels non seulement pour mener à bien des accords multilatéraux de désarmement mais aussi pour promouvoir le processus général de désarmement à tous les niveaux."

Ainsi s'achève le message du Secrétaire général, mais celui-ci m'a demandé de transmettre à la délégation des Etats-Unis et à la famille de l'Ambassadeur Lowitz l'expression de ses condoléances les plus sincères.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant personnel du Secrétaire général de sa déclaration. Permettez-moi de l'inviter à transmettre à M. Pérez de Cuellar nos remerciements pour son message et pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de nos travaux.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies nous a par ailleurs adressé une lettre transmettant le texte des résolutions et décisions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa quarante et unième session. Cette lettre a été distribuée aujourd'hui par le secrétariat sous la cote CD/733.

(Le Président)

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Mexique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Suède, le Président du Comité spécial des armes chimiques et le représentant de l'Australie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur de cette session de 1987, le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Nous qui avons eu l'occasion de participer depuis un certain temps aux travaux de cet organe unique de négociation multilatérale sur le désarmement, nous pouvons affirmer en toute connaissance de cause que les deux mois pendant lesquels la direction de ses travaux présente le plus de difficultés sont assurément le premier et le dernier de chaque session.

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons de voir, M. le Président, que c'est à vous qu'est échue la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de février, qui marque le début de la session de 1987. La maîtrise dont vous avez fait preuve au cours des consultations qui viennent de s'achever, ainsi que la contribution féconde que vous avez apportée en tant que représentant de la Chine, à la Première Commission de l'Assemblée générale à sa dernière session, nous sont garants de l'efficacité avec laquelle, nous en sommes certains, vous mènerez à bonne fin la tâche importante qui vous est actuellement confiée et pour laquelle vous pouvez bien sûr compter sur l'entière coopération de la délégation du Mexique.

Je voudrais par ailleurs réitérer au distingué représentant du Canada, l'Ambassadeur Beesley, votre prédécesseur à la présidence, nos chaleureuses félicitations pour la façon brillante dont il s'est acquitté de ses fonctions à partir du 1er août 1986.

Ma délégation s'associe bien entendu à l'hommage que la Conférence a rendu à la mémoire de l'Ambassadeur Donald Lowitz, ainsi qu'aux paroles d'adieu bien méritées que vous venez de prononcer à l'endroit de ceux qui ont quitté ou vont quitter la Conférence et aux souhaits de bienvenue que vous avez adressés à ceux qui participent d'une façon ou d'une autre à nos travaux pour la première fois.

Au début de cette neuvième session de la Conférence du désarmement, il importe au plus haut point de garder présent à l'esprit ce qu'a déclaré avec force, à sa dernière session, au cours de l'"Année internationale de la paix", l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 41/86 M, relative au rapport de la Conférence du désarmement et adoptée le 4 décembre à une forte majorité de 133 voix.

Dans cette résolution, qui à bien des égards, devrait guider nos travaux de cette année, l'Assemblée s'est déclarée convaincue que cette Conférence, en tant qu'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, "doit jouer un rôle central dans les négociations de fond sur les questions

(M. García Robles, Mexique)

prioritaires de désarmement"; elle a réaffirmé que la création de comités spéciaux "est le meilleur moyen de mener des négociations multilatérales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement"; elle a demandé à celle-ci "de s'acquitter plus résolument de son mandat grâce à des négociations et d'adopter des mesures concrètes sur les questions prioritaires spécifiques de désarmement, plus particulièrement de désarmement nucléaire, inscrites à son ordre du jour", en établissant à cet effet des comités spéciaux dotés des mandats de négociation voulus.

Au cours de cette même session, l'Assemblée a adopté plus de 60 résolutions couvrant d'une manière ou d'une autre toutes les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Dans la présente intervention je me bornerai à examiner la résolution qui me paraît la plus importante de celles qui portent sur le premier point, à savoir l'interdiction des essais d'armes nucléaires; la résolution concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace; les principales résolutions traitant de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire et de la prévention d'une guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, et enfin la décision relative au programme global de désarmement, qui revêt cette année une importance particulière, l'Assemblée étant convenue que, compte tenu de la recommandation qui figure dans le rapport soumis par la Conférence, son élaboration devrait reprendre au début de la session de 1987 "en vue de mener cette tâche à bien pendant la première partie de ladite session et de présenter un projet complet de programme à l'Assemblée générale à ce moment-là", c'est-à-dire pendant la quarante et unième session qui, comme on le sait, n'a pas encore pris fin.

La première de ces résolutions, qui porte la cote 41/46 A, a été adoptée le mercredi 3 décembre 1986 par 135 voix et est intitulée "Cessation de toutes les explosions expérimentales nucléaires". Son texte, bien que plus concis que les années précédentes, contient tous les éléments essentiels sur la question. Au premier alinéa, il est rappelé que la question est à l'étude depuis plus de 30 ans, que l'Assemblée générale a adopté plus de 50 résolutions à ce sujet et qu'elle constitue un objectif fondamental des Nations Unies dans le domaine du désarmement, objectif auquel l'organe le plus représentatif de la communauté internationale a toujours assigné la plus haute priorité.

Cette résolution souligne que, à huit occasions différentes, l'Assemblée générale a condamné ces essais dans les termes les plus énergiques et que, depuis 1974, elle se déclare convaincue que la continuation de ceux-ci "intensifiera la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire". Elle rappelle également ce qu'a dit le Secrétaire général à l'Assemblée générale, lors de la séance plénière du 12 décembre 1984. Le plus haut fonctionnaire de l'Organisation a fait ressortir à cette occasion qu'aucun autre accord multilatéral ne contribuerait davantage à limiter le perfectionnement des armes nucléaires et que le traité d'interdiction que l'on cherchait à établir serait sans nul doute "le révélateur d'une volonté réelle de progresser vers le désarmement nucléaire".

(M. García Robles, Mexique)

Dans un autre alinéa, il est souligné que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui sont dépositaires du Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau se sont engagés, à l'article premier de ce Traité, à conclure un traité interdisant à tout jamais toutes les explosions expérimentales nucléaires, y compris toutes les explosions souterraines, et que cet engagement a été réaffirmé en 1968 dans le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dont l'article VI énonce en outre leur engagement solennel et juridiquement obligatoire de prendre des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et le désarmement nucléaire.

Dans l'alinéa suivant, l'Assemblée rappelle que ces trois mêmes Etats dotés d'armes nucléaires - les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique - dans le rapport qu'ils ont présenté le 30 juillet 1980 au Comité du désarmement, après quatre années de négociations trilatérales, ont notamment déclaré qu'ils étaient conscients "de l'intérêt considérable que présentera pour l'ensemble de l'humanité l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires dans tous les milieux", ainsi que "de la lourde responsabilité qu'ils ont de rechercher des solutions aux problèmes encore pendants", ajoutant aussi qu'ils étaient "déterminés à déployer tous leurs efforts et à faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour mener rapidement les négociations à bonne fin".

Le préambule de cette résolution contient aussi un élément nouveau, puisqu'il s'agit d'un événement survenu postérieurement à l'adoption de la résolution de 1985, à savoir la Déclaration dite de Mexico, adoptée le 7 août 1986 à Ixtapa, dans laquelle les dirigeants des six pays participant à l'initiative pour la paix et le désarmement ont affirmé qu'ils demeuraient "convaincus qu'aucune question ne présente à l'heure actuelle un caractère plus urgent et plus crucial que celle de la cessation de tous les essais nucléaires", ajoutant que "le développement qualitatif et quantitatif des armes nucléaires intensifie la course aux armements [et qu']en interdisant complètement les essais en question, on empêcherait un tel développement".

Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée commence par se déclarer à nouveau très préoccupée de constater que les essais d'armes nucléaires n'ont toujours pas cessé "malgré les vœux de l'écrasante majorité des Etats Membres", et réaffirme sa conviction que la conclusion d'un traité ayant pour objet d'interdire à tout jamais et pour tous les Etats toutes ces explosions revêtait la plus haute priorité et constituerait "une contribution de la plus haute importance à la cessation de la course aux armements nucléaires".

L'Assemblée prie une fois de plus instamment les trois puissances dépositaires du Traité de Moscou et du Traité sur la non-prolifération de "se conformer strictement à leurs engagements" de tenter d'assurer à une date rapprochée et à tout jamais l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et d'accélérer les négociations à cette fin; elle engage

(M. García Robles, Mexique)

tous les Etats membres de la Conférence du désarmement et en particulier les trois puissances dépositaires susmentionnées "à inciter la Conférence à créer, au début de sa session de 1987, un comité spécial chargé de la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales nucléaires".

La résolution se termine par une recommandation adressée à la Conférence tendant à ce que ce comité spécial "comprenne deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes, qui sont étroitement liées : contenu et champ d'application du traité; respect des dispositions et vérification" et par un appel aux trois pays dépositaires du Traité d'interdiction partielle de 1963 leur demandant "de cesser immédiatement toutes les explosions expérimentales nucléaires, en décidant soit d'un moratoire conclu trilatéralement, soit de trois moratoires unilatéraux".

Comme on le sait, conformément à la décision qu'elle a annoncée en juillet 1985, il y aura un an et demi à la fin de la semaine que l'Union soviétique applique pour sa part un moratoire unilatéral qui est entré en vigueur le 6 août de l'année susmentionnée. C'est la raison pour laquelle le Groupe des Six, composé des chefs d'Etat ou de Gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique et de la Suède, ainsi que du Premier Président de la Tanzanie a formulé, à la fin de l'année passée, une déclaration conjointe, dans laquelle on pouvait notamment lire ce qui suit :

"Rien ne justifie, de la part d'aucun pays, la réalisation d'essais nucléaires. Nous demandons une fois de plus aux Etats-Unis de reconsidérer leur politique à l'égard des essais nucléaires, afin d'établir un moratoire bilatéral. La proposition que nous avons faite d'aider à assurer une vérification adéquate de ce moratoire demeure valable. Nous sommes prêts à la mettre en oeuvre à tout moment".

On se souviendra que ces mêmes chefs d'Etat ou de gouvernement qui, dans la Déclaration de Delhi, avaient affirmé en janvier 1985 que "deux mesures spécifiques exigent aujourd'hui une attention particulière : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et un traité d'interdiction complète des essais" sont revenus sur cette question dans une nouvelle déclaration adoptée à Ixtapa le 7 août 1986 et intitulée "Déclaration de Mexico" :

"Nous réclamons à nouveau, posaient-ils, la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'espace appartient à l'humanité et, en tant que dépositaires de ce patrimoine commun de l'humanité, nous sommes contre l'emploi abusif, à des fins destructrices, de l'espace qui entoure notre planète".

Bien que, outre le projet de résolution qui a été adopté, trois autres projets de résolutions aient été soumis sur cette question à la Première Commission, l'un parrainé par la Chine, l'autre par un groupe d'Etats occidentaux et le troisième par un groupe d'Etats socialistes, aucune décision n'a été prise à leur sujet, à la demande de leurs auteurs respectifs.

(M. García Robles, Mexique)

C'est donc le projet de résolution parrainé par de nombreux membres du Groupe dit des 21 - dans l'élaboration duquel, de même que l'année précédente, les représentants de Sri Lanka et de L'Egypte avaient joué un rôle particulièrement important, ainsi que dans la série de consultations habituelles - qui, après révision du texte initial par ses coauteurs, a été adopté en séance plénière de l'Assemblée générale, le 3 décembre, par un vote que l'on peut considérer comme l'un des plus impressionnants de la session : 154 voix contre zéro, avec une seule abstention, celle des Etats-Unis.

De même que celle de l'année précédente, la résolution 41/53 est très longue et, comme il est d'usage, comprend un préambule et un dispositif. Dans le premier, après avoir reconnu qu'il est de l'intérêt général de l'humanité tout entière d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, l'Assemblée réaffirme les engagements contractés par les Etats parties au Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, et en particulier l'obligation de ne mettre sur orbite autour de la Terre aucun objet porteur d'armes nucléaires ou de tout autre type d'armes de destruction massive, de ne pas installer de telles armes sur des corps célestes et de ne pas en placer de toute autre manière dans l'espace extra-atmosphérique. Le préambule réaffirme également le paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, où il est déclaré que, pour empêcher la course aux armements dans l'espace, de nouvelles mesures devraient être prises et "des négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité".

En ce qui concerne le dispositif de la résolution en question, il convient de relever les deux recommandations suivantes, celle qui figure au paragraphe 4 et s'adresse à tous les Etats, en particulier à ceux qui sont dotés de moyens puissants dans le domaine spatial pour leur demander "d'oeuvrer activement pour que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques et de prendre immédiatement des mesures en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace", pour maintenir la paix et la sécurité internationales et promouvoir la coopération et la compréhension internationales; et la recommandation qui figure au paragraphe 9 et s'adresse aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour les prier instamment de poursuivre intensivement leurs négociations bilatérales dans un esprit constructif, en vue de s'entendre sans délai pour prévenir une course aux armements dans l'espace, et de tenir la Conférence du désarmement périodiquement informée du progrès de ces sessions bilatérales de manière à lui faciliter la tâche. Enfin, de même que l'année passée, j'ai réservé intentionnellement pour la fin de cette série de citations, les trois paragraphes 5, 6 et 8 que je vais maintenant rappeler, et qui visent tous expressément la Conférence du désarmement.

(M. García Robles, Mexique)

Au paragraphe 5, l'Assemblée réaffirme que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, "a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects".

Au paragraphe 6, l'Assemblée prie expressément la Conférence du désarmement "d'examiner, à titre prioritaire, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace".

Enfin, au paragraphe 8, l'Assemblée prie la Conférence "de reconstituer au début de sa session de 1987, avec le mandat voulu, un comité spécial chargé d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects".

S'agissant de la question invariablement inscrite en deuxième position à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", la résolution 41/86 F qui porte le même titre et qui a été adoptée le 4 décembre par 130 voix, rappelle dans son préambule le danger que représentent les armes nucléaires pour la survie de l'humanité et, après avoir formulé d'autres considérations également pertinentes, en vient, dans son dispositif à affirmer que l'existence de négociations bilatérales sur les armes nucléaires "ne réduit en rien la nécessité d'engager d'urgence, à la Conférence du désarmement, des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire", et à prier la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1987, un comité spécial chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et de présenter des recommandations à la Conférence sur les meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion ... d'accords" qui aboutissent à "réduire sensiblement les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination complète".

En ce qui concerne le troisième point de notre ordre du jour, la principale résolution adoptée par l'Assemblée à sa dernière session est, à mon avis, la résolution 41/86 G intitulée "Prévention d'une guerre nucléaire", qui a recueilli le 4 décembre 134 suffrages en séance plénière de l'Assemblée générale et dans laquelle celle-ci, après avoir réitéré que "tous les Etats Membres ont la responsabilité commune de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre mondiale, qui serait inévitablement une guerre nucléaire" et après avoir noté "avec une vive inquiétude" qu'une fois encore la Conférence du désarmement n'avait pas été en mesure d'entamer des négociations sur la question à sa session de 1986, prie de nouveau la Conférence de créer à cette fin "à titre hautement prioritaire" un Comité spécial "au début de sa session de 1987".

(M. García Robles, Mexique)

S'agissant de la question qui sera évoquée en dernier lieu dans ce tour d'horizon sommaire, à savoir le Programme global de désarmement, je me bornerai aujourd'hui à rappeler qu'elle figure à l'ordre du jour de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement depuis 1980 et que la Conférence a recommandé dans son dernier rapport à l'Assemblée - recommandation faite siennée par celle-ci dans la décision qu'elle a adoptée à l'unanimité le 4 décembre, - que l'élaboration du projet de programme soit achevée "pendant la première partie" de la session de l'année en cours - celle qui vient de commencer - en vue de présenter "un projet complet de programme à l'Assemblée générale" à sa quarante et unième session, qui, comme on le sait, n'a pas encore pris fin. Je reviendrai par la suite plus longuement sur les antécédents de cette question et j'examinerai également avec toute l'attention qu'elle mérite une autre des questions les plus importantes inscrites à notre ordre du jour, celle de l'élimination des armes chimiques.

Pour conclure cette première intervention, je voudrais souligner les points essentiels que son contenu, à mon avis, fait apparaître, et qui sont les suivants :

Il est nécessaire d'établir effectivement cette année, sans plus tarder, un comité spécial con el objetivo de - et je souligne ces quatre mots qui représentent une concession significative de la part des coauteurs du projet qui a servi de base à la résolution 41/46 A ayant pour objectif la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales nucléaires.

Il est nécessaire que la Conférence reconstitue "avec le mandat voulu, un Comité spécial chargé d'engager des négociations" visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, comme il est prévu dans la résolution 41/53 qui, je le rappelle, a été adoptée par 154 voix contre zéro, avec une seule abstention.

Il est nécessaire de constituer immédiatement un Comité spécial dont les objectifs ont été définis dans la résolution 41/86 F, adoptée par 130 voix, qui s'occuperait du deuxième point de l'ordre du jour de la Conférence, relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Il est nécessaire d'établir sans délai un organe subsidiaire, qui serait chargé, conformément à la demande formulée dans la résolution 41/86 G, adoptée par 134 voix, de ce que l'Assemblée a appelé à juste titre "la tâche la plus pressante et la plus urgente de l'heure" : la prévention d'une guerre nucléaire.

Il est nécessaire de concentrer les efforts, de donner des preuves évidentes de souplesse et de consentir des concessions mutuelles afin que le projet de programme global de désarmement auquel nous travaillons depuis 1980 puisse être achevé et soumis à l'Assemblée à sa quarante et unième session, comme nous l'avons nous-mêmes suggéré l'année passée et comme l'Assemblée nous l'a demandé expressément dans la décision qu'elle a adoptée à l'unanimité le 4 décembre dernier.

(M. García Robles, Mexique)

L'urgence des mesures que je viens de résumer apparaît encore plus clairement si l'on considère, d'une part, que l'année qui commence marquera déjà la première décennie de cet organe multilatéral de négociation sur le désarmement et que celui-ci, contrairement à ses prédécesseurs, n'a pas été en mesure au cours de ses neuf ans d'existence d'adopter un seul traité ou convention en la matière et, d'autre part, que l'Assemblée, lors de sa dernière session, a fait observer comme je me suis permis de le mentionner au début de la présente intervention, qu'il est indispensable que la Conférence s'acquitte "plus résolument de son mandat grâce à des négociations... plus particulièrement de désarmement nucléaire".

Il convient également de bien garder présent à l'esprit que, lors de la récente rencontre de Reykjavik, le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan "ont été très près de conclure des accords qui, par leur portée et leur signification ... auraient pu ouvrir la voie à l'élimination complète de toutes les armes nucléaires".

Le jugement éclairé que je viens de citer a été formulé par les six dirigeants qui, depuis 1984, présentent des initiatives concrètes pour le désarmement et la paix. L'un de ceux-ci, le Président du Mexique, Miguel de la Madrid, a formulé dans le discours qu'il a prononcé à l'Organisation des Nations Unies, le 24 septembre, les considérations ci-après qui fournissent, me semble-t-il, une conclusion opportune à la présente intervention par laquelle, conformément à la tradition, j'ai eu l'honneur d'ouvrir les débats de la Conférence pour 1987 :

"Dans les déclarations que nous avons signées, a déclaré le Président du Mexique, d'abord à New Delhi en 1985 et ensuite il y a un mois à peine dans la ville mexicaine d'Ixtapa, nous avons dit que l'effort tenté pour mettre fin à la course aux armements relève de la responsabilité de tous les hommes et de tous les peuples et non pas uniquement de celle des gouvernements qui disposent de la capacité technique de destruction totale. ...

Nos déclarations, dont le caractère légitime provient du fait qu'elles expriment le sentiment de l'humanité tout entière, ne sont que le prélude d'une série d'efforts que la communauté internationale devra déployer pour éliminer les armes nucléaires."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Yuli Vorontsov.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, merci pour les paroles chaleureuses qui m'ont été adressées. Il m'est agréable de me retrouver dans cet environnement du désarmement. Au nom de la délégation soviétique, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous souhaiter tout le succès dans l'exécution de votre tâche difficile. Nous espérons que, sous votre direction, la Conférence entreprendra des négociations concrètes sur un vaste ensemble de questions concernant la limitation des armements et le désarmement.

Nous saluons également en vous le représentant de la République populaire de Chine, notre grand voisin socialiste, dont le gouvernement a maintes fois témoigné de son intérêt pour la solution des problèmes du désarmement nucléaire, de la prévention de la course aux armements dans l'espace, de l'interdiction des essais nucléaires, de l'interdiction des armes chimiques, c'est-à-dire pratiquement de toutes les questions qui occupent une place importante dans les travaux de la Conférence du désarmement.

J'ai également le plaisir de saluer le représentant du Mexique, l'ambassadeur García Robles, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans ces locaux il y a plus de vingt ans. Cette activité infatigable du doyen des participants aux discussions sur le désarmement a été largement reconnue et il en a été récompensé par l'attribution du prix Nobel de la paix. Nous venons tous d'écouter avec beaucoup d'intérêt son intervention détaillée sur les tâches qui incombent à la Conférence.

Je souhaite aussi tout le succès possible dans leurs travaux aux représentants de l'Algérie, du Brésil, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de la France et de la Yougoslavie qui ont été désignés depuis peu à la tête de leurs délégations respectives : les ambassadeurs Hacene, Barbosa, Pugliese, Yamada, Dolgu, Morel et Kosin.

Nous remercions aussi l'ambassadeur Beesley, qui a présidé la Conférence en août 1986 et qui l'a dignement représentée pendant l'intersessions.

Permettez-moi, au nom de la délégation soviétique, d'exprimer mes sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion du décès prématuré de son chef l'ambassadeur Donald Lowitz. Je vous prie de transmettre nos condoléances à Mme Lowitz et à sa famille.

Je voudrais aussi vous présenter le nouveau chef de la délégation soviétique, l'ambassadeur Youri Nazarkine, déjà connu de beaucoup d'entre vous, et qui possède l'expérience nécessaire aussi bien des négociations sur le désarmement, notamment dans le cadre de notre Conférence, que de la préparation d'accords et de traités. Je lui souhaite, ainsi qu'à la délégation soviétique qu'il dirige, un travail fructueux et couronné de succès.

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre en une période difficile et cruciale. Il faut que les Etats revoient au plus vite leurs conceptions politiques et leurs façons d'agir si nous voulons éviter que le monde ne glisse dans l'abîme de l'autodestruction nucléaire, où nous poussent avec une criminelle témérité les grands prêtres de la course aux armements, avides de profits militaires fabuleux ou fanatiques, impatients de trouver des utilisations militaires pour chaque découverte scientifique. Nous devons mettre un point final à cette longue période, marquée par une accumulation insensée des instruments de mort les plus sophistiqués, nous engager d'un pas décidé sur la voie d'un monde juste et non violent, faire tous nos efforts pour garantir la survie de l'humanité, libérer ses inestimables capacités intellectuelles et ses énormes ressources matérielles et les mettre au service des objectifs du développement.

La Conférence du désarmement peut apporter une contribution concrète et précieuse à cette entreprise. Par sa nature même, elle concrétise l'idée d'une réunion mondiale consacrée au désarmement. Y participent tous les Etats dotés d'armes nucléaires auxquels incombe particulièrement la responsabilité d'éliminer le risque nucléaire. Mais ils ne sont pas seuls à y participer. Tous les Etats, quels qu'ils soient, peuvent apporter une contribution tangible et importante pour assurer une sécurité véritable pour tous. Il s'agit là d'une responsabilité partagée par tous les membres de la communauté mondiale.

L'Union soviétique est pleinement consciente de la part de responsabilité qui lui échoit. Il y a un an, le 15 janvier 1986, l'Union soviétique a présenté une initiative sans précédent par sa portée et ses objectifs, en proposant un programme prévoyant l'élimination avant la fin du siècle des armes nucléaires et des autres types d'armes de destruction massive, y compris les armes chimiques. Ce programme est devenu l'élément essentiel d'un concept qui consiste à aménager un système général et complet de sécurité internationale et qui a été formulé par le vingt-septième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique. Donnant suite à une initiative commune des pays socialistes, l'Organisation des Nations Unies s'est engagée dans un large et démocratique débat international sur une sécurité complète pour tous.

Le Plénum du Comité central du PCUS qui s'est tenu il y a quelques jours a démontré de façon convaincante que le peuple soviétique était résolu à appliquer les décisions du XVIIème Congrès du Parti. Nous déclarons ouvertement qu'un autre type de réflexion et d'action est nécessaire compte tenu des faits qui surviennent aussi bien dans notre pays que dans l'ensemble du monde. Le Plénum a constaté que, sous la direction du Parti communiste de l'Union soviétique, toutes les forces saines de la société soviétique se prononcent résolument en faveur de profonds changements révolutionnaires dans tous les domaines de notre vie, d'un nouveau dynamisme dans le développement socialiste et la réalisation des idéaux humanitaires inhérents à la théorie du socialisme.

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous avons entrepris maintenant de restructurer nos mécanismes économiques conformément aux lois objectives de l'économie. Nous éliminons les défauts sérieux qui s'étaient accumulés dans les activités des organismes de planification et de gestion ainsi que dans les pratiques, le style et les méthodes de gouvernement, faute d'intérêt pour une approche scientifique du développement économique. Aujourd'hui, la priorité est accordée à l'introduction systématique de l'autogestion dans les collectifs de travail et à la création de conditions dans lesquelles tous les travailleurs puissent avoir réellement le sentiment d'être les maîtres de leur entreprise. Les postes administratifs deviennent électifs et les conditions d'un système concurrentiel de sélection et de renouvellement des cadres dirigeants sont définies. En même temps, nous introduisons un système d'incitation matérielle et nous remplaçons la gestion économique par décret par une gestion fondée sur des facteurs financiers.

Le progrès économique et scientifique n'est certainement pas une fin en soi. Tous les Soviétiques en profiteront pleinement. Nous sommes par ailleurs convaincus qu'en développant notre potentiel économique, nous pourrions accroître et améliorer qualitativement notre contribution au développement de l'économie mondiale et participer dans une proportion plus importante à l'assistance fournie aux pays en développement.

Aujourd'hui, la restructuration est déjà plus qu'un concept, dans la perspective de nos progrès futurs. C'est une réalité de la vie, de la réflexion et du travail quotidien de nombreux millions de Soviétiques. La mise en oeuvre pratique de la restructuration et l'introduction des nouveaux concepts de changement sont inconcevables sans une démocratie véritable. C'est pourquoi le Plénum a mis l'accent sur une démocratisation sérieuse et profonde de la société soviétique, en tant que levier permettant de mobiliser pleinement la force essentielle que représente le peuple, pour venir à bout des tâches qui nous incombent.

Nous sommes convaincus que la démocratie, la transparence, la critique et l'autocritique sont les garanties d'un développement sain de la société soviétique. La démocratie et la transparence sont inséparables du socialisme et de son principe fondamental qui s'énonce comme suit : "tout au nom de l'homme, tout dans l'intérêt de l'homme". Il est tout naturel que les délibérations du Plénum aient porté essentiellement sur les problèmes humains et sur les méthodes permettant d'utiliser pleinement les possibilités créatrices de l'homme et de satisfaire ses besoins matériels et intellectuels.

Comme M. Mikhaïl S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du PCUS, l'a déclaré au Plénum, "nous voulons que notre pays devienne un exemple de nation très développée, de société à l'économie la plus avancée, à la démocratie la plus large et la moralité la plus élevée et la plus humaine, dont les travailleurs puissent se sentir pleinement maîtres". C'est sur ces paroles que se fondent nos pensées, nos espoirs et nos actes.

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Pour les Soviétiques et leurs intérêts vitaux, le sort de la nation et son autorité sur le plan international sont liés à la restructuration, à l'accélération du développement et de la démocratisation. Toute personne sans parti pris constatera que nos objectifs constructifs ne peuvent être atteints que dans un climat de paix et de sécurité. Nous ne cachons pas que l'exécution de nos plans très importants de restructuration et d'accélération du développement de notre pays définis par le Congrès du Parti et le Plénum de janvier du Comité central du PCUS serait facilitée par la détente internationale, la fin du gaspillage d'efforts et de ressources investis dans une course aux armements insensée, cause de risques mortels pour toute l'humanité. Nous souhaitons que s'établisse un climat de confiance qui permette d'instaurer une large division internationale du travail et d'enrichir mutuellement les cultures nationales.

Nous ne pensons pas que nos préoccupations de sécurité soient en opposition avec celles d'autres Etats et d'autres peuples. Le réalisme politique dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, ensemble à de nombreux égards trop fragile pour supporter des guerres ou des rivalités militaires, oblige à reconnaître que la sécurité est indivisible. Aucun pays ne peut assurer seul sa sécurité en agissant pour son propre compte ou avec un petit groupe d'alliés et en ne comptant que sur la technologie militaire terrestre ou spatiale. La Déclaration de New Delhi, signée par les dirigeants de l'Union soviétique et de l'Inde, qui a apporté à la communauté mondiale la notion concrète des principes d'un monde dénucléarisé et non violent, souligne que l'équilibre de la terreur doit faire place à une sécurité internationale complète : "l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, quels que soient les systèmes sociaux, les idéologies, les religions ou les races, doivent s'associer et s'engager ensemble en faveur du désarmement et du développement".

Reykjavik nous a fait prendre pleinement conscience du fait qu'un monde dénucléarisé et qu'une solution aux problèmes fondamentaux du secteur nucléaire et spatial n'étaient pas une utopie, mais une possibilité réelle. Si l'espoir que le sommet de Reykjavik donne rapidement des résultats pratiques a été déçu, les entretiens dans la capitale islandaise ont élevé la cause du désarmement nucléaire à un niveau encore jamais atteint, à partir duquel les contours d'un monde dénucléarisé et sûr se dégagent clairement. Dans toutes les négociations en cours, l'Union soviétique montre par des mesures pratiques, énergiques et persévérantes, qu'elle souhaite atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Ici également, à Genève, se déroulent les entretiens soviéto-américains sur les armes nucléaires et spatiales. Nous ne retirons aucune de nos propositions de Reykjavik visant à réduire radicalement, puis éliminer tous les systèmes nucléaires, et à assurer que l'espace demeure pacifique. Bien plus, nous développons encore nos propositions, démontrant en pratique que nous souhaitons trouver des solutions constructives et faire de notre mieux pour renforcer l'impulsion donnée aux négociations. Dans cette perspective, la partie soviétique aux négociations sur les armes nucléaires et spatiales a présenté une initiative visant à faire enfin progresser les délibérations et

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

à passer d'un débat sans fin à un travail constructif de rédaction de documents. La négociation sur ces documents a commencé. Nous espérons obtenir des résultats satisfaisants dans cette importante entreprise. On attend de nous des résultats tangibles. Nous espérons qu'à Washington on s'en rendra compte également et l'on répondra positivement à nos efforts. Cependant on a l'impression qu'à Washington, jusqu'ici, l'on s'intéresse à autre chose.

A la fin de la série de négociations actuelles nous avons l'intention, conformément à une recommandation des Nations Unies, d'informer la Conférence du désarmement des résultats obtenus. Nous sommes convaincus que la transparence devrait aussi devenir l'une des plus puissantes incitations à progresser dans la direction d'un monde dénucléarisé.

Les résultats de Reykjavik sont devenus l'héritage commun de tous les pays et de tous les peuples qui ont un intérêt vital à éliminer les armes nucléaires et à faire en sorte que la course aux armements ne s'étende pas à l'espace. Une interaction efficace entre Etats, grands et petits, est aujourd'hui plus nécessaire que jamais pour la vie et le progrès futur de l'humanité.

Dans ces conditions, il est tout à fait intolérable que les grandes possibilités de négociation offertes par la Conférence du désarmement ne soient pas, tant s'en faut, mises pleinement à profit. La raison en est connue. Tout simplement, certains ne souhaitent pas que des négociations sérieuses aient lieu et que des accords concrets soient conclus ici sur des questions de désarmement.

Il faut par des efforts conjoints dégager la Conférence de l'ornière procédurale où elle s'est embourbée et rechercher des solutions constructives et des compromis qui permettent de progresser.

L'Organisation des Nations Unies a reconnu qu'une interdiction des essais nucléaires était une mesure prioritaire, nécessaire pour arrêter la course aux armements et y mettre ensuite totalement fin. L'attitude adoptée à l'égard de l'interdiction des essais nucléaires est donc le critère qui en dit le plus sur la position adoptée à l'égard de l'ensemble des problèmes du désarmement, et qui permet de vérifier si les Etats sont de bonne foi et comment leurs actes s'accordent avec leurs paroles.

Notre moratoire unilatéral sur les explosions nucléaires, que nous avons prolongé plusieurs fois, démontre très clairement que nous sommes prêts à faire progresser la question de l'interdiction des essais nucléaires, demeurée jusqu'ici au point mort. Il y a 547 jours aujourd'hui que nos installations d'essais nucléaires se sont tues et elles continueront de se taire tant que les Etats-Unis ne procéderont pas à un premier essai nucléaire cette année. Mais si nous nous trouvons tout de même contraints de reprendre les essais nucléaires - et, comme un scientifique soviétique en renom l'a dit à juste titre, le bouton qui déclenche les essais sur nos polygones nucléaires

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

se trouve sur un bureau de la Maison-Blanche - même dans ce cas nous poursuivrions nos efforts avec persévérance pour entreprendre des négociations de grande envergure sur cette question, que nous sommes prêts à mener sous n'importe quelle forme et dans n'importe quelle enceinte, mais naturellement avec la participation des Etats-Unis. La Conférence du désarmement est à n'en pas douter une enceinte appropriée à cette fin.

La Conférence a pour tâche d'entreprendre, sans perdre un seul jour, l'élaboration d'un traité qui pourrait mettre fin aux essais nucléaires et en particulier de trouver des solutions aux problèmes relatifs à l'organisation et à la portée du traité, ainsi qu'aux questions de respect et de vérification. Nous invitons aussi la Conférence à passer des discours aux actes. Le temps est venu de créer un comité spécial et de le doter d'un mandat approprié. Il est temps maintenant d'entrer en matière et d'obtenir des résultats tangibles. La délégation soviétique est prête à envisager de façon positive toute proposition contribuant à progresser dans ce domaine essentiel, d'une extrême importance.

Nous sommes convaincus que la Conférence devrait concentrer ses efforts sur le programme pour l'élimination des armes nucléaires d'ici l'an 2000, qui énonce des objectifs concrets et fixe un calendrier précis pour leur réalisation. La Conférence devrait étudier un problème concret, lié à l'ensemble de la question du désarmement nucléaire, tel que l'arrêt de la fabrication des matériaux nucléaires synthétisables et fissiles destinés à l'étude et à la mise au point d'armes; le calendrier d'élimination des armements nucléaires, les approches de principes concernant le contrôle des mesures multilatérales de désarmement nucléaire.

La recherche d'une solution au problème du désarmement nucléaire est indissolublement liée à la prévention d'une course dans l'espace. Il serait impardonnable que nous tirions l'humanité du cauchemar nucléaire pour la replonger dans celui des lasers spatiaux. L'heure est maintenant venue d'entreprendre des négociations actives, d'abandonner les discours abstraits pour travailler concrètement à mettre au point des mesures efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, plutôt que de poursuivre des débats théoriques. Certains estiment que les négociations dites "sérieuses" sur cette question devraient se dérouler non dans la salle de notre Conférence, mais sur une base bilatérale, dans le cadre des missions soviétique et américaine. Nous ne sommes pas de cet avis. Nous sommes convaincus qu'en ce qui concerne une course aux armements dans l'espace, il n'existe pas de négociations "sérieuses" et de négociations qui ne le seraient pas, et il n'est pas possible de les distinguer. Nous nous prononçons pour l'approche la plus sérieuse concernant toute négociation sur ce problème critique auquel l'humanité est confrontée.

La Conférence offre de bonnes perspectives pour un débat sérieux et concret sur le problème que pose la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est un problème qui intéresse tous les Etats et, à cet égard, la Conférence pourrait non seulement élaborer des concepts utiles mais aussi entreprendre des négociations concrètes sur certains de ses aspects.

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Par exemple, à notre avis, la Conférence pourrait entreprendre un examen sérieux de la question concernant l'interdiction du recours à la force dans l'espace et à partir de l'espace contre la Terre. Après tout, les lasers pourraient être dirigés à partir de l'espace non seulement contre des villes soviétiques, mais contre n'importe quelle ville d'un pays "désobéissant".

On pourrait aussi envisager de créer un système de contrôle international, assurant le strict respect de cet accord, et étudier notamment l'idée d'un organe international d'inspection. Afin de procéder à des inspections sur place, cet organe aurait accès, à toutes les installations utilisées pour lancer et installer dans l'espace des engins spatiaux, ainsi qu'aux moyens de lancement correspondants.

En adoptant comme objectif ultime la prévention du déploiement des armes dans l'espace, la Conférence pourrait entreprendre d'élaborer des mesures partielles, mais importantes, conduisant vers cet objectif. En particulier elle pourrait envisager la possibilité d'élaborer un accord international assurant l'immunité des satellites artificiels de la Terre ne transportant aucune arme d'aucune sorte. Dans ce contexte, il serait aussi opportun d'explorer la possibilité de l'élimination des systèmes antisatellites existants. Pour notre part, nous proposons d'interdire les systèmes d'armes "espace-espace", "espace-Terre" et "Terre-espace". Je tiens à faire remarquer que, pour manifester sa bonne volonté, l'Union soviétique continue de s'abstenir de lancer des systèmes antisatellites dans l'espace.

Un autre secteur où la Conférence est appelée à agir avec la plus grande urgence est, à n'en pas douter, celui des négociations sur l'interdiction des armes chimiques. L'Union soviétique estime qu'il ne faut négliger aucun effort pour rédiger dès cette année le projet définitif de la Convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques. Cette perspective est tout à fait réelle, quoiqu'en disent ceux qu'elle ne satisfait pas. Il serait en effet criminel de faire traîner en longueur ce travail, maintenant que les problèmes les plus essentiels ont trouvé une solution. Je lance donc l'appel suivant aux participants à la Conférence : faisons en sorte que le désarmement chimique offre le premier exemple d'une accélération des efforts pacifiques, et non militaires, dans les relations internationales.

La préparation d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques contribuerait dans une mesure importante à développer la confiance, notamment dans le domaine militaire, et servirait d'exemple pour dégager des solutions aux problèmes complexes du désarmement. Elle confirmerait nettement la viabilité d'une approche multilatérale du désarmement et accroîtrait beaucoup le prestige de la Conférence, qui porte devant la communauté internationale l'entière responsabilité des négociations sur le désarmement chimique.

Il est satisfaisant de constater que les progrès réalisés lors des négociations sont en grande partie le résultat d'une série de propositions et de démarches de l'Union soviétique à la Conférence du désarmement au cours de l'année écoulée, ainsi que des initiatives constructives de nombreux autres pays, y compris le Royaume-Uni, la Suède et le Pakistan.

(M. Vorontsov, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés. Nous ne croyons pas non plus qu'après avoir fait nos propositions, nous puissions nous reposer sur nos lauriers. Je souhaite dire aux membres de la Conférence que nos experts à Moscou continuent de déployer de grands efforts pour chercher des solutions aux questions non encore réglées.

Mais par ailleurs les efforts d'un seul pays ou même d'une majorité de pays ne suffisent pas pour élaborer la convention. Nous espérons que les Etats-Unis s'associeront véritablement à la recherche de compromis. Ce qui est maintenant indispensable dans ces négociations, c'est que chacun se débarrasse de ses sentiments d'amour-propre à l'égard des approches qu'il propose et qu'il concentre ses efforts sur la recherche d'une approche commune. Il n'y a pas d'autre moyen de parvenir à un résultat. Cela vaut pour les Etats-Unis et pour tous les autres pays, y compris l'Union soviétique.

Encore une remarque. Il ne reste plus guère de questions importantes dans ce domaine qui exigeraient une décision politique sur laquelle il faudrait encore se mettre d'accord au cours de négociations. Mais inversement, il se pose encore toute une série de questions techniques apparemment secondaires qui, prises dans leur ensemble, constituent un obstacle infranchissable. Nous devons essayer de ne pas nous y enliser et adopter une attitude critique pour vérifier si tout ce qui est maintenant examiné en détail dans les groupes de travail et les sous-groupes est réellement nécessaire pour une convention efficace.

Je voudrais souhaiter tout le succès possible à l'Ambassadeur Rolf Ekéus, de la Suède, dans ses futures fonctions de Président du Comité spécial des armes chimiques, pour la mise au point de la rédaction du texte final de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons que M. Ekéus soit reconnu dans l'histoire de la diplomatie comme le dernier président à s'être occupé des négociations sur ce problème.

En conclusion, je souhaiterais exprimer l'espoir que la session de cette année permette de commencer à éliminer les nombreux goulots d'étranglement sur le plan de la procédure et qu'il sera possible de progresser vers un désarmement réel. Nous devrions envisager l'avenir avec le sens de notre mission, car si nous rouvrons la dispute entre passé et présent, nous risquons de découvrir que nous avons perdu l'avenir et après tout, c'est l'avenir de l'humanité qui est en jeu. Je souhaite à tous les participants de la Conférence tout le succès possible dans l'accomplissement des tâches importantes auxquelles ils sont confrontés.

Le PRESIDENT : Je remercie le premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés.

Je donne la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Theorin, que j'ai le plaisir d'accueillir de nouveau parmi nous.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : C'est avec une profonde tristesse que la délégation suédoise a appris le décès de l'Ambassadeur Donald Lowitz. Les représentants à la Conférence trouvaient en lui un ami en qui ils pouvaient toujours avoir confiance. Il a servi son gouvernement avec distinction et compétence dans la petite communauté de ceux qui consacrent leur effort à la grande tâche du désarmement. Sa manière intelligente, claire et ferme de présenter la position et les intérêts de son gouvernement faisait l'objet de notre respect et de notre admiration. Nous regrettons profondément que la Conférence soit privée de l'intelligence lucide et pénétrante de Donald Lowitz. Son sens aigu de l'humour et sa personnalité chaleureuse nous manqueront beaucoup. Le souvenir de Donald Lowitz restera inscrit dans les annales de la Conférence du désarmement. Nous nous associons à la peine de la délégation des Etats-Unis et nous prions le chef de celle-ci, M. Barthelemy, de transmettre à Mme Shana Lowitz et aux enfants du disparu, ainsi qu'au Gouvernement américain, nos condoléances les plus sincères.

Puis-je dire à l'Ambassadeur Fan, qui préside la Conférence du désarmement pour le mois de février, tout le plaisir qu'éprouve ma délégation de le voir à notre tête ? Nous nous réjouissons d'oeuvrer à ses côtés et je l'assure de tout notre soutien et de toute notre coopération dans la tâche importante de lancer efficacement nos travaux. Je tiens aussi à remercier sincèrement son prédécesseur, l'Ambassadeur Beesley, du Canada, qui a si habilement guidé la Conférence pendant le mois de clôture de la dernière session et jusqu'à l'ouverture de la présente.

Je voudrais enfin accueillir cordialement parmi nous les collègues qui se sont joints à nous depuis août : l'Ambassadeur Hacene, de l'Algérie, l'Ambassadeur Barbosa, du Brésil, l'Ambassadeur Morel, de la France, l'Ambassadeur Pugliese, de l'Italie, l'Ambassadeur Yamada, du Japon, l'Ambassadeur Dolgu, de la Roumanie, l'Ambassadeur Nazarkine, de l'Union soviétique et l'Ambassadeur Kosin, de la Yougoslavie. Je tiens à assurer tous nos nouveaux collègues de la pleine coopération de la délégation suédoise.

Ma délégation a écouté avec la plus grande attention l'importante déclaration du premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Yuli Vorontsov.

C'est à un moment important que la Conférence du désarmement se réunit aujourd'hui. Donnera-t-on ses chances au désarmement ? Ou faudra-t-il ajouter à une liste déjà bien trop longue une autre occasion manquée ? Les semaines et les mois prochains pourraient bien déterminer s'il y a moyen maintenant de réaliser des progrès à partir de ce qui a été obtenu à Reykjavík. Les semaines et les mois prochains détermineront si la possibilité d'avancer maintenant vers une interdiction des armes nucléaires sera perdue au Nevada et au Kazakhstan.

(Mme Theorin, Suède)

Les Etats-Unis ont annoncé leur intention d'effectuer cette semaine même un nouvel essai. L'Union soviétique a clairement fait savoir que, s'il en est ainsi, elle agira dans le même sens, abandonnant son moratoire unilatéral sur les essais. Il serait assurément déplorable qu'un tel feu d'artifice marque l'ouverture de la présente session. Ce ne serait là rien de moins qu'un affront fait à la communauté internationale qui s'efforce d'arriver à une interdiction complète des essais.

De nombreuses et ambitieuses propositions de désarmement ont été faites récemment et ce mouvement a culminé lors de la mémorable rencontre de Reykjavik. Depuis lors, la situation avance lentement. Bien qu'on nous dise que toutes les propositions restent valables, à notre connaissance les points de désaccord ne se sont pas rapprochés et les divergences n'ont même pas été définies en commun. En laissant les négociations s'enliser, non seulement on joue gros mais avec les chances contre soi.

Les préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires sont légitimes et il faut y répondre.

Le monde compte sur des mesures importantes, parce que des mesures importantes s'imposent. Le monde compte que les négociations bilatérales et multilatérales récoltent les fruits d'un nouveau climat international. Le monde compte que les puissances nucléaires fassent preuve de hardiesse et de détermination à la table de négociation, et de modération sur les polygones d'essais et dans les laboratoires d'armes. C'est tout le contraire de ce qui se passe aujourd'hui.

Il est essentiel pour les négociations multilatérales que s'engage un dialogue constructif entre les grandes puissances nucléaires; mais pour améliorer de manière générale les relations politiques internationales, il est tout aussi important d'obtenir des résultats dans les négociations multilatérales.

Dans cette Europe qui est de tous les continents le plus armé, la Conférence de Stockholm est parvenue à des résultats significatifs sur le plan militaire et politique. Une percée a été faite en ce qui concerne le principe des inspections sur place pour déterminer si les traités sur le désarmement sont respectés et pour instaurer la confiance.

En septembre dernier a été menée à bonne fin, ici à Genève, la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes bactériologiques. Des progrès y ont aussi été réalisés touchant des mesures propres à renforcer et rehausser la Convention.

A la dernière session de l'Assemblée générale, la Première Commission a adopté par consensus des résolutions sur des sujets traditionnellement controversés, comme la vérification et le respect. A côté des questions nucléaires, dont la priorité a été établie, on a accordé, comme il se doit, un regain d'attention à la course aux armements classiques.

(Mme Theorin, Suède)

Dans plusieurs résolutions, l'Assemblée a reconnu les progrès accomplis à la Conférence du désarmement concernant une convention sur les armes chimiques. S'agissant du principal problème que pose l'interdiction des essais nucléaires, il s'est produit un fait nouveau qui devrait donner à cette Conférence une bonne occasion de s'entendre enfin sur un mandat qui permette de traiter tous les aspects de la question.

Les dernières statistiques sur les explosions nucléaires qu'a publiées l'Institut suédois de recherches pour la défense, bien qu'elles restent provisoires en ce qui concerne l'année 1986, montrent que dans le domaine du désarmement des mesures unilatérales ont leur effet.

En raison essentiellement du moratoire de l'Union soviétique, le nombre total d'explosions est tombé de 55 en 1984 à 30 en 1985, pour atteindre 21 en 1986. L'Union soviétique, qui a réalisé 27 explosions en 1984, et 7 en 1985, n'a procédé à aucune en 1986. Aux Etats-Unis il y a eu 17 essais en 1984, 15 en 1985 et 12 en 1986. La France poursuit ses essais plus ou moins au même niveau, avec 8 explosions en 1986. On a enregistré un essai pour le Royaume-Uni en 1986; on n'en a relevé aucun en Chine. En 1986, la Conférence du désarmement n'a toujours pas pu créer un comité qui serait chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais. Si sur la question du mandat les positions sont donc restées figées, une plus grande ouverture de vues a toutefois marqué le débat. Quant au Groupe d'experts scientifiques, il a réalisé des progrès substantiels en arrêtant un ambitieux plan de travail pour l'avenir, comportant notamment pour 1988 une deuxième opération de collecte de données à l'échelle mondiale et un essai des méthodes et procédures mises au point.

Plus tard dans l'année, les deux principales puissances nucléaires ont failli s'entendre à Reykjavik sur une formule permettant de régler cette question. On aurait, semble-t-il, procédé par étapes, ce qui nous paraît regrettable, car il est plus que temps de négocier et de conclure un traité d'interdiction complète.

J'ajouterai que, pour certains, cet objectif est renvoyé à un avenir lointain. On dit même qu'il faudrait auparavant éliminer les armes nucléaires. On peut se demander à quoi bon interdire les essais, une fois supprimées les armes nucléaires. C'est maintenant que l'on met au point des armes nucléaires et c'est maintenant qu'il faut interdire les essais pour mettre un terme à cela; et cela est valable tant pour les Etats dotés à présent d'armes nucléaires que pour les Etats susceptibles de l'être à l'avenir.

La Suède a eu la satisfaction de constater à l'Assemblée générale une amélioration du climat politique à propos de l'interdiction des essais. Cette amélioration s'est traduite par une certaine convergence de vues qui s'est manifestée dans les résolutions adoptées sur la question. La résolution présentée par l'Australie sur la nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais a été soutenue par une majorité écrasante d'Etats non alignés et, pour la première fois, par le groupe d'Etats socialistes. En l'occurrence, les Etats-Unis ne s'y sont pas opposés.

(Mme Theorin, Suède)

La résolution relative à la cessation de toutes les explosions nucléaires expérimentales, qui avait été présentée par le Mexique, a fait l'objet d'un plus grand nombre de votes positifs que jamais de la part du groupe d'Etats occidentaux. La Suède, qui avait coparrainé les deux résolutions, apprécie la souplesse dont diverses délégations ont fait preuve. La diplomatie est l'art du compromis, mais il ne faut jamais perdre de vue le but. La Suède voit une évolution significative dans la répartition des voix pour l'adoption de ces résolutions et pense que l'appel lancé par cette Conférence en faveur de travaux concrets sur un traité d'interdiction complète des essais n'en revêt que plus de poids.

Il est temps que nous traduisions dans le mandat d'un Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires la convergence de vues qui s'est dégagée à l'Assemblée générale. Cette Conférence ne peut abdiquer ses responsabilités, alors que depuis 25 ans nous professons que l'objectif visé est la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Il est temps que la Conférence du désarmement engage des travaux concrets sur le premier point inscrit à son ordre du jour. Toutes les questions qui s'y rattachent doivent être abordées : portée et contenu aussi bien que respect et vérification.

Les réunions officieuses qui ont eu lieu au cours de la dernière session de la Conférence sur le fond du point intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" ont été à la fois constructives et utiles. En poursuivant l'effort, on devrait aboutir à des délibérations plus structurées et plus précises.

Bien que les délégations de tous les groupes aient déclaré qu'elles attachaient la plus haute importance à la prévention de la guerre nucléaire, on ne s'est malheureusement pas encore entendu sur la manière de traiter les questions qui s'y rapportent. De nouveaux efforts doivent être faits pour qu'on progresse en la matière.

Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas pu faire avancer le problème des garanties négatives de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. A ce propos, les obstacles rencontrés sont l'expression de divergences d'opinion fondamentales.

L'élément crucial de telles garanties est que les Etats dotés d'armes nucléaires prennent l'engagement, juridiquement contraignant, de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats qui n'en sont pas dotés. Ces derniers n'ont à prendre d'autre engagement que celui de se maintenir dans cette situation. Ils devraient officialiser cet engagement en adhérant au Traité sur la non-prolifération, en s'insérant dans une zone dénucléarisée établie ou de toute autre manière concertée et propre à donner à cet engagement un effet juridique à l'échelle internationale.

(Mme Theorin, Suède)

La menace d'une course aux armements dans l'espace fait que cette question tient de plus en plus de place dans l'ordre du jour du désarmement. La possibilité qu'existent à l'avenir des systèmes de défense contre les missiles balistiques est devenue un problème fondamental des négociations bilatérales menées par les Etats-Unis et l'Union soviétique.

La mise au point et le déploiement de systèmes antisatellites ont un effet déstabilisateur et sont de nature à déclencher une course aux armements dans l'espace. L'évolution de la situation sur ce point préoccupe les pays qui, en nombre croissant, ont mis sur pied des programmes spatiaux civils.

La Suède se félicite de constater qu'au cours des deux dernières années des débats ont eu lieu au Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces délibérations ont, dans une certaine mesure, permis de sérier les questions.

Le corpus de droit international existant en ce qui concerne la course aux armements dans l'espace est à bien des égards insuffisant. Il nous faut négocier d'autres mesures, par exemple l'interdiction des armes spatiales, y compris la mise au point, l'essai et le déploiement de systèmes antisatellites, ainsi que leur destruction. Il convient de respecter à la lettre les accords en vigueur, tant bilatéraux que multilatéraux. Le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques en est un exemple. Au cours de la session de cette année, le Comité spécial devrait poursuivre ses travaux. Il peut élargir et approfondir son examen, dans le cadre de son mandat.

Il reste une gamme de problèmes juridiques qu'il faudrait analyser plus avant. Un examen d'ensemble de l'aspect technique du problème de la mise au point d'armes spatiales s'impose. On pourrait envisager la création d'un groupe de travail officieux d'experts techniques.

Le contexte international des négociations sur les armes chimiques est source de graves préoccupations. Au mépris des règles du droit international, l'Iraq a eu recours à des armes chimiques dans sa guerre contre l'Iran. Il existe en Europe de très vastes arsenaux d'armes chimiques. On continue à mettre au point, à fabriquer et à déployer des armes de ce type. Les principales puissances militaires se sont préparées à mener une guerre chimique. La diffusion d'armes chimiques dans le monde est à n'en pas douter une possibilité, voire dans certains cas une nette probabilité. Il n'est d'alternative que de conclure une convention générale interdisant toutes les armes chimiques. Après deux décennies ou presque de travaux et de négociations, il est devenu possible de regrouper la plupart des éléments à incorporer dans un traité dont la structure et les premiers projets ont déjà été élaborés.

(Mme Theorin, Suède)

Nous ne pouvons nous laisser bercer par le rythme régulier des négociations et le fonctionnement sans heurt de cet organe multilatéral de négociation pour accepter des progrès lents, dans une perspective à long terme. S'il en était ainsi, nous serions dépassés par les événements et la mise au point de nouvelles armes réduirait nos efforts à néant.

Pour favoriser les négociations, tous les pays qui fabriquent ou envisagent de fabriquer des armes chimiques, unitaires ou binaires, devraient s'abstenir de le faire pendant les travaux. On ne saurait favoriser le désarmement en accroissant les armements. Sur ce fond, la fabrication d'armes chimiques est une activité regrettable. Mon gouvernement attache la plus haute importance à ces négociations et n'épargnera aucun effort pour qu'elles soient menées à bon terme au plus vite.

Il reste un certain nombre de problèmes auxquels il faut s'atteler avec énergie. L'un d'entre eux a trait au système de déclaration et de vérification des stocks existants d'armes chimiques. L'établissement d'un système efficace, sans être trop rigide, d'inspections internationales par mise en demeure en est un autre. Le rapprochement général des positions sur la vérification qu'on a constaté dernièrement devrait pouvoir faciliter un accord sur la question. Il est un troisième grand problème, celui de la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'avenir. Des mesures ont été prises pour mettre en place des régimes de vérification généralement acceptables et qui puissent s'appliquer à différentes catégories de produits chimiques. Il va de soi que le système de vérification envisagé ne doit pas entraver les activités légitimes de l'industrie chimique.

Il subsiste d'importants problèmes en ce qui concerne le fonctionnement du Comité consultatif et de ses organes, notamment le Conseil exécutif et le secrétariat technique.

Je saisis l'occasion qui m'est ici donnée de féliciter le Président du Comité pour la dernière session, l'Ambassadeur Cromartie du Royaume-Uni, qui a une connaissance approfondie du sujet et s'est acquitté de sa tâche avec énergie et efficacité.

Il faut organiser la poursuite des travaux avec toute l'efficacité qu'exige le processus de négociation au stade où il est parvenu. Je suis certaine que tous les membres de la Conférence soutiendront activement les efforts pour accélérer les négociations de sorte qu'il soit possible de conclure sans tarder une convention.

La seconde partie de la session de 1986 s'est déroulée sur l'arrière-plan de l'accident de Tchernobyl. De nombreuses délégations ont mis en relief les dangers que faisaient courir toutes les activités nucléaires, civiles ou militaires, et la dimension géographique des risques courus.

(Mme Theorin, Suède)

A Vienne, deux conventions internationales ont été élaborées, vite et bien. Elles visent à améliorer les arrangements permettant aux pays de s'alerter et de se prêter assistance en cas d'accident nucléaire. Ces conventions sont déjà entrées en vigueur. La Conférence générale de l'AIEA a par ailleurs adopté des résolutions demandant aux instances compétentes de s'occuper du problème de l'interdiction des attaques militaires contre des installations nucléaires.

La Suède regrette que certains pays aient proposé d'élaborer une convention en la matière dans le cadre de l'AIEA. L'interdiction d'attaques contre des installations nucléaires est, éminemment, une question de désarmement. C'est que de telles attaques causeraient des destructions massives. Si nous ne nous opposons pas à des arrangements bilatéraux ou régionaux en la matière, nous préférierions qu'on adopte une approche globale. L'instance toute trouvée est la Conférence du désarmement.

La Suède a présenté en 1984 un projet de traité sur les armes radiologiques qui visait à interdire ces armes ainsi que les attaques contre des installations nucléaires qui, par rayonnement, causent des destructions massives. L'expression "destruction massive", qui figure dans le titre même du point 7 de l'ordre du jour, est le lien justifiant une telle approche. Au lieu de suggérer qu'on déplace l'examen de ce point d'une instance internationale à une autre, les délégations devraient se coller cette année aux questions de fond qui restent en suspens.

Les circonstances m'obligent, une fois de plus, à appeler l'attention sur ce point quelque peu tenace qu'est l'élargissement de la composition de la Conférence. Tenir année après année les candidats dans l'attente d'une décision n'a rien de raisonnable. J'espère qu'on trouvera une solution satisfaisante dans le courant de la session.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement doit avoir lieu en 1988. La Suède y prendra une part active, de même qu'aux importants travaux préparatoires. Cette session extraordinaire devra réaffirmer la conviction de la communauté internationale qu'il n'est pas de tâche plus urgente pour l'humanité que de réaliser le désarmement nucléaire. Compte tenu de la priorité que revêt le problème nucléaire, le champ des travaux pourrait être élargi. Pour notre part, nous souhaiterions que la session extraordinaire aborde également des questions aussi capitales que le désarmement classique, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la course aux armements navals et la nécessité de prendre à l'échelle mondiale des mesures propres à instaurer la confiance.

Il y a 25 ans, on créait ici à Genève le Comité des dix-huit Puissances sur le désarmement. La Suède en a été l'un des huit membres n'appartenant à aucune des alliances militaires. Ce que le Comité et ses successeurs, la Conférence du Comité du désarmement et la Conférence du désarmement ont réalisé mérite un examen attentif. Les organes de Genève sur le désarmement ont contribué à la conclusion d'accords tels que le Traité sur la

(Mme Theorin, Suède)

non-prolifération, la Convention sur les armes bactériologiques, le Traité relatif au fond des mers et la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles. C'est là un résultat qui mérite bien d'être comparé avec ce qu'ont produit les négociations entre les puissances nucléaires.

Sur plusieurs questions de désarmement cruciales, en particulier sur celles qui ont trait aux armes nucléaires, le fonctionnement de ces organes multilatéraux a cependant été sérieusement entravé. On en donnera pour exemple le problème de l'interdiction complète des essais. S'il en est ainsi, ce n'est pas faute de dévouement, de compétence ou de hardiesse de la part des négociateurs de Genève. C'est parce que les puissances nucléaires refusent de leur donner la marge de manoeuvre nécessaire pour s'acquitter de leur tâche. On leur a même refusé la prérogative de négocier sur les principales questions inscrites à leur ordre du jour.

Nous avons aujourd'hui une excellente occasion de renforcer la confiance dans la capacité de la Conférence du désarmement d'accomplir son oeuvre.

Il nous faut poursuivre nos travaux afin de conclure un traité interdisant les armes chimiques.

Il nous faut lancer les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Il nous faut, sur toutes les questions inscrites à notre ordre du jour, prouver ce que peuvent apporter des négociations multilatérales sur le désarmement et qu'elles sont viables.

Les hommes politiques et les militaires, qui de par le monde prennent les décisions, élaborent des plans pour faire la guerre et amorcer un nouveau cycle de la course aux armements dont le rythme ne cesse de s'accélérer. Si nous voulons que la paix et le désarmement deviennent des réalités, alors il nous faut aussi dresser des plans et les réaliser énergiquement. "Ceux qui sèment le vent récoltent la tempête", dit-on. Si nous semons des armes, nous récolterons la guerre; mais si nous plantons la semence du désarmement, nous récolterons la paix. Depuis 25 ans, on s'y emploie ici à Genève. Le temps presse. Nous n'avons plus 25 ans devant nous pour essayer d'aboutir.

Le PRESIDENT : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à mon endroit.

Nous avons épuisé le temps dont nous disposions ce matin et il reste un orateur sur la liste. Nous avons aussi des questions d'organisation à régler. Je vais donc suspendre la séance plénière, qui reprendra à 15 h 30 précises. Nous poursuivrons alors nos délibérations. Comme la Conférence l'a décidé, lorsque le dernier orateur inscrit aujourd'hui aura parlé, nous tiendrons une réunion officieuse pour examiner l'ordre du jour provisoire et le programme de travail de la Conférence. Si nous arrivons à un accord, nous nous retrouverons en séance plénière pour adopter toute décision qui résulterait de la réunion officieuse.

(Le Président)

A la demande du coordonnateur du Groupe des 21, je tiens à informer les membres de ce groupe qu'ils se réuniront ici à 15 heures, pour une brève consultation, et qu'ils disposeront de services d'interprétation.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT : La 385ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Je donne la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, qui présentera le rapport du Comité spécial, publié sous la cote CD/734.

M. CROMARTIE (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à dire la profonde émotion que j'ai ressentie en apprenant le décès de l'Ambassadeur Lowitz, notre collègue et ami. Il y a deux ans cette semaine, il arrivait ici et, dès la première séance, nous étions frappés par le courage et la compétence dont il a fait preuve au fauteuil que vous occupez aujourd'hui, Monsieur le Président, et d'où vous dirigerez avec succès nos travaux pour le mois de février. Depuis lors, nous admirions l'habileté et l'intégrité qui marquaient sa conduite de la délégation américaine et nous nous étions liés d'amitié avec lui et sa famille. Aujourd'hui, il aurait été à mes côtés et j'ai un chagrin profond à penser que je ne le verrai plus. J'adresse mes sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis à laquelle je serais reconnaissant de bien vouloir les transmettre à la veuve de l'Ambassadeur, Shana, qui a toute mon affection, ainsi qu'à ses enfants.

Je prends aujourd'hui la parole en tant que Président sortant du Comité spécial des armes chimiques pour présenter le rapport adopté par le Comité le 29 janvier et dont vous êtes saisi sous la cote CD/734. Ce rapport concerne les travaux effectués pendant la période entre sessions sur la base recommandée le 21 août dans le dernier rapport du Comité (CD/527), qui a été approuvé par la Conférence le 28 août.

Le Comité a été invité à reprendre ses travaux dans le cadre de son présent mandat, pour une session de durée limitée allant du 12 au 30 janvier. Il était recommandé que ces travaux portent sur des questions concernant les articles III, IV, V, VI et IX, ainsi que les parties de l'article II intéressant les articles V et VI, que le Président engage entre-temps des consultations sur ces questions pour préparer la reprise de la session, qu'on organise à cette fin, du 24 novembre au 17 décembre, des consultations à composition non limitée du Comité spécial, y compris, si besoin est, des réunions pour lesquelles seraient prévus des services complets, et que le Comité fasse rapport à la Conférence du désarmement sur ses travaux pendant l'intersessions. C'est ce rapport que je vous présente aujourd'hui.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

Les résultats concrets de nos travaux sont exposés dans le document CD/734. Les consultations à composition non limitée, auxquelles de nombreux représentants ont participé, se sont déroulées dans une ambiance qui témoigne de l'intérêt soutenu des délégations. M. Rowe (Australie), Président du Groupe de travail A et M. Poptchev (Bulgarie), Président du Groupe de travail B ont poursuivi leurs travaux avec beaucoup de dévouement et d'enthousiasme. Le Comité spécial doit leur être très reconnaissant pour la façon dont ils ont poursuivi pendant la période entre les sessions les travaux qu'ils avaient entrepris à la session de 1986 et dont les résultats figurent dans le précédent rapport (CD/727) du Comité, en date du 21 août 1986.

Lorsque le Comité s'est réuni à nouveau en session officielle le 12 janvier, il a décidé que les progrès réalisés lors des consultations officielles justifiaient une mise à jour du texte en cours de rédaction du projet de convention pour y ajouter les zones de consensus découvertes pendant la période entre les sessions. Cette version révisée figure à l'appendice I du document CD/734 dont la Conférence est saisie, avec la recommandation au paragraphe 9 a) que l'appendice en question soit mis à profit pour poursuivre la négociation et la rédaction de la convention. Les travaux se sont poursuivis activement jusqu'au dernier jour. Deux autres documents du Président du Groupe de travail A ont été inclus dans l'appendice II pour être disponibles afin de poursuivre les travaux à la session de 1987. Comme M. Wisnoemoerti (Indonésie) qui a présidé le Groupe de travail C en 1986 et élucidé les questions étudiées au titre des Articles VIII et IX a cessé ses fonctions à la fin de la dernière session de la Conférence en août 1986, j'ai entrepris, en ma qualité de Président du Comité, de larges consultations avec de nombreuses délégations sur la question de l'Article IX dans ses rapports avec l'ensemble de la convention. Je suis très reconnaissant à tous ceux d'entre vous qui ont trouvé le temps nécessaire pour m'éclairer de leurs avis, du point de vue national et régional, ainsi que du point de vue des groupes auxquels vos pays appartiennent. A la suite de ces consultations, j'en suis venu à la conclusion qu'au stade actuel, il serait inutile, pour les travaux de la Conférence, de tenter de procéder à un examen multilatéral du texte de l'Article IX. J'ai cependant été agréablement surpris de constater qu'il existait de larges zones de consensus. J'ai donc consigné au rapport du Comité que j'avais constaté une convergence de vues sur quatre points :

En premier lieu, que la confiance dans la convention devrait être renforcée et maintenue grâce à l'inspection de routine des installations déclarées.

En deuxième lieu, que les dispositions de l'Article IX étaient nécessaires pour que toute partie puisse exprimer des doutes quant au respect des obligations d'une autre partie, et qu'elle puisse être convaincue que ces doutes seront promptement dissipés au moyen de procédures concertées.

En troisième lieu, que ces procédures devraient être considérées comme une source fondamentale de la confiance à l'égard de la convention et que le recours à ces procédures devrait se produire rarement.

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

En quatrième lieu, que lorsqu'il serait fait appel à ces procédures, un intervalle de temps très court pour régler la question était essentiel à la fois pour des raisons inhérentes à la nature des armes chimiques et pour des raisons politiques plus vastes.

Ces points ne font naturellement pas partie du texte en cours de rédaction qui contient le libellé du traité provisoirement convenu, avec des réserves, exprimées soit par des crochets, soit par des notes de bas de page.

Comme on peut le constater à partir de notre dernière version du texte, l'Appendice I du rapport qui vous est soumis est très nettement en progrès par rapport à celui qui figurait à l'appendice de notre précédent rapport (CD/727). Compte tenu de l'accord réalisé à la fin même de la précédente session sur un nouveau libellé de l'Article IV, le Groupe de travail B, sous la présidence de M. Poptchev, a élaboré un libellé amélioré et plus complet des Articles III, IV et V de la convention qui traitent des déclarations initiales d'armes chimiques et d'installations de fabrication en vue de leur élimination. Cela représente un pas en avant important et j'espère que cela servira aussi de base solide pour d'autres travaux sur cette question où des points importants restent à régler, y compris la question de la déclaration de l'emplacement des stocks et de la définition des installations de fabrication. En l'absence d'une résolution sur ce dernier point, il paraît prématuré de s'attaquer aux problèmes qui restent à résoudre au titre de l'article II sur les définitions.

Dans tous les cas, le Groupe de travail A a été très occupé par les travaux qui se sont poursuivis jusqu'à la mise sous presse du rapport qui vous est présenté. Le nouveau texte de l'article VI, mis au point pendant notre dernière session, a été encore développé sous la direction compétente et énergique de M. Rowe, de façon à inclure trois listes de substances chimiques entrant en ligne de compte aux termes d'une convention sur les armes chimiques, avec des annexes correspondantes concernant les régimes applicables à ces substances. L'article stipule maintenant pour la première fois que chaque Etat partie s'engage à fournir des données sur les substances chimiques pertinentes et les installations qui les produisent et à soumettre les produits chimiques et les installations envisagés à l'annexe II et dans la liste II à une surveillance continue prenant la forme de rapports et d'inspections internationales systématiques de routine sur place. Cet engagement représente un important pas en avant; considéré conjointement avec les dispositions des annexes I et III de l'article VI il constituera un élément important contribuant à établir la confiance requise pour que la convention soit conclue.

Cela est conforme au premier des quatre points de convergence que j'ai précédemment mentionnés, selon lequel la confiance dans la convention devrait être renforcée et maintenue par l'inspection de routine des installations déclarées. Pendant la période de transition au cours de laquelle les stocks d'armes chimiques et leurs installations de production seront éliminés, d'autres mesures seront requises et devront être élaborées pour garantir que

(M. Cromartie, Royaume-Uni)

les Etats parties s'acquittent de leurs obligations à cet égard. Comme je vous l'ai précédemment indiqué, j'ai aussi constaté une convergence de vues, en ceci que les dispositions au titre de l'article IX devraient renforcer la confiance dans la convention sur laquelle nous négocions. Ce problème crucial reste à résoudre. L'application de toutes les mesures de vérification exigera la création d'une organisation efficace en vertu de l'article VIII du Traité. Cette tâche pourrait s'avérer aussi complexe que l'a été la rédaction de l'article VI, cette année. Jusqu'ici l'élaboration de l'article VI montre que l'organisation en question devra s'acquitter d'une tâche de routine détaillée et à long terme. Il faudra encore travailler sur cet article en liaison avec l'article VIII, pour faire en sorte que les dispositions du projet de convention offrent ensemble les éléments nécessaires à la confiance dans l'ensemble de la convention, pour permettre l'achèvement de sa rédaction.

Enfin, je voudrais remercier cordialement toutes les délégations de la contribution positive et constructive qu'elles ont apportée, pendant l'année où j'ai présidé le Comité spécial des armes chimiques, à la tâche commune : négocier un projet de convention interdisant entièrement les armes chimiques, dans le cadre de notre Conférence, seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement.

Nous devons particulièrement remercier les Présidents des trois Groupes de travail, M. Rowe (Australie), M. Poptchev (Bulgarie) et M. Wisnoemoerti (Indonésie) pour leur travail infatigable et la grande contribution qu'ils ont apportée aux résultats fructueux de notre année de travail. Je suis sûr d'exprimer la pensée de tous les membres du Comité spécial des armes chimiques en disant au personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies notre profonde gratitude pour le soutien et l'aide apportés au Comité dans ses travaux, en particulier au Secrétaire du Comité, M. Abdelkader Bensmail et à son personnel, qui ont beaucoup contribué à nos travaux, ainsi qu'aux interprètes et traducteurs qui nous ont permis de nous exprimer dans toutes les langues de la Conférence.

Je suis parvenu maintenant au terme des fonctions que m'a confiées la Conférence au début de sa dernière session. Cela étant, je suis heureux de pouvoir transmettre cette tâche à l'ambassadeur Ekéus, de la Suède, suite à la décision prise par la Conférence en août. Je sais que la présidence du Comité ne saurait être en de meilleures mains. Je lui présente mes souhaits les plus cordiaux pour la prochaine session et l'assure, en tant que Président, de la coopération et du soutien de la délégation du Royaume-Uni.

Puisque j'ai la parole en tant que représentant du Royaume-Uni, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations. Je sais que vous vous acquitterez de vos fonctions avec toute la sagesse qui est de tradition dans votre pays. Je voudrais enfin remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Beesley, du Canada, qui a assumé la présidence pour le mois d'août avec un grand savoir-faire diplomatique.

Le PRESIDENT : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques de la déclaration qu'il a faite pour présenter le rapport publié sous la cote CD/734 et je le remercie des mots aimables qu'il a prononcés à mon endroit.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à l'ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, qui a présidé de manière remarquable le Comité spécial et qui nous a présentés aujourd'hui les résultats d'une année de travaux intensifs. Ses talents bien connus de diplomate et le charme de sa personnalité ont contribué, je dois dire, aux progrès substantiels qu'a réalisés le Comité spécial.

Comme nous l'avons décidé au cours de nos consultations officieuses, je présenterai le rapport du Comité spécial pour adoption à la prochaine séance plénière de la Conférence qui se tiendra le jeudi 5 février. A la fin de la séance du matin, nous rétablirons le Comité spécial et nommerons à sa tête l'ambassadeur Ekéus, de la Suède.

M.BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : L'Australie fonde de grands espoirs sur cette session de la Conférence du désarmement. Un vieux proverbe chinois dit, je crois, que même un voyage de dix mille li commence par un pas. Cette année, nos premiers pas, c'est vous qui les guiderez et c'est pour nous une source d'espoir, d'optimisme. Ma délégation éprouve une vive satisfaction à voir le Chef de la délégation chinoise présider la Conférence, en ce mois inaugural de la session de 1987, qui revêt une importance vitale. On sait la profonde expérience culturelle et historique de votre pays; le gouvernement tout comme le peuple australiens en sont vivement conscients. Nous avons admiré la détermination et l'élan qui ont animé la lutte du peuple chinois pour la modernisation et avons été frappés par les impulsions que la Chine a données à l'effort multilatéral en faveur du désarmement.

De ce dynamisme, les initiatives remarquables prises par la Chine à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies sont l'exemple le plus récent. L'Australie a aussi salué la très importante déclaration de la Chine, annonçant qu'elle ne procéderait plus à des essais nucléaires dans l'atmosphère. Nous comptons sur la sagesse traditionnelle de la Chine et sur vos talents manifestes pour nous mettre en bonne voie et nous mener sur le droit chemin en 1987. Au cours de ce mois, ma délégation appuiera pleinement vos efforts; les relations toujours plus étroites et étendues tissées par nos deux pays, voisins en Asie et dans la région du Pacifique, ne seront pas le moindre des motifs de notre adhésion.

Si j'ai dit que nous abordons avec beaucoup d'espoir cette session de la Conférence du désarmement, c'est pour plusieurs raisons. Je n'en mentionnerai que quelques-unes.

(M. Butler, Australie)

Tout d'abord, l'année dernière, nous avons observé à Reykjavik la fin de la première période de vigueur renouvelée dans les négociations des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur les grands problèmes de limitations des armements et de désarmement. Cette période avait commencé en novembre 1985, au Sommet de Genève; une année plus tard, ce qui est un intervalle relativement bref, Reykjavik a vu émerger les principaux éléments d'un accord réellement significatif entre les deux grandes puissances militaires. Nous considérons que si l'entente n'a pu être scellée à Reykjavik, les ingrédients en restent pour l'essentiel intacts et les travaux se poursuivent pour réaliser un accord non seulement de grande portée, mais qui serait aussi le commencement d'un processus conduisant naturellement à des mesures encore plus étendues de limitation des armements et de désarmement.

Cette possibilité effective peut et doit influencer positivement sur ce que nous chercherons à faire et serons à même d'accomplir en 1987, ici même. Elle justifie notre ferme attente de voir aller de l'avant nos travaux.

Deuxièmement, il faut compter sur les progrès que nous avons accomplis au cours de l'année dernière. Si on remonte deux ou trois ans en arrière, on se rappellera que le climat de la Conférence était rude. Les débats étaient houleux et les positions souvent très divergentes. Mais l'année dernière une certaine convergence a commencé à se dessiner. Dans plusieurs secteurs de nos travaux, on sentait que la Conférence avançait, que les divergences s'atténuaient et qu'une nouvelle détermination animait la recherche de progrès.

Troisièmement, ce même processus de convergence et de conciliation des différends marquants s'est manifesté aussi à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies. On n'en voudra pour preuve que les résolutions adoptées en matière d'essais nucléaires et d'armes chimiques. Là aussi, les délégations ont laissé au vestiaire l'expression étriquée de leurs divergences de vue et d'approches pour s'employer à chercher un terrain commun d'entente. Cet esprit persiste et nous sentons une volonté générale non seulement de maintenir le cours des événements, mais aussi de l'amplifier.

Nous avons, ces dernières années, entendu adresser maintes critiques au système et aux mécanismes de désarmement multilatéral. Nul doute qu'en partie ces critiques étaient fondées. Mais il est certainement sage, du moins à certaines occasions, de voir les choses dans une perspective historique. Ainsi chaque fois, et certainement tout au long de ce siècle, qu'une Conférence multilatérale sur le désarmement a siégé à Genève, l'on a observé un réel clivage entre ce que la Conférence pouvait accomplir et le poids de la puissance militaire détenue par certains Etats. Pourtant, en dépit de ce clivage, la Conférence du désarmement de Genève, sans ses divers avatars, a continué d'enrichir les lois et usages internationaux en matière de limitation des armements et de désarmement. C'est là un point que relevait ce matin Mme Theorin, qui dirige avec distinction la délégation suédoise : si l'on se penche sur la masse de lois et usages de cette nature approuvés à Genève au cours de ce siècle, l'intérêt du recul historique saute aux yeux.

(M. Butler, Australie)

Tout simplement, les accords et les usages négociés à Genève se sont révélés indispensables à la gestion des relations internationales et aux efforts déployés pour sauvegarder la paix à notre époque difficile et toujours plus complexe.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de trois questions inscrites à l'ordre du jour de notre Conférence et qui, pour mon gouvernement, ont une priorité indiscutable.

Vers la fin de la session de l'année dernière, on a pu voir se rétrécir les divergences de vues entre les membres de la Conférence au sujet de la question primordiale d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce processus de convergence s'est confirmé à l'Assemblée générale dans les résolutions adoptées à ce sujet - qu'il s'agisse du fond même ou de la répartition des voix. Rappelons aussi la reprise des discussions sur le sujet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Des progrès remarquables ont par ailleurs été relevés dans les travaux du Groupe d'experts scientifiques et les propositions - dont l'une émanait de mon gouvernement - tendant à créer un réseau international de surveillance sismique pour la vérification d'un traité d'interdiction des essais. A ce propos, je prierais de nouveau instamment la Conférence de prendre la décision d'établir ce réseau, en s'inspirant par exemple des principes énoncés dans notre proposition. Mais pour ce qui est de la question primordiale, nous ne voyons rien qui empêche de franchir très tôt le dernier pas et d'établir à nouveau, à la Conférence, un Comité spécial sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous croyons que ceci peut être fait, et même rapidement. Pour sa part, ma délégation est prête à aider à aplanir les derniers obstacles.

Nous ne voulons pas dire toutefois que d'autres activités, menées à l'extérieur de cette Conférence, dans le cadre de discussions bilatérales ou au sein de certains groupes d'Etats, ne devraient pas se poursuivre. Ce qu'il faut souligner, c'est que la pierre qui manquait pour asseoir l'édifice est désormais trouvée : il s'agit de reprendre nos travaux pour donner existence à un traité vérifiable, empêchant toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les Etats, dans tous les milieux, et pour toujours.

Comme nous l'avons déjà déclaré à maintes reprises ici, le Gouvernement australien accorde la plus haute priorité à la conclusion d'une convention multilatérale qui interdirait la mise au point, la fabrication, le stockage, le transfert et l'utilisation d'armes chimiques. Nous croyons qu'un tel objectif est désormais bien en vue. Les négociations sont animées d'un esprit nouveau, apparent déjà à la session de 1986 du Comité des armes chimiques. Il s'est manifesté en particulier dans les progrès enregistrés au cours des consultations engagées entre les sessions, en novembre, décembre et janvier.

L'avancement des négociations se reflète dans le rapport contenant le dernier état du texte de la Convention, présenté cet après-midi par l'ambassadeur Cromartie. L'élan imprimé aux travaux sous la présidence zélée de celui-ci doit être entretenu.

(M. Butler, Australie)

Je dirai plus, en 1987 nous devons accélérer le rythme de nos négociations afin de saisir l'occasion réelle qui nous est donnée de conclure une convention cette année. Pour cela, il faut deux choses : se concentrer sur la solution des principales questions en suspens; rendre le plus efficace possible l'organisation des travaux du Comité.

L'année dernière, le Comité avait axé sa tâche sur les questions concernant les articles III, IV, V, VI et IX. Ces articles continueront sans doute à requérir notre attention, mais nous estimons qu'il est devenu impératif de s'attaquer de front, résolument, à d'autres questions précises. Au nombre de celles-ci, quatre revêtent une importance cruciale :

Déclaration et vérification des stocks d'armes chimiques;
Installation de fabrication d'armes chimiques;
Non-fabrication d'armes chimiques;
Inspections par mise en demeure.

Un volume considérable d'efforts a déjà été consacré à l'examen de ces questions et à la rédaction de dispositions appropriées destinées à la Convention.

Certes, la solution de tous les aspects de ces questions continue de se dérober. C'est qu'elles sont difficiles et complexes, mais les régler n'est pas au-dessus de nos moyens.

Cette aptitude à trouver des solutions, nous en avons donné la preuve lors de la dernière partie de la session de 1986, qui a vu de bons progrès concernant les articles III, IV, V et VI.

Le problème des inspections par mise en demeure est tenu pour l'un des plus importants qui restent à résoudre. Toute une série de propositions ont été avancées à ce sujet, mais nous sommes persuadés qu'il est possible de forger une disposition appropriée à condition d'attaquer la question de front. Trouver une solution aux inspections par mise en demeure donnerait une forte impulsion à l'ensemble des négociations. Aussi pensons-nous que la session de 1987 devrait mettre au premier plan le débat sur cette question.

Nous avons dit combien il serait souhaitable de nous concentrer fermement sur un certain nombre de questions. Pour cela il faudrait revoir la façon dont nous avons organisé jusqu'ici les travaux du Comité. Aussi avons-nous appris avec beaucoup de satisfaction que le Président entrant du Comité des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus, voyait les choses sous cet angle. Nous appuyons pleinement l'idée d'un examen serré de groupes de questions à condition évidemment qu'une certaine souplesse soit ménagée quant au calendrier d'examen de points particuliers, en fonction des progrès accomplis. C'est ainsi, pensons-nous, que pourra être entretenu l'élan très apparent pris en 1986 et que sera atteint l'objectif qui nous tient tellement à coeur.

(M. Butler, Australie)

S'il fallait une preuve de plus du prix que l'Australie attache à cet objectif, rappelons que depuis la dernière séance plénière de la session de 1986 de la Conférence, le Gouvernement australien a pris de nouvelles initiatives dictées par l'horreur que lui inspire la guerre chimique.

Le 26 novembre 1986 l'Australie a retiré les réserves qu'elle avait apportées au Protocole de Genève de 1925. Le Protocole de Genève de 1925, précieux instrument international, est toutefois loin d'être parfait. Considérant les nombreuses réserves dont il a fait l'objet, on ne saurait affirmer catégoriquement qu'il interdit toute utilisation d'armes chimiques. En retirant ses propres réserves et en s'attachant à élaborer une convention d'interdiction complète des armes chimiques, l'Australie cherche à renforcer les règles internationales faisant obstacle à la guerre chimique.

La prolifération des armes chimiques préoccupe aussi l'Australie. Ainsi, pour ne pas faciliter par inadvertance une tentative de fabrication d'armes chimiques par un détournement secret de produits chimiques exportés d'Australie, huit produits chimiques susceptibles d'être ainsi mesurés font de notre part l'objet depuis 1985 d'une surveillance rigoureuse à l'exportation.

Le Gouvernement australien a décidé récemment que 22 autres produits chimiques susceptibles de servir à la confection d'armes chimiques seraient inscrits au Registre australien de surveillance à l'exportation, ce qui porterait à 30 le nombre de produits chimiques de cette nature dont l'exportation ne pourra se faire sans une autorisation officielle. La décision ministérielle de placer ces 22 autres produits chimiques sous contrôle à l'exportation remontant à décembre 1986, je dois préciser qu'elle n'a pas encore reçu une application intégrale et rigoureuse. La liste australienne de contrôle à l'exportation servira, espérons-nous, de modèle à toutes les nations exportatrices de produits chimiques.

Les mesures que nous avons adoptées pour contrôler l'exportation de ces produits chimiques visent à réduire le risque de guerre chimique; mais quelle que soit l'utilité de contrôles à l'exportation, ils ne sauraient se substituer à une convention globale sur les armes chimiques, et nous continuerons d'appuyer pleinement les efforts déployés pour qu'on poursuive cet important objectif. Il est en vue et on peut espérer l'atteindre en 1987.

Pour ce qui est de la course aux armements dans l'espace, la position de mon gouvernement est sans ambiguïté : l'espace ne devrait jamais être le lieu d'une telle course. Nous voulons croire que prévenir cette course est pour les grandes puissances un engagement fondamental. C'est ce qu'elles nous ont dit, et nous les croyons, mais nous voudrions voir cet engagement honoré.

Nous pensons que la communauté internationale, pour qui cette question est d'une importance capitale, peut contribuer grandement à atteindre cet objectif. Nous sommes persuadés que les travaux de la Conférence jouent un rôle clef à cet égard; il convient de les reprendre cette année sans délai. Il serait affligeant au-delà de toute expression que des arguties de procédure puissent les différer. La tâche est urgente et un travail considérable nous attend.

(M. Butler, Australie)

Nous espérons, M. le Président, que le Comité spécial de l'espace sera déjà en pleine action avant que vous ne quittiez la présidence.

J'ai fait plus haut mention d'initiatives prises par des groupes d'Etats en dehors des strictes limites de la Conférence du désarmement ou du système de désarmement multilatéral. Une telle initiative, qui s'est concrétisée en 1986, a été l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga - établissant la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud.

Le 7 août 1985, j'ai informé la Conférence de la décision que les chefs de gouvernement des 13 pays membres du Forum du Pacifique Sud avaient pris le 6 août à leur réunion de Rarotonga, aux îles Cook, d'approuver le projet de Traité sur la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud et de l'ouvrir à la signature. Le texte du Traité et de ses projets de protocole a été transmis à la Conférence le 16 août 1985 (document CD/633).

Aujourd'hui, je suis heureux d'annoncer à la Conférence que le Traité sur la Zone dénucléarisée du Pacifique Sud - le Traité de Rarotonga - est entré en vigueur avec le dépôt du huitième instrument de ratification, le 11 décembre 1986, soit à peine un an et demi après avoir été ouvert à la signature. Il existe désormais une zone dénucléarisée du Pacifique Sud, qui s'étend de l'Equateur, au nord, à l'Antarctique, au sud, et de la côte ouest de l'Amérique latine à la côte ouest de l'Australie.

Les Etats suivants ont ratifié le Traité : Fidji, îles Cook, Tuvalu, Nioué, le Samoa occidental, Kiribati, Nouvelle-Zélande et Australie. Le Pacifique Sud devient ainsi la deuxième région peuplée après l'Amérique latine, à établir une zone dénucléarisée recouvrant une partie réellement considérable du globe. Pour l'illustrer, j'ai demandé au secrétariat de distribuer maintenant aux membres de la Conférence une carte de la zone couverte par le Traité.

Le Traité de Rarotonga dispose ce qui suit :

- Chaque pays du Pacifique Sud Partie au Traité s'engage à ne mettre au point, fabriquer, acquérir ou recevoir de tiers aucun dispositif explosif nucléaire.
- Il ne doit y avoir aucun essai de dispositif explosif nucléaire dans le Pacifique Sud.
- Il ne peut y avoir de stationnement d'un dispositif explosif nucléaire sur le territoire des Etats Parties.
- Les activités nucléaires dans la région, y compris l'exportation de matières nucléaires, seront soumises à des garanties strictes assurant une utilisation à des fins uniquement pacifiques excluant toute explosion.

(M. Butler, Australie)

- Les pays du Pacifique Sud demeurent libres, dans l'exercice de leur droits souverains, de décider par eux-mêmes, entre autres, s'ils doivent autoriser ou non des escales de navires et d'aéronefs étrangers dans leurs ports maritimes et leurs aérodrômes.
- La liberté de la mer en droit international sera pleinement respectée.
- Le respect de leurs obligations par les Parties fera l'objet d'un système strict de vérification.

Le Traité interdit aussi les immersions de déchets radioactifs en mer, dans la région. A cet égard, il complète la Convention conclue en 1986, pour la protection de l'environnement dans la région du Pacifique Sud.

Le Traité de Rarotonga reflète l'inquiétude profonde ressentie de longue date dans la région du Pacifique Sud au sujet des essais nucléaires, de l'immersion des déchets nucléaires en mer et de la prolifération horizontale des armes nucléaires. Expression d'une forte communauté d'intérêts des membres du Forum du Pacifique Sud au regard des questions d'environnement et de sécurité, il marque dans son préambule la détermination des Parties à s'assurer que "les richesses et la beauté des terres et des mers de leur région demeurent à perpétuité le patrimoine de leurs peuples et de leurs descendants, pour que tous puissent en jouir en paix".

Le Traité comporte trois protocoles, ouverts à la signature le 1er décembre 1986. Le premier d'entre eux invite les Etats-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni à appliquer les dispositions clefs du Traité dans leurs territoires du Pacifique Sud. Les deux autres protocoles invitent respectivement les cinq Etats dotés d'armes nucléaires à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser un dispositif explosif nucléaire quelconque contre les Parties au Traité et de ne pas procéder à des essais de dispositifs explosifs nucléaires à l'intérieur de la Zone dénucléarisée.

Nous croyons fermement que le Traité de Rarotonga est une importante contribution à la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans la région du Pacifique Sud et qu'il constitue un important instrument de limitation des armements nucléaires. L'importance à cet égard gagnerait encore à ce que les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont été invités à en signer les Protocoles les concernant le fassent le plus rapidement possible. Un Etat, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, a déjà apposé sa signature le 15 décembre 1986, et l'Australie s'en est félicitée.

Un trait remarquable du Traité de Rarotonga est que le Forum du Pacifique Sud, dont il émane, est une association de gouvernements régionaux qui travaille traditionnellement par consensus. Les membres de cette Conférence, qui connaissent bien les difficultés à surmonter dans la recherche d'un consensus en matière d'accords sur la limitation des armements et le

(M. Butler, Australie)

désarmement, savent que pour réaliser l'entente, il faut qu'entrent en compte les intérêts de tous les participants. Le Traité de Rarotonga est le fruit d'un tel processus - c'est un document de consensus auquel ont souscrit un nombre d'Etats numériquement équivalents au tiers de cette Conférence.

J'ai dit que ce Traité était une importante mesure de limitation des armements. Aucune arme nucléaire n'est stationnée sur le territoire des Etats du Pacifique Sud et le Traité garantit fermement que tel continuera d'être le cas. Il crée aussi les mécanismes de vérification nécessaires pour veiller à son application. D'autres zones où des initiatives semblables ont été institutionnalisées, avec l'appui écrasant de la communauté internationale, sont l'Antartique, l'Amérique latine, l'espace extra-atmosphérique et le fond des mers.

Le Traité est une nouvelle contribution importante à la prévention de la prolifération des armes nucléaires et d'autres dispositifs d'explosifs nucléaires et ses conséquences sont de taille pour la région du Pacifique Sud comme pour les régions voisines. Il aidera grandement à empêcher qu'une partie fort étendue du globe ne devienne à son tour un champ de déploiement géographique des armes nucléaires. L'interdiction du stationnement d'armes nucléaires sur le territoire des pays du Pacifique Sud est particulièrement importante à cet égard. Elle va au-delà des obligations contractées par ces pays en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Comme je le rappelais plus haut, le texte du Traité a été distribué comme document officiel de la Conférence en 1985, sous la cote CD/633. Depuis, à la suite de consultations, tenues par une délégation du Forum du Pacifique Sud, avec tous les Etats susceptibles de signer les Protocoles, ces derniers ont été adoptés dans leur forme définitive par le Forum du Pacifique Sud, réuni à Suva en août 1986. Le texte définitif des Protocoles a été distribué aujourd'hui conjointement par les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, sous forme d'un additif au document CD/633. Les délégations ont trouvé ce document à leur place. Le texte du Traité lui-même, y compris toutes les annexes, à l'exception des Protocoles modifiés dont le texte a été distribué aujourd'hui, reste identique à celui présenté dans le document CD/633.

J'ai évoqué tout à l'heure l'histoire des efforts multilatéraux déployés à Genève en vue du désarmement. Une chose apparaît clairement : en dépit d'épisodes parfois très difficiles, ces efforts n'ont jamais perdu leur élan.

Nous pensons qu'à l'heure actuelle le mécanisme multilatéral en faveur du désarmement est en train de changer. La raison en est que les Etats l'apprécient et que nombre d'entre eux voudraient le voir encore plus efficace. A New York, où cette question a été débattue avec une vigueur croissante, nous avons dit clairement que nous saluerons toute initiative visant à réviser ce mécanisme pour l'améliorer. A cette fin, il faudrait réaménager le calendrier des négociations multilatérales afin que nous puissions réagir très directement aux réalités essentielles en ce qui concerne les armements et à leurs incidences sur le maintien de la paix et de la sécurité.

(M. Butler, Australie)

Le processus multilatéral gagnerait si la Conférence portait son attention sur un certain nombre de points prioritaires de l'ordre du jour. Il y aurait certainement lieu d'élaguer l'ordre du jour actuel, en mettant de côté les points moins urgents ou qui, pour l'heure, se prêtent relativement moins bien à un examen par la Conférence du désarmement. Nous espérons en particulier être à même d'achever nos travaux sur un programme global de désarmement et conformément à la résolution de la 41ème Assemblée générale, de présenter nos conclusions à l'Assemblée avant la fin de sa présente session. Cette Conférence a la confiance de l'Australie et nous sommes persuadés de l'efficacité de son rôle, qui est de garantir au désarmement la place qui lui revient dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Qu'on me permette enfin de dire que pour avoir été des nôtres mon ami regretté, Don Lowitz, a enrichi l'esprit de cette Conférence.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon égard.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : J'espère qu'on ne me tiendra pas rigueur, après ma longue intervention de ce matin, d'oser de nouveau demander la parole; mais, représentant d'un pays - le Mexique - dont la capitale est le siège de l'organisme créé en vertu du premier traité par lequel a été établie une zone dénucléarisée dans une région habitée, on comprendra, je pense, que je tiens à ne pas laisser passer l'occasion de l'annonce par l'Ambassadeur Butler de l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga pour exprimer - et demander à M. Butler de transmettre à tous les membres de cette nouvelle zone - les félicitations de la délégation mexicaine à la Conférence du désarmement. Je crois que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a eu tout à fait raison de dire dans son Document final - et je cite les paragraphes 60 et 61 - que "La création des zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région intéressée constitue une mesure importante de désarmement" et que "Le processus de création de telles zones dans différentes parties du monde devrait être encouragé avec, comme objectif final, un monde entièrement exempt d'armes nucléaires". C'est pourquoi je réitère nos félicitations à l'Ambassadeur Butler et à l'Etat ou aux Etats qu'il représente.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, qui fera une déclaration concernant les services alloués à la Conférence.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Comme vous le savez, l'Organisation des Nations Unies continue de faire face à une crise financière qui exige des réductions et une reprogrammation d'un certain nombre de ses activités. Comme pour la seconde partie de sa session de 1986, la Conférence doit examiner comment faire face à l'objectif fixé d'une réduction de 30 % des services qui lui sont alloués.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Des consultations intensives ont eu lieu au Siège et à Genève pour assurer à la Conférence les meilleures conditions de travail et de services. Il est ressorti de ces consultations que, pour gêner le moins possible les travaux tout en réalisant les économies nécessaires, il valait mieux, compte tenu des enseignements de la seconde partie de la session de 1986, centrer l'effort sur une réduction du nombre des séances hebdomadaires qu'imposer une réduction de 30 % de la durée de la session annuelle. Comme pour la seconde partie de la session de 1986, cela signifierait en pratique que la Conférence tiendrait 10 réunions par semaine, avec des services complets et, pendant les sessions du Groupe d'experts sismologues, 15 séances hebdomadaires, également avec tous les services.

La Conférence sera donc en mesure de tenir deux séances par jour, avec tous les services nécessaires, tout au long de la session de 1987, et une séance supplémentaire par jour lorsque siégera le Groupe d'experts sismologues.

Par ailleurs, si la Conférence créait plus de comités qu'en 1986, il faudrait que ceux-ci envisagent de tenir leurs réunions à la suite de celles d'autres comités ou groupes de travail. Cette pratique, qui a déjà été suivie dans le passé, évite de gaspiller les ressources allouées lorsque le temps prévu pour chaque réunion n'est pas pleinement utilisé. Je me permets de rappeler que les organes qui ont précédé la Conférence du désarmement avaient mis au point un système en vertu duquel toutes les séances devaient commencer à l'heure, et en tout cas pas plus de 5 minutes après l'heure fixée. Les services organiques du secrétariat seront bien sûr toujours prêts à assurer le service de consultations officieuses, au cas où des membres souhaiteraient intensifier leurs activités et déborderaient le cadre alloué pour les réunions disposant de tous les services.

Comme en 1986, il ne sera pas possible de tenir de réunions le soir ou pendant le week-end en bénéficiant de tous les services.

Je voudrais aussi rappeler les mesures concernant la documentation que la Conférence a acceptées à la réunion officieuse du 22 avril 1986. Pour appliquer ces décisions et réaliser des économies sur le plan de la documentation, il faudrait que les documents soient présentés en temps voulu, car le personnel technique de la Division des services de conférence n'assurera pas d'heures supplémentaires. On ne pourra donc faire face à des délais de dernière minute.

Le PRESIDENT : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence de sa déclaration. Au cours des consultations officieuses que nous avons tenues avant l'ouverture de la session, j'ai constaté que l'accord était général en ce qui concerne les services qui nous seront fournis et que le Secrétaire général a présentés dans leurs grands traits. Nous agirons en conséquence.

(Le Président)

Conformément à l'article 29 du règlement intérieur, le secrétariat a fait distribuer le document de travail CD/WP/251, intitulé "Ordre du jour provisoire de la session de 1987 de la Conférence du désarmement et programme de travail de la Conférence". Je vais maintenant suspendre la séance plénière pour convoquer une réunion officieuse de la Conférence, qui examinera ce document de travail.

La séance est suspendue à 16 h 35; elle est reprise à 16 h 45.

Le PRESIDENT : La 385ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. Je sou mets à la Conférence, pour décision, l'ordre du jour provisoire de la session de 1987 et le programme de travail pour la première partie de la session, qui figurent dans le document de travail CD/WP.251, daté du 30 janvier 1987. A ce propos, je tiens à faire la déclaration suivante au nom de la Conférence :

"La Conférence intensifiera aussi ses consultations sur le point relatif au Programme global de désarmement, compte tenu du fait que, dans son dernier rapport à l'Assemblée générale, la Conférence a recommandé et l'Assemblée appuyé cette recommandation dans la décision qu'elle a prise sur la question d'achever l'élaboration de ce programme au cours de la première partie de la session de 1987, pour le présenter à l'Assemblée générale avant la clôture de sa quarante et unième session."

S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce document de travail 1/.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à remercier les membres de la Conférence de nous avoir permis d'adopter rapidement l'ordre du jour de la session de 1987 et le programme de travail pour la première partie de la session.

Comme nous l'avons décidé pendant nos consultations officieuses, je compte saisir la Conférence pour adoption, au début de notre prochaine séance plénière, du rapport du Comité spécial des armes chimiques. Publié sous la cote CD/734, il a été présenté aujourd'hui par le Président du Comité, l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni. A la fin de la séance du matin, nous rétablirons aussi le Comité spécial et nommerons à sa tête l'Ambassadeur Ekéus de la Suède. Comme vous le savez, il n'est pas nécessaire de rétablir le Comité spécial sur le programme global de désarmement, qui peut commencer immédiatement ses travaux.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 5 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 50.

1/ Publié ultérieurement sous la cote CD/735.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 5 février 1987, à 10 h 30.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 386ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence, souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Kenneth L. Adelman, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis d'Amérique, qui est le premier orateur de la journée. Les participants à la Conférence le connaissent bien et savent également les importantes responsabilités qui lui ont été confiées. Je suis donc convaincu qu'ils écouteront sa déclaration avec un intérêt particulier. Je voudrais aussi accueillir chaleureusement M. Raúl Roa Kouri, Vice-Ministre cubain des affaires étrangères, qui s'adressera de même à nous aujourd'hui. M. Roa Kouri est un diplomate plein d'expérience qui a été représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et qui, en cette qualité, a joué un rôle actif dans les questions de désarmement. Sa déclaration offrira pour nous un intérêt tout particulier.

Comme il a été annoncé à notre dernière séance plénière, j'ai l'intention de saisir la Conférence, pour adoption, du rapport du Comité spécial des armes chimiques sur les travaux effectués du 12 au 30 janvier 1987 (CD/734). Ce rapport a été présenté à la 385ème séance plénière par l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte le rapport du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

Les orateurs inscrits sur ma liste sont, aujourd'hui, les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de Cuba, de la République fédérale d'Allemagne et de la Pologne.

Je donne maintenant la parole à M. Kenneth L. Adelman, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis d'Amérique.

M. ADELMAN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser, au nom de la délégation des Etats-Unis, mes félicitations et mes vœux les meilleurs, qui vous accompagneront tandis que vous dirigerez les travaux de la Conférence du désarmement durant le premier mois de sa session de 1987. A deux reprises, au cours des trois dernières années, j'ai eu le privilège de diriger dans votre pays, la Chine, une délégation chargée d'examiner des questions concernant la limitation des armements, et c'est un plaisir pour moi de prendre aujourd'hui la parole alors que vous incombe la conduite de nos débats.

La délégation des Etats-Unis adresse également ses félicitations à l'Ambassadeur Beesley, du Canada, qui a dirigé avec beaucoup de compétence les travaux de la Conférence en août et durant l'intersession.

La délégation des Etats-Unis se joint à ceux qui ont félicité les nouveaux chefs des délégations de l'Algérie, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de l'Union soviétique et de la Yougoslavie.

Lorsque je me suis adressé pour la première fois à la Conférence du désarmement, voici deux ans, Donald Lowitz était à mes côtés, à la tribune, et siégeait, ce mois-là, à la présidence. Depuis lors, vous avez pu apprécier en lui, comme je l'ai fait moi-même pendant si longtemps, les qualités d'un homme

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

chaleureux et remarquable qui a toujours répondu à l'appel de son pays - et je l'avais pour ma part sollicité il y a plus de deux ans maintenant - et qui croyait en cette Conférence et en ses buts, comme il croyait en vous tous. Cet homme, je l'ai aussi connu en tant que merveilleux compagnon pour sa femme Shana - qui incarne elle-même à la perfection toute la fraîcheur et le dévouement de l'Amérique - en tant que père admirable pour ses enfants Amy, Teddy et Josh, en tant que grand-père plein de tendresse pour son petit-fils David. Sa famille vient de subir une perte cruelle, que nous ressentons tous aussi très vivement.

Vous savez déjà, je crois, que le Président Reagan a rendu hommage à Donald Lowitz. Comme il l'a dit, il nous appartient de poursuivre les mêmes buts et d'édifier ainsi un monument vivant à la tâche qu'il a accomplie. Je voudrais maintenant vous transmettre les salutations du Président des Etats-Unis à l'occasion de l'ouverture de la présente session :

"Alors que la Conférence du désarmement reprend ses travaux pour 1987, je tiens à lui souhaiter une session fructueuse. L'ouverture en a été assombrie par la disparition prématurée de notre regretté ambassadeur, M. Donald Lowitz, mais je suis convaincu que, tous ensemble, nous pourrons accomplir des progrès qui feront honneur à sa mémoire.

Vos travaux constituent un élément important et intrinsèque des efforts qu'entreprend la communauté internationale afin de pouvoir vivre dans un monde plus pacifique. Les problèmes dont vous vous occupez vont de pair avec ceux qu'abordent à l'échelon bilatéral les Etats-Unis et l'Union soviétique. La promesse de Reykjavik, qui nous a ouvert la perspective d'un monde aux armements nucléaires sensiblement réduits, est devenue la marque de ce qui est possible. Elle appelle inévitablement l'attention sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et devrait encourager vos efforts visant à accroître la stabilité et la coopération internationales.

L'une des tâches qui vous attend consiste à assurer l'interdiction globale et effectivement vérifiable des armes chimiques. Cette tâche est rendue encore plus ardue par le fait que s'accroissent les moyens de guerre chimique et que, contrairement à ce qui a été internationalement convenu, ces armes sont utilisées aujourd'hui dans diverses parties du monde. En tant que participants à la Conférence, vous êtes investis d'une lourde responsabilité. En effet, étudiant le texte d'une convention, il vous faudra veiller à ce qu'une interdiction globale élimine effectivement la possibilité d'utiliser les armes chimiques contre les générations futures. Une convention efficace demandera un degré d'ouverture sans précédent de la part de tous les Etats.

Je réaffirme l'engagement qu'ont pris les Etats-Unis en 1984 en présentant un projet de convention interdisant les armes chimiques à l'échelle mondiale. La délégation des Etats-Unis s'efforcera par tous les moyens d'oeuvrer en vue d'éliminer totalement ces armes terribles et d'adopter les dispositions concernant la vérification qui sont nécessaires pour veiller à ce qu'elles n'entrent plus jamais dans les arsenaux militaires de la planète.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Vos efforts dans ce domaine comme dans d'autres doivent être loués. Nous nous engageons à nous atteler avec vous à cette tâche herculéenne qui consiste à apporter la stabilité dans un monde dont la sécurité reste incertaine et à trouver des solutions judicieuses au problème de la réduction de l'armement mondial."

Monsieur le Président, depuis que je me suis adressé à la Conférence il y a deux ans, le monde a vu se dérouler certains événements spectaculaires dans le domaine de la limitation des armements. Je retiendrai tout particulièrement la rencontre marquante du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev à Reykjavik, en octobre dernier, rencontre à laquelle j'ai eu le privilège de participer. Du point de vue des Etats-Unis, Reykjavik a constitué un tournant historique dans notre dialogue avec l'Union soviétique concernant la limitation des armements. Pourquoi ? Parce que, pour la première fois, nous avons amené l'Union soviétique à engager des négociations sérieuses - non pas seulement des initiatives publiques mais des négociations sérieuses, cartes sur table, durant ces deux saisissantes journées - au sujet de réductions profondes des armes nucléaires offensives.

Tel était le but que le Président Reagan cherchait à atteindre depuis le début de sa présidence, et en particulier lorsqu'il a proposé pour la première fois, en 1981 et 1982, l'option "zéro-zéro" concernant les forces nucléaires à portée intermédiaire et la réduction profonde des armes stratégiques. A cette époque, vous vous en souvenez peut-être, nombreux ont été ceux, dans notre propre pays comme ailleurs, pour qui ces propositions ambitieuses ne trouvaient pas réellement place dans un dialogue consacré à la limitation des armements, pour qui - plus nombreux encore - ces propositions allaient trop loin et ne pourraient jamais constituer la base de négociations fructueuses avec l'Union soviétique - celle-ci ne pouvant tout simplement accepter les réductions profondes que nous envisagions. Et quand l'Union soviétique a abandonné les pourparlers à la fin de 1983 - la raison, totalement injustifiable ajouterai-je, en étant les forces nucléaires à portée intermédiaire - nombre de ces mêmes critiques sont revenus à la charge, convaincus que les événements leur avaient donné raison.

Mais le Président Reagan a persévéré, et sa ténacité a porté ses fruits, aboutissant à une réorientation réelle de l'ordre du jour consacré à la limitation des armements. A l'heure actuelle, les deux parties en sont enfin venues - finalement - à parler d'accords qui, s'ils étaient signés - et pleinement respectés, ce qui n'est pas du tout la même chose - apporteraient des réductions véritables et profondes dans les arsenaux nucléaires offensifs, en particulier dans les systèmes où ils sont le plus déstabilisants, où ils menacent le plus le monde. Il ne s'agit plus maintenant d'arrangements tels que les accords SALT des années 70, qui ont permis aux deux parties d'accroître leurs arsenaux dans de vastes proportions - l'Union soviétique a quadruplé le nombre de ses armes nucléaires stratégiques depuis que le premier accord SALT a été signé en 1972, et nous avons pour notre part renforcé notre propre arsenal face à ce quadruplement. Grâce à l'opiniâtreté du Président Reagan, l'ordre du jour concernant la limitation des armes nucléaires est, je le crois, désormais irréversiblement axé sur de profondes réductions des armes offensives.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Il existe un autre fait sur lequel je voudrais appeler votre attention, qui n'appartient pas au domaine proprement dit de la limitation des armements, mais qui, s'il se confirmait, pourrait avoir de larges répercussions à cet égard, y compris sur les débats de notre Conférence et sur son avenir. On parle de plus en plus d'"ouverture", ou de glasnost, en Union soviétique. Il y a deux jours, le premier Vice-Ministre des affaires étrangères Vorontsov a évoqué cette question ici-même. Nous l'avons aussi abordée hier soir tous les deux, lors d'une longue conversation. La portée, la signification, l'évolution de cette glasnost ne sont pas claires, et on ne sait pas si l'ouverture dont parle maintenant l'Union soviétique sera authentique, telle que l'entendent les sociétés véritablement ouvertes. Mais il est permis d'employer le conditionnel, d'exprimer un espoir, un profond espoir, de dire que si cet intérêt de l'Union soviétique à l'égard de l'ouverture se révélait réel, il se pourrait fort bien que nous nous trouvions au seuil d'une nouvelle ère pour la cause de la limitation des armements et du désarmement.

Car l'ouverture et la limitation des armements vont de pair, et sur deux plans au moins. En premier lieu, il existe un rapport évident entre l'ouverture et la confiance internationale, entre la paix et la société ouverte. Andréï Sakharov, ce grand héros mondial et héros soviétique, a parlé du "lien indissoluble entre, d'une part, la sécurité et la confiance internationales et, d'autre part, le respect des droits de l'homme et une société ouverte". Les sociétés qui respectent les droits de leurs citoyens, qui respectent la liberté de parole, la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté de réunion, les sociétés qui défendent le droit qu'ont les individus de critiquer leurs dirigeants, de les élire et de les démettre - ces sociétés respectent aussi les engagements internationaux qu'elles ont pris en vertu de traités. On peut attendre d'elles un comportement favorable à la paix mondiale. Elles ne sont pas avides de nouveaux territoires. Elles ne menacent pas leurs voisins. Si l'on considère l'histoire des Etats-Unis, il est impossible d'y trouver un cas où nous avons fait la guerre contre une autre société ouverte, contre une autre société démocratique. En fait, je ne crois pas que l'histoire offre un seul exemple de deux pays libres entrant en guerre l'un contre l'autre : comment des peuples libres pourraient-ils en effet choisir la guerre ? Inversement, comme l'a dit récemment le Président Reagan, "un gouvernement qui abuse de la confiance du peuple n'est pas digne de celle des puissances étrangères".

En second lieu, il existe un lien direct et concret entre l'ouverture et la limitation des armements. Il s'agit de la vérification - sujet qui, je le sais, vous intéresse tout particulièrement et dont on a tant parlé au fil des ans. La vérification a toujours défini les bornes de ce qu'il est possible de réaliser, car on ne peut limiter avec succès que ce que l'on peut vérifier efficacement. Mais à son tour, la vérification est souvent directement limitée par le degré d'ouverture qu'autorisent les Etats parties à un accord.

Dans une société ouverte telle que les Etats-Unis, il est facile de se renseigner sur les programmes de défense. Avec des sociétés démocratiques de ce genre, il n'est donc pas nécessaire de devoir se fier exclusivement aux "moyens techniques nationaux" ou à des mécanismes perfectionnés pour vérifier les accords concernant les armements. On m'a souvent posé la question de savoir de quels moyens disposait l'Union soviétique pour vérifier nos

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

accords de limitation des armements. En fait, tout ce dont a besoin l'Union soviétique, c'est de s'abonner à diverses publications américaines, telles que le New York Times, le Washington Post et Aviation Week, car si jamais les Etats-Unis violaient un accord, toute la presse en parlerait.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les Etats-Unis ont demandé une plus grande ouverture dans tous les pays. Depuis 1982, à la Première Commission de l'Assemblée générale où j'ai siégé avec nombre d'entre vous, les Etats-Unis n'ont cessé de présenter des résolutions sur le désarmement et l'ouverture. Je suis sûr que Ian Martenson se rappellera qu'en 1982, l'Assemblée a adopté, par consensus il me semble bien, une résolution consacrée à cette question, dans laquelle on soulignait explicitement le rapport entre les progrès du désarmement et ceux de l'ouverture, de la libre discussion et de la libre diffusion de l'information dans tous les pays. Tous y étaient encouragés à faire avancer la cause de l'ouverture en tant que moyen de promouvoir celle du désarmement et de la limitation des armements.

Tel est en substance le message que je vous adresse aujourd'hui : la voie vers une limitation plus ambitieuse des armements dans tous les domaines passe par une plus grande ouverture. Pour citer encore une fois M. Sakharov, il s'agit ici "non pas simplement d'une question morale, mais aussi d'un élément essentiel et concret de la confiance et de la sécurité internationales".

Le monde est encore très éloigné de ce genre d'ouverture et c'est là une des raisons pour lesquelles la limitation des armements reste une tâche si ardue, si astreignante et si opportune. Vous savez comme moi, qui nous penchons sur la question tous les jours, le soin qu'il faut apporter au problème de la limitation des armements et la lenteur désespérante avec laquelle nous avançons. Or, prenons une question aussi rudimentaire que les chiffres publiés concernant les dépenses militaires, question que l'ONU examine depuis un bon nombre d'années.

En 1985, selon nos meilleures estimations, les Etats-Unis et l'Union soviétique ont consacré, chacun de leur côté, environ 250 milliards de dollars à la défense. Les chiffres américains, classés par catégorie, peuvent, on le sait, être largement et aisément consultés. Ils sont soumis à un débat et à un examen soutenus - probablement un peu trop soutenus si vous voulez mon avis - au Congrès tout comme au sein de la société. Pour l'Union soviétique, en revanche, l'établissement de ces chiffres demande une analyse attentive. Pourquoi ? Parce que ceux que publie l'URSS n'ont aucun rapport avec la réalité de l'effort qu'elle consacre à la défense.

L'Union soviétique affirme avoir dépensé 20,3 milliards de roubles en 1985 pour sa défense. Au taux de change officiel d'un dollar et demi, cela représente moins de 35 milliards de dollars - soit environ 15 % du chiffre réel. C'est là une somme ridiculement faible pour le budget de défense déclaré par un Etat considéré comme une superpuissance militaire. Elle n'a aucun rapport avec le chiffre de 250 milliards de dollars que j'ai évoqué il y a quelques instants, qui donne une idée du coût que représenterait pour les Etats-Unis un programme équivalant à l'effort de défense actuel des Soviétiques. Il n'existe aucun moyen au monde permettant à l'Union soviétique

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

de lancer son programme de défense actuel avec le budget de 20,3 milliards de roubles qu'elle a déclaré. Elle dépense beaucoup, beaucoup plus que cela, et nous le savons tous.

De même, prenons les déclarations publiques des deux parties en ce qui concerne la défense stratégique. L'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis, l'IDS, est un programme officiel dont vous avez connaissance, j'en suis sûr. Son budget est publié et voté par le Congrès des Etats-Unis. Il est rendu compte des activités qui en relèvent au congrès, où il fait l'objet d'un large débat. Le Président des Etats-Unis l'évoque souvent dans ses discours et il est difficile de l'empêcher d'en parler quelle que soit l'occasion, je le sais par expérience.

Cependant, à ce jour, au moment même où nous négocions sur des questions de défense et d'espace avec l'Union soviétique, celle-ci continue à nier qu'elle dispose d'un programme équivalent à l'IDS. Nous savons tous ici, je pense, que cela n'est pas vrai. Nous savons que l'URSS a entrepris, des années avant nous, des recherches sur plusieurs techniques avancées de défense stratégique. Nous savons qu'elle procède actuellement à de vastes activités de recherche et de développement de ces techniques. Par exemple, elle dispose d'un programme étendu de recherches sur le laser, auquel participent environ 10 000 scientifiques et auquel elle consacre des moyens représentant environ un milliard de dollars par an. Elle explore également un nombre considérable d'autres techniques de pointe.

Comment s'étonner que nos progrès en matière de limitation des armements soient souvent lents et marquent le pas, dès lors qu'il n'existe pas de transparence et d'honnêteté entre les gouvernements, même lorsqu'il s'agit de faits aussi élémentaires que ceux-ci ?

Bref, il n'y a presque aucun domaine de limitation des armements dans lequel une plus grande transparence n'ouvrirait pas la voie à des progrès plus rapides. Dans certains de ces domaines, l'absence de cet élément est l'un des principaux obstacles qui s'oppose à un accord significatif. Mon message peut donc se résumer de la manière suivante. Si l'Union soviétique n'évolue pas vers la transparence dont elle parle actuellement, les résultats que l'on pourra obtenir en matière d'armements seront limités, voire nuls. Une solution est indispensable pour faire avancer la question dont la Conférence est actuellement saisie.

Parmi les tâches qui vous attendent, mon gouvernement attache la plus haute priorité, comme vous le savez, aux négociations visant à réaliser une interdiction complète des armes chimiques efficacement vérifiable à l'échelle mondiale. Depuis la fin du XIXe siècle, les négociateurs internationaux s'efforcent d'éliminer la menace que représentent les armes chimiques. Nous sommes en 1987; près d'un siècle s'est écoulé depuis que, en 1899, la conférence de La Haye a interdit l'utilisation de projectiles chimiques. Néanmoins, le monde constate que le problème des armes chimiques continue de se poser; on peut même dire qu'à mesure que le monde se rapproche du XXIe siècle, le danger que représentent ces armes va croissant. Au cours de cette décennie et même au cours de l'année passée, nous avons vu avec indignation certaines nations employer des armes chimiques.

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

Il est grand temps que l'utilisation d'armes chimiques soit chose du passé. Il est grand temps que ces armes barbares soient bannies de la surface de la Terre. Mais il est évident que si l'on veut les bannir, il faut établir un mécanisme de vérification complet et efficace. Mon pays ne saurait accepter une interdiction des armes chimiques non assortie d'un mécanisme de vérification valable, et aucune nation libre ne devrait le faire.

Une interdiction des armes chimiques qui n'inspirerait pas confiance dans le respect de ses dispositions n'aurait pas plus d'effet que l'interdiction imposée par la Conférence de La Haye en 1899 sur l'utilisation de pièces d'artillerie contenant des gaz toxiques, qui n'a pas empêché l'emploi étendu d'armes chimiques - dont un million de personnes environ ont été victimes - au cours de la première guerre mondiale. Elle n'aurait pas plus de valeur que tant de mesures de désarmement malheureuses adoptées dans les années 20 et les années 30, qui selon l'expression du commentateur américain bien connu, Walter Lippmann, "ont tragiquement réussi à désarmer des nations qui croyaient au désarmement", tout en permettant aux pays agresseurs de conserver et d'étendre leurs arsenaux. Tant qu'une interdiction pouvant être efficacement vérifiée ne sera pas établie, le peuple américain insistera à juste titre pour que les Etats-Unis conservent des moyens chimiques suffisants pour dissuader un agresseur d'employer ces armes atroces.

Si l'établissement de procédures visant à la vérification efficace des accords de limitation des armements exige souvent des conditions extrêmement contraignantes sur le plan technique et politique, les problèmes à résoudre dans le cas des armes chimiques sont particulièrement difficiles.

D'une manière générale, les produits chimiques toxiques qui sont ou peuvent être utilisés en tant qu'agents de guerre ne diffèrent guère de certaines substances utilisées à des fins civiles légitimes. Il est évident que le matériel chimique employé pour leur production peut servir à la fabrication légitime de pesticides ou de corrosifs. Les agents chimiques peuvent être stockés en vrac, ce qui permet de les transporter ou de les dissimuler plus facilement. Les munitions chimiques n'ont aucune caractéristique particulière qui les distingue d'autres types de munitions. Elles sont de faibles dimensions et peuvent être aisément transportées et dissimulées.

Ainsi, comme je l'ai indiqué précédemment, la question de la transparence est au centre du problème de la réalisation d'une interdiction des armes chimiques. L'article III du texte provisoire du projet de convention sur les armes chimiques (CD/734) exige que chaque Etat partie déclare s'il possède des armes chimiques. Cependant, à l'heure actuelle, les Etats-Unis sont le seul pays dans cette salle, le seul pays au monde qui reconnaît publiquement qu'il possède des armes chimiques et qui a déclaré publiquement l'emplacement de ses stocks. Selon moi, c'est là un fait étonnant - surtout lorsque tant de pays insistent sur l'urgence qu'il y a à conclure une interdiction des armes chimiques. Certains vont même jusqu'à reprocher aux Etats-Unis d'entraver les progrès et de mettre au point des armes chimiques.

Il n'est pas illégal de fabriquer des armes chimiques. C'est l'utilisation des armes chimiques qui est illégale. Depuis qu'ils ont signé

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

le Protocole de Genève de 1925, les Etats-Unis n'ont jamais utilisé d'armes chimiques, contrairement à d'autres pays - qui ne reconnaissent même pas publiquement qu'ils possèdent des armes chimiques et qui en ont utilisé, des pays dont les représentants sont présents dans cette même salle. Le monde attend mieux que cela.

Les Etats-Unis déclarent ouvertement qu'ils possèdent et mettent au point des armes chimiques. L'Union soviétique, de même que d'autres nations, ne le fait pas. Le monde attend mieux que cela.

Les Etats-Unis ont présenté publiquement une masse considérable d'informations concernant leur programme d'armes binaires. Tout le monde en connaît les détails. L'Union soviétique ne nous a rien dit de son programme d'armes chimiques. Le monde attend mieux que cela.

Les Etats-Unis ont invité tous les membres de cette Conférence à observer les procédures de destruction des armes chimiques. L'Union soviétique n'a pas encore accepté cette invitation, qui reste valable. Le monde attend mieux que cela.

Les Etats-Unis prélèveront sur le budget fiscal de 1987 consacré à la défense un montant de près de 500 millions de dollars pour l'élimination de leur stock actuel de munitions chimiques. Apparemment, l'Union soviétique n'a pas de programme analogue pour l'élimination des armes chimiques ou la démilitarisation. Le monde attend mieux que cela.

Les Etats-Unis ont imposé pendant 17 ans un moratoire unilatéral sur la mise au point d'armes chimiques. L'Union soviétique n'a jamais cessé de fabriquer des armes chimiques et continue aujourd'hui de développer ses installations et ses capacités. Le monde attend mieux que cela.

C'est en raison de cet état de choses, en raison de cette absence manifeste de transparence dans le domaine des armes chimiques que nous sommes plus que jamais convaincus que la confiance dans le respect est essentielle pour l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes plus que jamais persuadés que seul un régime d'inspection institutionnalisant le droit d'accéder à bref délai, sur demande, à tout emplacement ou installation où l'on soupçonnerait que sont fabriquées ou stockées des armes chimiques empêchera efficacement le non-respect d'une interdiction - tel est le but des dispositions de l'article X du projet de convention présenté par les Etats-Unis (CD/500), qui prévoient l'inspection par mise en demeure.

Cependant, tous les articles de la Convention doivent être conçus en vue de contribuer à cet objectif général qui consiste à créer la confiance dans le respect de l'interdiction. Pour être efficace, chaque disposition doit être définie, rédigée et comprise clairement et sans ambiguïté. Il ne servirait pas à grand-chose de parvenir à un large accord sur les dispositions fondamentales relatives aux activités autorisées et interdites si les procédures d'inspection étaient inadéquates ou insuffisamment précises.

A l'heure actuelle, tous nos gouvernements s'accordent à reconnaître que chaque Etat partie devrait permettre à une équipe internationale d'inspecteurs

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

d'accéder aux sites de destruction, aux installations de fabrication à éliminer et aux installations de fabrication de produits chimiques autorisés. Cependant, l'Ambassadeur Lowitz et sa remarquable délégation avaient à peine commencé l'élaboration de procédures détaillées concernant toutes ces tâches. Et la question vitale des moyens à employer pour assurer la confiance dans le respect concernant les emplacements non déclarés n'est toujours pas réglée.

Cependant, là encore, sous quelque aspect que nous considérons cette négociation, nous nous heurtons au même problème : c'est précisément l'absence de transparence, l'absence de glasnost qui entrave la réalisation de nouveaux progrès. Dans le projet de Convention, il n'y a pas moins de 13 types de déclarations que chaque Etat partie doit faire concernant ses stocks et leur destruction, ses installations de fabrication d'armes chimiques et leur élimination et son industrie chimique.

L'article IV, qui exige la déclaration de tous les stocks, est un élément essentiel de cette série de déclarations. On s'accorde à reconnaître que chaque Etat partie devrait déclarer le volume et la composition de ses stocks. On s'accorde à reconnaître que l'objectif fondamental est la destruction de l'ensemble des stocks. Cependant, l'Union soviétique continue de rejeter deux dispositions intéressantes particulièrement la "transparence", qui sont nécessaires si nous devons avoir confiance dans la réalisation de cet objectif. L'une concerne la destruction complète, à une date rapprochée, des emplacements des stocks et la vérification sur place en vue de s'assurer que la déclaration correspond à la réalité. La seconde porte sur la surveillance des stocks sur place jusqu'à leur destruction en vue de s'assurer que certaines armes ne sont pas détournées clandestinement vers des emplacements non déclarés avant la destruction. Il est évident qu'il existe un risque grave qu'un Etat ne déclare pas tous les emplacements de ses stocks ni la totalité de leur volume.

L'absence de transparence dans ce domaine a des conséquences regrettables, qui n'échappent pas à l'opinion mondiale. Je crois que l'Annuaire pour 1983 de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm a probablement aussi bien que quiconque identifié le problème et la solution à y apporter :

"Devant l'incertitude où l'on est dans une large mesure quant aux intentions soviétiques en matière d'armes chimiques, les autorités occidentales chargées de la défense n'ont raisonnablement pas d'autre choix que de supposer qu'il y a là une menace. S'il décidait de le faire, le Gouvernement soviétique pourrait probablement trouver un moyen de réduire l'ambiguïté de sa position en matière d'armes chimiques aux yeux des pays occidentaux (et des pays non alignés), sans pour cela compromettre la sécurité soviétique à un point tel que cela puisse véritablement lui nuire. Cependant, bien que la nécessité de prendre de telles mesures pour réduire la méfiance s'impose avec une évidence croissante, Moscou a, semble-t-il, décidé de ne pas agir dans ce sens, attitude qui est de plus en plus apparente et de plus en plus préjudiciable."

(M. Adelman, Etats-Unis d'Amérique)

De toute évidence, il existe un fossé entre la façon dont certains Etats mènent actuellement leurs affaires et les promesses qu'ils font quant à leur comportement dans le cadre d'une convention interdisant les armes chimiques. Et il n'est simplement pas possible, Monsieur le Président, qu'une nation renonce au soin d'exercer un contrôle sur sa propre défense pour s'en remettre à un accord international - comme on nous demandera de le faire lorsque la Convention sera ouverte à la signature - sur la foi d'une simple promesse faite par d'autres Etats, tels que l'Union soviétique, de modifier et d'améliorer leur attitude.

L'Union soviétique dit qu'elle souhaite une véritable transparence, et je m'en réjouis. Mais ses actions dans ce forum correspondront-elles à ses paroles ? Nous l'espérons. Nous espérons voir les signes d'une véritable glasnost ici, à la Conférence, au cours des semaines et des mois à venir. Sinon, je crains que nos travaux ne soient encore plus lents et plus difficiles.

Je crois qu'un tel changement pourrait modifier nos discussions et balayer d'innombrables difficultés. Je crois qu'il pourrait faire tomber les barrières que certains se sont efforcés d'élever contre les procédures d'inspection qui sont absolument essentielles pour qu'une interdiction des armes chimiques ne soit pas un chiffon de papier. Rien ne pourrait être mieux accueilli par les Etats-Unis qu'une réelle transparence, une véritable glasnost, si elle apparaissait en Union soviétique et dans les rapports de l'Union soviétique avec les autres pays. Rien ne pourrait autant contribuer à faire progresser les relations entre nos deux gouvernements. Rien ne pourrait améliorer davantage les perspectives d'accomplir de véritables progrès non seulement en matière de limitation des armements, mais pour servir la cause de la paix mondiale sous tous ses aspects. Ce serait le meilleur hommage aux travaux importants que vous accomplissez avec dévouement, et le plus grand monument aux travaux et à la vie de Donald Lowitz.

Le PRESIDENT : Je remercie le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président et au pays qu'il représente. Je tiens aussi à le remercier d'avoir transmis le message du Président des Etats-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Je tiens tout d'abord, Camarade Président, à m'associer aux paroles de bienvenue que vous avez adressées au Camarade Raúl Roa Kouri, Vice-ministre cubain des affaires étrangères et à M. Adelman, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis d'Amérique.

Permettez-moi aussi de vous remercier, Camarade Président, et de remercier les délégations qui m'ont souhaité la bienvenue en tant que nouveau représentant de l'URSS à la Conférence du désarmement. Pour ma part, je serai heureux de transmettre à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Issraelyan, les vœux chaleureux que les représentants et vous-même avez exprimés à son égard.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le 3 février 1987, jour où s'est ouverte la présente session de la Conférence du désarmement, a été marqué par un événement qui constituait une provocation flagrante à l'égard de la communauté mondiale désireuse d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire et de renforcer les fondements de la paix. Alors que, dans cette salle même, l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles, représentant du Mexique et titulaire du prix Nobel de la paix, ainsi que d'autres représentants prônaient la cessation des essais nucléaires, les Etats-Unis réalisaient une nouvelle explosion nucléaire au polygone du Nevada. On aurait dit que cette explosion coïncidait, dans une intention maligne, avec l'ouverture de la session.

On ne peut que souscrire aux paroles de la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Maj Britt Theorin, qui déclarait, quelques heures seulement avant l'annonce de l'explosion, que l'inauguration de notre session par un feu d'artifice de ce genre ne constituerait rien de moins qu'un affront aux efforts internationaux visant à assurer l'interdiction complète des essais nucléaires. Cet affront montre bien la véritable attitude de Washington à l'égard de l'opinion de la communauté mondiale qui n'a cessé de demander aux Etats-Unis de reconsidérer sa position négative concernant les essais nucléaires et de se joindre au moratoire soviétique.

En procédant à une nouvelle explosion nucléaire, les Etats-Unis ont ouvertement dédaigné les appels lancés par le mouvement des non-alignés, les propositions constructives des six signataires de la Déclaration de Delhi, l'avis des parlements et les espoirs de ceux qui, dans le monde entier, exigent l'arrêt et l'interdiction de tous les essais nucléaires.

Je voudrais souligner tout particulièrement que l'administration américaine a effectué cette explosion tandis que l'Union soviétique a strictement observé, depuis un an et demi, et a reconduit cinq fois le moratoire unilatéral sur tous les essais nucléaires qu'elle avait proclamé en août 1985.

Il est tout à fait déplorable que l'administration américaine actuelle n'ait pas répondu positivement à l'appel lancé par l'URSS pour qu'elle se joigne à l'initiative de paix soviétique, et qu'elle vienne procéder à une nouvelle explosion nucléaire, la vingt-cinquième depuis le début du moratoire. Ainsi, les Etats-Unis ont passé outre aux nombreuses décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, y compris aux résolutions qu'elle a adoptées à sa quarante et unième session, demandant la cessation définitive des essais nucléaires. Par exemple, l'Assemblée, dans sa résolution 41/46 A, demande explicitement à l'Union soviétique, aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne de cesser immédiatement toutes les explosions nucléaires expérimentales. Elle souligne également les moyens d'y parvenir : "en décidant soit d'un moratoire conclu trilatéralement, soit de trois moratoires unilatéraux, qui devraient être assortis de moyens de vérification appropriés". C'est exactement ce que la partie soviétique a réalisé dans la pratique.

En effectuant au Nevada leur première explosion nucléaire de 1987, les Etats-Unis ont par là même mis fin au silence qui régnait sur les polygones d'essais soviétiques. Donnant suite à l'avertissement qu'elle n'a cessé de lancer, l'Union soviétique sera contrainte à reprendre les essais nucléaires

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

après la première explosion réalisée par les Etats-Unis en 1987. Compte tenu de ce qui s'est passé au Nevada le 3 février, elle ne s'estime plus liée par son moratoire unilatéral et reprendra en temps voulu son programme d'essais nucléaires. Nous ne laisserons pas les Etats-Unis prendre l'avantage sur le plan militaire. En même temps, la délégation soviétique est autorisée à déclarer que l'URSS sera prête, sur la base de la réciprocité, à arrêter son programme d'essais si les Etats-Unis font de même.

Le but des essais nucléaires américains est bien connu. Il consiste à élaborer des types fondamentalement nouveaux d'armements nucléaires, avant tout destinés à exécuter le fameux programme de la "guerre des étoiles". Les Etats-Unis persistent à refuser d'arrêter leurs essais nucléaires dans le vain espoir d'atteindre la supériorité militaire sur l'Union soviétique, notamment, en mettant au point des armes nucléaires de la troisième génération, y compris des moyens nouveaux de guerre aux rayons laser.

Même aujourd'hui, nous ne croyons pas que la porte soit définitivement close pour résoudre la question de la cessation des essais nucléaires. Nous n'avons pas l'intention de mettre fin à nos efforts persistants en vue de négociations sur l'interdiction de ces essais, que nous sommes prêts à entreprendre quels qu'en soient le cadre et l'instance, bien entendu avec la participation des Etats-Unis. Comme l'a souligné le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, Y.M. Vorontsov, dans la déclaration qu'il a prononcée à la séance du 3 février, l'une de ces instances est évidemment la Conférence du désarmement.

L'Union soviétique estime que les participants à la Conférence devraient commencer sans tarder - je dis bien, sans tarder - à élaborer un traité d'interdiction générale et complète des essais nucléaires. Nous pensons qu'un comité spécial, doté des pouvoirs appropriés, devrait être créé à cette fin dans le cadre de la Conférence. En un mot, nous croyons que les paroles doivent enfin céder la place aux actes.

Il n'existe pas de raisons, sinon controuvées, qui s'opposent à un accord sur l'interdiction des essais nucléaires. Tandis que les Etats-Unis invoquaient auparavant l'impossibilité de la vérification, cet "argument" est maintenant devenu sans objet grâce aux initiatives de l'URSS. L'Union soviétique est prête, comme cela a été dit bien des fois au niveau le plus élevé, à toutes mesures de contrôle dans ce domaine. La partie soviétique a déclaré sans ambages que les vérifications pourraient être réalisées aussi bien grâce aux moyens techniques nationaux que grâce à des procédures internationales, y compris des inspections sur place.

N'étant plus à même de recourir au prétexte de la vérification pour repousser l'issue du problème, les Etats-Unis se sont tournés vers un nouvel argument. Ils déclarent maintenant que la cessation des essais nucléaires ne peut s'effectuer que dans le cas d'un désarmement nucléaire complet et que les essais restent nécessaires tant qu'il existe des arsenaux. Cette démarche équivaut toutefois à nier d'une manière générale l'existence en soi du problème de l'interdiction des essais nucléaires dans le domaine du désarmement. Or, depuis 1954, lorsque cette question est apparue pour la première fois à l'ordre du jour des négociations internationales sur le désarmement, il est entendu que la cessation des essais constitue une mesure

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

essentielle pour limiter la course aux armements nucléaires et un pas sur la voie du désarmement nucléaire, dont la réalisation mettra effectivement fin au perfectionnement des armes nucléaires, conduira à leur disparition et contribuera à la conclusion d'accords radicaux sur la réduction et l'élimination de ces armes. La nouvelle logique américaine revient à mettre la charrue avant les boeufs. Il ne viendrait à l'idée de personne que des essais restent nécessaires alors que les arsenaux nucléaires seraient détruits. Cet argument n'est autre qu'une nouvelle tentative infructueuse visant à justifier l'injustifiable, c'est-à-dire le fait que l'administration américaine ne tient pas à freiner la course aux armements nucléaires.

Aujourd'hui, M. Adelman, qui a malheureusement déjà quitté la salle, a égrené l'habituel chapelet de fables sur l'Union soviétique, dont le but est de masquer la mauvaise volonté manifestée par l'administration américaine à l'égard de la limitation des armements et du désarmement. Mais il existe un indice qui ne trompe pas quant à l'attitude des gouvernements vis-à-vis du désarmement, et c'est la manière dont ils réagissent face à la cessation des essais nucléaires. Nous sommes pour l'interdiction de ces essais. Les Etats-Unis - ils l'ont confirmé le 3 février - sont contre, et montrent ainsi ce qu'ils pensent véritablement du désarmement. Il est d'ailleurs significatif que M. Adelman n'ait pas même jugé bon de mentionner la question de la cessation des essais nucléaires, qui figure pourtant en première place à l'ordre du jour de notre Conférence.

En ce qui concerne les questions concrètes qui font l'objet de pourparlers et que M. Adelman a abordées dans son discours d'un ton polémique, c'est aux négociations sérieuses, et non aux controverses, que va notre préférence. Notre attitude à cet égard se manifeste et se manifestera à la table des négociations sous forme de propositions constructives, et non de longs discours. Malheureusement, les Etats-Unis préfèrent les déclarations et les polémiques, derrière lesquelles se cache leur désir de poursuivre et renforcer la course aux armements.

Nous lançons de nouveau un appel aux Etats-Unis pour qu'ils marquent la pause et prêtent l'oreille à la voix de dizaines et de dizaines de gouvernements, à celle de centaines de millions d'habitants de notre planète. Il y va de la survie de l'humanité et de la sauvegarde de la civilisation.

La délégation soviétique a pour instructions précises de son gouvernement de faire tout ce qui est nécessaire pour arriver à résoudre la question de l'interdiction complète de tous les essais nucléaires, étape prioritaire avant d'atteindre le but principal, à savoir l'arrêt de la course aux armements nucléaires et l'élimination ultérieure de ces armes. Je voudrais exprimer l'espoir que nous bénéficierons, dans cette entreprise, de l'appui de tous les participants à notre Conférence qui ont à coeur la cause de la paix et de sa sauvegarde sur la Terre.

Le PRESIDENT : Je remercie de sa déclaration le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je voudrais apporter une modification à l'ordre annoncé pour la liste des orateurs, qui rencontre l'agrément des intervenants. Le Coordonnateur du Groupe des 21, l'Ambassadeur Morelli Pando, a demandé à prendre la parole maintenant, et je la lui donne.

M. MORELLI PANDO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : J'ai demandé maintenant la parole, avec la permission des distingués représentants de Cuba, de la République fédérale d'Allemagne et de la Pologne qui étaient inscrits sur la liste des orateurs, pour faire au nom du Groupe des 21 la déclaration suivante :

Le Groupe des 21 exprime ses regrets et sa déception les plus profonds à l'annonce du nouvel essai d'armes nucléaires effectué par l'une des superpuissances, le 3 février, jour de l'ouverture de la session de 1987 de la Conférence du désarmement.

La communauté internationale débat depuis 30 ans la question de la cessation des essais d'armes nucléaires et l'Assemblée générale a adopté plus de 50 résolutions sur cette question à laquelle l'Organisation des Nations Unies attribue la priorité absolue.

Comme l'Assemblée générale l'a déclaré dans le Document final de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité. Elle représenterait une contribution significative à l'objectif de mettre un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes pour empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Par cette action, les Etats-Unis font fi des appels insistants lancés récemment par la communauté internationale en faveur de la cessation des essais d'armes nucléaires. L'an dernier, à Harare, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont déclaré, entre autres, dans leur Déclaration politique, que la poursuite des essais d'armes nucléaires stimule la course aux armements nucléaires et accroît les dangers de guerre nucléaire. En janvier 1985, à Delhi, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie ont appelé à la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Le même appel a été réitéré par le Groupe des Six dans la Déclaration de Mexico et dans la Déclaration commune de décembre 1986 où il était dit que : "Les essais nucléaires, quel que soit le pays qui y procède, ne se justifient pas. Nous appelons de nouveau les Etats-Unis à reconsidérer leur politique en matière d'essais nucléaires, pour qu'il y ait moyen d'établir un moratoire bilatéral". Ce nouvel essai d'armes nucléaires déçoit donc aussi l'espoir qu'avait la communauté internationale d'un moratoire conjoint.

Compte tenu de ce qui précède et gardant à l'esprit que la décision prise par la superpuissance susmentionnée non seulement accroît beaucoup les risques que fait courir la course bilatérale aux armements nucléaires qu'elle mène avec l'autre superpuissance mais aussi nuit aux intérêts de la communauté internationale dans son ensemble, où les pays neutres et non alignés jouent un rôle important, le Groupe des 21 :

- réaffirme son appel en faveur de la négociation multilatérale d'un accord sur la cessation complète des essais d'armes nucléaires;

(M. Morelli Pando, Pérou)

- exige que cet objectif soit poursuivi à la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le Coordonnateur du Groupe des 21, l'Ambassadeur Morelli Pando, du Pérou. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba, le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Raúl Roa Kouri, auquel je donne la parole.

M. RAUL ROA KOURI (Cuba) (traduit de l'espagnol). En premier lieu nous souhaitons remercier, au nom de notre délégation, l'Ambassadeur du Canada pour le travail accompli ces derniers mois dans l'exercice de ses fonctions de Président, et nous saluons le Représentant de la République populaire de Chine, l'Ambassadeur Fan Guoxiang, à qui incombe maintenant la difficile tâche de présider la Conférence au mois de février, période particulièrement importante, puisqu'elle offre la possibilité de définir le cadre de nos travaux pour toute la session.

Connaissant l'habileté diplomatique de M. Fan, nous sommes sûrs que sous sa présidence les délibérations de cet organe de négociation sur le désarmement connaîtront une impulsion nouvelle. Il va de soi que la délégation cubaine représentant un pays qui lutte pour la paix contribuera à ces efforts dans la mesure de ses capacités.

La délégation cubaine adresse, elle aussi, ses condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion du décès de l'Ambassadeur Donald Lowitz.

Au début des travaux de la nouvelle session, la Conférence doit multiplier ses efforts pour atteindre les objectifs qui ont justifié la création de cet organe. Les risques de conflagration demeurent latents et, loin de diminuer, augmentent chaque jour.

L'accélération de la course aux armements, l'énorme quantité d'armes accumulées, les perfectionnements techniques des moyens de destruction, surtout dans le domaine nucléaire, représentent la plus grande menace qui ait jamais existé pour la survie de l'humanité. C'est pourquoi tous les peuples réclament d'urgence l'adoption de mesures destinées à prévenir la guerre nucléaire et à promouvoir le désarmement.

La déclaration adoptée par les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés réunis à Harare traduit exactement cette exigence de paix. Une centaine de pays faisant partie de ce mouvement se sont prononcés en faveur de l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, du gel de leur mise au point, de leur fabrication, de leur stockage et de leur déploiement et pour l'arrêt de toute fabrication nouvelle de matières fissiles à des fins militaires. Cette prise de position en faveur du désarmement et de la paix renouvelée au cours des 25 années d'existence du mouvement a été à nouveau rappelée, la priorité absolue étant accordée à la question des armements nucléaires.

C'est pourquoi, de manière générale, les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis au Zimbabwe ont accueilli avec satisfaction le vaste programme de désarmement nucléaire, comportant un calendrier échelonné et des délais fixes, présenté par l'Union soviétique, et dont les objets et priorités visent à

(M. Raúl Roa Kouri, Cuba)

éliminer totalement les armes nucléaires de la planète. Convaincus aussi de l'énorme importance que présente l'arrêt des essais d'armes nucléaires pour la cessation de la course aux armements, nos pays se sont également prononcés en faveur de l'établissement d'un moratoire sur tous les essais. Dans ce sens, ils ont non seulement pris note des initiatives des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et du Premier Président de la République-Unie de Tanzanie, mais ils se sont aussi félicités du moratoire unilatéral décidé par l'URSS en août 1985 et prolongé plusieurs fois, et ont lancé un appel aux Etats-Unis pour qu'ils s'associent dans cette action à l'Union soviétique, en demandant instamment à cette dernière de prolonger son moratoire. Il faut signaler dans ce contexte la dernière déclaration par laquelle le gouvernement soviétique a prolongé le moratoire sur les essais tant que les Etats-Unis n'effectueraient pas de nouveaux essais nucléaires; malheureusement cette reprise, intervenue il y a quelques heures, comme on l'a annoncé, va contre les intérêts de la paix et ne tient aucun compte des appels de l'opinion publique internationale. C'est en cela qu'a consisté le sinistre salut du Gouvernement américain à la Conférence du désarmement au début de sa présente session.

La reprise des essais nucléaires est un fait grave, qui empoisonnera encore davantage l'environnement et le climat politique international et qui compliquera les négociations entre les deux grandes puissances nucléaires, apportant de nouveaux obstacles aux travaux de la conférence. Mais ce défi à la communauté internationale n'est pas le seul qui contribue à renforcer les tensions. Nous rappelons aussi que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de ne pas continuer à appliquer les accords Salt-II, en ajoutant à leurs arsenaux le nouveau bombardier lourd 131 qui peut transporter des missiles de croisière à longue portée, sans supprimer aucun autre avion, comme le prévoient les accords pour respecter les limites fixées.

Dans la conjoncture actuelle, c'est là un nouveau facteur de perturbation qui accroît la méfiance, étant donné surtout qu'il s'agit d'une décision préméditée et d'une nouvelle manifestation de la politique militariste que le Gouvernement américain entend poursuivre. Une autre question qui mérite notre attention et qui a également été examinée par la Conférence au sommet des pays non alignés est celle de l'extension de la course aux armements à l'espace.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Harare ont fait part de leurs grandes inquiétudes devant les préparatifs en cours pour étendre à l'espace la course aux armements. Ils ont réaffirmé énergiquement le principe selon lequel l'espace est le patrimoine commun de l'humanité, qui devrait être utilisé exclusivement à des fins pacifiques au profit de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement économique et scientifique, et demeurer accessible à tous les Etats. Les pays participant à cette Conférence ont donc lancé un appel pour que soient engagées d'urgence des négociations visant à la conclusion d'accords destinés à empêcher l'extension à l'espace de la course aux armements sous tous ses aspects, et à promouvoir les possibilités de coopération en matière d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Ils ont souligné qu'il importe d'urgence d'arrêter la mise au point des armes antisatellites, de démanteler les arsenaux existants, d'interdire l'introduction de nouveaux systèmes d'armements et d'assurer que les traités en vigueur préservent l'espace pour une utilisation à des fins pacifiques.

(M. Raúl Roa Kouri, Cuba)

En faisant le bilan général des événements survenus l'an dernier dans le domaine du désarmement, il faut relever la rencontre des dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis les 11 et 12 octobre, à Reykjavik. Cette réunion a failli déboucher sur des progrès significatifs dans le domaine de la réduction des armements, progrès qui, si cette voie était poursuivie dans le cadre de négociations bilatérales ou multilatérales, présenteraient à l'évidence une très grande importance pour toute l'humanité. Mais l'une des deux parties - les Etats-Unis - ayant persisté à vouloir développer la prétendue "initiative de défense stratégique" jusqu'à ses ultimes conséquences, les accords auxquels on était en principe parvenu n'ont pu se concrétiser. Cette politique négative a mérité la réprobation de l'opinion publique, qui par ailleurs ne manque pas de relever que l'autre partie est prête à renoncer aux armes nucléaires, à arrêter un plan prévoyant leur élimination totale dans un délai déterminé, à proposer des mesures de garantie pour tous quant à la vérification, et enfin à adopter des mesures efficaces pour assurer l'utilisation pacifique de l'espace et éviter sa militarisation avant qu'il ne soit trop tard et que la situation ne devienne irréversible.

La Conférence du désarmement a un rôle important à jouer dans les efforts qui pourront être faits pour éliminer les risques de guerre en modifiant le cours de cette politique néfaste pour la paix mondiale. Il est donc impératif de la faire sortir de l'impasse où elle se trouve et de tenter par tous les moyens de définir des critères convergents qui permettent de progresser dans les négociations, sur tous les points de l'ordre du jour adopté. Si les négociations sur l'interdiction des armes chimiques étaient couronnées de succès cette année, il ne fait pas de doute que cela représenterait un grand pas en avant. Notre mémoire n'est pas prête d'oublier les ravages que l'emploi criminel de substances chimiques défoliantes par l'armée américaine a causés dans la population vietnamienne. Il ne faut pas perdre de vue que tout arrangement réalisé en ce qui concerne les mesures de désarmement ne pourra que favoriser les objectifs de l'immense majorité de la communauté internationale, qui souhaite que les ressources aujourd'hui criminellement gaspillées dans la fabrication d'armes soient libérées et consacrées au développement, ce qui contribuerait pour beaucoup à atténuer la crise économique actuelle, qui d'une manière ou d'une autre frappe tous les pays. En revanche, la Conférence doit à notre avis prendre en considération les résolutions de l'Assemblée générale. Il est inadmissible qu'année après année on y fasse fi des résolutions et décisions de celle-ci, lesquelles reflètent les critères et aspirations de l'immense majorité de la communauté internationale. La Conférence ne peut travailler dans le vide; elle doit tenir compte dans ses activités des exigences de l'opinion publique. Celle-ci, à son tour, traduit les souhaits des peuples, qui doivent pouvoir vivre dans un climat de paix et de confiance pour développer pleinement leurs capacités.

Notre organe de négociation a un rôle essentiel à jouer dans le domaine du désarmement et une responsabilité de premier plan : contribuer, par ses efforts, à assainir les relations internationales.

Devant la reprise effective des essais nucléaires par les Etats-Unis qui, objectivement, représente aujourd'hui un événement grave, nous estimons que la Conférence doit prendre d'urgence en compte l'avis de l'Assemblée qui assigne la plus haute priorité à la question. En effet, ainsi qu'il est constaté dans

(M. Raúl Roa Kouri, Cuba)

la résolution 41/46A de l'Assemblée générale, adoptée à une écrasante majorité, l'interdiction permanente de tous les essais constituera une "contribution de la plus haute importance à la cessation de la course aux armements nucléaires".

Conformément à ce que prévoit cette résolution, notre Conférence doit créer un comité spécial chargé de la négociation d'un traité sur la cessation complète des explosions expérimentales nucléaires. Il ne fait pas de doute, aux yeux de ma délégation, que cette décision sera prise.

Nous espérons qu'à cette session de 1987 la Conférence du désarmement fera face à ses hautes responsabilités et entreprendra de résoudre, sérieusement et définitivement, les graves problèmes qui se posent. Cuba ne lui ménagera pas son ferme soutien.

Le PRESIDENT : Je remercie le Vice-Ministre cubain des affaires étrangères de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, M. Wilfried Bolewski.

M. BOLEWSKI (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Ma délégation éprouve une grande satisfaction à voir le représentant de la République populaire de Chine présider la Conférence du désarmement en ce mois d'ouverture de sa session. Elle tient à souligner l'utilité des consultations tenues entre les sessions et des réunions ordinaires de novembre, décembre et janvier, qui ont permis de clarifier un certain nombre de questions et d'engager de fructueux débats. On a continué de s'accorder sur la nécessité urgente d'interdire les armes chimiques.

Mon gouvernement a souligné à maintes reprises qu'il attachait une priorité absolue aux négociations sur une interdiction des armes chimiques dans le monde. Qu'on me permette dans ce contexte de citer aussi un passage du communiqué publié le 12 décembre 1986 par le Conseil de l'Atlantique Nord : "A la Conférence de Genève sur le désarmement, nous cherchons à conclure une convention qui réponde à notre objectif : l'interdiction générale, complète et vérifiable des armes chimiques et la destruction de tous les stocks existants".

Le Conseil de l'Atlantique Nord déclare en outre que : "Si l'Union soviétique est prête à adopter une attitude constructive sur tous les aspects d'un régime de vérification efficace, alors un tel accord est à notre portée. Nous lançons un appel à l'URSS pour qu'elle se joigne à nous afin de surmonter les obstacles qui subsistent."

A ce stade, ma délégation tient à réaffirmer la position du Gouvernement fédéral quant à la nécessité d'une vérification efficace. Nous souhaitons que l'entente se fasse dès que possible sur un système de vérification qui empêche effectivement la fabrication d'armes chimiques. Il faut qu'aucune partie contractante ne puisse échapper aux inspections nécessaires pour atteindre ce but. La vérification présente une importance décisive en particulier dans des domaines où il y a risque de fabrication d'armes chimiques. Aussi les inspections doivent-elles être adaptées à la finalité même de la Convention interdisant les armes chimiques.

(M. Bolewski, République fédérale d'Allemagne)

Notre objectif a toujours été et reste notamment le contrôle des produits chimiques létaux supertoxiques pouvant être utilisés à des fins d'armes chimiques et nous ne visons pas, de manière générale, les substances dangereuses que fabrique l'industrie chimique. Mais même si un contrôle total de l'industrie chimique était possible ou acceptable - et il faut entendre par là non seulement l'industrie commerciale, mais tous les secteurs de l'industrie chimique - cela ne rendrait pas pour autant superflues les inspections par mise en demeure, car un contrôle total n'exclurait pas l'existence d'installations et de stocks non déclarés ou non connus et qui pourraient présenter des risques. C'est pourquoi ma délégation insiste sur la nécessité de ne pas limiter aux installations déclarées les inspections par mise en demeure et de couvrir toutes les installations et tous les emplacements possibles. Cela à son tour constituerait un facteur qui aurait un effet sur les contrôles réguliers.

La condition préalable pour que les inspections par mise en demeure soient véritablement satisfaisantes est que l'on accepte les contrôles comme un impératif. Mais il est d'autres éléments sur lesquels le consensus ne semble pas encore s'être fait. Ainsi, je pense à une autre condition préalable, à savoir que la demande d'inspection par mise en demeure présentée par un Etat s'impose et ne soit pas tributaire d'un mécanisme plébiscitaire, quelque forme qu'il prenne. A notre avis, s'attacher aux conclusions d'une majorité ou aux échecs d'une minorité ne constitue guère une façon satisfaisante, même si on la déclare démocratique, de résoudre les problèmes de sécurité internationale; c'est pourtant ce dont il est ici question. Quand un Etat perçoit un danger imminent pour sa sécurité, il n'est pas disposé - quel est l'Etat qui le serait - à s'en remettre à un processus multilatéral pour déterminer si sa perception est juste ou à rejeter. D'ailleurs, nous pourrions bien courir le risque d'attribuer ainsi un droit de veto à l'un des groupes constituant l'organe international de contrôle, voire à plusieurs, selon les critères qui seront retenus pour la représentation dans cet organe. Le droit de veto ou le pouvoir d'une minorité faisant obstruction constituerait un élément tout à fait nouveau dans une convention internationale dont la logique repose essentiellement sur la garantie que tous les Etats ont le même droit à la sécurité et la même obligation de contribuer à la créer.

Quant aux inspections par mise en demeure, nous continuons à estimer que la proposition du Royaume-Uni offre la base d'une solution répondant à la nécessité de mesures de vérification rigoureuses, tout en tenant compte des intérêts légitimes de protection des pays participants.

Ma délégation est prête à faire tout en son pouvoir pour que l'on parvienne à des mesures décisives en vue de la conclusion en 1987 d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard du Président et du pays qu'il représente. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Qu'on me permette tout d'abord d'adresser à la délégation des Etats-Unis, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos profondes condoléances à l'occasion de la mort subite et prématurée de l'Ambassadeur Donald Lowitz, dont les obsèques auront lieu aujourd'hui à Chicago. Nous avons encore peine à croire qu'il ne sera plus des nôtres. Nous ne sommes pas prêts d'oublier ses exceptionnelles qualités humaines, que tant de représentants ont saluées ici, et sa contribution aux travaux de la Conférence du désarmement. Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de tout coeur d'assumer cette fonction importante et assurément difficile, en particulier au début d'une session. Ma délégation est très heureuse de vous voir, vous le représentant de la République populaire de Chine, ce grand Etat socialiste avec lequel mon pays, la Pologne, entretient de longue date des relations amicales dans tous les domaines, guider notre tâche en ce premier mois de la session de 1987. Nous sommes convaincus que, grâce à vos talents de diplomate et à vos qualités personnelles, ce mois sera exemplaire par le sérieux et l'efficacité des travaux qu'on y accomplira. Nous vous souhaitons tout le succès possible et vous assurons de notre entière coopération et de notre plein appui dans vos efforts. Je saisis aussi l'occasion qui m'est donnée d'exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Beesley, du Canada, qui a présidé la Conférence pendant le dernier mois de sa session de 1986 et au cours de l'intersession. J'ai aussi plaisir à accueillir parmi nous nos nouveaux collègues, à la tête des délégations de l'Algérie, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de l'URSS et de la Yougoslavie. Nous leur souhaitons toute la réussite possible, ici à Genève. Enfin et surtout, je salue la présence parmi nous du Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba, le Camarade Raúl Roa Kouri, et du Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, M. Kenneth Adelman. J'ai écouté avec intérêt leurs déclarations, si différentes par le ton et le contenu du message.

En tant que coordonnateur du groupe d'Etats socialistes sur le point 4 - "Armes chimiques" - je tiens à dire que nous sommes satisfaits de constater l'adoption par la Conférence du rapport du Comité des armes chimiques, ainsi que de ses annexes qui reflètent l'état actuel de nos travaux en ce qui concerne la Convention. Les résultats obtenus montrent de façon convaincante que notre tâche pendant l'intersession, aussi bien dans le cadre des consultations officieuses que lors de la reprise de la session du Comité spécial, a été utile et fructueuse.

Je tiens à cet égard à adresser nos remerciements à l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, pour la compétence dont il a fait preuve à la tête du Comité, pour son dévouement et pour la part qu'il a apportée aux résultats obtenus. Je tiens aussi à dire notre gratitude à M. Rowe, de l'Australie, et à M. Poptchev, de la Bulgarie, qui pendant la session de janvier également, ont respectivement présidé les groupes de travail A et B, ainsi qu'à M. Bensmail, aux autres fonctionnaires du secrétariat et à ceux qui ont assuré les services techniques.

Le rétablissement du Comité spécial, qui doit être décidé dans le cours de la journée, en cette première semaine de la session, revêt à notre sens une

(M. Turbanski, Pologne)

signification qui va au-delà de la simple procédure. Cela montre que les membres de la Conférence sont décidés à reprendre, sans retards inutiles, les travaux sur une convention d'interdiction des armes chimiques. Nous estimons que c'est aussi l'indice d'un sentiment partagé selon lequel l'année 1987 devrait voir s'achever cette tâche. Il est certes à notre portée de mettre rapidement la dernière main au projet de convention et 1987 est une année tout à fait propice pour conclure les négociations.

Ce début assurément favorable est de bon augure pour la poursuite de nos travaux. Nous sommes profondément convaincus que le Comité des armes chimiques se donnera pour principe directeur, tout au long de la session de 1987, de faire preuve de la même efficacité.

Je puis vous assurer, au nom des pays socialistes, que nous n'épargnerons aucun effort pour chercher des solutions mutuellement acceptables, comme les vice-ministres des affaires étrangères des pays socialistes l'ont récemment souligné à leur réunion de Berlin. Nous avons nos propres positions, mais nous sommes aussi conscients du fait qu'à l'issue des négociations il faudra que s'impose une position commune, fondée sur le compromis.

Nous espérons que les autres délégations adopteront la même approche et nous les appelons toutes à apporter leur part à la recherche des solutions de compromis qu'il nous faut. A cet égard, qu'on me permette d'appeler l'attention sur la déclaration faite par le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS, M. Yuli Vorontsov :

"Ce qui est maintenant indispensable dans ces négociations, c'est que chacun se débarrasse de ses sentiments d'amour-propre à l'égard des approches qu'il propose et qu'il concentre ses efforts sur la recherche d'une approche commune."

Sous sa forme actuelle, le texte de la future convention présente de vastes zones d'accord, y compris sur la plupart des problèmes fondamentaux. L'heure est venue de prendre les décisions politiques nécessaires pour ouvrir la voie au règlement satisfaisant de plusieurs des questions qui restent en suspens. Il est inutile de répéter ce que nous savons tous, notamment quels sont les points d'accord, ou de mettre en relief les questions qui appellent des solutions politiques. Il semble toutefois que, tant au cours de la session de l'année dernière que pendant l'intersession, on ait clairement perçu l'importance croissante du problème général de la vérification, aussi bien de la non-fabrication d'armes chimiques en quantités industrielles que de la vérification par mise en demeure. Nous estimons que les mesures de vérification doivent être au coeur de nos travaux. Le système de vérification doit donner à tous les Etats parties l'assurance que les dispositions de la Convention sont respectées. Il nous faut veiller à boucher toutes les issues de nature à permettre une réapparition des armes chimiques ou à susciter de constants malentendus.

Les pays socialistes continueront de s'employer, avec souplesse, à chercher le règlement de ces importantes questions et d'autres, qui se posent toujours. Nous demandons à tous les Etats qui participent aux travaux du Comité spécial des armes chimiques de se joindre à l'effort commun en vue de

(M. Turbanski, Pologne)

la conclusion rapide d'une convention interdisant les armes chimiques. Cet instrument contribuerait à renforcer la sécurité internationale et la confiance; quant à la Conférence, elle y gagnerait en crédibilité.

Notre groupe est très satisfait de constater qu'à cette étape des plus décisives de nos négociations les travaux du Comité spécial sont présidés par l'Ambassadeur Ekéus, de la Suède, qui est pour beaucoup dans les progrès déjà réalisés.

M. Ekéus a l'intention d'imprimer un vigoureux élan aux travaux du Comité et nous le soutenons à cet égard. Nous sommes convaincus que la méthode aussi bien que le programme qu'il proposera iront dans le sens de l'objectif visé. L'expérience qu'il a acquise à la présidence du Comité et en tant que coordonnateur de longue date du Groupe des 21 est un gage solide du fait que la session de 1987 aboutira à un résultat permettant à la Conférence de mener à bonne fin ses travaux sur le point 4 de son ordre du jour.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au coordonnateur d'un groupe de pays socialistes, l'Ambassadeur Rose, de la République démocratique allemande.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour faire une déclaration au nom d'un groupe de pays socialistes, mais avant d'y venir, je tiens à vous féliciter cordialement, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République démocratique allemande, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous sommes heureux de voir diriger nos travaux par le très expérimenté et remarquable représentant de la Chine socialiste, pays avec lequel la République démocratique allemande a des relations d'amitié. Ces liens ont encore été resserrés lors de la visite en Chine, l'an dernier, de M. Eric Hoenecker, Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande. Je tiens à vous assurer de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'exercice de vos hautes fonctions. Je voudrais aussi remercier encore l'Ambassadeur Beesley, du Canada, qui, à la fin de la dernière session, a efficacement présidé cet organe. Ma délégation se félicite de voir parmi nous le Vice-Ministre des affaires étrangères de Cuba, Raúl Roa Kouri. Elle a écouté avec beaucoup d'intérêt et d'attention son important discours. Je vais vous lire maintenant la déclaration commune d'un groupe de pays socialistes :

Nous condamnons l'essai d'armes nucléaires auquel les Etats-Unis ont procédé le 3 février 1987, jour même de l'ouverture de la session de 1987 de la Conférence du désarmement et 547 jours après que le silence s'est établi sur les polygones d'essais de l'Union soviétique. Les cercles militaristes se sont efforcés ainsi, à leur propre manière, de contrecarrer les efforts que déploient les Etats et les peuples pour écarter le danger de catastrophe nucléaire et ils ont montré qu'ils étaient indifférents aux exigences de la communauté internationale, exprimées dans de nombreuses résolutions des Nations Unies, dans les déclarations des "Six de Delhi", et dans les vigoureux appels lancés à travers le monde par les forces pacifiques.

(M. Rose, République démocratique allemande)

L'URSS a déclaré qu'elle ne pouvait accepter indéfiniment les désavantages qui résulteraient pour sa sécurité et celle de ses alliés de la prorogation du moratoire unilatéral qu'elle applique depuis près d'un an et demi et qu'elle se verrait contrainte à reprendre ses essais nucléaires après la première explosion nucléaire que réaliseraient les Etats-Unis en 1987. L'Union soviétique a indiqué clairement de la sorte que le bouton qui déclencherait les essais d'armes nucléaires à Semipalatinsk se trouvait à Washington même. Malheureusement, le message n'a pas été entendu. Cependant, nous avons encore le moyen de nous entendre sur des mesures immédiates pour mettre un terme à tous les essais d'armes nucléaires. L'impact durable du moratoire unilatéral résidera dans le fait qu'il a été prouvé à chacun qu'une telle mesure était possible. Le fatalisme et la résignation ne sont pas de mise. Ils ne feraient que conforter le projet de porter la course aux armements nucléaires dans l'espace par le truchement d'une troisième génération d'armes nucléaires et de détruire des objectifs sur la terre à partir de l'espace.

Songeant à cela, nous en appelons à tous ceux qui veulent mettre l'humanité à l'abri de la menace nucléaire de s'employer, sans plus tarder, à mettre au point des accords fiables visant à l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires. A cette fin, la Conférence du désarmement est assurément l'instance tout indiquée. Elle devrait immédiatement créer un comité pour commencer à rédiger le texte d'un traité d'interdiction des essais nucléaires comportant des dispositions en vue d'une vérification internationale rigoureuse. Nous sommes disposés à examiner avec sérieux toutes les propositions à cet effet, d'où qu'elles viennent.

Le PRESIDENT : La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui. Y a-t-il d'autres représentants qui voudraient prendre la parole ? Je n'en vois pas. Nous allons donc passer aux questions suivantes.

Comme il avait été convenu à la dernière séance plénière, je vais maintenant saisir la Conférence, pour adoption, du projet de décision concernant l'établissement du Comité spécial des armes chimiques et la nomination de son président, projet qui vient d'être distribué sous la cote CD/WP/252. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision 1/.

Il en est ainsi décidé.

Au nom de la Conférence, je voudrais féliciter chaleureusement le représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus, à l'occasion de sa nomination à la présidence du Comité spécial des armes chimiques. Je suis sûr que tous les autres membres se joignent à moi pour lui souhaiter le succès à ce poste important, qu'il a déjà occupé avec la plus grande compétence et le plus grand dévouement personnel, grâce auxquels les travaux ont beaucoup avancé.

1/ Publié ultérieurement sous la cote CD/736.

M. EKEUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire à remercier les membres de la Conférence, de la confiance que, par leur décision, ils ont témoignée à ma délégation et à moi-même. A ce stade, tout ce que je puis dire c'est qu'il n'est possible d'arriver à des résultats que si nous travaillons tous ensemble dans le même sens et que seuls des efforts conjoints nous permettront de réaliser des progrès.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus, de sa déclaration.

Je voudrais passer maintenant à d'autres questions. Le secrétariat a distribué toutes les demandes reçues d'Etats non membres souhaitant participer aux travaux de la Conférence. Il s'agit des pays suivants : Norvège, Finlande, Nouvelle-Zélande, Portugal, Turquie, Zimbabwe, Viet Nam, Autriche, Danemark et Grèce. J'ai demandé au secrétariat d'établir les projets de décision qui les concernent et j'en saisirai la Conférence à sa prochaine séance plénière, le 10 février 1987. Comme à l'accoutumée, nous nous réunirons tout d'abord brièvement, à titre officieux, pour examiner ces demandes, et nous entérinerons ensuite en plénière l'accord ainsi obtenu. Nous examinerons aussi la question du rétablissement des comités spéciaux au titre du point 6 de l'ordre du jour intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" et du point 7, intitulé "Armes radiologiques".

J'ai demandé au secrétariat de distribuer aujourd'hui un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires tiendront durant la semaine à venir. Vous noterez que les comités spéciaux des armes chimiques et du Programme global de désarmement commenceront leurs travaux immédiatement. Bien entendu, ce calendrier est donné à titre purement indicatif et pourra être modifié au besoin. Cela dit, et s'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 10 février 1987, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 25.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.387
10 février 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 février 1987, à 10 h 30

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 387ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence entendra des déclarations en séance plénière et examinera la question de la création d'organes subsidiaires au titre de points figurant à l'ordre du jour ainsi que d'autres questions d'organisation. Toutefois, en application de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le désirent peuvent soulever toute question concernant les travaux de la Conférence.

Conformément à la décision prise à notre dernière séance plénière, je me propose de convoquer, immédiatement après que nous aurons entendu les orateurs inscrits sur la liste d'aujourd'hui, une réunion officieuse afin d'examiner le rétablissement du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, et du Comité spécial des armes radiologiques. Nous examinerons ensuite les demandes émanant d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Argentine, du Japon, de la Bulgarie et du Pérou. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Campora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : D'emblée, je tiens à déclarer, Monsieur le Président, que la délégation argentine a la plus grande confiance dans la compétence qui est la vôtre pour exercer les fonctions de haute responsabilité qu'implique la présidence de la Conférence du désarmement au cours du premier mois de sa session annuelle. Conformément à son règlement, la Conférence se voit chaque année dans l'obligation de créer des organes subsidiaires et de leur confier un mandat, ce qui exige du Président un grand talent diplomatique que vous possédez, heureusement, à un degré remarquable, afin de lui donner l'élan initial nécessaire pour engager les négociations sur le désarmement qui sont la raison d'être de cet organe. Aussi ne doutons-nous pas qu'au terme de votre mandat de Président, vous aurez apporté aux travaux de la Conférence du désarmement une contribution positive. Nous vous en félicitons chaleureusement à l'avance et vous assurons de notre entière coopération. Je voudrais aussi exprimer par votre intermédiaire à l'Ambassadeur Beesley, du Canada, la gratitude de la délégation argentine pour le tact diplomatique et le sens politique aigu avec lesquels, dans l'exercice de ces mêmes fonctions, il a mené à bonne fin les travaux de la Conférence du désarmement au mois d'août dernier. C'est avec une grande tristesse que je dois m'acquitter du pénible devoir de transmettre à la délégation des Etats-Unis d'Amérique, au nom de la délégation argentine, mes très sincères condoléances à l'occasion de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Lowitz, dont nous avons pu apprécier les qualités morales et le talent politique dans l'exercice des fonctions qu'il exerçait au service de

(M. Cámpora, Argentine)

son pays. Ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres de la Conférence du désarmement : MM. les Ambassadeurs Kemal Hacene, de l'Algérie, Rubens Barbosa, du Brésil, Pierre Morel, de la France, Aldo Pugliese, de l'Italie, Chusei Yamada, du Japon, Gheorghe Dolgu, de la Roumanie, Marko Kosin, de la Yougoslavie, et Youri Nazarkine, de l'Union soviétique.

On ne saurait rappeler trop souvent la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, au cours de laquelle a été mise sur pied d'un commun accord une stratégie internationale pour affronter résolument les graves problèmes qui se posaient dans ce domaine. C'est là qu'a notamment été décidée la stratégie à adopter pour réaliser le désarmement nucléaire et faire face aux risques croissants de guerre nucléaire, et qu'ont été établis des mécanismes de désarmement, avec la création d'un organe délibérant, la Commission du désarmement des Nations Unies, et d'un organe de négociation, la Conférence du désarmement.

Le Document final adopté par consensus à cette occasion fixait le cadre adéquat pour engager le processus de désarmement. Dès lors, il fallait traduire en termes concrets les dispositions de ce Document et poursuivre sur la voie qui conduirait à la conclusion d'accords internationaux ayant force obligatoire et efficaces en matière de désarmement.

Il est regrettable qu'aucun résultat tangible n'ait été obtenu dans l'intervalle de quatre ans qui s'est écoulé entre la première et la deuxième sessions extraordinaires. En outre, s'il fallait faire le bilan de la deuxième session extraordinaire, il apparaîtrait qu'on n'a pu y décider une seule mesure, si modeste fût-elle, tendant à maîtriser le risque de guerre nucléaire. Pourtant, à cette occasion, on a observé de façon très claire que la principale préoccupation de l'humanité était la menace d'anéantissement.

Au début de la neuvième session de la Conférence du désarmement qui s'ouvre ce mois, il convient de se demander quels sont les résultats obtenus jusqu'à présent. Cette analyse rétrospective aboutit à une conclusion indiscutable : les actions entreprises n'apportent pas de solution aux problèmes prioritaires du désarmement, ni aux exigences toujours plus pressantes qu'engendre la course aux armements nucléaires et spatiaux. En outre, il apparaît à l'évidence que, pour les deux alliances militaires, la recherche de la supériorité militaire, qui va de pair avec l'accumulation des armements, est plus importante que la recherche de la sécurité internationale dans le cadre du processus de désarmement.

Dans l'état où il se trouve actuellement, le seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement est principalement influencé par le fait que certaines puissances et leurs alliés estiment que les négociations sur le désarmement, et en particulier sur le désarmement nucléaire, doivent se limiter à un cadre exclusivement bilatéral. Ce n'est là qu'un des symptômes d'une attitude totalitaire qui semble se fonder sur l'idée absolument

(M. Cámpora, Argentine)

inacceptable que la force des armes nucléaires leur donne le droit absolu et exclusif de déterminer comment, quand, où et de quelle façon doivent se dérouler les négociations sur cette question. Il est opportun de souligner à nouveau dans ce forum qu'aucun pays n'est disposé à renoncer à son droit d'intervenir dans un processus de négociation qui intéresse sa propre survie.

En écartant les questions urgentes et prioritaires en matière de désarmement, telles qu'elles ont été définies et fixées dans le Document final, la Conférence du désarmement a, semble-t-il, perdu peu à peu sa vision de la gravité et de l'urgence de la situation à laquelle elle est confrontée. Si cette tendance se poursuit, il est à craindre que le processus multilatéral perde entièrement sa crédibilité. Cet état de choses, qui n'a certainement pas été créé par le Groupe des 21, démontre la nécessité de donner à cet unique forum de négociation dans le domaine du désarmement une nouvelle impulsion pour renforcer sa détermination et lui faire prendre conscience de l'urgence de ses travaux. A cet effet, il faut, entre autres, que nous mesurions soigneusement nos efforts et que nous concentrons notre attention sur les questions qui, par leurs conséquences, présentent le plus d'importance et méritent la plus haute priorité.

A la veille de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence peut encore imprimer à ses travaux un élan qui permette d'obtenir les résultats concrets que réclame la communauté internationale. En tant que premier pas, il suffirait de remplir le mandat qui nous a été confié par le paragraphe 120 du Document final et de laisser à l'organe compétent la tâche de délibérer qui, si importante soit-elle, n'a guère d'efficacité dans un forum tel que le nôtre.

Il faudrait également arrêter une méthode préliminaire afin d'assurer la complémentarité des efforts bilatéraux et multilatéraux de désarmement.

Ainsi que plusieurs de mes distingués collègues l'ont souligné maintes fois dans cette salle du Conseil, la situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés est extrêmement critique pour cet organe multilatéral si une négociation n'est pas engagée sur les principales questions inscrites à son ordre du jour. Des questions telles que la négociation d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, les mesures visant à prévenir la guerre nucléaire, la nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace et l'adoption d'un Programme global de désarmement ne souffrent aucun délai. De même, il n'est pas acceptable que l'évolution des travaux dépende d'un facteur aussi aléatoire que les relations entre les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés. La Conférence du désarmement ne devrait pas limiter ses travaux à la négociation de questions qui, à notre avis, ne présentent pas une priorité suffisante, telle que celle, entre autres, que l'on désigne globalement sous le nom d'armes radiologiques.

(M. Cámpora, Argentine)

Nous reconnaissons qu'en soi la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires n'entraînerait pas la réduction des arsenaux existants d'armes nucléaires, ni la limitation de la prolifération géographique des armes nucléaires dans toutes les régions, notamment sur les mers et les océans. Néanmoins, nous estimons que cette mesure contribuerait à arrêter le perfectionnement de ces armes et permettrait en même temps d'envisager la cessation de leur fabrication et de leur mise en place dans le monde entier.

L'ouverture de ces négociations renforcerait la confiance, tendant ainsi à réduire les risques de guerre nucléaire, contribuerait à l'adoption de mesures supplémentaires pour l'empêcher d'éclater et permettrait le fonctionnement adéquat des centres multilatéraux de contrôle des crises qu'il est urgent d'établir, selon nous.

De même, les divers aspects des problèmes afférents aux questions spatiales doivent faire l'objet d'un examen. Si cette Conférence ne réagit pas avec la fermeté et la détermination nécessaires pour traiter de cette question - tant du point de vue des intérêts des puissances spatiales que de celui des Etats non alignés - l'évolution continuera de s'accélérer dans ce domaine pour déboucher sur une autre course aux armements ruineuse, qui accroîtra les risques de guerre nucléaire.

Cette logique, qui suggère une approche cohérente du désarmement, me ramène à mon point de départ : le Document final. En effet, la stratégie esquissée dans la Grande Charte du désarmement a pour but ultime le désarmement général et complet et, à cet effet, il est demandé au paragraphe 109 à l'organe qui était alors le Comité du désarmement de se consacrer "à l'élaboration d'un programme global de désarmement, comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide". Dans ce contexte, il apparaît clairement qu'il est indispensable de fixer des délais pour l'accomplissement du Programme et pour chaque étape de son exécution. Et dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne les armes nucléaires et spatiales, le Programme global de désarmement ne peut ni signifier ni impliquer un recul, aussi minime soit-il, par rapport au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, en particulier pour ce qui est du paragraphe 51.

Pour mon pays, le désarmement n'est pas une question parmi d'autres, mais une question qui retient l'attention du gouvernement au plus haut niveau. La présence active du Président de la nation argentine dans le cadre de l'initiative du Groupe des Six et sa participation à la huitième réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement du mouvement des pays non alignés démontrent notre préoccupation et notre décision d'aborder cette question avec l'urgence et le sérieux qu'elle mérite.

(M. Cámpora, Argentine)

A ce propos, permettez-moi de conclure mon intervention de ce jour en reprenant quelques-unes des idées exposées par le Président Alfonsín dans le message qu'il a adressé à la Conférence du désarmement en 1985. A cette occasion, le Président s'est exprimé ainsi :

"Le gouvernement que je préside tient davantage à illustrer son action politique par des actes qui confirment ses intentions que par des mots. Cela s'applique aussi bien à notre conduite dans les affaires intérieures qu'en politique extérieure. Autrement dit, tout simplement, nous nous proposons de prêcher par l'exemple plutôt que par la parole.

Nos actes de gouvernement sont une source de paix et de coopération internationale parce que nous ne croyons pas, ni n'acceptons, que la menace ou l'emploi de la force soient un instrument de politique. Cette attitude ne signifie nullement que nous renonçons à des principes ni que nous sommes moins déterminés à protéger des intérêts nationaux légitimes. Notre position est, avant tout, l'expression d'une foi obstinée en la capacité de l'homme de régler les différends par des moyens pacifiques, le dialogue et la négociation, car on ne perd rien avec la paix, alors que l'on peut tout perdre avec la guerre et la violence."

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yamada.

M. YAMADA (Japon) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence pour cet important mois d'ouverture de la Conférence. Sous votre direction éclairée, notre entreprise sera sans doute fructueuse. Je voudrais aussi vous remercier, ainsi que les autres représentants pour les paroles aimables de bienvenue qui m'ont été adressées. C'est avec tristesse que je présente, à Mme Shana Lowitz et à la délégation des Etats-Unis, mes condoléances sincères pour la disparition prématurée de l'Ambassadeur Donald Lowitz. Que son âme repose en paix car nous poursuivrons sa tâche vouée à la cause de la paix.

Alors que commence la session de printemps de la Conférence du désarmement pour 1987, je souhaite tout d'abord déclarer que cette année revêt une importance critique. En effet, elle déterminera dans une large mesure l'avenir des négociations relatives au désarmement et ceux d'entre nous qui participent à des activités de désarmement se doivent, à l'égard de la communauté internationale, d'intensifier encore leurs efforts. En adoptant, l'année dernière, la résolution 41/60 G, où elle décidait de convoquer en 1988 sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a fixé une date en vue de laquelle nous devons faire avancer nos travaux de fond. C'est dans cette optique que j'exposerai les vues de ma délégation sur les négociations relatives à la limitation des armements entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique, ainsi que sur les principaux points de l'ordre du jour de notre Conférence, en particulier ceux qui ont trait à une interdiction des essais nucléaires et aux armes chimiques.

(M. Yamada, Japon)

Quant aux négociations des Etats-Unis et de l'URSS relatives à la limitation des armements, nous voudrions que les deux pays parviennent en 1987 à traduire dans les faits les progrès obtenus à ce jour.

Prenant la parole à l'Université de Belgrade, en Yougoslavie, le 15 janvier, le Premier Ministre japonais, M. Nakasone, a renouvelé ses appels aux deux puissances afin qu'elles s'efforcent d'arriver rapidement à un accord dans le cadre des pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales et, à cet effet, gardent présents à l'esprit les cinq points suivants : premièrement, les négociations américano-soviétiques sur le désarmement nucléaire devraient être de nature à donner davantage le sentiment d'une stabilité stratégique entre l'Est et l'Ouest, et à contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales. Deuxièmement, lors des négociations visant à réduire les armes nucléaires, le principe de "l'universalisme" devrait être pleinement respecté; quant aux forces nucléaires à longue portée et à portée intermédiaire, elles devraient être, en dernière analyse, complètement éliminées aussi bien de l'Europe que de l'Asie. Troisièmement, tout ce qui paraît faisable lors des négociations devrait être entrepris et mis en oeuvre par étapes et de manière soutenue. Pour faire avancer de façon réaliste les négociations, ne fût-ce que d'un pas, il faudra peut-être envisager de séparer des autres pourparlers les négociations relatives aux forces nucléaires à portée intermédiaire afin de parvenir rapidement à un accord sur cette question. Quatrièmement, la sécurité mondiale devrait être sauvegardée notamment par un équilibre global de tous les systèmes d'armement. Nous ne devons pas perdre de vue les efforts déployés actuellement en ce sens à l'échelon international et qui visent à une limitation des armements et au désarmement, y compris en ce qui concerne les armes classiques, chimiques et autres. Cinquièmement, le dialogue Est-Ouest devrait être élargi et approfondi.

Les échanges américano-soviétiques qui ont eu lieu après la rencontre de Reykjavik ne permettent malheureusement pas d'envisager la situation avec optimisme. Nous espérons toutefois que, au cours de la septième série de pourparlers relatifs aux armes nucléaires et spatiales qui se déroulent actuellement à Genève, les négociateurs des deux puissances continueront à chercher réellement un terrain d'entente.

Je voudrais maintenant aborder la question des travaux de la Conférence, à laquelle la communauté internationale a confié la tâche de procéder à la négociation multilatérale du désarmement.

Le fait que cette Conférence, depuis sa création lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, n'a encore produit aucune convention relative au désarmement devrait nous inquiéter vivement. N'étant pas par trop pessimiste, je préférerais appeler l'attention des délégations sur les possibilités qu'offre la Conférence. Les cinq Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que des Etats aux systèmes économiques et sociaux différents et situés dans diverses régions du monde sont réunis ici afin d'oeuvrer sérieusement au désarmement. La Conférence peut puiser dans nombre

(M. Yamada, Japon)

d'intéressantes idées avancées par divers Etats et elle dispose d'une somme de connaissances et d'expérience techniques en matière de désarmement. Je suis convaincu que, si nous tirons habilement profit, avec sagesse et fermeté, des possibilités ainsi offertes, il sera réellement possible d'obtenir ici des progrès importants cette année.

Permettez-moi de commencer par l'interdiction complète des essais nucléaires.

Comme on le sait bien, le Japon n'a cessé de considérer que la mise en oeuvre d'une interdiction complète des essais nucléaires était la tâche prioritaire en matière de désarmement; aussi souhaite-t-il vivement que la Conférence reprenne les travaux de fond sur cette question. Nous estimons que les circonstances exposées ci-après ouvrent de bonnes perspectives pour la reprise en 1987 de ces travaux depuis longtemps interrompus.

Premièrement, il semble qu'à l'heure actuelle nombre d'Etats membres désirent réellement voir la Conférence reprendre les travaux de fond. A la dernière session de l'Assemblée générale, une grande majorité de pays non alignés et d'Etats socialistes, qui s'étaient abstenus auparavant lors de la mise aux voix de textes sur la question, se sont prononcés en faveur de la résolution 41/47 - dont un des coauteurs était le Japon - demandant que diverses mesures soient prises aux fins de la conclusion, à une date rapprochée, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous sommes encouragés par le fait que les Etats ont largement appuyé cette résolution, en particulier l'appel lancé à la Conférence du désarmement, au paragraphe 2 a), afin qu'elle entame "des travaux concrets en vue de l'élaboration d'un traité d'interdiction des essais nucléaires au début de sa session de 1987".

Deuxièmement, de plus en plus d'Etats ont maintenant une conception commune des questions sur lesquelles il faut travailler : "le contenu et le champ d'application" du traité et "le respect des dispositions et la vérification", comme le pose la résolution 41/46 A. Par rapport au texte correspondant adopté l'année précédente, cette résolution fait apparaître une démarche plus réaliste et que nous accueillons favorablement.

Troisièmement, tous les groupes semblent maintenant avoir une conception plus ou moins commune quant à l'importance que revêt la vérification pour l'élaboration d'un régime d'interdiction complète des essais.

Une interdiction complète des essais nucléaires aurait d'importantes incidences pour tous les Etats, soucieux de leur sécurité. Il est donc essentiel d'instituer des mesures de vérification pour assurer le respect du traité. C'est dans une telle optique que mon gouvernement a contribué, de plusieurs façons, aux travaux sur la vérification, notamment par sa proposition de juin 1984 tendant à l'adoption d'une approche par étapes, qui consisterait à interdire les types d'essais nucléaires qui sont d'ores et déjà vérifiables et à étendre la portée de l'interdiction, à mesure que les

(M. Yamada, Japon)

techniques de vérification progresseraient, pour arriver en définitive à une interdiction complète. Comme on le sait aussi, d'autres Etats occidentaux tels que l'Australie, la République fédérale d'Allemagne, la Norvège et le Royaume-Uni ont fait des propositions concrètes soulignant la nécessité d'instituer des mesures de vérification adéquates.

Nous accueillons avec satisfaction le fait que les Etats socialistes, à la session de 1986 de la Conférence, ont commencé à accorder de l'importance aux mesures de vérification dans le cadre d'une interdiction complète des essais. Comme M. Petrovsky, vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS, l'a déclaré lors de son intervention du 24 juin : "l'Union soviétique se prononce pour un contrôle aussi strict que possible de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, y compris au moyen d'inspections sur place et en mettant à profit toutes les ressources de la sismologie". L'Union soviétique, a-t-il ajouté, ne souhaitait pas qu'il y ait d'échappatoires au régime des inspections sur place : "qu'une situation ambiguë vienne à se produire et que, par exemple, il soit difficile de déterminer au moyen d'échanges de données sismologiques s'il s'agit d'une explosion nucléaire ou d'une secousse souterraine due à une autre cause, et c'est alors précisément qu'une inspection sur place serait nécessaire". J'ai l'espoir que des déclarations aussi positives de la part des Etats socialistes en ce qui concerne le problème de la vérification se traduiront par des propositions concrètes au cours des travaux de fond sur une interdiction complète des essais.

Les Etats non alignés et neutres ont également souligné la nécessité d'instituer des mesures spécifiques de vérification d'une interdiction complète des essais et dit explicitement qu'ils étaient prêts à coopérer activement dans ce domaine. Ainsi dans le "Document publié lors du sommet de Mexico sur les mesures de vérification" tenu en août 1986 à Ixtapa (Mexique), les dirigeants des six pays concernés ont reconnu l'importance de la vérification et indiqué que leur gouvernement était prêt à participer à des inspections sur place des polygones d'essais nucléaires américains et soviétiques, ainsi qu'à la surveillance du territoire des deux Etats ailleurs que sur les polygones d'essais.

Comme je l'ai déjà fait observer, la Conférence s'attend maintenant à voir commencer les travaux de fond sur une interdiction complète des essais. Il existe une conception commune des questions sur lesquelles il convient de travailler. Les Etats reconnaissent l'importance que revêtent les mesures de vérification et sont disposés à participer à leur mise en oeuvre. C'est maintenant l'occasion de reprendre les travaux de fond relatifs à une interdiction complète des essais.

Enfin, la Conférence n'est pas parvenue, au cours des trois dernières années, à créer un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour et ce en raison de la question du mandat. Quelle grande perte cela a été pour tous les membres de la Conférence ! Etant donné que se fait jour une conception commune des questions sur lesquelles il convient de travailler, nous sommes en droit de nous demander si le mandat dit de négociation est absolument

(M. Yamada, Japon)

nécessaire à présent. Le projet de mandat proposé par un groupe de pays occidentaux (CD/521) stipule que le comité spécial reprendra ses travaux "en vue de la négociation d'un traité", tandis que la résolution 41/46 A de l'Assemblée générale, qui émane des pays non alignés, dispose que le comité spécial doit être créé en vue "de la négociation multilatérale d'un traité". Force est de constater que beaucoup de rapprochements pourraient être faits entre les deux projets.

Des pourparlers entre experts américains et soviétiques sur toute la gamme des questions liées aux essais nucléaires sont en cours depuis juillet 1986. Ces pourparlers peuvent également avoir une incidence positive sur les travaux de la Conférence.

Nous devrions pouvoir trouver le moyen de passer, dans un esprit de coopération, à la création, au début de la présente session, d'un comité spécial doté d'un mandat adéquat pour engager des travaux de fond sur une interdiction complète des essais. Je dirais même qu'il y va de notre responsabilité collective. Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander d'utiliser au mieux vos éminentes qualités de direction afin que soit créé ce comité spécial. Pour ce qui est de ma délégation, je vous donne les assurances de sa pleine coopération.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nécessitera la mise en place d'un réseau international de surveillance sismique - un tel mécanisme international étant indispensable pour assurer le respect des obligations. A cet égard, nous apprécions hautement le "Rapport sur l'essai technique de 1984 du Groupe d'experts scientifiques", présenté l'année dernière et portant sur l'échange et l'analyse de données de niveau I, mais aussi le fait que les experts sont d'accord pour penser qu'il faut commencer les travaux en vue de la conception d'un réseau international moderne fondé sur l'échange rapide de données de niveau II (tracés sismiques) et de niveau I (paramètres), et sur le traitement de ces données dans des centres internationaux de données. En avril 1986, nous avons présenté nos idées sur un échange de données de niveau II avec des pays qui partageaient nos préoccupations; puis, donnant suite aux résultats d'un séminaire tenu au Canada en octobre 1986 à l'intention d'experts de la communication des données, nous avons commencé en décembre 1986 à échanger, à titre expérimental, des données de niveau II avec plusieurs pays intéressés. Nous ferons rapport cette année sur les résultats de cet essai au Groupe spécial d'experts scientifiques. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion de remercier le Gouvernement canadien d'avoir accueilli ce séminaire si utile.

L'Australie, la Norvège, la République fédérale d'Allemagne, la Suède et d'autres pays encore ont présenté des idées précieuses sur l'organisation du réseau international de surveillance sismologique qui sera indispensable pour vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète des essais. Il faudrait consacrer beaucoup de temps à la discussion de cette importante question d'organisation. Pour cette raison aussi, j'espère beaucoup qu'on créera très rapidement un comité spécial sur une interdiction complète des essais.

(M. Yamada, Japon)

L'interdiction complète des armes chimiques, sous la forme d'une convention qui agréée à la communauté internationale tout entière, est un autre point sur lequel nous espérons enregistrer de nouveaux progrès au cours de l'année.

En 1986 et en janvier 1987, le Comité spécial des armes chimiques a identifié les produits qui devraient être contrôlés dans le cadre d'une future convention et commencé à élaborer les régimes qui seraient applicables à ces produits, ainsi qu'à harmoniser les dispositions relatives à la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication. Je voudrais saisir cette occasion de dire la satisfaction qu'éprouve ma délégation devant ces résultats et d'exprimer notre sincère gratitude au Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni, ainsi qu'aux présidents des groupes de travail, MM. Richard Rowe, Petar Poptchev et Noegroho Wisnoemoerti. De nombreux pays ont demandé qu'une Convention soit conclue au cours de cette année et ma délégation, pour sa part, est certainement prête à apporter sa collaboration pour faire avancer les travaux, placés cette année sous la direction de l'Ambassadeur Rolf Ekéus, de la Suède.

Beaucoup de temps et d'efforts ont déjà été consacrés aux négociations sur les armes chimiques qui sont maintenant avancées. Elles sont très compliquées et très détaillées; aussi ne se prêtent-elles pas facilement à des solutions immédiates et simultanées. Je voudrais par conséquent proposer de concentrer notre énergie sur les problèmes qui appellent un accord de principe - à savoir les articles de la convention et certaines de ses annexes - et de laisser les autres points - questions techniques et de procédure - à l'examen approfondi des experts.

De l'avis de ma délégation, les questions à régler à titre prioritaire sont les suivantes :

a) La définition des armes chimiques; c'est l'une des questions essentielles de la Convention et qui pose un problème des plus complexes et des plus ardues. Mais, en principe, on devrait s'entendre pour dire qu'il s'agit de produits chimiques revêtant une importance particulière pour les armes chimiques et des munitions connexes. Au cours des travaux de rédaction, l'accent a été mis jusqu'à présent sur les produits interdits aux termes de l'article VI. Serait-ce suffisant ? Nous devrions probablement prendre aussi en considération les produits qui devront être déclarés en vertu de l'article IV. A cet égard, ma délégation pense que la convention ne devrait pas faire obstacle aux activités légitimes de l'industrie chimique qui sont orientées vers des fins pacifiques. C'est pourquoi elle estime qu'il faudrait donner au critère de destination générale l'importance qui lui revient. Il est donc impératif que le concept des "fins autorisées" soit étudié avec soin lors de l'élaboration de la définition.

b) Quant à la destruction des armes chimiques, la déclaration de l'emplacement des stocks ainsi que les déclarations de la quantité totale des stocks et de leur composition devraient être faites peu après l'entrée en vigueur de la convention. Ces déclarations devraient être vérifiées par le

(M. Yamada, Japon)

biais d'inspections sur place. A cet gard, le Gouvernement japonais a accueilli avec satisfaction la présentation, en juillet 1986, par la délégation des Etats-Unis, d'un document dans lequel étaient communiquées des informations détaillées sur les stocks américains et les plans en vue de leur élimination. C'était là un pas courageux qui a servi les négociations. Si les autres pays possédant des armes chimiques suivaient les Etats-Unis sur ce terrain, au cours des négociations, ils contribueraient dans une large mesure à la solution des problèmes auxquels nous devons maintenant faire face, en particulier ceux que suscitent les articles IV et V.

c) Pour ce qui est de l'article VI, qui a trait aux activités autorisées, nous devrions nous efforcer d'élaborer un texte commun sur les mesures de vérification qui s'appliqueraient à chacune des catégories de produits.

Il reste aussi beaucoup à faire en ce qui concerne la question des niveaux seuils pour la vérification de divers produits chimiques, le concept de quantités militairement significatives, le mécanisme de révision des listes de produits chimiques, le facteur coût, etc. Nous estimons cependant qu'il vaudrait peut-être mieux confier ces problèmes aux experts, pour examen et avis. On obtiendrait davantage de résultats si le Comité spécial convenait de l'utilité fondamentale de ces concepts pour l'application de l'article VI, et passait ensuite à l'élaboration du corps de l'article VI et de ses annexes.

S'agissant des substances à propos desquelles il n'est intervenu aucun accord quant à leur inscription sur une liste particulière ou leur inclusion dans un régime donné, nous estimons qu'il ne serait pas inutile de les laisser de côté pour le moment en les inscrivant sur une liste préliminaire, puis de revenir sur la question des produits en suspens une fois que les régimes qui leur seraient applicables seront plus élaborés.

d) S'agissant des questions d'organisation traitées à l'article VIII, nous pensons qu'il conviendrait de garder pour le moment le projet de texte actuel. Une fois que les diverses dispositions de fond sur la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication sur les régimes applicables aux activités autorisées, sur l'inspection par mise en demeure, etc, auront été élaborées, il faudra soumettre le tout à un examen approfondi. Les organes de la convention devront être entièrement mis au point et en place lorsque la convention entrera en vigueur. Comme il faudra beaucoup travailler à tout cela, ma délégation pense que les problèmes évoqués, ainsi que les questions ayant trait aux clauses financières, pourraient être confiés aux experts, pour examen au moment opportun.

e) Il semble qu'il soit communément entendu, touchant le régime d'inspection par mise en demeure visé à l'article IX, que de telles inspections doivent revêtir un caractère exceptionnel et s'effectuer dans un bref laps de temps. Toutefois, lorsque nous abordons dans le détail l'application de ce régime, les divergences ne semblent pas du tout s'être atténuées. Afin de sortir de cette impasse, il nous faut nous interroger sur la question de savoir si nous cherchons à remédier à d'éventuelles infractions

(M. Yamada, Japon)

aux dispositions de la convention ou à rétablir la confiance entre les parties à la convention; si notre but est d'exclure le coupable du régime de la convention ou si nous envisageons la possibilité de solutions bilatérales. Nous devrions réexaminer les propositions existantes et discuter tranquillement, à titre officieux, pour trouver une solution au problème.

J'ai déjà dit que les négociations relatives aux armes chimiques étaient assez avancées. Nous devons nous organiser de manière à aborder aussi efficacement que possible la nouvelle étape des travaux.

Ma délégation s'est prononcée en faveur d'une méthode de travail consistant à se concentrer sur un point pendant une semaine, puis à passer à un autre point, plutôt qu'à traiter de plusieurs questions en même temps dans trois groupes de travail différents. Je note avec satisfaction que la manière d'organiser les travaux suggérée par l'Ambassadeur Ekéus est analogue à ce que nous proposons. Nous pourrions réunir le Comité spécial plusieurs jours par mois pour faire le point de la situation au sein des groupes de travail, consolider les questions où il y a eu des progrès et donner des directives pour celles qui ont peu avancé.

Plutôt que de nous réunir jour après jour pour discuter de diverses questions, gardons présente à l'esprit l'utilité des "répits", qui ménagent aux délégations un temps de réflexion et leur donnent la possibilité de consulter les capitales. Pour cela il faudra peut être réduire la fréquence des réunions en élaborant avec soin les programmes de travail.

Bref, à ce stade déjà avancé, nous devons viser à construire un par un des accords sur le fond.

Outre l'interdiction complète des essais et les armes chimiques, nous sommes également censés faire de réels progrès, ce printemps, en ce qui concerne le Programme global de désarmement.

La position de ma délégation sur les divers points de cette question a été exposée au Comité spécial. En bref, nous estimons que le Programme global de désarmement devrait, vu sa nature, être adopté par consensus aussi bien ici à la Conférence qu'à l'Assemblée générale; que les diverses mesures qui y seront envisagées, tout comme les moyens de les mettre en oeuvre, devraient être réalistes et refléter avec justesse la situation internationale actuelle; enfin, que l'examen du Programme global devrait se faire tout autrement que dans le cadre des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement, qui ont normalement une signification politique eu égard à la situation internationale dans laquelle elles se déroulent. Ma délégation est prête à apporter sa contribution, sous la direction compétente de l'Ambassadeur García Robles du Mexique, afin de faire progresser les travaux d'élaboration du Programme global de désarmement.

Il y a d'autres points de l'ordre du jour - l'espace en est un - qui sont tout aussi importants, mais j'y reviendrai à une autre occasion.

(M. Yamada, Japon)

Au début de mon intervention, j'ai dit être certain qu'il importait de travailler pour le désarmement en 1987, étant donné que la troisième session extraordinaire était prévue pour 1988. J'ai également dit quelques mots des possibilités qu'offre cette Conférence.

Nous ne devrions pas trop nous laisser gagner par le pessimisme ou reprocher à d'autres l'absence de progrès. Réaffirmons notre responsabilité commune et concentrons nos efforts sur les domaines où il paraît possible de progresser. Et nous pouvons, par le dialogue et la collaboration, nous acquitter de notre responsabilité commune à l'égard de la communauté internationale et partager les fruits de ces progrès.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et de ses paroles aimables à mon endroit. Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : L'année 1986 restera vivante dans les mémoires comme l'Année internationale de la paix. Le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, a adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 29 janvier dernier, un message dans lequel mon gouvernement faisait le bilan d'une période difficile et complexe, mais riche en événements importants sur le plan mondial. Le Président Jivkov informait le Secrétaire général des efforts déployés par mon pays pour appliquer les nobles idéaux de l'Année internationale, notamment la création dans les Balkans d'une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques.

A n'en pas douter, 1986 restera dans les annales du désarmement indissolublement liée à la déclaration prononcée le 15 janvier par le Secrétaire général Mikhaïl Gorbatchev, dans laquelle l'Union soviétique proposait un programme à grande échelle en vue d'éliminer d'ici à l'an 2000 tous les types d'armes de destruction massive et d'édifier un monde sans armes nucléaires. Comme on l'a largement reconnu, ce programme constitue un exemple de réflexion politique nouvelle et dynamique et exprime le ferme dessein de prendre les mesures radicales qu'appelle l'ère spatiale et nucléaire.

En 1986, le silence a continué de régner sur les polygones d'essais nucléaires de l'URSS. Le moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires a constitué un geste important de bonne volonté politique. Son unique but était de créer les conditions les plus propices à l'accomplissement d'une des tâches les plus urgentes de notre époque : la réalisation d'un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

Un événement d'une grande importance politique a été la rencontre au sommet de Reykjavik, qui a démontré une fois de plus la nécessité d'aborder dans un esprit de hardiesse et d'innovation la solution des problèmes les plus aigus de l'heure. Qui plus est, elle a prouvé qu'il était possible, dans un avenir plus ou moins proche, de trancher le noeud gordien de la course aux armements nucléaires et d'éliminer graduellement le risque de catastrophe nucléaire.

(M. Tellalov, Bulgarie)

A Reykjavik, l'Union soviétique a avancé des propositions radicales visant à réduire de manière équilibrée les arsenaux nucléaires et, par la suite, à les éliminer totalement. Il est regrettable que les Etats-Unis n'aient pas été en mesure de venir à composition, restant prisonniers de l'illusion d'atteindre la supériorité militaire par le déploiement des armes de la "guerre des étoiles".

Dans son message au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président Todor Jivkov a notamment déclaré ce qui suit :

"Nous avons tous été profondément impressionnés par la rencontre à Reykjavik du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, et du Président des Etats-Unis, Ronald Reagan. Cette rencontre a fait naître de grands espoirs dans l'opinion publique mondiale et dans les pays du globe. Bien que la partie américaine n'ait pas pu montrer la détermination voulue pour accepter la proposition historique visant à éliminer les armes nucléaires, la rencontre de Reykjavik restera sans aucun doute l'un des événements les plus importants de l'Année internationale de la paix. Nous espérons que la raison prévaudra et que le dialogue reprendra là où il a été interrompu".

L'Année internationale de la paix a été aussi marquée par un certain nombre d'initiatives politiques importantes : la proposition de Budapest faite par les Etats signataires du Traité de Varsovie pour réduire les forces armées et les armements classiques en Europe, la Déclaration faite à Harare par les dirigeants des pays non alignés, les initiatives des Six et les propositions formulées à l'ONU par les pays socialistes en vue de créer un système global de paix et de sécurité internationales.

Comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, dans son message du 3 février adressé à notre Conférence, l'Accord de Stockholm, les deux conventions conclues à Vienne sous les auspices de l'AIEA, les résultats de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes bactériologiques et les progrès réalisés par la Conférence du désarmement dans ses négociations sur l'interdiction des armes chimiques "sont des exemples notables d'une approche constructive des problèmes de désarmement et de sécurité internationale". L'entrée en vigueur récente du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud a également été un événement encourageant.

A propos du désarmement, je voudrais souligner que l'année 1986 aurait été plus satisfaisante si l'administration américaine s'était jointe au moratoire soviétique sur les essais nucléaires. Elle aurait été plus satisfaisante si les Etats-Unis n'avaient pas rejeté toutes les propositions visant à engager les négociations sur un traité général interdisant tous les essais d'armes nucléaires. Elle aurait été plus satisfaisante si les Etats-Unis n'avaient pas continué à préparer la "guerre des étoiles". Enfin, elle aurait été plus satisfaisante si l'administration américaine n'avait pas décidé de violer le deuxième accord SALT.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Le 3 février 1987, le jour même de l'ouverture de la Conférence du désarmement, l'administration américaine a infligé un affront à la communauté internationale en effectuant son vingt-cinquième essai nucléaire depuis la proclamation du moratoire unilatéral soviétique, faisant ainsi tout ce qui est possible pour obliger l'URSS à décider de reprendre ses essais.

Ma délégation ne peut que concourir à ce que M. Adelman a jugé bon de répéter si souvent dans son discours du 5 février à la Conférence :
"Le monde attend mieux que cela!"

L'année 1986 a confirmé qu'une nouvelle réflexion politique s'imposait face aux réalités de notre époque. Il est impératif de briser l'ancien moule qui repose sur l'idée que la guerre est un moyen acceptable et admissible de résoudre les différends internationaux. Il est largement reconnu aujourd'hui qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée. Il ne faut pas laisser la situation mondiale arriver au point où la paix et la sécurité ne dépendent plus du sens commun ou de la volonté des gouvernements et des peuples et deviennent les otages de la logique militaire et technologique. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes félicités de la Déclaration de Delhi, signée par les dirigeants de l'URSS et de l'Inde, qui stipule notamment ce qui suit :

"L'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires et de violence demande une restructuration révolutionnaire de l'esprit humain et l'éducation des nations dans un esprit de paix, de respect mutuel et de tolérance".

La délégation bulgare se doit de répéter qu'à son avis, la création de comités spéciaux constitue le meilleur mécanisme disponible pour mener des négociations multilatérales sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Elle estime, à cet égard, tout à fait opportun que la Conférence entreprenne des travaux concrets et fondamentaux concernant les questions liées au désarmement nucléaire.

Ma délégation attache la plus haute priorité au premier point de l'ordre du jour, à savoir l'interdiction des essais nucléaires. A notre avis, les résultats de la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ont créé des conditions favorables pour sortir de l'impasse où se trouvent nos travaux. Une analyse impartiale des résolutions 41/64 A et 41/47 ne peut qu'amener à conclure qu'elles contiennent des éléments de convergence et de conciliation à l'égard des différends. La délégation bulgare pense que, sur leur base, on peut et on doit arriver à une solution de compromis et s'entendre sur la création d'un comité spécial doté d'un mandat qui permettrait à la Conférence de passer à des travaux substantiels. La convergence de vues existante doit se traduire par un accord et les actes doivent répondre aux paroles.

(M. Tellalov, Bulgarie)

L'Union soviétique et les Etats-Unis assument une responsabilité particulière en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire. A Reykjavik, le cadre d'accords portant sur la première étape de ce désarmement a été clairement défini. Il est tout à fait naturel que tant d'espoirs reposent maintenant sur les négociations soviéto-américaines à Genève. Mais la Conférence du désarmement ne doit pas et ne peut pas rester inactive pour autant dans le cadre du point 2 de son ordre du jour. De l'avis de ma délégation, elle doit examiner de manière approfondie et structurée tous les aspects de la question, y compris les conditions d'adhésion de tous les Etats dotés d'armes nucléaires aux efforts visant à mettre fin à la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire.

Dans sa résolution 41/86 G, l'Assemblée générale a prié la Conférence d'engager des négociations "en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes qui pourraient être négociées et adoptées à titre individuel pour prévenir une guerre nucléaire". Elle l'a également priée de créer à cette fin un comité spécial sur la question. Cette résolution reflète parfaitement l'opinion réfléchie de ma délégation en ce qui concerne le point 3 de notre ordre du jour. En même temps, il convient de noter que la souplesse dont fait preuve ma délégation est bien connue, sur le plan aussi bien officiel qu'officieux. Nous tenons à répéter que nous sommes prêts à coopérer afin de sortir de l'impasse à ce sujet.

Quant au point 4 de l'ordre du jour, ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction devant les résultats obtenus par la Conférence à sa session de 1986 et durant la période intersessions. Sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur Cromartie du Royaume-Uni, le Comité spécial a réussi à résoudre un certain nombre de questions importantes concernant les stocks d'armes chimiques, les installations de fabrication d'armes chimiques et les activités non interdites par la convention.

Il est encourageant de noter que les progrès accomplis lors des consultations officieuses ont justifié le remaniement du texte provisoire du projet de convention afin d'y inclure les vues communes qui se sont dégagées pendant l'intersession.

Nous pensons effectivement qu'une impulsion a été donnée et qu'elle doit être soutenue. En fait, il est nécessaire que la Conférence intensifie ses efforts en accélérant le rythme de ses négociations. Selon nous, notre objectif devrait être, en 1987, de mettre définitivement au point le texte de la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Sans vouloir sous-estimer les difficultés qu'il reste à surmonter, nous estimons que cet objectif n'est pas hors de portée. Nous sommes convaincus que la Conférence a pris une décision très sage en confiant, à ce stade crucial des négociations, la direction du Comité spécial des armes chimiques à l'Ambassadeur Rolf Ekéus.

Ma délégation estime que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait reprendre ses activités dès que possible.

(M. Tellalov, Bulgarie)

La Conférence n'est pas à court d'idées valables et de propositions spécifiques. Il est maintenant important qu'elle s'attache à élaborer des mesures substantielles propres à garantir les utilisations pacifiques de l'espace et à y prévenir une course aux armements. Elle devrait se concentrer sur la mise au point d'un ou de plusieurs accords, par exemple en ce qui concerne l'immunité des satellites artificiels de la Terre. Dans ce contexte, il est justifié d'examiner la possibilité d'éliminer les systèmes antisatellites existants. En d'autres termes, ce que ma délégation aimerait voir à propos du point 5 de l'ordre du jour, ce sont des actes.

S'agissant du point 8 de l'ordre du jour, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus une décision visant à ce que la Conférence achève l'élaboration du programme global de désarmement au cours de la première partie de sa session de 1987 et lui présente un projet de programme complet avant la fin de sa quarante et unième session ordinaire.

Etant coauteur de cette décision, ma délégation voudrait assurer le Président de notre Comité spécial, l'Ambassadeur García Robles du Mexique, de notre plein appui et de notre entière coopération durant les travaux consacrés au Programme global de désarmement.

L'Assemblée générale a déjà décidé de réunir sa troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. A la lère séance plénière de notre Conférence, le représentant du Mexique a rappelé à juste titre qu'en neuf ans, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter ne fût-ce qu'un traité ou une convention.

Nous craignons fort que la Conférence ne voie sa crédibilité recevoir un coup fatal si elle présente à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement un rapport du même genre que ceux dont elle a saisi l'Assemblée générale depuis les neuf dernières années. Il est grand temps que la Conférence marque un pas en avant. Il nous faut trouver un moyen de sortir du cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons à propos du désarmement nucléaire et d'engager des négociations sérieuses sur l'interdiction des essais nucléaires. Il ne nous faut viser à rien de moins qu'une convention interdisant les armes chimiques. Il nous faut adopter un programme global de désarmement. En résumé, il nous faut tous aller de l'avant lors de la session de 1987 de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées au Président et au pays qu'il représente. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur Morelli Pando.

M. MORELLI PANDO (Pérou) (traduit de l'espagnol). Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter mes félicitations et vous dire combien ma délégation se félicite de voir une personnalité aussi éminente que la vôtre occuper la présidence au début de notre session et représenter un pays tel que la Chine, qui joue un rôle important dans les affaires mondiales.

(M. Morelli Pando, Pérou)

Il m'est aussi particulièrement agréable d'indiquer que ma délégation est pleinement satisfaite des travaux accomplis par le distingué représentant du Canada en tant que Président de cette Conférence. Je me propose de faire parvenir à la délégation des Etats-Unis les condoléances de la délégation péruvienne pour la perte cruelle que représente pour son pays, pour les siens et pour ceux qui ont apprécié personnellement ses qualités la disparition prématurée de l'Ambassadeur Lowitz. Au nom de ma délégation, je présente mes souhaits cordiaux de bienvenue aux distingués représentants de l'Algérie, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de la Yougoslavie et de l'Union soviétique.

Depuis qu'elle a reçu le mandat que lui a confié le Document final de 1978, cette Conférence accomplit chaque année le même rituel : elle exprime ses bonnes intentions au mois de février et dresse un bilan en grande partie négatif au mois d'août. Et chacun sait que, comme dans les autres forums de désarmement, ce rituel varie en fonction du thermomètre des relations entre les grandes puissances, et en particulier les superpuissances.

Ainsi, au début de la session de 1987, on peut se poser une question : sommes-nous en ce mois de février, comme en tant d'autres, à la saison des bonnes intentions ? Cette question présente actuellement une signification particulière dans l'optique du sommet de Reykjavik.

Ces dernières années, nous nous sommes habitués aux maigres résultats donnés par les sommets bilatéraux, je dirais même que nous nous y attendons. Cette fois, il ne fait aucun doute que Reykjavik sera marqué dans l'histoire d'un signe distinctif par rapport aux précédentes rencontres. Cependant, on ne sait pas encore au juste si ce signe est finalement positif et, dans l'affirmative, quelle en sera la portée.

A ce sujet, une autre interrogation se présente : la Conférence, en sa qualité d'organe unique multilatéral de négociation, recevra-t-elle les mêmes informations que l'Assemblée générale concernant ce qui s'est passé à Reykjavik ? S'il en est ainsi, si nous devons recevoir des informations partielles et divergentes sur le résultat de la dernière rencontre au sommet, c'est qu'il n'aura guère été tenu compte de l'initiative lancée à la dernière session par le Groupe des 21 et tendant à ce que la Conférence soit informée dès février 1987 du résultat des négociations bilatérales réalisées ou des autres négociations en cours. De toute évidence, cette initiative offrait et continue d'offrir des bases fiables, cohérentes et réalistes en vue des négociations multilatérales qui sont indispensables et qui ne doivent pas subir de nouveaux délais.

Certaines interventions faites à la séance plénière de jeudi dernier illustrent les difficultés auxquelles la Conférence du désarmement est confrontée à ce sujet et au sujet des situations préoccupantes qui se font jour. Et ce n'est pas par hasard que le Groupe des 21 a exprimé son avis à cette même séance sur la question prioritaire et délicate des essais d'armes nucléaires.

(M. Morelli Pando, Pérou)

La déclaration du Groupe des 21 tenait dûment compte des résolutions de l'Assemblée générale ainsi que du message des pays non alignés réunis à Hararé et de celui, plus récent, des six chefs d'Etat ou de gouvernement. Tout cela pour conclure, conformément au Document susmentionné, en demandant expressément que la Conférence négocie et conclue un traité dans ce domaine, qui présente la plus haute priorité.

Comme il est demandé dans la résolution 41/46-A de l'Assemblée générale, sur laquelle le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur Alfonso García Robles, a opportunément mis l'accent et formulé des observations à notre séance plénière d'ouverture, la création par cet organe, d'un comité spécial pour s'occuper de la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires constituerait un progrès majeur, et, dans les circonstances présentes, permettrait d'entrevoir la volonté conjointe des superpuissances d'engager sérieusement un processus qui relève en fin de compte de la compétence multilatérale.

Il va de soi que les autres efforts multilatéraux doivent coïncider avec ceux de la Conférence du désarmement, tant dans le contexte du Traité de Moscou de 1963 que dans celui du Traité sur la non-prolifération, dont le préambule envisage l'engagement de mettre fin à la prolifération verticale, qui est intimement liée, comme il est logique, à la non-prolifération horizontale. La délégation péruvienne réaffirme aujourd'hui son respect des principes et des normes de ce Traité dont il est nécessaire d'assurer la continuité et dont l'adhésion devrait s'étendre à mesure que s'accroît la crédibilité de son application.

La cause de la cessation des essais d'armes nucléaires mérite de susciter un autre type de collaboration convergente. Les six chefs d'Etat ou de gouvernement ont offert l'aide de leurs pays aux fins de l'application et de la vérification des accords mondiaux conclus à cet égard.

Le Pérou pense que cette proposition mérite de recueillir l'adhésion d'autres pays. C'est la raison pour laquelle il est prêt à offrir sa collaboration à tout moment et dans toutes les instances où elle pourra être requise, compte tenu de ses possibilités et pour peu que la préparation de ses techniciens en matière sismologique soit adéquate.

Nous avons écouté en séance plénière les considérations exposées par les distingués représentants de l'Australie et du Mexique au sujet de l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga. En tant que délégué d'un pays qui est membre à part entière du Traité de Tlatelolco, et qui est le seul membre de cette instance appartenant à la région Sud-Est du Pacifique, il m'appartient également de souligner que, malgré la menace nucléaire qui oppresse l'humanité, il a été possible, dans le sillage du Traité de Tlatelolco, d'établir une deuxième zone dénucléarisée dans des zones géographiques peuplées.

(M. Morelli Pando, Pérou)

Il existe entre ces deux traités un rapport évident et pour le resserrer encore, il faudrait, comme l'a bien dit l'Ambassadeur Butler, que la zone d'application s'étende de la côte occidentale de l'Australie à la côte occidentale de la partie correspondante de l'Amérique latine et de l'Equateur à l'Antarctique, qui est lui-même régi par un statut international de type analogue.

Il vaut la peine de mettre l'accent sur un processus qui, lancé par l'Amérique latine, est actuellement poursuivi par les pays du Pacifique du Sud-Ouest et qui consacre pleinement les progrès qu'attendaient les pays non dotés d'armes nucléaires, 20 ans après la conclusion du Traité de Tlatelolco. Je veux parler de la définition des artefacts nucléaires et de leur interdiction complète, et, en particulier, de l'insertion d'un troisième protocole relatif aux essais nucléaires touchant les cinq grandes puissances.

Le Pérou, dont les intérêts légitimes coïncident avec ceux des autres pays de la Commission permanente du Pacifique Sud, a une position bien définie quant aux essais nucléaires dans cette zone, notamment en vue de la conservation des ressources maritimes vitales; mais il pense aussi que ce problème ne peut être séparé, sur le plan conceptuel, de la concurrence qualitative intense qui existe et peut continuer d'exister dans ce domaine entre les superpuissances. En outre, il convient de tenir compte du fait que l'évolution que représente, à l'égard des puissances nucléaires, les deux Protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco peut également se dessiner pour ce qui est des deux protocoles additionnels au Traité de Rarotonga. Il s'agit des contraintes rigoureuses qu'impliquent les déclarations faites par ces puissances en signant et en ratifiant ces instruments.

Dans le préambule du Traité de Tlatelolco, il est affirmé expressément que le Traité ne constitue par une fin en soi. Cela est vrai dans la mesure où son amélioration et son application pleine et entière dépendent en grande partie du soutien et du respect des puissances nucléaires. On peut supposer qu'il en sera de même pour le Traité de Rarotonga.

La délégation péruvienne espère que, parallèlement aux progrès qui peuvent être réalisés en matière d'interdiction des essais nucléaires, on pourra avancer dans le domaine de la cessation de la course aux armements nucléaires et de la prévention d'une guerre nucléaire, comme le Groupe des 21 n'a cessé de le demander. Il faut souhaiter que les échanges de vues qui se reflètent déjà dans le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale s'accroîtront et déboucheront ici sur des résultats positifs.

Par ailleurs, et en ce qui concerne la continuité des comités spéciaux au titre des points 4 et 8 de l'ordre du jour, la délégation péruvienne tient à déclarer ce qui suit :

(M. Morelli Pando, Pérou)

- S'agissant de l'interdiction des armes chimiques, elle renouvelle ses vœux pour que les efforts entrepris jusqu'à présent en vue de disposer d'un traité couvrant tous les aspects de cette question et de portée mondiale, aboutissent cette année comme l'ont demandé constamment les instances internationales compétentes et, tout récemment et de manière significative la deuxième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques. Il est juste de mettre en relief les travaux que vient d'accomplir le Comité spécial, sous l'éminente direction du représentant du Royaume-Uni, direction qui est maintenant confiée au distingué représentant de la Suède, ce qui nous laisse augurer les meilleurs résultats.

- En ce qui concerne le Comité spécial sur le Programme global de désarmement, ma délégation souhaite qu'il applique, sous la direction prestigieuse de l'Ambassadeur García Robles, la recommandation qui lui a été faite de soumettre le texte du programme à la date prévue, c'est-à-dire à la quarante et unième session de l'Assemblée générale qui est encore en cours.

Par ailleurs, la délégation péruvienne suivra l'orientation indiquée par le Groupe des 21 en ce qui concerne le rétablissement des comités relatifs aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

S'agissant du premier de ces points, qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la délégation péruvienne entend participer activement aux débats et à l'examen de cette question, qui présente un caractère croissant d'urgence et de priorité, surtout si l'on tient compte du concept des utilisations pacifiques de l'espace et des analogies qu'on peut établir entre ces utilisations et celles envisagées par la Convention sur le droit de la mer. La délégation péruvienne est convaincue qu'il convient de donner cette année au comité spécial compétent un mandat plus large que celui qui lui avait été conféré l'an dernier - année où il a été créé, ainsi qu'un programme de travail adéquat.

Les perspectives qui s'offrent cette année à la Conférence du désarmement sont incertaines du fait de la situation mondiale et du bilan même de ses activités qui, ces dernières années, n'ont abouti qu'à des succès partiels.

Même si l'on voit apparaître quelques signes encourageants dans ce forum, nous suffira-t-il d'accomplir d'autres progrès partiels pour nous acquitter pleinement de notre tâche annuelle ? De l'avis de ma délégation, le moment est venu de réfléchir profondément sur le déroulement des travaux de cette Conférence, afin de parvenir à des conclusions dignes de figurer dans le rapport à l'Assemblée générale.

Ainsi, comme il convient, nos travaux sont axés sur les points de l'ordre du jour, mais ils ne tiennent pas compte des rapports réciproques qui existent entre ces points et les considèrent comme des compartiments étanches. De même, la nécessité évidente de créer des comités spéciaux ne saurait exclure une réflexion annuelle de caractère global.

(M. Morelli Pando, Pérou)

Qui plus est, comme je me suis permis de l'indiquer au mois d'août dernier, certains points que l'Assemblée générale nous a confiés sont systématiquement exclus de notre ordre du jour. S'il n'est pas encore opportun de créer des comités spéciaux au titre de ces points, rien n'empêche que notre réflexion annuelle englobe véritablement toutes les questions, sans omettre aucun des points dont l'examen a été ajourné jusqu'à présent.

Dans le même esprit, et compte tenu de la demande exprimée au sein de la Conférence tendant à ce que celle-ci soit informée du déroulement des négociations bilatérales, il faudrait établir si cette demande doit concerner seulement les négociations bilatérales et porter exclusivement sur les sujets spécifiquement mentionnés dans les points de l'ordre du jour actuel. Ma délégation estime que cette conférence devrait aussi être informée du contenu des négociations régionales sur la réduction des forces militaires et l'application de mesures propres à renforcer la confiance, questions qui figurent expressément, comme celle des armes classiques, parmi celles qui nous ont été confiées par l'Assemblée générale.

Le représentant de la République argentine a souligné à juste titre que la Conférence du désarmement devra cette année accorder toute l'attention voulue à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui est prévue pour 1988. Ma délégation estime que c'est là assurément une tâche qui s'impose dans la perspective d'un événement aussi important, ainsi que pour d'autres questions connexes. A ce propos, il est regrettable qu'en 1986, notre Conférence ne se soit pas intéressée à une autre question dont l'examen a été remis, celle du désarmement et du développement, qui doit donner lieu cette année à la réunion mentionnée dans plusieurs résolutions successives de l'Assemblée générale.

La délégation péruvienne forme à nouveau des vœux pour le succès des importants travaux initiaux dont vous êtes chargé et qui permettront sans nul doute à ce forum de négociation de haut niveau d'accomplir des progrès tangibles et prometteurs.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'au pays que je représente. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Butler, de l'Australie.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : A notre lère séance plénière de cette année, le 3 février, j'ai eu l'honneur de m'associer au représentant de la délégation néo-zélandaise pour faire distribuer à la Conférence le texte définitif des protocoles au Traité de Rarotonga, qui était entré en vigueur. Je voudrais dire brièvement que je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur du Pérou, qui vient de mentionner le Traité de Rarotonga et en a analysé pour nous l'importance. Quand nous avons fait distribuer le texte de ces protocoles, il nous a été possible d'annoncer que les Protocoles 2 et 3 avaient été signés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

(M. Butler, Australie)

J'ai pensé qu'il serait intéressant d'annoncer à la Conférence qu'en ce 10 février 1987, à 10 heures du matin, heure de Suva, les Protocoles 2 et 3 au Traité de Rarotonga ont été signés, Monsieur le Président, par votre pays, la République populaire de Chine. C'est l'Ambassadeur Ji Chaozhu qui les a signés à Suva, où est déposé le Traité de Rarotonga. Je saisis l'occasion qui m'est donnée, Monsieur le Président, de vous dire personnellement que l'Australie, et, à cet égard, je sais pouvoir parler au nom de la Nouvelle-Zélande, se félicite beaucoup de l'action de votre gouvernement.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Ainsi s'achève la liste des orateurs pour aujourd'hui. Un autre membre souhaite-t-il prendre la parole ? Il semble que non.

Comme je l'ai déjà annoncé, et comme nous en sommes convenus à notre dernière séance plénière, je vais maintenant suspendre la séance et convoquer, dans cinq minutes, une réunion officieuse pour examiner la question du rétablissement du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et du Comité spécial des armes radiologiques, ainsi que les demandes émanant d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence.

La séance plénière est suspendue à 12 h 15; elle est reprise à 12 h 25.

La 387ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A la suite de notre discussion en réunion officieuse, je voudrais tout d'abord saisir la Conférence, pour décision, du document CD/WP.253, qui a trait au rétablissement du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision 1/.

Il en est ainsi décidé.

Je me réfère maintenant au document CD/WP.254, relatif à un projet de décision sur le rétablissement du Comité spécial des armes radiologiques. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision 2/.

Il en est ainsi décidé.

1/ Publié ultérieurement sous la cote CD/737.

2/ Publié ultérieurement sous la cote CD/738.

(Le Président)

Je propose maintenant d'aborder les demandes figurant dans les documents CD/WP.255 à 266, qui contiennent des projets de décision ayant trait à la participation de la Norvège, de la Finlande, de la Nouvelle-Zélande, du Portugal, de la Turquie, du Zimbabwe, du Viet Nam, de l'Autriche, du Danemark, de la Grèce, de l'Espagne et du Bangladesh. Comme il y a eu consensus à la réunion officieuse touchant chacune de ces demandes reçues d'Etats non membres qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence, nous avons décidé de regrouper tous les projets de décision à la reprise de la séance plénière. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ces projets de décision 3/.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Comme il n'y a plus d'autre question à examiner, je vais lever la séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 12 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 50.

3/ CD/WP.255 : "En réponse à la demande de la Norvège et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Norvège à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/WP.256 : "En réponse à la demande de la Finlande et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Finlande à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/WP.257 : "En réponse à la demande de la Nouvelle-Zélande et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Nouvelle-Zélande à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

CD/WP.258 : "En réponse à la demande du Portugal et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Portugal à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

(Suite de la note page suivante)

(Suite de la note 3/)

CD/WP.259 : "En réponse à la demande de la Turquie et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Turquie à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/WP.260 : "En réponse à la demande du Zimbabwe et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Zimbabwe à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/WP.261 : "En réponse à la demande du Viet Nam et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide d'inviter le représentant du Viet Nam à prendre la parole au cours de l'année 1987, lors du débat en séance plénière sur le point 8 de son ordre du jour."

CD/PW.262 : "En réponse à la demande de l'Autriche et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Autriche à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/PW.263 : "En réponse à la demande du Danemark et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Danemark à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux de l'organe subsidiaire créé au titre du point 4 de son ordre du jour."

CD/WP.264 : "En réponse à la demande de la Grèce et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de la Grèce à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/WP.265 : "En réponse à la demande de l'Espagne et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant de l'Espagne à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 4, 6, 7 et 8 de son ordre du jour."

CD/PW.266 : "En réponse à la demande du Bangladesh et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, la Conférence décide pour le moment d'inviter le représentant du Bangladesh à participer, au cours de l'année 1987, à ses séances plénières et aux travaux des organes subsidiaires créés au titre des points 6 et 8 de son ordre du jour."

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.388
12 février 1987

Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 février 1987, à 10 h 30.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 388ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

D'entrée, je tiens à accueillir cordialement parmi nous le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, M. Klaus Törnudd, qui sera aujourd'hui notre premier orateur. Je tiens aussi à remercier M. Törnudd de son intérêt pour nos travaux, car il nous a rendu visite auparavant. Conformément à son programme, la Conférence entendra les déclarations en séance plénière puis examinera la question de la création d'organes subsidiaires au titre de points de son ordre du jour et d'autres questions d'organisation. Toutefois, conformément à l'article 30 du Règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Finlande, de la Roumanie, de la Nouvelle-Zélande et de la Hongrie.

Je donne maintenant la parole à notre premier orateur, le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande, M. Klaus Törnudd.

M. TORNUDD (Finlande) (traduit de l'anglais) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier des mots d'accueil chaleureux que vous m'avez adressés. Puis-je, pour ma part, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de février ? Grâce à votre expérience et à vos talents bien connus, je suis certain que les travaux de la Conférence seront guidés de la façon la plus efficace. Je voudrais aussi adresser nos condoléances bien sincères à la délégation des Etats-Unis et, par son intermédiaire, à la famille de l'Ambassadeur Donald Lowitz. La disparition subite de l'ambassadeur, que j'ai eu l'honneur de rencontrer à diverses reprises, a privé les Etats-Unis d'un fonctionnaire chevronné et la Conférence d'un négociateur compétent.

La Conférence reprend ses travaux alors que, sur le plan international, les efforts de désarmement ont acquis une ampleur inhabituelle. Les événements se sont multipliés depuis la fin de la dernière session, il y a moins de six mois.

La rencontre au sommet de Reykjavik a prouvé qu'il existait réellement une possibilité de réduire d'une manière radicale les armements nucléaires. Après tant d'années de vaines tentatives, à l'échelon bilatéral et dans le cadre de la Conférence, Reykjavik est un avant-coureur d'espoir, quels qu'en soient les résultats immédiats.

La Conférence de Stockholm a montré que la négociation patiente et laborieuse, au niveau multilatéral, de questions complexes et militairement significatives pouvait aboutir au succès. La mise en place d'un nouveau régime de mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe a déjà inspiré des initiatives visant à réduire, dans cette région, le niveau des forces et des armements classiques.

La Finlande se félicite qu'après Reykjavik, l'Union soviétique et les Etats-Unis aient tous deux réaffirmé leur intention de continuer à rechercher un accord à propos des problèmes en suspens qui les divisent. Des accords

(M. Törnudd, Finlande)

efficaces et vérifiables sur la réduction des armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements dans l'espace entre les deux puissances possédant les arsenaux les plus importants renforceraient véritablement la sécurité de ces pays et celle de tous les autres.

Nous notons avec satisfaction que la dialogue américano-soviétique sur la limitation des armements s'est étendu à de nouveaux domaines. Les négociations officielles qui se sont ouvertes le mois dernier sur la création de centres de réduction des risques nucléaires à Moscou et à Washington portent sur un aspect du problème que l'on néglige souvent en étudiant les moyens susceptibles de prévenir la guerre nucléaire. En dernière analyse, il n'est pas moins important d'empêcher une guerre nucléaire d'éclater par erreur ou par malentendu que d'en prévenir le déclenchement prémédité.

A notre avis, les efforts entrepris en vue de réduire les armes nucléaires et de prévenir leur utilisation accidentelle ou délibérée seraient grandement facilités par des efforts analogues visant à mettre fin à leurs essais. Un traité d'interdiction complète des essais nucléaires contribuerait beaucoup à retarder et finalement à arrêter la mise au point d'armes nucléaires toujours plus perfectionnées. De plus, ce traité inciterait ceux qui pourraient persister à nourrir des ambitions nucléaires à renoncer à leur folie, ce qui renforcerait l'un des instruments essentiels de la sécurité internationale, le Traité sur la non-prolifération.

Nous regrettons que le moratoire unilatéral soviétique sur les essais nucléaires n'ait pas abouti à des négociations concernant un traité sur l'interdiction complète des essais, à l'échelon bilatéral ou dans le cadre de la Conférence.

Nous continuons à croire qu'il est possible de conclure, maintenant, un traité sur l'interdiction complète des essais contenant des dispositions appropriées en matière de vérification. Nous reconnaissons toutefois aussi que, même à propos de cette importante question, le mieux ne doit pas être l'ennemi du bien. Dans les circonstances actuelles, des négociations progressives, fermement orientées vers le but généralement accepté qui consiste à mettre fin à tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais, sembleraient constituer le meilleur moyen existant pour sortir de l'impasse. Nous nous félicitons que les deux parties soient disposées à envisager une démarche graduelle à l'égard de cette importante question.

La Conférence du désarmement a déjà réalisé une somme considérable de travaux utiles dans le domaine de l'interdiction des essais. Ces travaux doivent se poursuivre compte tenu de la possibilité de prendre des mesures intérimaires. A ce titre, la Conférence pourrait créer un réseau international de surveillance sismique fondé sur les installations existant dans le monde, comme l'a récemment recommandé l'Assemblée générale dans sa résolution 41/47.

(M. Törnudd, Finlande)

Il est évident que la certitude du respect d'une interdiction complète des essais repose sur des mesures de vérification. Mandaté par la Conférence, le Groupe spécial d'experts scientifiques a effectué d'utiles travaux en établissant la base technique nécessaire pour la surveillance fiable des événements sismiques aux fins de vérification d'une interdiction des essais. Nous nous félicitons des mesures actuellement prises en vue de mettre en place un système international d'échange de données. Ces travaux pourraient être encore facilités si tous les Etats procédant à des explosions nucléaires fournissaient au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies des informations sur ces explosions, comme l'Assemblée générale le demande dans sa résolution 41/59 N.

La Finlande participe activement aux activités du Groupe spécial d'experts scientifiques. A l'aide de fonds publics, l'Université d'Helsinki réalise depuis quelques années un projet sismologique spécial dans le domaine considéré. Etant donné les nouvelles tâches ardues que le Groupe s'est fixées à sa dernière réunion, le Gouvernement finlandais a récemment décidé de consacrer à ce projet un complément considérable de ressources à compter de cette année.

Depuis 1980, la Finlande coopère avec la Zambie en vue d'installer dans ce pays un réseau sismologique et de former pour l'exploiter du personnel zambien. La Zambie a participé avec succès à l'expérience d'échange de données de niveau I que le Groupe spécial a réalisée en 1984. Nous nous félicitons par avance de la participation zambienne à l'expérience encore plus complexe concernant l'échange de données de niveau II, qui est prévue en 1988.

Depuis que j'ai pris la parole ici même, voici un an, de très grands progrès ont été accomplis à l'égard d'une autre question prioritaire inscrite à l'ordre du jour de la Conférence : l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques. Bien qu'un certain nombre de problèmes critiques restent à régler, le rythme auquel la situation a progressé l'an passé permet d'espérer que ces problèmes, eux aussi, pourront être résolus dans un avenir assez proche. Nous souhaitons au nouveau président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus de la Suède, de réussir dans sa tâche importante.

L'inspection par mise en demeure reste sans aucun doute le principal obstacle qui n'a pas encore été franchi. Nous sommes heureux de noter, comme l'a indiqué dans son rapport à la Conférence le dernier président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Cromartie du Royaume-Uni, qu'il existait maintenant une convergence de vues sur quatre points. L'élargissement de cette convergence en consensus - grâce à l'élaboration de procédures détaillées donnant satisfaction à tous - reste en soi une tâche ardue. La différenciation selon les types d'objets d'inspection par mise en demeure et l'accumulation de l'expérience acquise au cours d'inspections sur place contribueraient peut-être à résoudre ce problème.

(M. Törnudd, Finlande)

Nous sommes encouragés par les progrès accomplis dans la mise au point des régimes de vérification concernant les diverses catégories de produits chimiques visées dans la Convention. Pour la première fois, il existe maintenant une liste provisoire d'au moins neuf agents connus de guerre chimique qui seront interdits, sauf pour une fabrication à petite échelle à des fins médicales, de recherche ou de protection. D'importants travaux ont été aussi effectués dans l'élaboration de mesures de vérification détaillées pour ce type de production. Nous estimons qu'en perfectionnant ces mesures, il faudrait veiller à ne pas entraver les recherches fondamentales entreprises à titre normal, dans les laboratoires universitaires et ailleurs.

Il est évident que la vérification efficace de la Convention sur les armes chimiques demande, en plus de la communication des données, la réalisation d'inspections sur place et l'emploi d'un matériel de surveillance moderne.

Le matériel de surveillance aux fins de vérification est étudié depuis 1972 au titre du projet finlandais concernant la vérification des armes chimiques. Dans le cadre de son effort suivi visant à contribuer à fournir les moyens techniques nécessaires pour assurer la confiance à l'égard de la Convention, la Finlande accueillera demain et après-demain, au titre de ce projet, un atelier spécial qui se déroulera à Helsinki. Les experts qui y participeront aborderont des questions concernant la surveillance automatique pour la détection d'utilisations prétendues, la vérification de la destruction et la vérification de la non-fabrication. Dès qu'ils seront disponibles, les résultats de l'atelier seront communiqués par écrit à tous les membres de la Conférence du désarmement.

Nous nous félicitons que la Conférence continue d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Des discussions de fond, bien que de nature plutôt préliminaire, se sont déjà déroulées par le passé. Compte tenu du fait que l'utilisation extensive de l'espace à certaines fins militaires, telles que l'alerte avancée et la vérification, contribue manifestement à la sécurité internationale, les débats à venir devraient être axés, à notre avis, sur la prévention de l'armement de l'espace. L'interdiction des armes antisatellites devrait être un objectif prioritaire dans ce contexte. Les efforts multilatéraux accomplis dans le cadre de la Conférence complèteraient donc, pour le bien de tous, l'effort bilatéral de ceux à qui il incombe au premier chef de prévenir une course aux armements dans l'espace.

La Conférence pourrait aussi jouer un rôle important dans la poursuite du désarmement naval. Cet aspect est depuis trop longtemps négligé. Nous sommes encouragés par le fait que l'idée d'examiner de plus près la course croissante aux armements navals et de la limiter ultérieurement gagne du terrain. La Commission du désarmement de l'ONU examinera de nouveau cette question à sa prochaine session annuelle, en mai. Etant l'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, la Conférence pourrait compléter les travaux de la Commission en abordant, de manière appropriée, certains aspects de ce

(M. Törnudd, Finlande)

problème en vue d'une action plus concrète. La Finlande a récemment appelé l'attention sur l'importance des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine naval dans sa propre région, l'Europe du Nord, où les zones maritimes adjacentes sont le théâtre d'une activité militaire grandissante.

Enfin, en tant que représentant d'un Etat non membre, je voudrais saisir cette occasion pour souligner à nouveau l'intérêt actif et soutenu que mon pays attache aux travaux de la Conférence. Nous espérons que nos contributions ont été utiles et nous ne manquerons pas de saisir à l'avenir toutes les possibilités qui nous seront accordées pour participer aux efforts de désarmement. Nous demeurons prêts à devenir membres de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT : Je remercie le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires politiques de la Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Dolgu.

M. DOLGU (Roumanie) : Camarade Président, c'est avec grand plaisir que je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement en ce mois de début de session combien important pour la poursuite de nos travaux. La satisfaction de la délégation roumaine est d'autant plus grande que vous représentez la République populaire de Chine, le grand pays socialiste avec lequel la République socialiste de Roumanie entretient d'exemplaires et étroites relations d'amitié et de collaboration dans tous les domaines. Nous sommes convaincus que grâce aux qualités dont vous faites preuve dans la conduite de ses travaux, la Conférence aura les conditions les plus propices à l'accomplissement de son mandat. Je tiens également, Monsieur le Président, à rendre hommage par votre intermédiaire au Président sortant, l'Ambassadeur Alan Beesley du Canada, pour l'excellent travail qu'il a accompli et lui exprimer la gratitude de la délégation roumaine. Je vous remercie des saluts adressés à ceux d'entre nous qui ont pris pour la première fois place dans cette salle à la tête de leur délégation et, par votre intermédiaire, je remercie également les collègues qui m'ont adressé leurs saluts. Je me fais un triste devoir de présenter mes condoléances les plus sincères à la délégation des Etats-Unis d'Amérique pour la perte prématurée de l'Ambassadeur Donald Lowitz.

Je voudrais saisir cette occasion pour présenter quelques considérations reflétant la position de la Roumanie, la conception du Président Nicolae Ceausescu, sur les problèmes de l'arrêt de la course aux armements et du désarmement, problèmes qui figurent à l'ordre du jour de ce forum.

(M. Dolgu, Roumanie)

L'effort, la préoccupation touchant la participation à la solution de ces problèmes forment une composante essentielle de la politique extérieure de mon pays. Une composante essentielle, parce que le problème même de l'arrêt de la course aux armements et du passage au désarmement représente, dans notre analyse, le problème fondamental du monde contemporain.

Par les événements qui l'ont marqué, l'année précédente n'a pas été l'année de la paix, comme l'avaient proclamée nos peuples par la voix de l'ONU. Les relations internationales ont continué à être marquées par une tension particulièrement grave, parce que tous les phénomènes et processus négatifs qui la nourrissent n'ont pas cessé de se manifester.

Mais l'année dernière ne s'est pas écoulée sans nous laisser certains enseignements. L'année dernière nous a amenés à reconsidérer certains concepts de base qui ont sous-tendu l'évolution militaire et politique dans l'après-guerre. Il est devenu évident par exemple qu'une guerre nucléaire ne pourrait être menée sans aboutir à l'anéantissement de notre civilisation, des conditions mêmes de la vie sur notre planète.

L'année dernière nous a amenés aussi à mieux comprendre l'effet désastreux de la course aux armements sur l'état de santé de l'économie mondiale.

Et c'est toujours l'année dernière que les événements nous ont amenés à réaliser, avec plus de force, que dans la relation suspicion - course aux armements, chacun des deux termes est à la fois cause et effet et que le cercle vicieux qu'ils constituent peut être brisé - comme l'expérience de l'aboutissement de la Conférence de Stockholm nous l'a montré - lorsque tous les Etats font preuve de volonté politique. Tous les Etats, qu'ils soient grands et puissants et dotés d'armes nucléaires, ou qu'ils soient de petite ou moyenne taille et à potentiel militaire réduit, ont le devoir et le droit de s'impliquer et d'être impliqués dans les efforts pour édifier un monde sans armes nucléaires.

Si l'on veut survivre, il est indispensable de renoncer à la conception périmée selon laquelle les armes nucléaires renforceraient la capacité de défense et contribueraient au maintien de la paix, et de passer à l'adoption et à l'application de mesures réelles de désarmement nucléaire.

La plus fertile approche, à laquelle nous apportons notre appui, est l'approche complexe des problèmes du désarmement, les mesures de désarmement nucléaire devant être accompagnées par une réduction substantielle des armements classiques, des effectifs et des dépenses militaires. De l'avis de la Roumanie, jusqu'à l'an 2000 ces dernières devraient être réduites d'au moins 50 %. Une première étape dans cette direction pourrait être la mise en oeuvre de la proposition comprise dans l'Appel - programme des Etats signataires du Traité de Varsovie portant sur une réduction de 25 % des armements, des effectifs et des dépenses militaires, jusqu'à la fin de la

(M. Dolgu, Roumanie)

prochaine décennie. L'approche simultanée du désarmement nucléaire et classique, dans le cadre d'un programme global, recoupe les réalités complexes de notre monde et la perception des intérêts en matière de sécurité de différents Etats.

En matière de maîtrise des armements et de désarmement, les idées et les propositions d'action ne font pas défaut. Ce qui manque, c'est l'action même. Plus que jamais, ce qui est nécessaire est de passer des paroles aux actes. Ayant cela à l'esprit, et animé du désir d'apporter une contribution, même modeste et symbolique, à la mise en oeuvre de ce difficile passage, mon pays s'est donné pour tâche d'opérer unilatéralement une réduction de 5 % des armements, des effectifs et des dépenses militaires. En novembre dernier cette mesure a été validée par un référendum populaire.

Il eût été souhaitable qu'une pareille réduction ait lieu sur une base multilatérale. Mais, face à la dimension énorme des potentiels destructifs, il apparaît possible d'entreprendre de pareilles actions unilatérales sans nuire aux intérêts de sécurité des Etats concernés. Des mesures de ce genre sont à même de contribuer au renforcement de la confiance, à l'établissement de l'atmosphère propice à l'arrêt de la course aux armements, au passage à des mesures réelles de désarmement.

Ce tournant dans l'évolution de la vie internationale exige que tous les Etats multiplient leurs efforts et que l'on insuffle un dynamisme nouveau aux activités de tous les organismes et de toutes les conférences dans le domaine du désarmement, aux activités de l'ensemble du système en place de négociation sur le désarmement.

Il va de soi que, par le potentiel militaire dont ils disposent, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ainsi que les autres puissances nucléaires, ont une responsabilité spéciale dans l'amorce et la promotion du processus de désarmement. C'est pour cette raison qu'il est naturel d'attendre que les rencontres et les négociations soviéto-américaines débouchent sur des résultats substantiels et rapides. Mais les autres Etats, dont l'existence est aussi menacée, et qui sont aussi directement affectés par les conséquences politiques, économiques et sociales de la course aux armements, ne pourraient pas se limiter au rôle de spectateurs. Dans le problème cardinal du monde contemporain, à savoir l'arrêt de la course aux armements et le passage au désarmement, ils doivent pouvoir exprimer leurs opinions, ils doivent être en mesure d'apporter leur contribution.

La Conférence du désarmement occupe une place de choix, unique, dans le système de négociations sur le désarmement. En effet, elle est le seul organisme multilatéral de négociation dont font partie tous les pays dotés d'armes nucléaires, ainsi que les principaux pays ayant un poids militaire considérable.

(M. Dolgu, Roumanie)

Malheureusement, force nous est de constater, comme d'autres orateurs qui nous ont précédés, que, dans la période écoulée depuis sa création, les résultats enregistrés par la Conférence ont été minimes. Il est impérieusement nécessaire que le potentiel de la Conférence soit plus efficacement utilisé et qu'elle s'engage dans l'élaboration d'accords concrets dans le domaine du désarmement, de sorte qu'elle devienne vraiment un forum de négociation. A cet égard, nous partageons l'opinion qu'il conviendrait de créer des structures de négociation, des comités spéciaux, pour chaque problème prioritaire de désarmement. Finalement, l'essentiel est de commencer un dialogue concret sur toutes les questions se trouvant à l'ordre du jour de la Conférence.

Eu égard à la place importante que les problèmes du désarmement occupent dans le cadre des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du grand nombre de résolutions adoptées sur ces thèmes, plusieurs visant directement l'activité de la Conférence du désarmement, nous estimons nécessaire que les travaux de la Conférence s'appuient davantage sur les résolutions pertinentes de l'ONU, résolutions qui donnent expression à la volonté de la majorité écrasante des Etats du monde.

Pour ce qui est des questions concrètes inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, la délégation roumaine voudrait formuler, à ce stade des travaux, quelques commentaires et propositions.

Les questions du désarmement nucléaire occupent, à juste titre, une place de choix dans l'ordre du jour de la Conférence.

Comme je l'ai déjà souligné, en raison de sa conception du désarmement, la Roumanie place constamment le désarmement nucléaire à l'avant de ses préoccupations. Partant de cette priorité absolue, mon pays s'est toujours prononcé pour des négociations effectives visant à mettre un terme à la course aux armements nucléaires et pour la conclusion d'accords concernant l'arrêt de la production et de la mise au point des armes nucléaires, leur réduction et, en fin de compte, leur élimination. Dans cet esprit, la Roumanie a salué et appuie les propositions de l'URSS visant à la liquidation, par étapes, jusqu'à l'an 2000, de toutes les armes nucléaires.

Nous estimons que de nouveaux efforts devraient être entrepris à partir des propositions présentées au sommet soviéto-américain de Reykjavik afin d'aboutir dans les meilleurs délais à des accords appropriés sur l'arrêt de la course aux armements sur la Terre et dans l'espace.

En tant que pays européen, la Roumanie attache une attention particulière à la nécessité de parvenir, au cours de cette année même, à un accord - même détaché du paquet général - portant sur l'élimination des missiles nucléaires à moyenne portée en Europe, pour déboucher finalement sur l'élimination complète des armes nucléaires du continent européen.

(M. Dolgu, Roumanie)

De même, en tant que pays situé dans la région des Balkans, la Roumanie se prononce et oeuvre pour la transformation de cette partie du continent en une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques, de bases militaires étrangères. En même temps, nous appuyons la création de telles zones dans le nord et le centre de l'Europe, ainsi que sur d'autres continents. C'est dans cet esprit que nous saluons la récente entrée en vigueur du Traité de Rarotonga sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud.

Quant aux travaux de la Conférence, nous pensons qu'il est grand temps que l'on cesse de traiter les questions nucléaires dans des termes très généraux et que ces problèmes deviennent un objet concret de négociation.

La Roumanie attache une importance particulière et une haute priorité à la cessation de tous les essais nucléaires, ce qui devrait constituer et pourrait constituer un premier pas dans la direction du désarmement nucléaire.

Dans mon pays, l'opinion publique a pris connaissance avec une légitime et profonde inquiétude des nouveaux essais nucléaires souterrains effectués par les Etats-Unis d'Amérique le 3 février 1987, et a exprimé sa ferme désapprobation à ce sujet.

La Roumanie, qui a salué la décision de l'URSS d'instituer un moratoire unilatéral sur ses essais nucléaires, considère de la plus grande importance que les Etats-Unis se joignent à cette mesure. Un tel acte constituerait un pas important en vue de la création des conditions nécessaires pour passer à des négociations visant à la conclusion d'un accord permettant de mettre un terme aux essais nucléaires. L'établissement d'un tel moratoire par les deux parties, ainsi que par les autres puissances nucléaires, constituerait une preuve de leur volonté de s'engager effectivement dans la voie de la cessation de la course aux armements et du passage au désarmement. Dans les circonstances internationales actuelles, où existe le risque réel de l'anéantissement de la civilisation, de la vie même sur notre planète, il est plus nécessaire que jamais de s'abstenir de toute action qui pourrait accroître la tension et déclencher une nouvelle intensification des armements.

La délégation roumaine se prononce fermement pour que le problème de l'interdiction des essais nucléaires occupe une place centrale dans les travaux de la présente session. A cette fin, elle se prononce donc pour la création d'un comité spécial sur ce sujet.

Compte tenu de l'importance et de la gravité de ce problème - le problème des essais nucléaires - la Roumanie propose la convocation d'une conférence internationale sur l'interdiction des essais nucléaires. Une telle conférence pourrait être chargée de débattre l'ensemble des aspects concernant ce problème, y compris le rôle des pays non dotés d'armes nucléaires dans la négociation d'un traité international pour l'interdiction des essais nucléaires et l'application d'un système de contrôle sûr et efficace de la mise en oeuvre des dispositions de ce traité. La Conférence du désarmement pourrait devenir le cadre approprié pour la préparation d'une telle réunion spéciale. Comme mesure intermédiaire, la Conférence pourrait également exiger l'établissement d'un moratoire sur tous les essais nucléaires.

(M. Dolgu, Roumanie)

La Roumanie accueille favorablement l'idée de la création d'un réseau de stations sismologiques de différents pays, lequel, par l'échange de données et d'informations, devrait contribuer à la surveillance de l'application d'un futur traité international sur l'interdiction de tous les essais nucléaires. Elle est prête à y participer avec les moyens techniques dont elle dispose.

De l'avis de la délégation roumaine, la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait constituer également un objectif prioritaire des négociations au sein de la Conférence. D'une importance pratique considérable sera le rétablissement rapide du comité spécial chargé de l'examen de tous les aspects liés à la prévention de la course aux armements dans l'espace et le commencement des négociations à ce sujet. Dans la conception de la Roumanie, il est nécessaire que l'accent prioritaire soit mis sur la cessation de toutes actions de militarisation de l'espace extra-atmosphérique, la convocation d'une conférence internationale et la conclusion d'un traité général sur l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

La Roumanie attache une grande importance à l'interdiction totale et à l'élimination définitive des armes chimiques et, à cet effet, à la mise au point par la Conférence du désarmement d'un projet de convention.

Les résultats obtenus jusqu'à présent par le Comité spécial des armes chimiques, sous la conduite compétente de l'Ambassadeur Cromartie à qui nous aimerions exprimer la gratitude de la délégation roumaine, représentent des progrès remarquables pour l'élaboration du texte de la convention.

Plusieurs délégations qui ont déjà pris la parole ont souligné l'importance et l'urgence de la mise au point du texte de la convention, ainsi que leur disponibilité pour déployer les efforts nécessaires à la solution des problèmes qui restent encore à résoudre, notamment la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques par l'industrie civile, l'inspection par mise en demeure, la déclaration et la vérification des stocks d'armes chimiques, etc. Dans tous ces domaines, la vérification reste le problème clé. Les mesures convenues devraient être de nature à assurer que les dispositions de la convention seront respectées par tous les Etats parties. C'est justement sur cet aspect-là qu'il va falloir concentrer notre attention pendant le processus de recherche de solutions généralement acceptables. Quant aux dispositions relatives à la vérification - surtout l'inspection sur place -, nous suggérons de recourir à des formules figurant dans le Document de la Conférence de Stockholm. Le système de contrôle convenu ne devra affecter, en aucune manière, le développement de l'industrie chimique à des fins pacifiques, la mise en valeur du potentiel technique et scientifique de chaque pays.

De même que d'autres délégations, nous exprimons l'espoir que sous la présidence compétente du distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Ekéus, le Comité spécial des armes chimiques saura mener à bien, cette année même, la tâche qui lui a été confiée.

(M. Dolgu, Roumanie)

La Roumanie se prononce pour l'intensification des négociations visant à élaborer une convention sur l'interdiction des armes radiologiques, en tant que composante des efforts pour la réalisation du désarmement nucléaire. Une telle convention serait appelée, en même temps, à faciliter la coopération entre Etats dans le domaine de l'utilisation pacifique des radiations et des sources de radiations, tout en prévoyant un système de contrôle adéquat, avec la participation de tous les Etats. Nous sommes pour la réalisation d'un accord comportant l'engagement des Etats de ne pas recourir à des attaques contre les installations nucléaires pacifiques susceptibles de provoquer des radiations mettant en danger les zones respectives. Un sujet qui mérite aussi d'être examiné attentivement est la nécessité de l'exploitation, dans des conditions de sécurité, de toutes les installations nucléaires pacifiques.

De même, notre délégation se prononce pour l'examen, par la Conférence, de tous les aspects touchant la production de nouveaux types d'armes de destruction massive, ainsi que des modalités concrètes pour les interdire.

Je ne veux pas m'arrêter longuement sur l'importance du Programme global de désarmement. J'ai déjà souligné que, de l'avis de la Roumanie, un mouvement réel vers le désarmement ne saurait ressortir que d'une approche intégrée de tous ses aspects. Je me limite donc à exprimer l'espoir que, sous la présidence du distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles, le Comité spécial sur le Programme global saura remplir sa tâche au cours de cette année. La mise au point du texte du Programme global du désarmement constituera une contribution concrète de la Conférence du désarmement à la préparation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Pour finir, j'aimerais citer quelques paroles prononcées récemment par le Président de la Roumanie, Nicolae Ceausescu. Leur sens me paraît très significatif dans cette enceinte : "Les circonstances internationales sont telles qu'aujourd'hui rien ne pourrait être plus important que de passer à des actions concrètes de désarmement, à l'adoption de mesures propres à libérer l'humanité du danger d'une guerre mondiale d'anéantissement. Il est nécessaire que l'on fasse tout ce qui est possible pour l'arrêt de la course aux armements, tout d'abord des armements nucléaires, pour assurer la paix, le droit vital de tous les peuples, de tous les hommes à l'existence, à la liberté, à la vie, à la paix".

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des mots aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'au pays que je représente.

Conformément à la décision prise par la Conférence à sa 387ème séance plénière, je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, M. Graham.

M. GRAHAM (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cet important organe. Nous espérons que, sous l'impulsion que vous lui aurez donnée au départ, la Conférence portera cette année ses fruits en contribuant à un état de sécurité plus sain et plus stable.

La Nouvelle-Zélande, de concert avec l'Australie, a présenté le texte définitif des protocoles au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Ces protocoles ont été élaborés l'an passé à la suite de consultations avec chacun des Etats dotés d'armes nucléaires. Ils ont été adoptés sous leur forme définitive par le Forum du Pacifique Sud en août dernier et ont été ouverts à la signature le 1er décembre.

Il est encourageant de noter qu'avec la ratification de l'Australie, le Traité de Rarotonga vient d'entrer en vigueur. La majorité des pays du Forum du Pacifique Sud font maintenant partie de la zone.

L'adhésion de la Chine et de l'Union soviétique aux protocoles 2 et 3 est également une source de satisfaction. Le Traité et les protocoles s'y rapportant répondent aux critères fondamentaux stipulés pour les zones dénucléarisées par les principales puissances nucléaires. La Nouvelle-Zélande espère que toutes les puissances nucléaires reconnaîtront la sincérité avec laquelle les Etats de la zone se sont engagés à respecter leurs obligations. Nous sommes convaincus qu'elles reconnaîtront cette sincérité et nous nous félicitons par avance de leur adhésion ultérieure aux protocoles.

La région du Pacifique Sud, qui représente le sixième de la surface du globe, est maintenant dénucléarisée dans le sens accepté du terme qui a été défini par l'Organisation des Nations Unies. Si l'on y ajoute les zones contiguës de l'Amérique latine à l'est et de l'Antarctique au sud, une partie considérable de la surface terrestre - 40 % - est libérée du déploiement permanent d'armes nucléaires. Les zones créées par le Traité sur l'Antarctique et le Traité de Tlatelolco ont constitué de très précieux exemples pour nos travaux et nous rendons hommage à ceux qui ont eu la sagesse et la clairvoyance de concevoir et de négocier ces traités.

Le Pacifique Sud est relativement exempt de rivalités et de confrontation sur le plan stratégique. C'est cette situation que nous nous efforçons de préserver en tant que patrimoine essentiel pour les générations futures. Le Traité constitue un accord de limitation des armements qui présente une importance non seulement pour la région, mais aussi pour le globe. Le monde a subi des transformations spectaculaires au cours des dernières décennies et la sécurité mondiale est devenue un entrelacs d'engagements et de relations qui constituent un tout indivisible. Tous les pays de la communauté mondiale, qu'ils soient antagonistes ou non, se trouvent maintenant dans un rapport de dépendance mutuelle pour leur sécurité et leur survie communes. Dans le Pacifique Sud, nous avons pris un engagement solennel de sécurité en renonçant à la possession d'armes nucléaires, à leurs essais et à leur déploiement sur notre territoire. Les armes nucléaires n'ont aucun rôle à jouer dans la

(M. Graham, Nouvelle-Zélande)

sécurité du Pacifique Sud. Elles n'offrent aucune défense et leur présence même est déstabilisante. Nous avons reconnu de concert que les armes nucléaires fournissent une protection illusoire et que, pour la survie et le bien-être de notre planète, il faut moins s'en remettre à ces armes qu'on ne le fait à l'heure actuelle.

Pour sa part, la Nouvelle-Zélande estime qu'à une étape ultérieure la sécurité internationale ne devra, plus reposer sur la dissuasion nucléaire. Un système de sécurité à l'échelle mondiale ne peut que s'appuyer sur autre chose que la menace de la destruction de notre planète et de notre anéantissement collectif. Le danger que fait courrir l'échec de la dissuasion nucléaire ne nous laisse à tous que peu de temps pour progresser. En ce qui nous concerne, nous veillerons à ce que les armes nucléaires ne pénètrent pas en Nouvelle-Zélande. Nous avons déclaré que nous ne voulions pas être défendus par les armes nucléaires. Nous considérons que le Traité de Rarotonga constitue un pas - petit mais significatif - vers une plus grande sécurité mondiale. La Nouvelle-Zélande espère que la Conférence du désarmement se laissera guider cette année par le même sentiment d'urgence qui a galvanisé nos travaux dans le Pacifique Sud et que nous verrons des progrès substantiels se réaliser durant la présente session.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration et des mots aimables qu'il a eus à mon endroit.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Meiszter.

M. MEISZTER (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à cette haute charge de Président de la Conférence du désarmement. C'est pour moi un honneur particulier de saluer à la présidence le représentant d'un Etat avec lequel mon pays entretient des relations de plus en plus étroites dans tous les domaines de l'activité sociale, le représentant d'un Etat qui montre un intérêt profond pour les efforts de désarmement et entend bien contribuer à les rendre plus efficaces. Je suis certain que votre direction patiente et vos talents diplomatiques aideront notre Conférence à briser le cercle vicieux de l'activité fébrile d'une part et, de l'autre, stérile dans lequel elle se débat depuis quelques années. J'adresse aussi mes remerciements à l'Ambassadeur Beesley, du Canada, qui de manière exemplaire a présidé nos travaux pendant le dernier mois de la session de 1986. La composition de cet organe a beaucoup changé depuis la fin de la session, en août dernier. Certains collègues sont partis pour assumer des responsabilités nouvelles ailleurs; l'Ambassadeur Donald Lowitz nous a quittés, lui, dans des circonstances tragiques. La disparition de cet homme intègre, correct et chaleureux nous laisse un sentiment de vide. Je tiens à adresser mes sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion du décès soudain de ce collègue respecté et je la prie de transmettre ce message au Gouvernement américain, à Shana Lowitz et à sa famille en deuil.

(M. Meiszter, Hongrie)

Je m'associe aux représentants qui, avant moi, ont accueilli nos nouveaux collègues, les représentants de l'Algérie, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de l'Union soviétique et de la Yougoslavie. Ils trouveront auprès de nous l'amitié et la volonté de coopération qui nous liaient à leurs prédécesseurs respectifs. C'est un privilège pour moi d'accueillir une nouvelle fois parmi nous le Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires politiques de la Finlande, M. Klaus Törnudd, et de saluer M. Graham, de la Nouvelle-Zélande. Je les remercie de leur intérêt pour les travaux de la Conférence et de la contribution qu'ils y apporteront et que ma délégation étudiera avec le plus grand soin.

En ce début de session, il me paraît opportun de faire un tour d'horizon de la situation internationale. Nos travaux en dépendent et doivent en retour exercer sur elle une action favorable.

Il y a environ un an, dans les mêmes circonstances j'ai fait une déclaration devant cet organe et dit, pour caractériser la situation internationale d'alors que le ciel était "un peu plus clair" que les années précédentes. J'attribuais cette embellie au fait que les résultats de la rencontre au sommet de novembre 1985 entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan étaient importants et qu'ils exerçaient une certaine influence favorable sur le climat général des relations internationales. Un an plus tard, on voit - heureusement -, se poursuivre cette tendance encourageante. On a assisté, sur la scène internationale, à des événements significatifs et qui ont contribué à améliorer la situation, même si cette amélioration n'est pas aussi considérable qu'on pouvait l'espérer ou le souhaiter. Les éléments de détente et de confrontation continuent de coexister et, par conséquent, notre tâche doit consister à réduire l'élément de confrontation.

L'un des événements marquants dans les hautes sphères diplomatiques a été la rencontre de Reykjavik entre le Secrétaire général Gorbatchev et le Président Reagan. L'entente constatée à Reykjavik a démontré que des initiatives courageuses, menées avec vigueur et dans une optique neuve, pouvaient donner des résultats qui n'auraient pas semblé réalistes auparavant. Reykjavik a donné des résultats, même si ce n'est pas sous forme d'instruments internationaux écrits. L'arrangement prévoyant une réduction de 50 % des armements nucléaires stratégiques et l'accord intervenu sur l'élimination des missiles nucléaires de moyenne portée - américains et soviétiques - implantés en Europe ainsi que sur une réduction radicale des missiles de ce type en Asie sont des éléments d'une telle importance qu'on ne saurait guère les surestimer. La proposition de la partie soviétique tendant à renforcer le régime du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques et à engager des négociations complètes sur une interdiction totale des essais nucléaires ont ajouté une importance particulière à la réunion susmentionnée.

Le résultat le plus important des accords conclus à Reykjavik est qu'ils ont prouvé que le désarmement nucléaire était une possibilité réelle. Il est donné suite aux éléments mutuellement concertés des accords de Reykjavik ici, à Genève, dans le cadre d'entretiens bilatéraux qui aboutiront, je l'espère, à des réalisations concrètes.

(M. Meiszter, Hongrie)

Un autre exemple qui illustre la tendance favorable est le fait que la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe a mené à bien ses travaux. Dans l'accord qui y a été conclu, les Etats participants réaffirment l'engagement qu'ils ont contracté de s'abstenir de tout emploi des forces armées incompatible avec la Charte des Nations Unies et prévoient des mesures de plus grande portée de nature à instaurer la confiance, associées à des clauses précises pour assurer la vérification, y compris sur place.

Il y a plus : à notre sens et malgré ses lacunes évidentes, le communiqué publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, le 12 décembre 1986, laisse entrevoir la possibilité de négocier sur les propositions avancées dans la Déclaration de Budapest, en juin 1986. Permettez-moi de rappeler à mes distingués collègues que le texte de la Déclaration de Budapest a été porté à l'attention de la Conférence par ma délégation, en juin dernier.

Ce ne sont là que quelques-uns des aspects positifs de la situation actuelle et nous n'oublions pas pour autant que le climat international est lourd de graves tensions; ce qu'ils dénotent toutefois, c'est que le monde prend de plus en plus conscience, du fait que les contradictions et les problèmes se résoudront non pas au moyen d'une politique de force, mais par des efforts de coopération et par une volonté de compromis. Ce qu'ils dénotent aussi, c'est que la perception de l'interdépendance des Etats a pris une ampleur jamais atteinte auparavant. Un certain nombre de problèmes sont apparus - notamment du fait de la poursuite de la course aux armements - qu'on ne peut songer à résoudre uniquement dans le cadre des politiques nationales. Les problèmes et les dangers qui menacent l'humanité ont une dimension mondiale et, par conséquent, il ne peut en être traité qu'à l'échelle mondiale.

De même, il devient évident que la sécurité ne peut être assurée uniquement à l'aide de moyens militaires. Même les Etats les plus puissants et qui disposent des armes les plus destructrices ne peuvent se sentir en sécurité s'ils représentent une menace pour la sécurité nationale d'un autre Etat. La sécurité nationale ne peut être assurée unilatéralement; elle est liée de plus en plus à la sécurité internationale. En un mot, la sécurité est devenue indivisible. Elle ne peut qu'être universelle et égale pour tous. Cela implique nécessairement qu'aucun Etat ne peut assurer sa sécurité aux dépens des autres. Les politiques en matière de sécurité doivent être suivies sur la base de la coopération, en tenant également compte des intérêts de sécurité d'autrui.

A cet égard, un autre acquis important de notre époque est l'élargissement de la notion de sécurité. La sécurité est non seulement une question d'équilibre militaire, mais aussi l'élimination des déséquilibres de l'économie mondiale et la recherche de solutions communes aux problèmes de l'humanité : coopération économique, possibilités de contacts entre les peuples, respect des droits de l'homme et des règles fondamentales de conduite des Etats civilisés dans les relations internationales.

(M. Meiszter, Hongrie)

Compte tenu de ces considérations, la délégation de la République populaire hongroise a proposé au nom de ses alliés du Traité de Varsovie, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la notion de "mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales".

L'objet de cette proposition était de susciter une réflexion collective afin d'entendre les vues et les idées de nos partenaires. Nous sommes partis de l'idée qu'un tel système ne pouvait être créé que par une démarche collective. En procédant ainsi, nous pouvons espérer parvenir à des mesures également collectives sur cette question cruciale.

A notre avis, la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales exige l'approfondissement de la coopération dans tous les domaines des relations internationales. L'objectif immédiat d'une telle coopération est de prévenir le danger de catastrophe nucléaire qui menace l'existence même de l'humanité, et de promouvoir la limitation des armements et le désarmement. Dans ce contexte, il est indispensable d'établir un système approprié pour concilier les intérêts différents, adapter la nature, les objectifs et le niveau des forces militaires aux critères d'une sécurité adéquate et réduire de façon radicale les arsenaux de matériel militaire accumulés.

Ces considérations m'amènent aux tâches actuelles de la Conférence du désarmement, qui a un rôle à jouer dans l'un des aspects vitaux de l'objectif que je viens de mentionner. La quasi-totalité des membres de la Conférence sont apparemment d'accord pour donner la priorité aux travaux suivants : interdiction des essais nucléaires, interdiction des armes chimiques, prévention d'une course aux armements dans l'espace.

On s'accorde de plus en plus à reconnaître sur le plan international que les essais d'armes nucléaires devraient être interdits à tout jamais. Ma délégation est assurément de cet avis. Les essais nucléaires sont le moteur de la course aux armements dans le domaine nucléaire dit classique, ainsi que dans la mise au point des nouveaux "types exotiques" de la troisième génération. Tant que les essais nucléaires se poursuivent, tout effort entrepris dans le domaine du désarmement nucléaire risque de n'être qu'un vain exercice.

Les travaux de la Première Commission et les résolutions qui y ont été adoptées font apparaître une certaine convergence de vues quant à la nécessité que la Conférence du désarmement donne également la suite qui convient à cette question. A notre avis, il est impératif que la Commission du désarmement établisse un comité spécial et se mette au travail sans retard en vue d'élaborer un traité qui interdirait effectivement à tous les Etats de procéder à des explosions expérimentales d'armes nucléaires en quelque lieu que ce soit, et qui contiendrait des dispositions acceptables pour tous en vue d'empêcher que cette interdiction ne soit tournée au moyen d'explosions nucléaires effectuées à des fins pacifiques. Les négociations devraient porter sur tous les aspects pertinents du futur traité, y compris la portée et la vérification.

(M. Meiszter, Hongrie)

Le moratoire unilatéral de 18 mois proclamé par l'URSS a jeté les bases nécessaires pour la réalisation de l'objectif d'une interdiction complète des essais. Il est regrettable et malheureux - c'est le moins qu'on puisse dire - que, le jour même de l'ouverture de cette Conférence, les Etats-Unis aient répondu par un essai d'armes nucléaires aux appels lancés par la communauté internationale.

L'interdiction des armes chimiques occupe un haut rang de priorité parmi les points inscrits à notre ordre du jour. C'est là un domaine dans lequel la Conférence du désarmement pourrait obtenir cette année des résultats tangibles et retrouver ainsi le prestige perdu.

Les travaux accomplis l'année passée au Comité spécial et complétés par les deux séries de travaux pendant l'intersession ont permis d'établir une base valable qui offre de réelles possibilités de percée dans ce domaine. A ce propos, je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation à l'Ambassadeur Cromartie, du Royaume-Uni, pour sa direction si compétente des travaux du Comité spécial.

D'importantes questions liées à la vérification des stocks d'armes chimiques et à leur destruction, aux installations de fabrication d'armes chimiques et à la non-fabrication d'armes chimiques ont fait l'objet d'un accord général et les grandes lignes des méthodes de vérification ont été tracées.

On a de manière générale accepté l'inspection par mise en demeure dans le cadre d'un système international de vérification. Des directives réalistes ont été élaborées pour la conduite de telles inspections. De nombreuses délégations, y compris les plus directement intéressées, ont accepté comme base de travail la proposition britannique.

A notre avis, toutes les conditions préalables nécessaires sont actuellement réunies pour terminer cette année les travaux sur la Convention. Ce qu'il faut, c'est une ferme détermination et beaucoup de travail compétent et efficace sur le plan diplomatique. Il est encourageant de savoir que l'Ambassadeur Ekéus, de la Suède, a déjà accompli les premiers pas pour aiguiller les travaux du Comité spécial vers un redoublement d'efficacité.

Le problème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace a acquis un degré de priorité beaucoup plus élevé face à la mise au point de nouveaux systèmes d'armes conçus pour fonctionner dans l'espace. Les travaux accomplis l'année passée par le Comité spécial ont donné d'assez bons résultats. L'échange de vues a démontré qu'il est nécessaire et possible d'améliorer encore le régime juridique international tendant à maintenir ce milieu à l'écart de la course aux armements. De toute évidence, le système actuel d'instruments juridiques internationaux n'est pas suffisant pour empêcher la course technologique aux armements de s'étendre à l'espace.

(M. Meiszter, Hongrie)

Il doit être complété. Nous estimons que la Conférence du désarmement est un lieu approprié pour accomplir cette tâche, parallèlement aux efforts réalisés dans d'autres instances. Le Comité spécial de l'espace devrait être rétabli sans perdre de temps à des questions de procédure et devrait commencer ses travaux en vue d'aboutir à des mesures concrètes. Il devrait se concentrer sur des questions spécifiques, telles que l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace, les armes spatiales, l'interdiction des systèmes d'armes antisatellites et la protection des satellites.

Si je me suis arrêté seulement sur les trois questions prioritaires dont est saisie la Conférence, cela ne signifie nullement que je néglige les autres points de notre ordre du jour. J'y reviendrai en temps voulu, à mesure que nos travaux progresseront.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'égard du Président et du pays qu'il représente.

La liste d'orateurs est maintenant achevée pour aujourd'hui et personne d'autre ne souhaite, à ce que je constate, prendre la parole.

Avant de lever la séance, je voudrais revenir à un autre sujet. Comme vous le savez, à sa 9ème séance plénière, le 8 février 1979, ce qui était alors le Comité du désarmement a décidé de tenir ses séances plénières le mardi et le jeudi, à 10 h. 30. Le Secrétaire général de la Conférence a consulté les coordonnateurs de divers groupes à propos de certaines mesures qui pourraient être prises pour tirer le meilleur parti possible des ressources allouées à la Conférence. A la suite de ces consultations, un consensus s'est dégagé sur deux questions qui pourraient permettre de réaliser des économies supplémentaires.

Il s'agit dans le premier cas d'une décision visant à modifier les horaires établis en 1979. A cet égard, je proposerais que les séances plénières et autres réunions de la Conférence commencent à 10 heures et à 15 heures, de façon à pouvoir utiliser les trois heures qui nous sont normalement attribuées avec des services complets. A ce propos, je tiens à vous faire savoir que nous recevrons le mardi 19 février une haute personnalité et que des arrangements ont déjà été pris à cet égard. Ce jour-là, la séance plénière commencera à 10 h 30, pour éviter tout bouleversement du programme d'activités prévu. A cette exception près, je crois nous pourrions maintenant décider que toutes les séances de la Conférence, qu'il s'agisse des séances plénières ou des réunions des organes subsidiaires, commenceront à 10 heures et à 15 heures.

Il en est ainsi décidé.

Le second aspect a trait à la nécessité de commencer ponctuellement chaque séance. Lors des consultations avec les divers groupes, j'avais déjà fait remarquer, vous vous en souviendrez, que l'organe de négociation avait pour habitude, les années précédentes, d'ouvrir ses séances plénières cinq minutes au plus tard après l'heure prévue. J'espère que nous serons d'accord pour veiller à ce que cette pratique soit respectée.

(Le Président)

Le Secrétariat a fait distribuer, à ma demande, un document officiel contenant le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Comme de coutume, ce calendrier vous est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié selon les besoins. Cela étant et, s'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Je constate qu'aucun autre représentant ne souhaite prendre la parole.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 17 février, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 55.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.389/Corr.1
13 mai 1987

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 février 1987, à 10 heures.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Rectificatif

Page 21, premier paragraphe

Lire comme suit la première phrase : Nous avons noté avec intérêt que la délégation roumaine a mentionné le document de la Conférence de Stockholm.

Supprimer les deux dernières phrase du paragraphe.

Page 21, quatrième paragraphe

A la cinquième ligne, remplacer "à tout moment" par "même".

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.389
17 février 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 février 1987, à 10 heures.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 389ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son ordre du jour, la Conférence commence aujourd'hui à examiner le point 1 de son ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires", et le point 2 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

La liste des orateurs d'aujourd'hui comprend les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de Sri Lanka, de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande, de la Mongolie et de l'Egypte.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Comme vous le savez, hier 16 février, Mikhaïl S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, a pris la parole à Moscou devant les participants au Forum international pour un monde sans armes nucléaires, pour la survie de l'humanité. Le texte de sa déclaration a été distribué à l'intention des délégations en tant que communiqué de presse.

Parlant de la restructuration de la société qui est en cours dans notre pays, M. S. Gorbatchev a souligné que l'Union soviétique, afin de se concentrer sur un travail créateur de rénovation, avait besoin de la paix, de la prévisibilité et d'une orientation constructive dans les relations internationales. Notre désir d'améliorer notre pays ne nuira à personne et le monde ne fera qu'y gagner.

La restructuration, pour souligner son aspect international, est une invitation lancée à tout système social en vue d'entrer dans une compétition pacifique avec le socialisme pour le progrès général et la paix mondiale. Mais pour que cette compétition se déroule d'une manière civilisée digne de l'humanité du XXIe siècle, il faut adopter une optique nouvelle et abandonner la mentalité, les clichés et les dogmes hérités d'un passé à jamais révolu.

Comme l'a dit le dirigeant soviétique, nous sommes arrivés à la conviction que, dans le monde complexe et contradictoire d'aujourd'hui, des démarches et des méthodes nouvelles sont nécessaires pour résoudre les problèmes internationaux. Cette conclusion nous amène à reconsidérer ce qui paraissait autrefois une évidence et à prendre pleinement conscience qu'avec l'avènement et le perfectionnement des armes nucléaires, le genre humain a

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

perdu son immortalité. Il ne pourra la retrouver que si ces armes sont détruites. Les puissances nucléaires doivent laisser derrière elles leur ombre atomique et entrer dans un monde dénucléarisé, mettant fin au divorce de la politique et des normes de l'éthique humaine. Une tornade nucléaire, a dit M. S. Gorbatchev, emporterait tout autant les socialistes que les capitalistes, les justes aussi bien que les pécheurs.

Se référant aux initiatives de désarmement de l'URSS, le dirigeant soviétique a noté qu'aucune de nos propositions n'envisageait d'exclure des négociations une arme quelconque en notre possession. Notre principe est simple : toutes les armes doivent être limitées et réduites, les armes de destruction massive devant être ultérieurement éliminées. M. S. Gorbatchev a souligné en particulier que l'Union soviétique s'était déclarée prête à abolir les armes chimiques dans leur totalité.

Les négociations sur une interdiction des armes chimiques ne datent pas d'hier, mais ce n'est que récemment que s'est ouverte la perspective d'une conclusion heureuse, dans un très proche avenir même. C'est là un résultat important des initiatives et des efforts constructifs entrepris par de nombreux pays - tels la Pologne, la République démocratique allemande, la Bulgarie, la Suède, le Pakistan, l'Indonésie, la Grande-Bretagne, l'Australie et d'autres - ainsi que par les présidents du Comité spécial et de ses groupes de travail. Un progrès est apparu l'an dernier lorsque l'Union soviétique, partant des dispositions fondamentales de la déclaration du 15 janvier 1986, a présenté plusieurs séries de propositions qui ont contribué à accélérer les négociations et à arriver à un accord sur certaines parties de la future convention.

Je crois qu'il y a tout lieu de considérer la session de négociations en cours comme décisive. Nous nous trouvons maintenant en présence non seulement du cadre de la convention, mais aussi de solutions à la plupart des questions fondamentales et, qui plus est, de textes concertés pour de nombreuses dispositions.

Parallèlement, il reste un certain nombre de problèmes à résoudre, et je voudrais mentionner à cet égard la déclaration et la vérification des stocks d'armes chimiques et les inspections par mise en demeure. D'autres travaux sont nécessaires pour les dispositions concernant la non-production d'armes chimiques dans l'industrie commerciale, la définition d'une installation de fabrication d'armes chimiques et des mesures d'élimination, la portée de l'interdiction, et certaines autres questions. Les articles relatifs à la "procédure" ne doivent pas être non plus oubliés (signature, entrée en vigueur, dépositaire, etc.). Il nous faut donc agir promptement et systématiquement de manière à s'entendre sur toutes les questions en suspens, à arrêter le texte définitif de la convention et à l'ouvrir à la signature.

Nous sommes d'accord avec l'Ambassadeur R. Butler, chef de la délégation australienne, qui, se référant à la tâche actuelle des participants, a déclaré le 3 février : "En 1987 nous devons accélérer le rythme de nos négociations afin de saisir l'occasion réelle qui nous est donnée de conclure une convention cette année".

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le seul moyen de réussir est de rechercher des solutions mutuellement acceptables et de négocier en tenant compte des intérêts légitimes de chacun.

La délégation soviétique se félicite des efforts énergiques que déploie l'Ambassadeur R. Ekéus, Président du Comité spécial, en vue de faire aboutir les négociations.

Durant la période intersessions, l'Union soviétique a exploré en profondeur et sous tous ses aspects le bilan des négociations à la Conférence du désarmement, de même que ses propres positions sur les questions en suspens et la manière dont les autres pays les abordent. Ce faisant, nous avons cherché avant tout des issues possibles et nous avons donné à nos spécialistes des instructions en conséquence.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, la délégation soviétique voudrait présenter des propositions et des réflexions sur la solution d'un certain nombre de questions concernant la future convention, en vue d'intensifier et de faire progresser les négociations.

J'ai déjà mentionné les stocks d'armes chimiques. Ils font l'objet de l'article IV du projet de convention à l'examen, intitulé "Armes chimiques". L'accord s'est déjà réalisé sur un certain nombre de dispositions importantes à cet égard, y compris la déclaration des volumes des stocks, l'organisation de la destruction de ces stocks et la vérification des activités des installations de destruction des armes chimiques. Jusqu'à présent, toutefois, il n'a pas été possible de s'entendre sur les dispositions relatives à la déclaration et à la vérification internationale de l'emplacement des stocks. L'accord a buté contre un certain nombre de considérations parfaitement légitimes en matière de sécurité nationale, avancées notamment par la délégation française et par notre délégation. Pour notre part, nous avons encore une fois pesé tous les facteurs en jeu, en tenant compte de la nécessité d'accélérer les négociations et des préoccupations exprimées par plusieurs pays, dont les Etats-Unis, qui jugent particulièrement important de résoudre cette question le plus tôt possible.

Nous sommes arrivés à la conclusion qu'en vue de trouver une solution rapide, il conviendrait d'accepter la proposition visant à donner accès aux armes chimiques, immédiatement après l'entrée en vigueur de la convention, pour les besoins de la vérification internationale systématique sur place des déclarations concernant les stocks.

A notre avis, chaque Etat partie devrait présenter, dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention, une déclaration contenant des informations détaillées sur l'emplacement des stocks (entrepôts) se trouvant, au moment de l'entrée en vigueur de la convention, sous sa juridiction ou son contrôle sur son territoire national ou ailleurs. Cette déclaration préciserait entre autres l'emplacement exact de chaque entrepôt, la quantité et la composition des produits chimiques qui s'y trouvent, les méthodes de stockage, le nom de chaque produit chimique, les types de munitions et leurs calibres, etc.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les Etats parties devraient, dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la convention, prendre des mesures en vue d'assurer la fermeture des entrepôts d'armes chimiques et empêcher le déplacement des stocks, sauf pour leur élimination.

Afin d'assurer un contrôle effectif des entrepôts fermés, il est nécessaire de prévoir des vérifications internationales systématiques grâce à l'utilisation permanente d'instruments - y compris la vérification des déclarations et de la fermeture des installations de stockage -, la mise en place par des inspecteurs d'appareils à cet effet et la vérification périodique de ces appareils, la présence d'inspecteurs au moment où les armes chimiques sont enlevées pour être éliminées, le plombage des véhicules de transport, etc. Dès l'enlèvement complet de toutes les armes chimiques de l'entrepôt, le groupe d'inspection international établirait un constat approprié.

Nous estimons que les propositions que nous avons présentées permettront d'arriver rapidement et sans retard à un accord sur toutes les dispositions relatives aux déclarations des stocks d'armes chimiques.

Un certain nombre d'autres questions portant sur l'article IV de la convention doivent être également examinées sous peu. Nous nous déclarons prêts à arriver à un accord sur tous les problèmes non réglés, y compris en ce qui concerne le calendrier, l'ordre et les méthodes d'élimination des armes chimiques. Etant donné les difficultés soulevées par la proposition visant à ce que les Etats parties aient le droit de réaffecter les armes chimiques, nous avons soigneusement pesé le pour et le contre et nous partons maintenant du principe que toutes les armes chimiques doivent être détruites.

La délégation soviétique espère que la souplesse de notre démarche permettra de résoudre ces questions et contribuera à accélérer les négociations. Nous demandons aussi aux autres délégations de se joindre à ces efforts et de présenter des propositions concrètes en vue de trouver des solutions mutuellement acceptables.

Dans son allocution d'hier, M. S. Gorbatchev a notamment déclaré ce qui suit à propos des problèmes de vérification : "maintenant que sont inscrites à l'ordre du jour d'importantes mesures de désarmement réel qui touchent le point le plus sensible, celui de la sécurité nationale, l'Union soviétique insistera sur l'application du système le plus strict de contrôle et de vérification, y compris la vérification internationale. Il faut qu'il y ait certitude complète que tous s'acquittent de leurs obligations".

C'est précisément la raison pour laquelle l'Union soviétique attache la plus haute importance à la réalisation d'un accord sur la vérification internationale effective au titre de la Convention. Cette vérification doit non seulement garantir l'assurance de la destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication, mais aussi rendre impossible, en tout lieu, tout pays et tout temps, la réapparition des armes chimiques.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Il est généralement entendu que le mécanisme de vérification de la future convention sera fondé sur un système d'inspections internationales "de routine". D'autre part, on a également reconnu que ces inspections internationales devraient être complétées par des vérifications sur place par mise en demeure, de façon que l'ensemble du mécanisme soit particulièrement fiable. Ainsi, les inspections par mise en demeure serviraient avant tout à prévenir la violation de la convention. En fin de compte, elles assureraient la possibilité d'une vérification internationale à l'égard de toute activité relevant de la convention. Ces principes doivent être pleinement pris en considération lors de l'élaboration des procédures concrètes concernant la vérification par mise en demeure.

Il est par ailleurs évident que les participants aux négociations, malgré leur accord sur un certain nombre d'aspects importants, se heurtent encore à de grandes difficultés à l'égard de la vérification par mise en demeure. Nous pensons que ces difficultés tiennent à une raison tout à fait objective et réelle. Effectivement, il peut se trouver dans des Etats certains emplacements et certaines installations auxquels ne s'applique pas la convention et dont l'accès, à cause de leur caractère particulièrement sensible, est normalement interdit ou limité.

On ne peut donc exclure la possibilité qu'un Etat ait le droit de refuser une inspection par mise en demeure dans des cas exceptionnels, lorsque ses intérêts supérieurs sont menacés. L'existence de zones et de points sensibles de ce genre a d'ailleurs été reconnue dans le document de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité et sur le désarmement en Europe. A ce propos, nous considérons justifiée l'opinion de l'Ambassadeur G. Dolgu, chef de la délégation roumaine, selon laquelle il conviendrait de recourir aux dispositions de ce document lors des négociations concernant la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Les participants aux négociations ont des avis différents quant à la solution du problème des vérifications par mise en demeure. Certains proposent de faire appel au Conseil exécutif. D'autres, tout en préconisant que l'accès à un certain nombre d'emplacements et d'installations "sensibles" soit accordé automatiquement à la première mise en demeure, prévoient des exceptions pour les propriétés privées. De plus, la procédure envisagée dans ces propositions pour les vérifications par mise en demeure, qui sauvegarde les intérêts des grandes puissances et des membres des alliances militaires, donne à un petit nombre d'Etats des droits dont sont privées pratiquement toutes les autres parties à la convention. Il existe aussi une proposition selon laquelle, dans le cas d'une mise en demeure, l'Etat visé pourrait suggérer des mesures de rechange qui devraient donner satisfaction à l'Etat requérant.

Etant donné ces propositions et ces démarches diverses, on pourrait apparemment se rapprocher d'un accord si l'on définissait un certain nombre de cas où il ne serait pas permis de refuser l'inspection dans les limites de la demande formulée, par exemple s'il s'agissait d'un emploi soupçonné d'armes chimiques ou des emplacements et installations déclarés au titre de la convention. Cette idée bénéficie, semble-t-il, d'un large appui auprès des

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

participants aux négociations. Cela se comprend d'ailleurs, car il s'agit de cas et d'installations auxquels s'applique le plus directement la convention et pour lesquels il ne devrait donc pas exister de raisons de refuser une inspection.

Quant aux autres cas, emplacements et installations, il pourrait être utile, du point de vue d'un accord sur la vérification par mise en demeure, de songer à des mesures de rechange - consistant même à examiner les installations de l'extérieur et à collecter aux alentours des échantillons chimiques. Cette démarche différenciée permettrait, à notre avis, de progresser à propos de cette question qui, tant qu'elle ne sera pas résolue, bloquera l'accord dans d'autres domaines.

Il reste bien entendu un problème épineux : que se passerait-il si les mesures de rechange ne donnaient toujours pas satisfaction à l'Etat ayant formulé la mise en demeure ?

Nous partageons l'espoir exprimé par l'Ambassadeur M. B. Theorin, chef de la délégation suédoise, selon laquelle "le rapprochement général des positions sur la vérification qu'on a constaté dernièrement devrait pouvoir faciliter un accord sur la question" (les vérifications internationales par mise en demeure). La délégation soviétique se déclare prête à rechercher activement des solutions mutuellement acceptables sur la base de toutes les idées et suggestions positives qui ont été présentées.

Un certain nombre de délégations nous ont demandé ce qu'il fallait entendre par vérification internationale permanente, procédure que l'URSS propose d'appliquer aux installations de destruction des stocks d'armes chimiques, aux installations spécialisées de fabrication de produits chimiques de la catégorie I à des fins autorisées et à un certain nombre d'installations de fabrication de précurseurs clefs. Je voudrais expliquer ici ce que nous entendons par vérification permanente. A notre avis, ce type de vérification peut être réalisé soit par la présence permanente d'inspecteurs internationaux dans les installations, soit par des visites d'inspecteurs internationaux combinées à l'utilisation permanente d'instruments de contrôle et de mesure dans les installations, y compris l'observation à distance. Quant aux modalités d'emploi de ces instruments, des solutions utiles pourraient être offertes, à notre avis, par l'expérience acquise dans l'application des garanties de l'AIEA : identification dans les installations de points "importants" sur le plan de la vérification, plombage de certaines unités, mise en place d'appareils de prise de vues et de mesure dans des secteurs convenus de la filière, entretien des instruments de vérification internationale par des inspecteurs internationaux, etc.

Quant aux inspections internationales systématiques, nous proposons que leur fréquence et leur calendrier soient déterminés par le Comité consultatif en fonction du risque posé dans l'optique de la convention par un produit chimique ou une installation donné. En élaborant les détails des inspections internationales systématiques, on pourrait aussi tirer parti de l'expérience

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

et de la pratique de l'AIEA, notamment en ce qui concerne les différents types d'inspection systématique (spéciale, de routine, etc.), la fréquence et le calendrier des inspections, et le droit de l'AIEA de choisir les installations à inspecter à un moment donné.

Nous estimons que l'expérience et la pratique de l'AIEA pourraient aussi nous aider à résoudre d'autres questions concernant la vérification du respect des dispositions de la convention sur les armes chimiques. On pourrait ainsi les utiliser en vue d'arriver à un accord sur le fonctionnement de l'inspectorat (nomination des inspecteurs, privilèges, modalités d'inspection, etc.).

Sur la base des dispositions figurant dans la convention, il conviendrait d'élaborer ultérieurement, en s'inspirant de l'AIEA, un accord type entre les Etats parties et l'organe approprié de la convention, qui régirait les aspects pratiques de la réalisation de la vérification internationale dans les installations (procédure de vérification, mesures spécifiques pour la fermeture des installations, etc.).

Lorsque la convention serait en vigueur, des mesures concrètes de vérification dans les installations de fabrication d'armes chimiques et dans les installations de destruction de ces armes seraient convenues entre les Etats parties et le Comité consultatif et seraient incluses dans les plans appropriés d'élimination des stocks et des installations.

La perspective de voir se conclure la convention met à l'ordre du jour des négociations la question de l'action réciproque des Etats dans la situation nouvelle qui naîtra de l'interdiction des armes chimiques. L'Union soviétique se prononce vivement en faveur de la mise en place d'une large coopération internationale sur une base équitable et mutuellement avantageuse pour le développement de la science et de l'industrie chimique à des fins pacifiques, qui se substituerait à l'élaboration, à la fabrication et au stockage d'armes chimiques. Il est certain que la future convention paraîtrait affaiblie en l'absence de dispositions concernant cette question. Cette convention peut devenir un exemple d'application concrète du principe reconnu du "désarmement pour le développement".

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques ont acquis de l'élan et nous espérons que les propositions que nous avons présentées aujourd'hui contribueront à un accord rapide sur la convention. Cependant, nous ne pouvons que nous tenir sur nos gardes face à certaines déclarations qui visent en fait à rendre les négociations plus difficiles.

Le magazine britannique Jane's Defence Weekly a récemment publié un article sur les armes chimiques dont l'auteur est K. Adelman, directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis (incidemment, cet article a été reproduit dans la Pravda). M. Adelman écrit "Pour avoir une chance d'y arriver [à une interdiction des armes chimiques], il nous faut veiller à ce que nos négociateurs n'aient pas les mains vides. Le Congrès, par conséquent, devrait donner suite à la demande de l'administration et autoriser le financement de la fabrication d'armes chimiques binaires".

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Cette logique est pour le moins étrange. Elle me rappelle un conte satirique de l'écrivain tchécoslovaque bien connu J. Hašek qui traite de la Conférence du désarmement à l'époque de la Société des Nations. Cette Conférence s'est littéralement volatilisée à la suite de la manipulation malencontreuse d'un nouvel explosif - la "washingtonite" - par un représentant des marchands de canons qui attendait à l'entrée de la salle pour montrer aux participants un échantillon de son produit.

Il est à regretter que la délégation américaine continue à avoir dans ses bagages non pas des propositions de compromis, mais de nouveaux types d'armes chimiques qui ne peuvent qu'empoisonner l'atmosphère des négociations.

La délégation soviétique, Camarade Président, a énoncé aujourd'hui certaines considérations sur les moyens d'arriver à un accord lors de la prochaine étape des négociations. Nous avons l'intention de poursuivre activement nos initiatives en vue d'élaborer cette année la convention sur l'interdiction des armes chimiques. La conclusion de cette convention aurait des conséquences positives d'une grande importance, et non pas seulement dans le domaine militaire. Elle démontrerait qu'il est concrètement possible de résoudre les problèmes complexes du désarmement grâce aux efforts conjoints des Etats et elle contribuerait à créer un climat politique plus sain. Tel est le but des nouvelles propositions soviétiques et nous attendons des autres participants aux négociations une démarche analogue à propos des questions en suspens.

Le PRESIDENT : Je remercie de sa déclaration le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka, l'Ambassadeur Dhanapala.

M. DHANAPALA (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Les liens d'amitié séculaires qui unissent nos deux pays, Monsieur le Président, ont créé des relations privilégiées entre nos deux Etats souverains et égaux, en dépit des vastes différences de dimension, de population et de puissance qui nous séparent. Dans le domaine du désarmement, nous avons respecté votre approche de principe et vos nombreuses initiatives, y compris l'engagement de ne pas utiliser en premier les armes nucléaires, une réduction unilatérale d'un million d'hommes dans les effectifs de vos forces armées, votre décision de ne pas procéder à des essais nucléaires dans l'atmosphère et votre politique constante selon laquelle le désarmement touche aux intérêts de toutes les nations, quelles que soient leur dimension et leur puissance, comme l'a déclaré votre Ministre des affaires étrangères dans le message qu'il a adressé à notre Conférence le 3 février. En tant qu'éminent représentant de votre pays, vous donnerez sans nul doute à nos travaux, au cours de ce premier mois de la session de 1987, l'impulsion nécessaire pour nous faire progresser dans notre tâche de négociation visant au désarmement.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Alan Beesley, du Canada, pour la compétence remarquable avec laquelle il a présidé nos travaux au mois d'août 1986 et durant la période intersessions.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Ma délégation présente ses sincères condoléances à la délégation des Etats-Unis et à la famille du défunt Ambassadeur Donald Lowitz. Nous avons perdu un ami et un collègue dont on se rappellera longtemps les qualités personnelles exceptionnelles. Au début de cette nouvelle session de notre Conférence, ma délégation tient à reconnaître la contribution apportée à notre instance par l'Ambassadeur Sutowardoyo, de l'Indonésie, l'Ambassadeur Franceschi, de l'Italie, l'Ambassadeur Issraelyan, de l'URSS et l'Ambassadeur Vidas, de la Yougoslavie, qui nous ont quittés. En même temps, nous souhaitons la bienvenue à MM. les Ambassadeurs Hacene, de l'Algérie, Barbosa, du Brésil, Morel, de la France, Pugliese, de l'Italie, Yamada, du Japon, Dolgu, de la Roumanie, Nazarkine, de l'URSS et Kosin, de la Yougoslavie. Ma délégation a été particulièrement frappée par la déclaration bouleversante qu'a faite, la semaine passée, l'Ambassadeur Yamada, en tant que survivant de l'holocauste d'Hiroshima. Nous devrions certes garder présents à l'esprit à tout moment les mots gravés sur le monument d'Hiroshima "que cela n'arrive jamais plus" lors de nos importants travaux à la Conférence afin de faire en sorte qu'ils deviennent réalité à notre époque. La théorie de la dissuasion nucléaire fondée sur la poursuite de relations hostiles et la crédibilité de la menace de voir se reproduire cet holocauste n'a conduit qu'à accumuler des arsenaux d'armes nucléaires d'une puissance explosive supérieure à un million de bombes d'Hiroshima et à accroître l'insécurité.

Bien que l'année passée ait été proclamée Année internationale de la paix, les événements que l'on a enregistrés pendant cette période n'ont pas répondu aux aspirations profondes des peuples du monde en ce qui concerne la réalisation d'accords concrets sur le désarmement. Néanmoins, nous reconnaissons que l'amélioration importante du climat international des négociations sur le désarmement observée depuis 1985 s'est poursuivie. La rencontre de Reykjavik a été une occasion perdue, alors qu'elle aurait pu aboutir à un progrès décisif. L'importance historique véritable des discussions de cette fin de semaine dépendra de la mesure dans laquelle les participants à cette rencontre sont prêts à en tirer la leçon. Les informations dont nous disposons jusqu'à présent ne sont pas encourageantes. Les dirigeants de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, qui ont tenu une réunion au sommet à Bangalore, les 16 et 17 novembre 1986, ont exprimé comme suit leur opinion sur la rencontre de Reykjavik :

"Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont noté avec une profonde déception que les espérances qu'avait fait naître le Sommet de Reykjavik ne se sont pas réalisées. Néanmoins, ils ont observé avec satisfaction que les propositions faites au Sommet étaient toujours valables. Ils ont exprimé le vif espoir que les négociations reprendraient sans délai afin d'accomplir un pas décisif vers la réalisation de l'objectif final de l'élimination complète des armes nucléaires."

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Pour Sri Lanka, qui est l'un des membres fondateurs du mouvement des pays non alignés et l'un de ses premiers présidents, la Conférence au sommet des dirigeants des pays non alignés qui s'est tenue à Harare a représenté un événement important au cours de l'Année internationale de la paix. La déclaration publiée à cette occasion exposait les principaux principes et politiques des 101 pays non alignés en matière de désarmement et de sécurité internationales. Ces principes reposent sur la notion de la sécurité globale des pays non alignés, que la Déclaration de Harare a exposée dans les termes suivants :

"De tous temps, les Etats ont pensé pouvoir défendre leur sécurité en possédant des armes. Les armes nucléaires sont venues tout changer. Ces armes sont plus que des armes de guerre, ce sont des instruments d'annihilation de masse. L'accumulation d'armes, et surtout d'armes nucléaires, est une menace pour la survie même de l'humanité. Il est donc impératif que les Etats renoncent à leur objectif dangereux de sécurité unilatérale reposant sur l'armement et choisissent celui d'une sécurité commune par le désarmement."

Au cours de la présente session, de nombreux orateurs ont souligné les réalisations obtenues à la première Commission lors de la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Ambassadeur du Mexique a exposé en détail les résolutions adoptées à l'égard de certaines des principales questions, y compris les questions nucléaires prioritaires. Ma délégation a également été encouragée par le climat qui y régnait et par la composition des votes, qui révélait un domaine d'accord plus étendu sur les questions essentielles du désarmement. Nous devons maintenant affronter une épreuve cruciale lorsque nous essaierons de replacer ces résolutions dans le contexte des négociations de notre Conférence. La convergence réalisée dans les organes délibératifs des Nations Unies qui s'occupent du désarmement ne saurait coïncider avec une divergence de vues dans cet unique organe de négociation. L'espoir qui a été exprimé de voir une évolution positive lors de notre session de 1987 est donc justifié, et la délégation sri-lankaise joindra ses efforts à ceux des autres délégations pour assurer sa réalisation. A ce propos, un fait nouveau dont nous nous félicitons est l'entrée en vigueur du Traité de Rarotonga et la signature des Protocoles pertinents par deux des cinq puissances nucléaires.

En 1987, l'Année de la Paix a cédé la place à l'Année du logement des sans-abri proclamée par l'Organisation des Nations Unies sur la base d'une proposition faite en 1980 par le Premier Ministre sri-lankais, M. Premadasa. L'accent ainsi mis sur un aspect essentiel du développement considéré comme un investissement dans l'humanité nous rappelle également à tous le rapport qui existe entre le désarmement et le développement. Toutes les normes d'expérience nous enseignent que les dépenses totales consacrées aux armements tant nucléaires que classiques, qui s'élèvent à près d'un trillion de dollars par an, sont incompatibles avec un développement économique et social stable et équilibré et contribuent aux distorsions et aux déséquilibres de l'économie mondiale. La Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

le développement qui a été reportée à cette année et qui doit se tenir à New York peut aboutir, grâce à une participation universelle et à une préparation intensive, à un programme convenu de mesures de désarmement permettant de libérer des ressources aux fins du développement.

Un autre événement proche qui intéresse notre Conférence est la Réunion en 1988 de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ainsi que ses préparatifs, qui commencent cette année. La proximité de cette troisième session extraordinaire devrait nécessairement prêter un caractère d'urgence à nos travaux. L'achèvement de la Convention sur les armes chimiques et du Programme global de désarmement avant l'ouverture de cette session est à notre portée. En outre, nous pouvons et nous devons progresser en ce qui concerne les questions nucléaires et en particulier le point 1 de l'ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires.

Nous entrons dans notre neuvième année d'existence en tant qu'unique organe multilatéral de négociation. L'ordre du jour dont nous sommes saisis est dicté par les besoins de notre sécurité commune et non par l'intérêt propre de chacune des nations. Notre absence d'action concernant ce point est un échec commun, mais la responsabilité de cet échec ne peut être partagée, car nous connaissons bien la contribution relative qu'apportent les membres de cet organe au désarmement. Cette année, nous avons commencé par rétablir les deux comités spéciaux qui ont entrepris leurs travaux sans délai et par créer deux nouveaux comités spéciaux qui, nous l'espérons, seront bientôt à l'oeuvre. Tout en soulignant la nécessité d'avancer sur l'ensemble des points de l'ordre du jour, ma délégation s'intéresse particulièrement à deux points de l'ordre du jour sur lesquels elle espère qu'on enregistrera quelques progrès.

Dans cette Conférence, nous sommes restés beaucoup trop longtemps dans l'impasse concernant le point 1 de l'ordre du jour - interdiction des essais nucléaires. La nécessité que la Conférence étudie cette question importante apparaît d'elle-même. Non moins évident est l'effet des événements extérieurs. Parmi ceux-ci, on peut citer le rejet de l'offre visant à transformer un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires en un moratoire bilatéral; l'établissement d'un lien dilatoire entre les négociations bilatérales sur la réduction de la puissance et du nombre des essais nucléaires et celles sur la réduction des armes nucléaires; la Déclaration de Mexico faite par six nations, le 7 août 1986 et comportant des propositions concrètes sur la vérification d'une interdiction des essais et l'analogie de la composition des votes concernant les résolutions 41/46 A de l'Assemblée générale, dont Sri Lanka est l'un des coauteurs, et 41/47, en faveur de laquelle nous avons voté. De toute évidence, certains de ces faits ont une incidence négative; mais si nous ne pouvons les ignorer, nous pouvons néanmoins nous appuyer sur les éléments positifs pour développer nos travaux.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

L'Ambassadeur du Mexique a indiqué que nous pourrions faire progresser nos travaux en créant un comité spécial doté d'un mandat acceptable pour tous. L'Ambassadeur du Japon a également apporté une contribution importante à nos débats en faisant observer qu'il s'en faut de beaucoup que l'écart à combler soit assez important pour décourager nos efforts diplomatiques. Notre objectif, en souhaitant la création d'un comité spécial chargé du point 1 de l'ordre du jour n'est pas d'établir une façade pour donner à l'opinion publique internationale l'illusion que la Conférence progresse vers une interdiction des essais nucléaires, apaiser les groupes de pression intérieurs ou bloquer les autres mouvements visant à la réalisation de l'interdiction complète des essais. Ce que nous voulons, c'est voir entreprendre un travail véritable concernant des mesures concrètes ou intérimaires, y compris un réseau international de surveillance sismique avec la participation active de toutes les délégations. Mais ces mesures doivent conduire à l'objectif qui est clairement défini dans les deux résolutions 41/46 A et 41/47 de l'Assemblée générale - un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous reconnaissons - et nous respectons - les divergences de vues qui existent actuellement entre nous au sujet du rythme auquel nous devrions progresser vers la réalisation d'un tel traité. Cependant, celui-ci reste un objectif commun et nos divergences ne devraient pas nous empêcher d'accomplir un travail concret dans le cadre d'un comité spécial de la Conférence. Les déclarations qui ont été prononcées dans cette instance au sujet de la vérification montrent clairement qu'il existe une démarche commune. Les travaux menés au sein d'un comité spécial peuvent en démontrer la réalité. Nous commémorerons sous peu le premier anniversaire de la disparition d'Olof Palme, qui a oeuvré si longtemps et avec tant d'ardeur pour mettre fin aux essais nucléaires. La brochure de la Commission Palme concernant une interdiction complète des essais qui a été publiée récemment, conformément à ses vœux, et qui est dédiée à sa mémoire se termine par ces mots : "Parallèlement à des mesures visant à réduire sensiblement le volume des arsenaux nucléaires existants et à limiter les caractéristiques des nouveaux systèmes d'armes nucléaires, une interdiction complète des essais pourrait restreindre les capacités nucléaires et contribuer à créer un nouveau climat politique dans lequel le risque de guerre nucléaire serait grandement réduit".

Ces dernières années le projet de résolution présenté à l'Assemblée générale par les pays non alignés sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont l'Egypte et Sri Lanka étaient les auteurs et qui était la seule résolution élaborée sur cette question cruciale, a recueilli un appui croissant. L'année passée, la résolution 41/53 a été adoptée par un nombre record de 154 voix, avec une seule abstention et aucune voix contre. Là encore, cette situation semble indiquer l'existence d'un objectif commun auquel nous nous rallions tous - la prévention d'une course aux armements dans l'espace - cet espace qui, en tant que domaine de l'humanité tout entière, ne peut être une arène pour la menace ou l'emploi de la force et qui doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Si la résolution reconnaît le rôle primordial de la Conférence dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, sur cette question, il existe des divergences de vues quant aux mesures que la Conférence doit prendre maintenant pour réaliser ces objectifs. Depuis 1985, nous disposons d'un

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Comité spécial, dont le mandat volontairement limité est d'explorer les questions pertinentes. L'année passée, ma délégation a été encouragée par les efforts déployés par certaines délégations pour faire progresser les travaux de ce Comité en s'efforçant de s'entendre sur la définition des concepts et des termes importants relevant de ce point de l'ordre du jour. Nous regrettons que la participation à cet aspect important de nos travaux ait été limitée. Nous voudrions voir ce Comité spécial rétabli dans les plus brefs délais et pour attester sa sincérité, le Groupe des 21 a formulé une modeste proposition de mandat que nous espérons voir accepter. Nul ne peut tenir au statu quo au point de s'opposer à l'ajout qui a été proposé compte tenu du paragraphe 80 du Document final, réaffirmé dans la résolution 41/53 de l'Assemblée générale. Le message du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence nous invite à "créer ... les conditions voulues pour négocier des accords sur cette question vitale". Telle est notre modeste ambition pour la présente session.

Dans l'intervalle, nous entendons avec inquiétude des voix demander le déploiement rapide de systèmes de défense reposant sur des missiles balistiques basés dans l'espace qui, jusqu'à une date récente, nous étaient présentés comme des programmes de recherche. Si ces demandes se réalisent, elles impliqueront inévitablement le non respect des traités actuels, même en adoptant une interprétation très large. Que ces systèmes fassent l'objet de recherches et de mises au point au vu et au su des médias, ou clandestinement, ils représentent en soi une nouvelle phase dangereuse de la course aux armements. Nous ne pouvons ignorer que nos délibérations dans cette instance se déroulent alors que des plans irréversibles sont en cours pour placer des armes dans l'espace. La tentative équilibrée et impartiale faite par les pays non alignés, conformément à la Déclaration de Harare, pour bannir les armes spatiales d'un caractère aussi manifestement offensif que les armes antisatellites s'est heurtée à l'opposition acharnée de ceux qui ont élaboré les arguments les plus sophistiqués pour justifier l'existence de systèmes défensifs. Selon les termes de la Déclaration de Harare, des mesures visant à mettre au point, à expérimenter ou à déployer des armes et des systèmes d'armes dans l'espace "pourraient, par une réaction en chaîne, conduire à une escalade de la course aux armements 'offensifs', et 'défensifs', et accroître ainsi le risque d'écclatement d'un conflit nucléaire." Il y a une incompatibilité évidente entre le fait de rechercher un monde exempt de missiles balistiques et la création, contre ceux-ci, de boucliers qui, de l'avis de la majorité des scientifiques, sont vulnérables et qui par conséquent ne sont fonctionnels que dans le cadre d'une capacité de première frappe. Il est de notre intérêt commun d'empêcher le déploiement des armes spatiales. L'attrait d'un matériel de haute technologie et d'un programme intégré de contrats de recherche lucratifs ne devrait pas nous faire oublier la menace que représente une course aux armements dans l'espace et la nécessité de l'empêcher de dépasser le stade de la recherche. A cet effet, on ne peut s'en remettre exclusivement à des négociations bilatérales. Cet objectif exige également la création d'un groupe d'experts scientifiques dans le cadre de cette Conférence, afin de pouvoir rassembler les avis de spécialistes multilatéraux sur les questions techniques concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En conséquence, ma délégation appuie la proposition faite par la délégation suédoise et demande que l'on se mette rapidement d'accord sur le mandat et la composition d'un tel groupe.

(M. Dhanapala, Sri Lanka)

Les entretiens de Reykjavik ont permis à tous d'entrevoir un monde exempt d'armes nucléaires comme une possibilité réaliste que les dirigeants des deux nations qui possèdent ensemble 95 % des armes nucléaires du monde envisagent sérieusement. Les pays non alignés, comme Sri Lanka, souhaitent encourager ces nations à rechercher cet objectif au cours de leurs négociations bilatérales. Cependant, nous sommes inquiets de voir que certains pays s'efforcent d'y faire obstacle en affirmant que les armes nucléaires sont nécessaires, compte tenu d'une prétendue infériorité dans le domaine des armes classiques. Il faut continuer à rechercher l'objectif du désarmement nucléaire si l'on veut que l'esprit de Reykjavik éclaire les entretiens bilatéraux en cours et conduise à des accords dans toutes les instances de désarmement, y compris les entretiens sur les armes nucléaires et spatiales qui se déroulent à Genève, ainsi que les pourparlers sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Cet objectif est une question prioritaire dans cet organe multilatéral de négociation.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Sri Lanka pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a exprimées à l'égard du Président et du pays que celui-ci représente. Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STÜLPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, alors que je prends la parole pour la première fois à la session de 1987 de la Conférence du désarmement, c'est avec un plaisir particulier que je vous adresse mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence. Dès à présent nous pouvons constater avec quelle distinction vous accomplissez vos fonctions - avec diplomatie, bienveillance et détermination.

Au sein de cette famille des nations qui forment la Conférence, nous sommes tous profondément affligés par la perte d'un éminent collègue qui a été avec nous pendant deux ans. En Donald Lowitz, ma délégation a perdu un ami, et la Conférence, une personne chaleureuse, politiquement engagée et dynamique sur le plan professionnel. Nous sommes heureux de l'avoir connu.

Nous avons de nouveaux collègues parmi nous et je voudrais souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs Pierre Morel, de la France, Aldo Pugliese, de l'Italie, Chusei Yamada, du Japon, Hacene, de l'Algérie, Barbosa, du Brésil et Kosin, de la Yougoslavie. C'est avec plaisir que ma délégation collaborera étroitement avec chacun d'entre eux.

Tout observateur animé d'un certain intérêt pour nos débats ne manquerait pas de reconnaître, même par un examen des plus superficiels des déclarations faites au cours des deux premières semaines de nos travaux cette année, l'importance accordée par nombre de délégations au point 1 de l'ordre du jour - l'interdiction des essais nucléaires - et l'accent tout particulier qu'elles ont mis sur cette question. Certains intervenants ont, bien sûr brossé un

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

tableau très sombre de la situation dans laquelle la Conférence se trouve à l'égard des travaux concernant une interdiction complète des essais; les accusations faites à titre préventif et visant à l'évidence un certain groupe n'ont pas manqué non plus.

Je ne puis partager les conjectures pessimistes de certains de nos collègues; bien au contraire : une analyse impartiale et objective, tant du progrès des travaux de la Conférence de l'année dernière sur cette question que des faits nouveaux intervenus depuis son ajournement à la fin du mois d'août, donne à croire que les circonstances sont maintenant des plus favorables à l'établissement d'un comité spécial et à l'obtention de résultats positifs et significatifs au sein d'un tel comité.

La controverse sur le libellé des parties du rapport de 1986 de la Conférence relatives au point 1 éclipse encore dans une certaine mesure ce qui a déjà été obtenu dans un domaine important des débats autour d'une interdiction complète des essais - la question de la vérification - où les divergences d'opinions se sont sensiblement atténuées. A notre avis, la Conférence avance rapidement à présent dans la voie de l'acceptation générale d'un système international de surveillance et de vérification efficace. Cette évolution prometteuse, à nos yeux, est à mettre sur le compte des efforts déployés par plusieurs délégations qui ont apporté des éléments importants à une conception nouvelle et plus subtile des garanties d'une interdiction des essais. Il est inutile de rappeler que les progrès au niveau des conceptions, qui ont élargi le terrain d'entente sur lequel construire un tel système, auraient été impossibles sans la contribution résolue du Groupe d'experts scientifiques sur les événements sismiques au cours des dix dernières années, en particulier par son dernier rapport intérimaire, le document CD/721, qui a ouvert des perspectives nouvelles et excellentes quant à la mise en place d'un réseau international de surveillance sismique en proposant des plans détaillés pour intégrer les données de niveau II (tracés sismiques) à la prochaine expérience internationale d'échange de données sismiques.

A notre avis, certaines des contributions faites par différentes délégations au cours de la session de 1986 de la Conférence ont été marquantes. Il y a eu notamment le document de travail CD/712, établi par la Suède, et qui est une compilation admirable et bien documentée des idées actuelles quant aux besoins auxquels doit répondre un réseau sismologique mondial; en demandant que soit défini et mis au point un prototype de station de surveillance, ce texte développe une proposition que ma délégation a déjà avancée dans les documents CD/612 et CD/624.

Dans son document de travail CD/714, la Norvège a apporté une contribution particulièrement significative : les auteurs y examinent l'interaction d'une station sismologique complexe régionale de petite ouverture et d'un réseau mondial incorporant plusieurs stations complexes de ce genre. Les expériences pratiques faites avec ce système régional norvégien de station sismologique complexe, le NORESS, apportent un élément indispensable pour comprendre les possibilités de fonctionnement et l'amélioration continue d'un réseau mondial efficace.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Là où l'on revendique de la façon la plus directe la mise en place rapide d'un réseau mondial de surveillance sismique analogue à ceux proposés par les documents de travail que j'ai déjà mentionnés, c'est dans le document CD/717 établi par le Gouvernement australien, où celui-ci met clairement en évidence les avantages à escompter de la prompte application des propositions qui y figurent, et qui tendent à créer un réseau mondial permanent de surveillance sismique fondé initialement sur les installations existantes. A mesure que progresseront les techniques sismologiques, il serait possible d'acquérir une expérience de l'exploitation à long terme du réseau, qui pourrait alors être perfectionnée de telle manière qu'au moment même de l'entrée en vigueur d'un traité d'interdiction complète des essais, l'ensemble des dispositifs de surveillance deviendrait du coup un véritable système de garanties.

Parlant des contributions précieuses apportées par différentes délégations, il ne faut certainement pas négliger de mentionner le document CD/724, présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dans lequel cette dernière a fait officiellement état du changement de sa position concernant l'inclusion, dans les débats futurs, de la question de l'échange de données de niveau II.

Ce bref aperçu de certains des travaux de notre Conférence au cours de sa session de 1986 confirme amplement mon affirmation initiale, à savoir que des progrès sensibles en vue de conceptions et de méthodes de travail communes ont été enregistrés au cours de la session précédente, quoi qu'en disent certains. De l'avis de ma délégation, il convient maintenant de discuter notamment de ces conceptions communes au sein d'un comité spécial sur une interdiction complète des essais, qu'il faudrait créer dans les meilleurs délais. Les travaux du comité devraient nous aider à trouver des solutions pratiques et universellement acceptables dans notre recherche d'une interdiction complète et pleinement vérifiable des essais; nous sommes fermement convaincus qu'il serait possible de le faire sur la base du programme de travail proposé dans le document CD/621 et dans le cadre d'un mandat tel que celui que proposent par exemple les auteurs du document CD/521.

Si un tel comité spécial était créé, ses débats ne seraient certainement pas consacrés uniquement à des questions techniques; une interdiction complète et pleinement vérifiable des essais - si elle était convenue - revêtirait une importance capitale pour les politiques en matière de sécurité des Etats du monde entier. C'est précisément pour cette raison que la question d'une interdiction complète des essais ne peut être examinée par la Conférence sans qu'il soit dûment tenu compte de ses incidences générales à l'ère nucléaire. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne estime qu'il est possible de réaliser par étapes l'objectif qui consiste à conclure dès que possible un accord sur une interdiction complète et effectivement vérifiable des essais nucléaires. Il faudrait commencer par n'effectuer des essais permis que pendant des périodes déterminées et convenues, puis cesser graduellement tout essai dans le cadre de réductions convenues des armes nucléaires.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Tout en appelant de ses vœux l'aboutissement opportun des pourparlers bilatéraux sur des questions liées à la limitation des essais sous tous ses aspects, que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique mènent ici à Genève et qui doivent reprendre au milieu du mois de mars, mon gouvernement n'a néanmoins jamais hésité à exprimer l'avis qu'un traité d'interdiction complète des essais n'est pas seulement un problème bilatéral. La communauté des Etats peut effectivement contribuer sensiblement au règlement des problèmes qui s'opposent encore à la conclusion d'un accord.

Toutefois, nous ne pensons pas, comme certaines délégations qui se contentent de s'étendre sur cette idée que les problèmes de vérification auxquels nous sommes toujours confrontés puissent être résolus dans l'immédiat - alors que d'aucuns vont même jusqu'à laisser entendre que ces problèmes sont déjà réglés. Nous voudrions appeler l'attention sur les nombreuses conditions préalables, énoncées dans le document de travail CD/712 de la Suède, qui devront être remplies pour que les techniques les plus récentes soient incorporées dans un réseau mondial de surveillance, lequel n'existe pas encore et n'a fait l'objet que d'un essai unique et encore des plus simples. Tout en étant déjà très perfectionnées sur le plan technique, un grand nombre des stations qui ont participé à l'essai technique de 1984 ne rempliraient pas les conditions requises, telles qu'elles sont énoncées dans le dernier chapitre du document CD/712, pour constituer le prototype de la station de surveillance envisagée par la Conférence du désarmement. Bien que certaines stations sismographiques puissent fonctionner de manière efficace même si elles ne répondent pas entièrement aux exigences susmentionnées en ce qui concerne leur appareillage, la question de l'exploitation fiable d'un réseau interconnecté comprenant jusqu'à 50 et même 100 stations sismologiques réparties dans différents pays et gérées par plusieurs Etats, de même que la question de la transmission des données provenant de ces stations aux centres internationaux de données et à partir de ces centres - éventuellement en temps réel -, n'ont pas encore été réglées de manière satisfaisante, comme le montre le rapport du Groupe d'experts scientifiques sur l'essai technique effectué en 1984. En outre, il est proposé dans le document CD/712, à titre de mesure supplémentaire en vue de l'analyse des événements sismiques douteux, de combiner les renseignements réunis par le réseau international de surveillance sismique et les données provenant d'inspections par satellite. Si cette proposition était mise en oeuvre, il serait possible, en effet, d'améliorer dans une grande mesure la capacité de vérification et, très probablement, de résoudre la plupart des problèmes que pose encore la vérification; mais aucun système de satellite de vérification accessible à l'échelon multilatéral n'existe pour l'heure ni n'existera dans l'immédiat. Et à notre connaissance, même le champion le plus ardent d'une interdiction des essais nucléaires n'a fait d'offre en ce sens. Nous en déduisons que nous devrions faire tout notre possible pour améliorer le réseau mondial de surveillance sismique jusqu'à ce que l'éventualité décrite dans le document de travail de la Suède devienne réalité.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Mon gouvernement a noté avec une vive satisfaction que les six chefs d'Etat ou de gouvernement auteurs de l'initiative de New Delhi se sont déclarés prêts, à l'occasion de leur réunion au Mexique le 7 août 1986, à participer activement à la solution des problèmes de vérification en vue d'un futur traité d'interdiction complète des essais. La Suède étant déjà représentée au Groupe d'experts scientifiques, nous serions heureux de voir d'autres Etats participant à cette initiative faire de même, en particulier en vue du nouvel essai technique du réseau mondial de surveillance, prévu pour 1988.

Mon gouvernement a déclaré à maintes reprises qu'il considérerait une interdiction complète des essais comme l'un des principaux objectifs de sa politique en matière de limitation des armes et de désarmement. Et si nous pensons qu'il subsiste certaines difficultés dans le domaine de la vérification, nous ne voulons en aucun cas donner à croire que nous ne déploierons pas d'efforts actifs afin d'éliminer ces obstacles qui ne nous paraissent nullement insurmontables.

A titre de première mesure pour traduire dans les faits l'engagement qu'il a pris de participer à ce système mondial, le Gouvernement de la République fédérale a décidé d'intensifier ses efforts de coopération dans le domaine de l'échange rapide et fiable de données et du stockage des données sismiques acquises. Il finance donc l'exploitation continue d'un centre d'analyse de données sismiques créé à l'Institut fédéral pour les sciences de la Terre et les ressources naturelles, à Hanovre. Grâce à des liaisons directes entre ordinateurs avec d'autres pays, l'Institut est en mesure de stocker et d'échanger tous les types pertinents de données sismiques, y compris les données de niveau II (tracés sismiques). Nous avons concentré nos efforts de recherche sur la conception du matériel et du logiciel nécessaires pour acquérir, analyser et transmettre des données sismiques, y compris les tracés sismiques, par des liaisons directes entre ordinateurs. Nos centres de données sismiques ont été conçus spécifiquement dès le départ de façon à permettre un libre accès aux données et leur traitement télématique, afin que nous puissions partager librement nos connaissances spécifiques dans ce domaine avec les sismologues intéressés. Nous invitons expressément tous les membres de la Conférence à faire appel à ce service inédit - deux démonstrations en seront données aux chefs de délégations intéressés ainsi qu'aux membres du Groupe d'experts scientifiques, les 5 et 6 mars 1987, ici à Genève. Le centre de données que je viens de décrire constitue à notre avis un progrès important vers la création et l'exploitation fiable d'un réseau international de surveillance sismique.

Je voudrais maintenant aborder brièvement d'autres points de notre ordre du jour. A notre avis, il faut accorder un rang de priorité élevé aux négociations relatives à une interdiction des armes chimiques à l'échelle mondiale. Le document CD/734 constitue le canevas d'un traité dont certains éléments importants sont déjà bien élaborés. La Conférence a donc pour tâche de régler aussi rapidement que possible les questions en suspens, en particulier dans le domaine de la vérification.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

S'agissant de la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques, il importe à notre avis que le choix des produits à interdire ou à contrôler satisfasse aux critères de destination - mieux encore, de détournement - possible à des fins militaires. Ce ne serait pas contribuer de façon judicieuse à la solution du problème que d'inclure dans ce choix certains produits qui n'ont aucun intérêt militaire.

Quant à l'inspection par mise en demeure, nous continuons à voir dans le document CD/715 le modèle qui serait susceptible de satisfaire en dernière analyse tous les intérêts. Nous invitons instamment nos partenaires à collaborer à la recherche d'une solution, car c'est par une telle attitude que des négociateurs se rendent véritablement crédibles. Nous sommes disposés à accueillir avec satisfaction le fait que certaines délégations ont surmonté leurs hésitations initiales et se sont déclarées disposées, en principe, à adopter la proposition contenue dans le document CD/715, pourvu que cela n'aboutisse pas à une édulcoration de l'approche conceptuelle de cette proposition. A cet égard, nous examinerons avec soin les propos tenus ce matin par la délégation soviétique, qui laissent entendre que cette dernière accepte maintenant le principe d'inspections par mise en demeure à caractère impératif ou obligatoire, mais, je le répète, nous devons regarder ce texte de très près et déterminer les incidences des conditions dont cette acceptation est assortie.

Nous ne saurions accepter, par exemple, des arrangements instituant une procédure préalable à l'inspection par mise en demeure qui remettrait en question l'inspection elle-même ou la retarderait de quelque manière. Nous sommes convaincus qu'il est possible de parvenir à une vérification efficace d'une interdiction des armes chimiques si les procédures de contrôle de la non-fabrication et d'inspection par mise en demeure sont élaborées de façon adéquate. Ce dont il faut s'assurer, c'est que la Convention est apte à empêcher de manière fiable que des quantités militairement significatives d'armes chimiques ou de précurseurs soient produites ou stockées secrètement. Les méthodes de contrôle et la fréquence des inspections doivent être réalistes, crédibles et efficaces. Voilà les points essentiels, et nous pensons que dans un avenir proche, nous pourrions faire des progrès décisifs dans ce domaine. Nous sommes prêts à apporter notre concours à cette fin.

Ma délégation accueille avec satisfaction l'initiative prise il y a longtemps par la Finlande de fournir des données sur le matériel de surveillance et les moyens techniques nécessaires à la vérification. Selon moi, le séminaire spécial tenu récemment à Helsinki sur la surveillance automatique en tant que moyen de détection d'une utilisation prétendue d'armes chimiques et de vérification de la destruction et de la non-fabrication de ces armes constitue un nouveau pas vers l'objectif commun, qui est d'établir des moyens de vérification efficaces. Mon gouvernement attend avec impatience de connaître les résultats de ce séminaire.

(M. von Stülpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Nous avons noté avec intérêt que la délégation roumaine a mentionné, dans le cadre des négociations sur les armes chimiques, le document de la Conférence de Stockholm. De fait, l'aspect le plus important de la Conférence de Stockholm, c'est l'accord intervenu concernant le caractère impératif des inspections sur place. Ainsi le principe des inspections sur place obligatoires a été reconnu comme étant un élément essentiel d'un régime de vérification efficace pour tout accord de limitation des armements et de désarmement. C'est, à notre avis, une percée cruciale à laquelle nous attachons une grande importance dans le processus global de limitation des armements. Mais, en fait, Stockholm ne fait pas partie du processus proprement dit. Il s'agit d'un mécanisme qui relève des mesures propres à accroître la confiance, et non du désarmement et des armes chimiques dont il est ici question.

Ainsi que ma délégation l'a déjà fait observer lors de notre intervention à la séance plénière du 5 février dernier, les inspections par mise en demeure devraient couvrir toutes les installations et tous les emplacements possibles, qui doivent tous être considérés comme "l'objet possible d'une inspection par mise en demeure", et c'est sur ce point que notre opinion diverge de celles qui ont été exprimées ce matin.

Ma délégation espère qu'il sera possible de convenir du mandat d'un comité qui sera le lieu de nos débats sur l'espace et le risque d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons qu'il serait utile d'examiner tous les aspects de cette question de manière encore plus approfondie que l'année dernière.

S'agissant des armes radiologiques, nous estimons que, le Comité spécial ayant été rétabli, il faut maintenant tenir des consultations officieuses afin que nous puissions déterminer comment nous pourrions poursuivre les travaux sur les deux voies, A et B. Si nous découvrons que la fusion obligée des deux voies nous empêche d'aborder à tout moment les aspects du problème qui pourraient sinon être résolus, alors nous devons trouver le moyen de régler la question d'une démarche unitaire. Dans tous nos pays, l'opinion attend à juste titre que la Conférence du désarmement réponde à cette question.

Pour terminer je dirai que, suite à la décision 41/421 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la recommandation de sa Première Commission, toutes les délégations devraient maintenant s'efforcer de contribuer de façon réaliste à l'achèvement du programme global de désarmement, si possible dans les délais fixés.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : j'ai déjà eu l'occasion de vous féliciter au nom de ma délégation, Camarade Président, de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux représentants de l'Algérie, du Brésil, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Roumanie, de l'Union soviétique et de la Yougoslavie. Tous mes vœux les accompagnent dans leurs nouvelles fonctions. Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer notre sympathie la plus profonde à la délégation des Etats-Unis alors que son chef, l'Ambassadeur Lowitz, vient de disparaître si soudainement.

Si l'on compare la scène mondiale actuelle avec celle de l'an dernier à même date, on constate l'apparition d'éléments nouveaux qui sont propices aux travaux de notre session. Parallèlement, force est de noter que la course aux armements ne s'est pas ralentie et que les arsenaux ne se sont pas réduits. La situation internationale dans son ensemble demeure extrêmement complexe et tendue, et des efforts plus nourris restent nécessaires pour qu'elle s'améliore de façon sensible. Ayant ce but à l'esprit, les pays socialistes ont proposé à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies que tous les pays oeuvrent en commun en vue d'un système général de paix et de sécurité internationales. Ce système devrait englober les domaines les plus importants des relations et de l'interaction entre gouvernements et permettre d'édifier un monde dans lequel les peuples pourraient regarder l'avenir sans avoir à craindre pour leur existence ni à supporter l'énorme fardeau des armements.

Ce grand projet vise essentiellement à libérer l'humanité, avant la fin du siècle même, des armes nucléaires et des autres moyens de destruction massive, comme l'a suggéré l'Union soviétique dès le début de l'Année internationale de la paix. Cette initiative va de pair avec l'Appel de Budapest pour une réduction radicale des forces et des armements classiques en Europe.

Dans ce contexte, nous attachons une grande importance aux décisions prises par le mouvement des pays non alignés et par les signataires de la Déclaration de Delhi, qui vont dans le même sens.

Toutes ces démarches partent du fait reconnu qu'un effort politique concerté est nécessaire et que les intérêts nationaux doivent être véritablement et mutuellement respectés pour que la sécurité des peuples et des pays soit garantie dans notre ère nucléaire et spatiale. Tel est pour nous le sens de l'appel à une démarche nouvelle vis-à-vis des relations internationales.

Nous sommes tout à fait conscients que certains milieux sont bien loin de partager cette façon de penser. Et cependant, en fin de compte, il leur faudra relever ce défi historique étant donné qu'il n'existe pas d'autre issue devant le danger de destruction qui menace le genre humain. Comme l'a déclaré hier le Secrétaire général Gorbatchev au Forum international pour un monde sans armes

(M. Rose, République démocratique allemande)

nucléaires, "la question se pose dans les termes suivants : ou bien la mentalité politique s'adapte aux exigences de l'époque, ou bien la civilisation et la vie elle-même risquent de disparaître de la Terre".

Les initiatives des pays socialistes ne visent pas uniquement, bien entendu, à éclaircir l'horizon du développement futur. Elles doivent être considérées aussi comme des offres d'action concrète et immédiate.

Vu sous cet angle, la rencontre de Reykjavik a constitué un événement particulièrement marquant, qu'il convient de mentionner parmi les premiers quand on parle d'éléments nouveaux. Les possibilités qui se sont ouvertes à l'égard de mesures radicales de désarmement constituent un signe encourageant et fortifient encore la résolution de mettre fin à la course folle aux armements. Cependant, nous n'avons pas manqué de voir l'irritation de certains milieux, qui considèrent Reykjavik comme un accident et rêvent de revenir au statu quo ante. Pour notre part, nous engageons les pays à faire fructifier les résultats obtenus à Reykjavik et à les transformer en accords concrets. En particulier, les objectifs doivent consister à réduire de moitié les armes stratégiques durant les cinq prochaines années, à éliminer les armes à portée intermédiaire en Europe et à renforcer le régime s'appliquant aux missiles antimissiles. La République démocratique allemande a déclaré à ce sujet que les contre-mesures prises sur son territoire pourraient être rapportées lorsque les missiles à portée intermédiaire seraient retirés.

Les résultats obtenus à Stockholm et à la Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques indiquent, comme on le reconnaît unanimement, qu'un pas en avant a été fait vers un dialogue constructif. Puissent ces exemples, qui montrent que les problèmes peuvent être résolus si la raison et la volonté prévalent, exercer un effet favorable sur nos travaux. Ce souhait s'applique aussi aux résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à ce sujet lors de sa quarante et unième session.

Nous suivons avec un grand intérêt et une satisfaction particulière les efforts croissants qui visent à brider la course aux armements sur le plan régional. L'un des résultats ainsi obtenus a été la ratification du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud. Mue par le même désir profond, la République démocratique allemande a proposé des mesures régionales de limitation des armements en Europe, en particulier la création d'un corridor exempt d'armes nucléaires et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale. Pour ce qui est de la réduction des forces et des armements en Europe, nous espérons que les entretiens actuels entre les membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et ceux de l'OTAN pourront aboutir rapidement à des négociations fructueuses.

Mais le tableau serait incomplet si nous ne parlions pas de l'évolution opposée. Or, cette évolution est alarmante. La dérogation au deuxième accord SALT, l'intensification des attaques contre le Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles et le refus de répondre positivement au moratoire soviétique sur les essais d'armes nucléaires sont autant d'indications claires quant à l'intention de poursuivre et d'alimenter la course aux armements dans tous les domaines et de l'étendre à l'espace.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Les négociations et les pourparlers bilatéraux entre l'URSS et les Etats-Unis ne semblent pas avancer sur les questions de fond, que ce soient les armes nucléaires et spatiales ou la cessation des essais d'armes nucléaires.

Telles sont en bref les circonstances conflictuelles dans lesquelles la Conférence a ouvert sa session de 1987. Nous estimons que tout élément positif susceptible d'exister devrait être utilisé pour rapprocher les positions divergentes et rechercher des progrès avec une ténacité plus grande encore dans tous les domaines qui intéressent la Conférence. C'est précisément ce qui a guidé les vice-ministres des affaires étrangères des pays socialistes lorsqu'ils se sont réunis à Berlin il y a quelques semaines pour examiner des problèmes se rapportant à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, je voudrais souligner que la délégation de la République démocratique allemande considère que les questions prioritaires sont l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, l'interdiction des armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes bien entendu également conscients de l'importance des autres thèmes de l'ordre du jour, notamment l'appel concernant un programme global de désarmement dont l'Assemblée générale doit être saisie à la reprise de sa quarante et unième session.

Il est particulièrement urgent, maintenant, de prendre un nouveau départ en vue d'élaborer un traité prévoyant la cessation complète de tous les essais d'armes nucléaires. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale aussi bien que les déclarations que nous avons entendues jusqu'ici en plénière montrent bien que l'on est prêt d'une manière générale à aller de l'avant. Il est évident que le moyen le plus rapide de conclure un traité est de mener des négociations régulières. Pour cette raison, ma délégation préférerait qu'un comité soit mandaté à cet effet. Afin de contribuer à jeter les fondations d'un accord, elle serait toutefois prête aussi à prendre part à des discussions concrètes sur les problèmes à résoudre. Sans entrer dans le détail, je voudrais souligner certains des aspects qui auraient, à notre avis, une influence majeure sur la démarche pratique à adopter.

En premier lieu, la cessation de tous les essais d'armes nucléaires restera une tâche de la plus grande urgence sur le plan international. Le succès à cet égard aurait un effet très favorable sur l'ensemble du processus de désarmement et les instances s'occupant de désarmement devraient être utilisées pour arriver à cette fin. La présente Conférence nous semble toutefois particulièrement en mesure de mettre au point un traité universel.

En deuxième lieu, nous croyons qu'il est possible de prendre des mesures intermédiaires au cas où une interdiction complète des essais d'armes nucléaires serait reconnue et formulée en tant qu'engagement explicite. Cette idée n'est pas nouvelle pour les pays socialistes, comme le montrent bien les Traités de 1974 et de 1976 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, le programme soviétique du 15 janvier 1986 et les propositions avancées par l'URSS à Reykjavik. Il est évident qu'un moratoire

(M. Rose, République démocratique allemande)

de l'Union soviétique et des Etats-Unis - que l'URSS n'a pas, après tout, définitivement écarté - serait particulièrement efficace. Il serait d'une importance cruciale à cet égard que toute mesure partielle soit orientée vers une interdiction complète et contraignante.

En troisième lieu, il nous paraît indispensable d'examiner l'ensemble des éléments d'un traité futur sous tous leurs aspects. Une démarche sélective risquerait de faire perdre de vue le caractère interdépendant des problèmes et n'aboutirait donc pas au résultat voulu.

Enfin, il sera nécessaire de débarrasser le problème de la vérification de tout son attirail politique et de le résoudre de manière constructive, conformément aux exigences du traité. Tous les éléments dont on aurait besoin sont là. Il nous faut établir un parallèle entre les activités du comité et le Groupe d'experts scientifiques chargé de préparer sans retard l'expérience d'échange de données de niveau II qui doit avoir lieu en 1988.

Ma délégation estime qu'un comité devrait être créé le plus rapidement possible. Nous appuyons la proposition visant à constituer deux groupes de travail, l'un sur le contenu et la portée du traité et l'autre sur le respect des dispositions et la vérification.

Si nous créons de fait un comité chargé d'engager des débats sérieux, il faudra bien préciser que ces débats devront avoir trait aux négociations futures et que nous attendrons de toutes les parties concernées qu'elles s'efforcent d'obtenir des résultats concrets. Il ne faut pas que se répètent certaines des pratiques auxquelles ont eu recours les groupes de travail de 1983.

Des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui doivent beaucoup aux efforts méritoires des anciens présidents du Comité, les Ambassadeurs Turbanski et Cromartie. Le but recherché pour 1987 - la mise au point définitive de la convention, qui découle logiquement de ces progrès - est très exigeant mais réaliste. Nous partageons entièrement l'avis du Président du Comité des armes chimiques, l'Ambassadeur Ekéus, selon lequel il existe maintenant une possibilité réelle d'éliminer à jamais les armes chimiques du globe. Cette possibilité ne doit pas être manquée. Un rebondissement de la course aux armes chimiques repousserait tout à coup à un avenir lointain l'issue dont nous sommes si proches à l'heure actuelle. Car telle est la triste leçon que l'expérience nous a apprise.

Nous pourrions nous montrer dignes de notre mission si nous nous engageons fermement à faire preuve de conciliation et de dévouement à notre tâche. Les propositions importantes que la délégation soviétique vient de présenter sont d'une importance particulière dans ce contexte et nous nous félicitons de cette nouvelle contribution exemplaire à nos travaux.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Le processus de négociation serait accéléré si nous résolvions les problèmes de fond en suspens. C'est particulièrement vrai des questions touchant l'inspection par mise en demeure, les emplacements des stocks et leur vérification et la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie civile. Des résultats sont possibles sur la base des propositions existantes.

Une fois remplis les passages de la Convention laissés en blanc, il sera beaucoup plus facile de mettre au point les détails. Nous sommes convaincus qu'il est possible de s'entendre sur ce qui est nécessaire maintenant et sur ce qui pourrait être réalisé à une étape ultérieure.

Nous partageons le désir du Président de rationaliser les activités du Comité de façon qu'il puisse s'acquitter de ses tâches actuelles. Outre les efforts entrepris à la Conférence elle-même, tout devrait être fait pour maintenir et améliorer l'atmosphère nécessaire à des travaux constructifs. L'URSS a suggéré un accord au titre duquel les armes chimiques ne seraient ni fabriquées ni déployées. Cette mesure donnerait une impulsion nouvelle aux négociations en cours.

Ma délégation est heureuse de noter l'intérêt soulevé par le séminaire sur l'interdiction des armes chimiques que doit organiser le mois prochain le groupe national Pugwash de mon pays. Cette réunion sera axée sur la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques, et le gouvernement de la République démocratique allemande fera de son mieux pour en assurer le succès.

Durant la quarante et unième session de l'Assemblée générale, 154 pays se sont de nouveau déclarés opposés à une course aux armements dans l'espace et ont demandé la conclusion d'accords dans ce domaine. La Conférence du désarmement se doit de répondre à cet appel. La raison et le réalisme sont totalement incompatibles avec l'étrange logique de ceux qui veulent éliminer les armes du globe et qui, en même temps, lancent dans l'espace des moyens modernes de destruction. D'où la résistance manifestée à l'échelle mondiale à l'égard des plans de la "guerre des étoiles". Le temps presse étant donné que les champions de l'IDS font tout ce qu'ils peuvent pour déployer des armes dans l'espace et créer un fait accompli. Les attaques se multiplient à l'encontre du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles. Il n'est donc plus suffisant que la Conférence se contente de poursuivre les échanges de vues de l'an passé. Elle doit, bien plutôt, s'attacher directement à élaborer des mesures pratiques visant à empêcher que la course aux armements gagne l'espace et veiller à ce que celui-ci soit utilisé à des fins pacifiques, pour le bien de l'humanité tout entière. Ma délégation préconise de créer sans tarder un comité doté d'un mandat approprié.

Etant donné que les négociations bilatérales et multilatérales se complètent et constituent un stimulant réciproque, les projets suivants pourraient être à notre avis envisagés : l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace ainsi qu'entre l'espace et la Terre et inversement; la protection des satellites et l'interdiction des armes antisatellites; les mesures de vérification.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Pour conclure, Camarade Président, je voudrais vous assurer que la délégation de la République démocratique allemande est tout à fait prête à faire de son mieux pour que la Conférence du désarmement termine sa session de 1987 sur des résultats tangibles.

Le PRESIDENT : Je remercie de sa déclaration le représentant de la République démocratique allemande. Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie, l'Ambassadeur Bayart.

M. BAYART (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois de février. Je vous adresse mes vœux de succès dans l'accomplissement des tâches importantes qui vous ont été confiées et vous assure que nous nous efforcerons de vous prêter tout notre concours à cette fin.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre reconnaissance au représentant du Canada, l'Ambassadeur Beesley, pour l'habileté et la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Conférence au mois d'août 1986 et pendant la période intersessions.

Je saisis cette occasion pour m'associer aux paroles de bienvenue adressées aux nouveaux chefs des délégations de la France, de la Roumanie, du Japon, de l'Algérie, de la Yougoslavie, du Brésil, de l'Italie et de l'URSS, auxquels nous exprimons nos vœux de succès.

Nous prions la délégation des Etats-Unis d'Amérique de recevoir les sincères condoléances de la délégation mongole à l'occasion de la disparition prématurée de l'Ambassadeur Lowitz et de transmettre à la famille ainsi qu'aux proches du défunt les expressions de notre profonde sympathie.

Nous notons avec satisfaction que la Conférence est parvenue, comme l'année dernière, à adopter son ordre du jour ainsi que son programme de travail et à décider de rétablir certains organes subsidiaires dès le début de la session. Nous voudrions espérer que les semaines à venir seront tout aussi fructueuses en ce qui concerne le règlement des questions d'organisation et de fond.

Il y aura bientôt un quart de siècle que le forum multilatéral de négociation sur le désarmement, connu aujourd'hui sous le nom de Conférence du désarmement, a commencé ses travaux. Il est possible que cette date n'ait pas de sens particulier pour les travaux de la Conférence, mais elle mérite néanmoins d'être rappelée, car elle est non seulement l'occasion de revoir les résultats déjà obtenus, mais aussi - et surtout - une raison de poursuivre les efforts qu'il est indispensable de consacrer aux négociations sur le désarmement. A cet égard, force est de reconnaître que pour ce qui est du principal objectif - le désarmement - nous n'avons toujours pas répondu à l'attente des peuples du monde, et que depuis quelques années surtout, le règlement de nombreuses questions extrêmement importantes et urgentes dont cet organe de négociation a été chargé traîne sans raison. Il est grand temps,

(M. Bayart, Mongolie)

comme le demande l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 41/86 M, adoptée après examen du rapport de la Conférence du désarmement, "d'adopter des mesures concrètes sur les questions prioritaires spécifiques de désarmement, plus particulièrement de désarmement nucléaire, inscrites à son ordre du jour".

Nombre d'autres résolutions de l'Assemblée générale contiennent elles aussi des appels à la Conférence afin qu'elle s'acquitte de son mandat concernant les négociations sur le désarmement.

Il est inadmissible d'ignorer ces résolutions, qui reflètent les exigences de la communauté mondiale, et nous maintenons qu'il faut cette année accélérer résolument les travaux de la Conférence et parvenir, sur la base d'une nouvelle mentalité politique, à des décisions susceptibles d'orienter ses efforts vers l'élaboration d'accords concrets sur des problèmes qu'il est temps de régler.

La rencontre à Reykjavik des dirigeants des deux principales puissances mondiales et l'harmonisation effective des positions qui y a eu lieu, grâce aux efforts constructifs de l'URSS, sur les questions très importantes de la limitation et de l'élimination rapides des arsenaux nucléaires, ont démontré une fois de plus qu'en matière de relations internationales, il n'est aucune question à propos de laquelle il est impossible de s'entendre pour autant que président à son règlement le bon sens, le réalisme politique et un sentiment de responsabilité pour la paix future de l'humanité. Cette rencontre a placé la lutte pour le désarmement nucléaire sur un plan qualitativement nouveau et lui a donné une très forte impulsion.

A présent, l'essentiel est d'aller de l'avant - de consolider et de développer la situation nouvelle, issue de la rencontre en Islande, afin que l'esprit de Reykjavik trouve sa pleine expression dans les négociations sur le désarmement au sein de divers organes.

La poursuite de la course aux armements apparaît de plus en plus comme une voie sans perspective aucune, menant uniquement à une déstabilisation de la situation, au gaspillage des ressources, à l'accroissement du risque d'une guerre dont tous pâtiraient, même ses champions.

Pour arrêter et inverser cette course aux armements, il faut adopter sans plus tarder des mesures concrètes. L'une de ces mesures - la plus importante et la plus urgente, à notre avis - est l'interdiction des essais nucléaires. Cette question s'est retrouvée à juste titre, dès le tout début de la session, au centre de l'attention de la Conférence. A cet égard, nous voudrions dès l'abord exprimer l'espoir que grâce aux nouveaux efforts énergiques qui sont entrepris, il sera enfin possible de sortir de l'impasse et de créer un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié, visant à ce que l'on commence des travaux concrets sur un traité interdisant les essais nucléaires.

(M. Bayart, Mongolie)

Alors que la poursuite des explosions nucléaires est une source d'inquiétude croissante et générale, il n'est plus admissible que la Conférence du désarmement ne s'attaque pas sérieusement à ce problème.

Il y a quelques jours encore, les Etats-Unis d'Amérique ont procédé à deux essais nucléaires. Ainsi, par cet acte, ils ont provoqué l'arrêt du moratoire sans précédent déclaré par l'Union soviétique sur toutes les explosions nucléaires et qui, de toute évidence, a confirmé qu'il était possible de prendre des mesures susceptibles de faire effectivement obstacle à la course aux armements nucléaires. Le moratoire soviétique a contribué d'importance à la lutte pour le désarmement nucléaire et s'est révélé comme la manifestation d'une mentalité et d'une responsabilité politiques nouvelles. D'une certaine manière, cet acte combat la thèse courante qui consiste à penser que les deux "superpuissances" sont responsables à part égale de la course aux armements.

Prenant la parole à la séance plénière de la Conférence le 5 février, le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Nazarkine, a déclaré que, compte tenu de ce qui s'était passé au Nevada, l'Union soviétique ne s'estimait plus liée par son moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires et reprendrait en temps voulu son programme d'essais nucléaires. Comme on le sait, le Gouvernement soviétique a dit à maintes reprises, notamment dans sa déclaration du 18 décembre 1986, que l'URSS serait contrainte à reprendre les essais nucléaires après la première explosion réalisée par les Etats-Unis en 1987.

La Mongolie comprend fort bien cette position de l'Union soviétique, car elle est dictée uniquement par les intérêts de sécurité de l'URSS et de ses alliés.

A cet égard, on ne peut pas passer sous silence le fait évident que l'écart entre le nombre d'explosions nucléaires effectuées par les Etats-Unis et par l'URSS s'est encore creusé durant la période du moratoire soviétique, au cours de laquelle les Etats-Unis ont ajouté encore 26 explosions à leur actif. En outre, ce n'est un secret pour personne qu'en poursuivant les essais nucléaires, les Etats-Unis d'Amérique ont pour but non seulement de maintenir leur arsenal nucléaire en état de combat et d'appliquer la doctrine de la "dissuasion", mais encore, et surtout, de mettre au point des types d'armements nucléaires fondamentalement nouveaux, de créer l'arme nucléaire de la troisième génération.

La Mongolie note avec satisfaction que l'Union soviétique est prête à mettre fin à tout moment, sur la base de la réciprocité, à son programme d'essais nucléaires, et exprime l'espoir que le Gouvernement des Etats-Unis considérera malgré tout qu'il faut réagir positivement à la bonne volonté de l'Union soviétique.

Le désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire continuent à être pour nous des questions extrêmement importantes et prioritaires. Les résolutions qui ont été adoptées à ce propos par

(M. Bayart, Mongolie)

l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante et unième session, soulignent à nouveau l'instante nécessité d'entamer à la Conférence des négociations multilatérales sur ces questions.

Le programme proposé par l'Union soviétique il y a plus d'un an en vue de l'élimination progressive et complète des armes nucléaires d'ici à l'an 2000 dans le cadre d'un accord interdisant de créer, d'essayer et de déployer des armes spatiales de frappe, reste actuel et peut servir de point de départ à l'examen des questions de désarmement nucléaire au sein de la Conférence.

Nous continuons à penser que l'une des mesures les plus importantes à prendre pour prévenir une guerre nucléaire consisterait à ce que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas utiliser les premiers l'arme nucléaire. Il convient de souligner à ce propos que l'Assemblée générale, dans sa résolution 41/86 B, a prié la Conférence du désarmement d'examiner la question de l'élaboration d'un instrument international, ayant force obligatoire, stipulant une telle obligation.

La Mongolie note avec satisfaction que l'URSS et la République populaire de Chine ont pris l'engagement de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. On ne peut qu'applaudir aussi au fait que ces puissances ont toutes deux signé il n'y a pas longtemps les protocoles II et III au Traité de Rarotonga sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud, qui mérite l'approbation générale. Le but de ce Traité fait écho à notre proposition visant à créer un mécanisme excluant l'emploi de la force dans les relations entre les Etats de l'Asie et du Pacifique.

Si les autres Etats dotés d'armes nucléaires suivaient leur exemple, ils apporteraient ainsi une contribution vraiment concrète au renforcement de la confiance entre Etats et à la diminution de la menace d'une guerre nucléaire.

Il faut renforcer la confiance par des actes, et non par des mots. On ne peut exiger la confiance d'autrui si l'on conserve pour soi la liberté de poursuivre les essais nucléaires et de torpiller des accords très importants.

La rencontre de Reykjavik a confirmé que si la menace d'une extension de la course aux armements à l'espace n'est pas éliminée, il sera impossible de s'entendre sur la réduction et l'élimination des armes nucléaires stratégiques. Ainsi, cette rencontre a de nouveau mis en lumière l'importance capitale que revêt le règlement de ce problème pour le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité sur la Terre.

A présent il paraît plus nécessaire que jamais de se protéger solidement contre une extension de la course aux armements dans l'espace.

Les partisans de l'IDS veulent à tout prix déployer dans l'espace certains de ses éléments et tentent pour cela de parvenir à une "interprétation large" du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques.

(M. Bayart, Mongolie)

Par la résolution 41/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale s'est à nouveau prononcée sans ambiguïté en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et pour l'ouverture de négociations tendant à la conclusion d'un ou de plusieurs accords sur cette question.

Il faut maintenant passer immédiatement aux négociations sur les aspects concrets de la question en gardant présent à l'esprit l'objectif final, qui est d'interdire le déploiement d'armes dans l'espace.

Les propositions tendant à élaborer un accord international garantissant l'immunité des satellites artificiels de la Terre, à interdire la création, l'essai et le déploiement de systèmes antisatellites ainsi qu'à éliminer les systèmes antisatellites existants, nous paraissent être tout à fait réalistes et répondre entièrement au désir général de voir l'espace rester exempt d'armes et de l'utiliser à des fins pacifiques et constructives.

Nous devons rétablir dès que possible un comité spécial sur l'espace et éviter ce qui est arrivé dans le passé, où toute la première partie de la session s'est écoulée avant que nous ne nous mettions d'accord sur le mandat et le programme de travail d'un tel comité.

L'intention générale est d'achever cette année l'élaboration d'une convention interdisant les armes chimiques. Le cours des négociations nous donne à penser que cet optimisme n'est pas vain.

Les consultations qui ont eu lieu durant la période intersessions en 1986, de même que la session du Comité spécial en janvier de cette année, ont été tout à fait fructueuses en ce qui concerne le règlement de plusieurs problèmes techniques complexes. Grâce à cela, et étant donné les recommandations faites par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/58 D adoptée par consensus, le Comité spécial pourrait travailler sans interruption cette année afin de parvenir à la conclusion d'une convention.

A présent, pour que le possible devienne réalité et que les espoirs se concrétisent, il faut des compromis politiques comme le Secrétaire général de l'ONU, M. Pérez de Cuéllar, l'a expliqué très exactement et dans le détail dans son message à la Conférence.

Un exemple de compromis de ce genre et de recherche constructive de solutions acceptables pour tous est offert par les propositions nouvelles et importantes énoncées aujourd'hui dans la déclaration de l'Ambassadeur Nazarkine en vue de résoudre un certain nombre de grandes questions touchant la future convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ces propositions, à notre avis, aideront sans nul doute à faire avancer les négociations et à trouver des solutions aux problèmes en suspens. Elles tiennent tout à fait compte des intérêts et des positions des partenaires et reflètent la démarche responsable de l'URSS qui exprime une nouvelle réflexion politique à l'égard de la paix et du désarmement.

(M. Bayart, Mongolie)

Nous espérons que les autres participants aux négociations seront prêts à un compromis afin de pouvoir achever dans les plus brefs délais l'élaboration de la convention.

A notre avis, le Comité spécial pourra obtenir des résultats en ce qui concerne certaines questions de principe encore en suspens - telles que la non-production d'armes chimiques par l'industrie civile, les procédures d'élimination des installations de fabrication de ces armes et la question des inspections par mise en demeure - pour autant qu'il évite de perdre un temps précieux à examiner des détails techniques secondaires. Une fois résolues les questions de principe, ces détails pourront être réglés assez facilement.

Comme les autres délégations, nous apprécions à sa juste valeur le concours apporté par l'Ambassadeur Cromartie aux succès obtenus à ce jour, et sommes certains que sous la direction de son nouveau président, l'Ambassadeur Ekéus, le Comité spécial enregistrera encore des progrès décisifs.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Mongolie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au dernier orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui, le représentant de l'Egypte, l'Ambassadeur Alfarargi.

M. ALFARARGI (Egypte) (traduit de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous exprimer notre satisfaction de vous voir présider la Conférence du désarmement au début de sa session de 1987. Je voudrais également vous dire combien nous apprécions la façon dont vous dirigez ses travaux. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un diplomate aussi compétent que vous-même et d'un Etat tel que la Chine, que vous représentez, compte tenu de la responsabilité particulière qui lui incombe en tant que grande puissance et de sa position unique au sein de la Conférence. Je suis certain que cette position vous permettra de présenter de nombreuses initiatives en vue d'aplanir les difficultés qui ralentissent les travaux de la Conférence.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour exprimer nos remerciements au représentant du Canada, l'Ambassadeur Alan Beesley, pour les efforts qu'il a déployés en tant que Président pour le mois d'août 1986 et pendant toute la période intersessions.

Je suis attristé de ne pas voir aujourd'hui parmi nous l'Ambassadeur Donald Lowitz, représentant des Etats-Unis d'Amérique, dont la disparition prématurée est une perte pour son pays, pour la Conférence et pour ses amis qui travaillaient avec lui et qui ont pu apprécier de près ses nobles qualités. Je prie la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre mes sincères condoléances à sa veuve et aux autres membres de sa famille.

(M. Alfarargi, Egypte)

J'ai plaisir à souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants qui se sont joints à la Conférence, les ambassadeurs Youri Nazarkine, de l'Union soviétique, Aldo Pugliese, de l'Italie, Barbosa, du Brésil, Jorge Morelli, du Pérou, Kamel Hacene, de l'Algérie, Gheorghe Dolgu, de la Roumanie, Pierre Morel, de la France, Chusei Yamada, du Japon et Mario Kosin, de la Yougoslavie.

Je suis certain que chacun d'entre eux apportera une contribution positive aux travaux de la Conférence.

Normalement, une nouvelle session de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un climat d'optimisme et l'on compte bien voir progresser les travaux de la Conférence. Mais comment pourrait-il en être ainsi aujourd'hui, alors que le début de cette session coïncide avec la poursuite et l'escalade de la course aux armements, tant nucléaires que classiques, lorsque nous voyons persister la tendance à étendre cette course à l'espace, après l'avoir menée sur terre, sur mer et dans l'air, ainsi que les tentatives visant à la supériorité militaire et à la dissuasion nucléaire ? Cette évolution se poursuit sans tenir compte des traités existant en matière de limitation des armements et du désarmement, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, et sans respecter les obligations déjà contractées dans la Déclaration commune de Genève en janvier 1985, ou lors du Sommet de Genève de novembre 1985, où les deux parties se sont engagées à prévenir la course aux armements dans l'espace et à mettre fin à celle qui se poursuit sur la terre, à ne pas chercher à s'assurer la supériorité militaire et à convenir qu'une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée. Il n'est tenu aucun compte de la sécurité ni des intérêts de la grande majorité des Etats, qui se voient ainsi exposés par force à des dangers considérables et qui sont menacés d'annihilation.

La situation à laquelle nous sommes actuellement confrontés ne peut que faire naître le pessimisme et engendrer un sentiment de frustration. Pour sortir de ce triste état de choses, il n'y a pas d'autre moyen que de se conformer à l'esprit et à la lettre des traités en vigueur sur la limitation des armements et le désarmement. Nous devons renforcer ces traités en concluant d'autres instruments. A cet effet, il convient de donner une impulsion aux négociations bilatérales pour répondre aux grands espoirs qu'elles suscitent. Il faut conserver l'esprit de Reykjavik. Pour cela, il faut aussi tirer la Conférence du désarmement de l'état de paralysie où elle est tombée en lui permettant d'entreprendre les tâches qui lui sont confiées, au lieu de continuer d'émettre des doutes sur la portée de son mandat ou de faire obstacle à ses travaux. Les négociations bilatérales et multilatérales ne correspondent pas à deux possibilités différentes; elles se complètent et s'appuient l'une l'autre. Ces efforts doivent être guidés par la conscience mondiale et la volonté internationale, telles qu'elles se reflètent dans les résolutions de l'Assemblée générale. Ils doivent répondre aux appels contenus dans les déclarations du mouvement non aligné et des six pays représentant les cinq continents.

(M. Alfarargi, Egypte)

De même que la majorité des Etats, nous estimons qu'une interdiction des essais nucléaires est un premier pas indispensable si nous voulons sérieusement nous efforcer de prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire, protégeant ainsi le monde du fléau d'une guerre nucléaire. C'est la raison pour laquelle nous éprouvons une inquiétude croissante, d'une part, devant l'insistance que mettent certains Etats dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs essais nucléaires en invoquant la nécessité de maintenir leur capacité de dissuasion nucléaire et d'assurer le bon état de leurs stocks d'armes nucléaires, et d'autre part devant les doutes qu'ils émettent quant à l'efficacité des procédures de vérification eu égard aux techniques dont on dispose actuellement. Tous ces arguments ne sont pas valables et ne servent qu'à justifier la poursuite des essais nucléaires. Nombre des orateurs qui m'ont précédé dans cette même salle les ont réfutés. Il est regrettable que certains de ces Etats soient parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et qu'ils en soient même les dépositaires. Ces Etats se sont engagés à oeuvrer pour une interdiction complète des essais, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. On attendait d'eux qu'ils ouvrent la voie à un régime global de non-prolifération, encourageant ainsi les Etats non parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à y adhérer. Or, ces mêmes Etats, par leur attitude actuelle, risquent de perdre leur crédibilité en tant que modèles à suivre. En fait, ils encouragent les Etats non parties à rester en dehors de ce Traité et pis encore, à développer davantage leurs propres capacités nucléaires. C'est là une autre cause de préoccupation, en particulier lorsqu'on sait que certains de ces Etats sont situés au Moyen-Orient et que le régime raciste d'Afrique du Sud figure parmi eux. En se tenant à l'écart du Traité sur la non-prolifération et en développant leurs propres capacités nucléaires, ils risquent d'entraîner ces deux régions dans un conflit nucléaire qui aurait de graves conséquences, non seulement pour ces régions, mais pour le monde entier.

Dans ce contexte, nous approuvons toute mesure susceptible de réaliser l'objectif d'une interdiction des essais nucléaires. Nous sommes opposés à toute action qui nous détourne de cet objectif. Nous saluons à nouveau la proclamation par l'Union soviétique d'un moratoire unilatéral sur ses essais nucléaires le 6 août 1985, ainsi que la prorogation de ce moratoire à plusieurs reprises. Nous regrettons que les autres Etats nucléaires, en particulier les Etats-Unis, n'aient pas réagi par une mesure analogue, d'autant plus que personne n'a mis en doute la sincérité de l'Union soviétique dans l'application de sa décision. Nous comprenons qu'elle ait décidé de ne plus se considérer comme liée par ce moratoire unilatéral. Cependant, nous continuons de penser qu'il est nécessaire que les Etats nucléaires proclament un moratoire sur leurs essais nucléaires, ce qui créerait le climat voulu pour négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Nous nous réjouissons également de la décision prise par l'administration américaine de transmettre au Congrès, pour ratification, les deux projets de traités relatifs aux essais souterrains et aux explosions nucléaires pacifiques. Il y a longtemps que nous attendions cette décision, et nous

(M. Alfarargi, Egypte)

espérons que ces accords seront ratifiés le plus tôt possible. Nous avons appris avec satisfaction que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont évoqué la question d'une interdiction des essais nucléaires lors de leur dernière rencontre à Reykjavik, et qu'ils ont envisagé la possibilité de conclure un accord sur la réduction du nombre et de la puissance des essais nucléaires, ainsi que sur des procédures de vérification adéquates.

Tout en applaudissant à toutes ces mesures, notre objectif demeure la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La Conférence du désarmement est le cadre le plus approprié pour conclure un tel traité et lui donner le caractère universel que nous espérons tous lui voir prendre. C'est la raison pour laquelle nous regrettons que la Conférence du désarmement, au cours de ses trois dernières sessions, n'ait pas été en mesure de rétablir le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, malgré les nombreuses tentatives faites pour parvenir à un compromis. Nous espérons que la Conférence, à sa présente session, réussira à rétablir ce Comité spécial et à sortir ainsi de l'impasse. Il ne fait aucun doute que la résolution 41/46 A de l'Assemblée générale est une base satisfaisante à cet égard. Elle contient de nombreuses concessions que l'on nous a présentées, au cours des stades précédents des travaux de la Conférence, comme étant de nature à amener les Etats qui ont formulé des objections à reconsidérer leur position. Cette résolution démontre également toute la souplesse dont font preuve les Etats qui l'ont parrainée et qui ont voté en sa faveur. C'est là un fait positif qu'il ne faudrait pas sous-estimer et qui devrait susciter une réponse positive.

L'Egypte a été l'un des premiers Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre d'armes chimiques et bactériologiques. L'Egypte a été à l'avant-garde des Etats qui ont signé la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques et sur leur destruction, bien que la situation existant dans notre région ne nous ait pas permis de le ratifier rapidement. Forts de ces antécédents et dans le cadre de la continuité de la politique égyptienne, nous appuyons pleinement les efforts actuellement déployés en vue de conclure un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

L'Egypte n'hésitera pas à faire tout son possible pour parvenir à réaliser cet objectif. Nous voudrions voir réaliser un traité qui interdirait pleinement et efficacement la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et assurerait leur destruction, sans toutefois entraver l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. Nous aspirons à un traité qui comprendrait des dispositions de vérification efficaces, sans que ces procédures dépassent les exigences effectives du traité ou servent indirectement à menacer la sécurité nationale des Etats parties. Nous estimons que l'adhésion au traité dépendra dans une large mesure des dispositions qu'il contiendra concernant la coopération internationale en vue du développement de l'utilisation pacifique des industries chimiques.

(M. Alfarargi, Egypte)

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la décision prise par le Comité spécial d'envisager cet aspect du traité au cours de sa session actuelle. Enfin, je voudrais souligner que la conclusion d'un traité acceptable pour toutes les parties et auquel tous les pays adhéreraient est une des conditions préalables nécessaires pour assurer son universalité.

A cette occasion, permettez-moi d'exprimer mes remerciements au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Cromartie, pour les efforts qu'il a accomplis alors qu'il présidait le Comité spécial à sa session précédente. Qu'il me soit également permis de féliciter le représentant de la Suède, l'ambassadeur Ekéus pour son accession à la présidence du Comité spécial à sa présente session. Nous savons tous le rôle qu'a joué et que joue actuellement la délégation suédoise, et en particulier l'Ambassadeur Ekéus lui-même, dans les négociations en cours pour conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. Nous lui souhaitons le plein succès dans sa tâche. Nous espérons que le Comité spécial terminera la rédaction du projet de traité à temps pour pouvoir le présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, conformément à la résolution 41/58 B de l'Assemblée générale.

Il est indéniable que des progrès ont été accomplis dans le domaine de la science et de la technique et, qui plus est, en permanence, jour après jour. La technologie spatiale actuelle constitue le nouveau maillon de la chaîne de l'évolution et présente des aspects à la fois bénéfiques et néfastes pour l'humanité. Du côté positif, chaque nouvelle découverte et invention s'ajoute à la liste des victoires permettant à l'homme d'accroître son bien-être, de satisfaire ses aspirations et d'élever son niveau de vie. Le bilan négatif fait ressortir la puissance destructrice au service des tendances égoïstes des Etats en mesure d'exploiter la technologie sur le plan militaire pour imposer leur hégémonie et porter la course aux armements à des sommets extrêmement dangereux, où la sécurité et la tranquillité sont neutralisées, même pour les Etats qui se tiennent à l'écart.

Telle est la raison pour laquelle la prévention d'une course aux armements dans l'espace s'impose d'elle-même à l'ordre du jour de toutes les instances et réunions internationales consacrées à la limitation des armements et au désarmement. Cela est particulièrement vrai depuis que les Etats-Unis ont proclamé leur initiative de défense stratégique. A l'heure actuelle, tout le monde ou presque s'accorde à reconnaître que l'extension à l'espace de la course aux armements et la mise en oeuvre de l'IDS constituent une grave escalade qui aura de lourdes conséquences dans tous les domaines, politique, militaire et économique.

Si nous évoquions, il y a quelques années, la possibilité de maîtriser les techniques nécessaires pour mettre au point et fabriquer des armes spatiales, en essayant d'imaginer les dangers que cela comportait, nous nous alarmons maintenant de voir que nous avons effectivement atteint ce stade. Il est inquiétant d'entendre préconiser l'accélération de la fabrication et du déploiement des systèmes d'armes spatiales : le danger devient réel, alors qu'il n'était que virtuel.

(M. Alfarargi, Egypte)

La question est encore plus complexe du fait que certains Etats cherchent à participer à l'IDS. Si leur but déclaré est le profit purement matériel, nous sommes certains qu'ils n'en obtiendront pas moins la technologie de pointe qui leur permettra, tôt ou tard, de faire proliférer les armes spatiales et, directement ou indirectement, de perfectionner les armements classiques. Le problème devient plus grave encore lorsque certains de ces Etats se trouvent dans des régions où la tension règne déjà, et en particulier lorsqu'ont échoué les efforts visant à lier ces Etats aux traités concernant la limitation des armements et le désarmement.

Combien souhaiterions-nous que la maîtrise de la technologie spatiale et les nouveaux horizons qu'elle a ouverts ne contribuent qu'au bien de l'humanité ! Combien souhaiterions-nous que l'espace, patrimoine commun de l'humanité, soit exploré et exploité exclusivement à des fins pacifiques !

Si, par le passé, nous avons lancé un appel pour qu'un ou plusieurs accords soient conclus en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace, cet appel a maintenant acquis de l'urgence face à l'évolution de la situation. Car il est incontestable qu'il est plus facile de prévenir cette course maintenant, avant que les puissances spatiales n'élargissent leur mainmise sur l'espace et le militarisent au point d'enrayer les efforts dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, voire d'engendrer une destruction totale. A ce propos, il nous faut avouer ne pas comprendre comment l'objectif déclaré des négociations bilatérales entre les deux superpuissances peut être de prévenir une course aux armements dans l'espace alors même que les Etats-Unis mettent au point, en vue de les déployer, des systèmes d'armes spatiales dont l'interdiction et la destruction font justement l'objet des négociations en cours.

Là encore, s'il s'agit de fixer un ordre de priorité, nous estimons pour notre part nécessaire, face à la situation actuelle, de prendre des mesures dans trois directions : en premier lieu, pour arrêter la mise au point d'armes antisatellites et démanteler les systèmes existants; en deuxième lieu, pour interdire l'introduction de nouveaux systèmes d'armes dans l'espace; en troisième lieu, pour veiller à ce que les traités en vigueur garantissant les utilisations pacifiques de l'espace, de même que le Traité de 1972 concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, soient pleinement respectés et, au besoin, renforcés et élargis face aux progrès techniques récents.

Etant donné la situation actuelle et toutes ses ramifications, nous ne pouvons qu'exprimer notre insatisfaction devant les tentatives visant à empêcher la Conférence du désarmement, qui est chargée de mener les négociations nécessaires, de conclure un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, pour prévenir une course aux armements dans l'espace, et cela d'autant plus que les négociations bilatérales n'incitent guère à l'optimisme et n'ont pu enregistrer aucun progrès jusqu'à présent. De surcroît, cet échec à propos de l'espace a entravé les possibilités d'accord dans d'autres domaines. Dans sa résolution 41/53, l'Assemblée générale réaffirme que la Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation

(M. Alfarargi, Egypte)

d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Malgré les travaux importants qu'a effectués le Comité spécial durant ses deux dernières sessions, il faut qu'il y ait un lien plus spécifique entre ces travaux, à toute étape donnée, et l'objectif final approuvé à l'unanimité par la communauté internationale, qui est de conclure un ou plusieurs accords en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous espérons que le Comité spécial surmontera rapidement les difficultés de procédure concernant l'accord sur un mandat approprié et un programme de travail lui permettant d'avancer vers son objectif final.

Ce n'est pas une coïncidence si, dans le cadre du point consacré à l'interdiction des armes radiologiques, la grande majorité des Etats membres de la Conférence ont accordé une attention soutenue à la question des attaques contre des installations nucléaires. Ces Etats se font là l'écho de la majeure partie de la communauté mondiale - comme le montrent aussi les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale - la dernière en date étant la résolution 41/59 I - et par d'autres groupements internationaux. Ce souci est dicté par le désir qu'ont un grand nombre d'Etats de construire des réacteurs afin de tirer parti de la technologie nucléaire à des fins pacifiques. En même temps, ces Etats tiennent à ne pas devenir les otages des risques d'irradiation provenant d'une attaque contre leurs installations.

L'agression israélienne contre le réacteur nucléaire iraquien montre bien à quoi peuvent être exposées les installations nucléaires. De même, l'accident de Tchernobyl est un exemple des effets dangereux des rayonnements sur l'environnement et la population. Selon nous, ces deux incidents soulignent que la Conférence du désarmement est importante pour l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires et doit nécessairement examiner cette question, en particulier du fait que de nombreuses autres instances internationales l'en ont saisie. C'est pourquoi nous sommes préoccupés par le fait que certains membres persistent à élever des doutes quant à la compétence de la Conférence dans ce domaine. Nous constatons avec regret que les travaux du Comité spécial, à sa dernière session, ont manifestement régressé à cet égard. Tout en souhaitant vivement que la Conférence examine cette question, nous ne sous-estimons pas pour autant les difficultés et les diverses considérations des Etats membres en matière de sécurité, ni non plus la nécessité de trouver des solutions qui soient satisfaisantes et acceptables pour tous. Nous pensons que le moyen de régler le problème consiste à poursuivre les négociations, à explorer de nouvelles démarches et de nouvelles propositions. Il ne consiste certainement pas à opposer délibérément des obstacles aux travaux du Comité spécial, voire à empêcher son rétablissement, comme le font certains membres.

L'intérêt que nous accordons à l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires ne doit pas être interprété comme une tentative visant à amoindrir l'importance de la question de l'interdiction des armes radiologiques. Selon nous, si certains jugent inacceptable de se concentrer

(M. Alfarargi, Egypte)

sur l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, il convient, dans ces conditions - et indépendamment du fait que nous estimons que l'interdiction d'une menace réelle l'emporte sur celle d'une menace potentielle - d'examiner au moins les deux questions simultanément.

Il va sans dire qu'en évoquant un nombre illimité de points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et qu'en précisant la position de l'Egypte à leur égard, je n'ai nullement l'intention de minimiser l'importance que nous attachons aux autres problèmes. Nous espérons que le Comité spécial sur le programme global de désarmement, placé sous la présidence éclairée de l'ambassadeur García Robles, représentant du Mexique, réussira à élaborer le projet de programme avant la fin de la première partie de la présente session afin de pouvoir en saisir l'Assemblée générale à sa prochaine session. Nous sommes convaincus que cela est possible s'il existe la volonté politique requise et si les différents Etats font preuve d'une souplesse suffisante, notamment en ce qui concerne les paragraphes du programme portant sur les questions nucléaires, les phases d'application et le calendrier.

Nous partageons l'opinion des membres qui ont souligné que la Conférence devait accorder toute l'importance voulue à la question des garanties négatives de sécurité. Nous estimons que l'octroi de garanties de ce genre dans un document international ayant force obligatoire, sans être assorties de conditions, est une exigence légitime et juste de la part des Etats non nucléaires. Nous sommes certains que le Comité spécial, s'il est rétabli, pourra trouver la formule appropriée pour répondre à cette exigence.

Nous pensons aussi que la création de comités spéciaux, dotés de mandats appropriés, constitue le meilleur moyen d'examiner, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la question relative à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et celle qui concerne la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées.

Nous ne nions pas que notre conférence soit influencée, en bien ou en mal, par le climat international et les relations entre les deux superpuissances, en général, et par l'état de leurs négociations bilatérales en particulier. Mais, indépendamment de l'évaluation de cette influence, nous estimons nécessaire que la Conférence réussisse à donner de l'impulsion à ses travaux, de manière à pouvoir remplir les tâches qui lui ont été confiées au titre du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Selon nous, la convocation de la troisième session extraordinaire en 1988 doit permettre à la Conférence de confirmer sa crédibilité en présentant à l'Assemblée générale des projets de traités spécifiques sur la limitation des armements et le désarmement, traités qui assureraient aux peuples du monde la paix et la sécurité dont ils ont besoin pour pouvoir progresser et jouir de la prospérité.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Egypte pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président et au pays que celui-ci représente.

(Le Président)

La liste des orateurs est maintenant épuisée. Y a-t-il d'autres membres qui souhaiteraient prendre la parole ?

Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Les représentants auront reçu aujourd'hui le document publié sous la cote CD/739. Ce document contient une lettre signée par quatre représentants permanents, ceux de l'Argentine, de l'Inde, de la Suède et du Mexique, dans laquelle il est demandé que soit reproduite et distribuée comme document de la Conférence du désarmement la déclaration commune que les dirigeants des six pays auteurs de l'Initiative pour la paix et le désarmement ont faite à la veille de la nouvelle année. Comme il y figure un paragraphe - le sixième - qui se réfère spécifiquement à la question d'un moratoire susceptible de constituer un premier pas vers l'élaboration d'un traité visant à mettre fin aux essais nucléaires, il me paraît opportun, du fait que ce thème est inscrit parmi ceux qui ont été recommandés pour la présente session de la Conférence, de donner lecture de la partie la plus pertinente de ce paragraphe, où il est dit ce qui suit : "Les essais nucléaires, quel que soit le pays qui y procède, ne se justifient pas. Nous appelons de nouveau les Etats-Unis à reconsidérer leur politique en matière d'essais nucléaires, pour qu'il y ait moyen d'établir un moratoire bilatéral. Nous maintenons notre offre d'apporter notre concours pour assurer une vérification adéquate d'un tel moratoire. Nous sommes prêts à y donner suite dès qu'il le faudra."

Le PRESIDENT : Je remercie de sa déclaration le représentant du Mexique. Je ne vois pas d'autres membres qui voudraient prendre la parole.

Vous vous rappellerez que, conformément à ce qui a été convenu à notre dernière séance plénière, la Conférence tiendra, à titre exceptionnel, sa prochaine séance plénière le jeudi 19 février 1987, à 10 h 30. Il nous faudra peut-être, à cette occasion, nous réunir brièvement à titre officieux, lorsque la liste des orateurs aura été épuisée, afin d'examiner la demande d'un Etat non membre visant à participer aux travaux de la Conférence.

La séance est levée à 12 h 45.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 19 février 1987, à 10 h 30.

Président : M. FAN Guoxiang (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 390ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence, à Son Excellence M. Jean-Bernard Raimond, Ministre français des affaires étrangères, qui sera le premier orateur à prendre aujourd'hui la parole. Le Ministre est un distingué diplomate de carrière qui a servi son pays dans plusieurs postes importants auprès d'Etats membres de la Conférence. Genève et le Palais des Nations ne lui sont d'ailleurs pas étrangers puisqu'il faisait partie de la délégation française à la Conférence d'experts sur la prévention des attaques par surprise, qui a eu lieu ici même en 1958. Je suis certain que tous les membres se féliciteront, comme moi, qu'en dépit d'un calendrier très chargé, il ait trouvé le temps de venir communiquer à la Conférence les vues de son Gouvernement sur les questions de désarmement. Sa présence même montre bien l'importance qu'attache le Gouvernement français à ces questions.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui son examen du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires", et du point 2 intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient soulever une question quelconque ayant trait aux travaux de la Conférence peuvent le faire.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la France et de la Tchécoslovaquie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le Ministre français des affaires étrangères, Son Excellence M. Jean-Bernard Raimond.

M. RAIMOND (France) : Permettez-moi, tout d'abord, de vous dire combien je me félicite de prendre la parole aujourd'hui devant la Conférence du désarmement.

Je tiens, à cette occasion, à m'associer à l'hommage qui a été rendu par toutes les délégations à la mémoire du représentant des Etats-Unis à la Conférence, M. Lowitz.

Je suis heureux que le hasard veuille que ce soit la Chine qui préside aujourd'hui à nos travaux. Cette circonstance me donne l'occasion de saluer le représentant d'un grand pays ami de la France. Sa politique étrangère est fondée, comme la nôtre, sur l'indépendance d'action. Sa politique de sécurité, comme celle de la France, repose sur un contrôle exclusif de ses forces. La Chine est, comme mon pays, une puissance nucléaire et spatiale. Je n'hésite pas à dire ici qu'en cette qualité aussi elle contribue, pour sa part, à l'équilibre des forces et donc à la paix.

Comme la France, la Chine, il y a huit ans, a décidé de prendre part aux travaux du nouveau Comité du désarmement, devenu depuis, Conférence.

(M. Raimond, France)

La dernière intervention d'un membre du Gouvernement français devant votre Conférence remonte à 1979. Il s'agissait alors de marquer la transformation d'une institution sui generis, organisée autour de la coprésidence soviéto-américaine, en organe de négociation multilatérale. Cette mutation, et notamment l'abolition de la coprésidence, la France en avait fait en 1978 la condition de sa participation à la nouvelle institution.

La question qui se posait alors était de savoir s'il y avait place, parallèlement à la négociation bilatérale soviéto-américaine, pour une négociation multilatérale. Certains, mettant en avant la prétendue loi attribuée à George Kennan selon laquelle les chances d'aboutissement d'une négociation sont inversement proportionnelles au nombre de ses participants, ont postulé l'inefficacité, voire l'inutilité de toute enceinte multilatérale consacrée au désarmement. Je voudrais rappeler ici que telle n'est pas la position de la France.

Les travaux menés par votre Conférence dans le domaine des armes chimiques ne le cèdent en sérieux à aucune autre enceinte.

S'agissant des armements conventionnels, le succès en septembre dernier de la Conférence de Stockholm a, dans un autre cadre - celui de la CSCE - montré qu'il n'est point besoin de se retrouver à deux pour aboutir et conclure le premier accord entre l'Est et l'Ouest depuis une décennie. Il s'agit certes d'un domaine limité, celui des mesures de confiance. Personne n'en sous-estime pour autant la portée en Europe, ni la signification sur le plan du contrôle des armements, dans la mesure où s'y trouve consacré le principe de l'inspection sur place.

Avant-hier, à Vienne, s'est réunie à l'Ambassade de France la première d'une série de consultations informelles, qui devraient permettre de vérifier s'il est possible de bâtir sur l'acquis de Stockholm dans le domaine du désarmement conventionnel en même temps que dans celui des mesures de confiance. Là encore, mon pays insiste pour que chacun des participants à la CSCE s'exprime en son nom propre et que la négociation ne prenne pas le tour d'une confrontation de bloc à bloc.

La France est favorable à des accords de désarmement qui soient vérifiables et qui s'insèrent dans une démarche progressive. Le maintien du droit à la sécurité de chaque Etat tout au long de ce processus en constitue pour nous le corollaire obligé. La France n'acceptera donc jamais que ses forces ou son territoire soient affectés par une négociation à laquelle elle ne serait pas partie ou dans laquelle elle ne s'exprimerait pas en son nom propre. Ce droit qu'elle revendique pour elle-même, elle le reconnaît naturellement aux autres pays.

Au moment où s'ouvrent les travaux de cette nouvelle session de la Conférence, le sentiment qui prévaut est que les négociations sur la maîtrise des armements et le désarmement se trouvent à un tournant. La reprise du dialogue soviéto-américain en 1985 a débouché il y a quatre mois sur la rencontre de Reykjavik. Celle-ci a laissé nombre d'observateurs perplexes.

(M. Raimond, France)

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer en décembre, l'opinion a en effet, à tort ou à raison, retenu des conversations de Reykjavik que les Etats-Unis pourraient, le cas échéant, changer de stratégie, abandonner leurs missiles balistiques en Europe, et en particulier faire évoluer leur contribution vers une dissuasion davantage marquée par le recours aux moyens conventionnels. Elle a également retenu de cette rencontre que l'URSS s'affirmait disposée à se débarrasser en dix ans de l'investissement stratégique qui a été de manière continue le sien depuis un quart de siècle. Il n'y a en soi rien de condamnable à évoquer de nouveaux mondes, que l'on souhaiterait naturellement meilleurs. Il peut être intellectuellement stimulant d'évoquer l'adoption de nouvelles stratégies pour demain ou après-demain.

Américains et Soviétiques ont échangé à Reykjavik propositions et contre-propositions concernant des horizons certainement très lointains, probablement utopiques. Encore faut-il prendre garde de ne pas fragiliser les fondements de notre sécurité d'aujourd'hui.

Comme plusieurs dirigeants européens l'ont souligné, il faut maintenant, dans le domaine du désarmement, se concentrer sur ce qui est réaliste, possible et souhaitable.

Pour nous, concrètement, ceci peut se résumer en trois points :

- En premier lieu, souhaiter que puisse se réaliser l'objectif dont sont convenus Soviétiques et Américains à Reykjavik d'une réduction de 50 % en cinq ans de leurs arsenaux stratégiques. Il s'agirait, cela va sans dire, d'un résultat considérable, sans équivalent dans l'histoire des négociations de maîtrise des armements, et nous ne pourrions, évidemment, que nous en féliciter. Pourquoi dès lors, paradoxalement, dévaloriser par avance cet objectif à cinq ans, en lui opposant des objectifs à dix ans beaucoup plus aléatoires ?

- En deuxième lieu, il s'agirait de garantir le maintien du Traité ABM pour une période mutuellement convenue, suivie d'une période qui verrait, le cas échéant, son aménagement négocié, comme la tentative en a été faite à Reykjavik.

Il existe actuellement, chacun le sait, un débat sur le problème de l'interprétation du Traité ABM par rapport aux programmes de recherche menés tant aux Etats-Unis qu'en Union soviétique. Ce débat n'est pas nouveau et doit être soigneusement distingué de la question d'un déploiement précoce de systèmes défensifs. Celui-ci se situerait au-delà de ce qui avait été autorisé en 1972, c'est-à-dire la possibilité de la mise en oeuvre de cent intercepteurs antibalistiques autour d'un site unique, comme cela avait été réalisé autour de Moscou.

La position de mon pays à l'égard de l'interprétation des clauses du Traité ABM prend pour point de départ une constatation d'évidence : le Traité ABM est d'essence bilatérale, et il n'a jamais été question d'envisager son extension à d'autres pays. Dès lors, il appartient aux deux pays signataires de déterminer eux-mêmes :

(M. Raimond, France)

- ce qui correspond aujourd'hui, compte tenu des nouveaux développements de la technologie, aux dispositions arrêtées en 1972,

- ce qui se situe au-delà des dispositions conventionnelles agréées,

- selon quelles modalités des aménagements peuvent être ou non apportés au traité.

Quelle que soit la solution dégagée, j'ajoute que celle-ci devrait être concertée bilatéralement.

Nous sommes attachés au maintien du Traité ABM, ainsi que notre représentant a eu l'occasion de le rappeler en 1984 devant votre Conférence. Nous souhaitons donc le voir respecté par les deux parties, y compris en ce qui concerne les activités de recherche. Il est clair qu'elles sont autorisées par ce texte. Eviter la surprise technologique est en effet un élément de la stabilité du régime du traité, et donc de sa pérennité.

- Enfin, un troisième objectif devrait être la réduction des missiles de portée intermédiaire américains et soviétiques en Europe au cours de la même période de cinq ans. L'option zéro a été acceptée implicitement en 1979 par nos partenaires de l'Alliance et explicitement proposée par eux en 1981. Les raisons politiques en sont bien connues. La situation en 1987 est toutefois différente. En 1981, nos partenaires de l'Alliance avaient proposé d'échanger l'abandon d'un déploiement annoncé, mais qui n'était pas encore réalisé, contre la réduction du nombre de missiles existant du côté soviétique. En 1987, il existe des missiles de portée intermédiaire de part et d'autre, mais en nombre inégal. Aussi faudrait-il que, demain, la mise en oeuvre d'une telle formule qui, de toutes les manières, supposerait un échéancier et des mesures de vérification très précises, ne débouche pas sur une situation de moindre sécurité pour l'Europe.

L'application d'une entente éventuelle entre les Etats-Unis et l'URSS sur l'option zéro suppose donc que soit préservée la sécurité de l'Europe, c'est-à-dire :

- d'une part, que la possibilité d'un contournement par le haut et par le bas d'un tel accord soit évitée, je pense plus particulièrement à la question de missiles à plus courte portée (SRINF). Celle-ci préoccupe à juste titre non seulement le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, mais également celui d'autres pays européens,

- d'autre part, que les conséquences des déséquilibres conventionnels actuels ne se trouvent pas aggravées. Ce dernier point s'apparente à un constat d'évidence, encore faut-il ne pas le perdre de vue : on ne se souvient pas qu'il ait été abordé à Reykjavik.

Ces perspectives intéressent directement l'Europe et sa sécurité. L'Europe, comme le constatait le Président de la République française, "reste partagée entre la sécurité qui existe et la sécurité qu'elle espère". Dans ses mémoires sur l'Europe d'avant le premier conflit mondial, écrits au moment où pour la seconde fois la guerre conventionnelle ravageait notre continent,

(M. Raimond, France)

l'écrivain autrichien Stephan Zweig notait "maintenant que la grande tempête l'a fracassé depuis longtemps, nous savons désormais que ce monde de la sécurité n'était qu'une construction de songe. Pourtant nos parents l'ont habité comme une maison de paix".

Aujourd'hui, l'Europe voit sa sécurité assurée de façon bien réelle par la dissuasion nucléaire.

Elle ne peut donc envisager une évolution en sens contraire, qui rendrait la guerre conventionnelle et chimique à nouveau possible et sans doute probable un jour, compte tenu de l'asymétrie des forces en présence et de la géographie. Il n'y a donc pas de dissuasion purement conventionnelle qui puisse assurer la sécurité de notre continent.

La France est favorable à un retour à l'équilibre des forces conventionnelles en Europe, si possible à un niveau moins élevé. Elle souhaite également que les négociations soviéto-américaines sur les armes stratégiques et sur les missiles de portée intermédiaire aboutissent.

Elle considère toutefois, comme l'a rappelé le Premier Ministre, M. Jacques Chirac, qu'aussi longtemps que nous serons confrontés au surarmement de deux superpuissances, en même temps qu'au déséquilibre des forces classiques en Europe, notre sécurité passera par la dissuasion nucléaire.

Mon pays n'acceptera donc pas une prise en compte directe ou indirecte de ses forces nucléaires dans des négociations auxquelles elle n'entend pas se joindre tant que les conditions qu'elle a posées ne seront pas réunies. La France a, par la voix du Président de la République, en septembre 1983 et en juin 1984, fait connaître les conditions qui lui permettraient d'apporter sa contribution à un processus effectif et vérifiable de désarmement nucléaire.

Ces conditions sont les suivantes :

- que l'écart entre l'arsenal nucléaire des deux grandes puissances, d'une part, et celui de la France, d'autre part, ait changé de nature,
- qu'aient été corrigés les importants déséquilibres existant en matière d'armements conventionnels et que l'élimination de la menace chimique soit devenue réalité,
- qu'aucun système défensif nouveau aboutissant à déstabiliser les fondements actuels de la dissuasion, et donc de la paix, n'ait été mis en oeuvre.

Le problème des forces tierces dans le processus du désarmement nucléaire doit être ramené à sa juste mesure.

Les forces nucléaires stratégiques françaises représentent aujourd'hui moins de 2 % du potentiel comparable américain ou soviétique.

Quelle est donc en définitive la situation quatre mois après la rencontre de Reykjavik ?

(M. Raimond, France)

Je dirai qu'il existe aujourd'hui la possibilité et même l'espoir de parvenir à reconstruire une politique de désarmement et de contrôle des armements sur des bases plus réalistes.

L'échange de l'ambition d'un monde dénucléarisé contre celle d'un monde sans armes balistiques conduit à l'impasse.

De la manière dont s'effectuera, tant à Washington qu'à Moscou, le retour à une plus juste appréciation de ce qui est concrètement possible et souhaitable dans la négociation, dépendront les progrès réels dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. Ceci est non seulement vrai pour 1987, mais aussi pour les années qui viennent.

Si j'ai longuement évoqué les perspectives de "l'après-Reykjavik" et les négociations sur le désarmement nucléaire, c'est que je sais à quel point ces questions sont un objet d'attention pour les délégations de la Conférence.

Celle-ci n'en a pas moins ses préoccupations et ses tâches propres, je veux dire les essais nucléaires, les armes chimiques et l'espace.

Nous connaissons l'importance qu'attachent la plupart des membres de cette Conférence à une interdiction totale des essais nucléaires. Celle-ci s'inscrit dans le prolongement d'une préoccupation qui, en fait, dans les années 60, concernait bien davantage l'environnement que le désarmement. Elle découle aussi d'engagements pris dans le cadre d'accords de désarmement auxquels la France n'a pas souhaité participer, c'est-à-dire d'une part l'accord de 1963 sur l'arrêt des explosions atmosphériques, et d'autre part ce qu'un expert français a qualifié "d'accord de désarmement des pays non armés" - le Traité de non-prolifération.

Pas davantage qu'hier, la France n'estime, aujourd'hui, que l'arrêt des essais constitue un préalable à des progrès sur la voie du désarmement nucléaire. Elle soutient que c'est bien au contraire à l'issue d'un processus à long terme, qui verrait un désarmement nucléaire entrer effectivement dans les faits, que l'arrêt des essais pourrait revêtir une signification.

Il s'agit donc d'une différence importante avec nombre de pays ici représentés sur la séquence souhaitable des mesures de désarmement. Je pense qu'il est honnête de le reconnaître, et que la clarté en ces matières sert davantage que l'ambiguïté.

A ces considérations de principe s'ajoute le fait que la France n'a pas effectué le dixième des explosions nucléaires auxquelles ont procédé les deux grands. Elle n'effectue pas de tirs supérieurs à ce seuil de 150 kilotonnes dont on parle si souvent, depuis si longtemps, et qui apparaît aujourd'hui si difficile à vérifier avec précision. Elle ne voit enfin aucune raison de se prêter à l'obsolescence planifiée de sa force de dissuasion.

Pour toutes ces raisons, nous avons indiqué à l'Union soviétique que nous n'avions pas d'objection, mais ne voyions pas non plus d'avantage au moratoire qu'elle a proposé et mis en oeuvre. Constatons, toutefois que, par la bouche du Maréchal Akhromeev, le 25 août dernier, elle reconnaissait que les essais

(M. Raimond, France)

nucléaires n'avaient pas seulement des effets négatifs. Le chef d'état-major des armées, Vice-Ministre de la défense, admettait en effet qu'un pourcentage élevé d'entre eux servait à tester la fiabilité des armes existantes. Il s'agit d'un constat également effectué du côté américain. Or dans un monde où le nombre des ogives nucléaires serait réduit de moitié, la fiabilité des armes existantes ne pourrait que revêtir plus d'importance. C'est là un problème qui ne pourra être indéfiniment ignoré.

Les travaux de cette Conférence en vue de l'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction de la fabrication des armes chimiques et l'élimination des stocks constituent certainement l'une des tâches les plus délicates auxquelles elle se soit attelée.

L'effort accompli a permis de dégager certaines convergences significatives sur l'architecture et sur nombre d'éléments importants de la future convention. Il demeure qu'au fur et à mesure que les travaux avancent apparaissent les véritables difficultés. Ceci découle de l'évolution naturelle d'une négociation dans un domaine aussi complexe, mais impose, en même temps, un certain nombre de choix :

En premier lieu, souhaitons-nous une convention qui, comme celle sur les armes biologiques, se contente de poser le postulat selon lequel les armes chimiques doivent être bannies sans que l'on se préoccupe véritablement de l'efficacité d'une telle interdiction et de sa vérification ?

Ou bien estimons-nous qu'il s'agit d'armes dont l'efficacité militaire apparaît malheureusement de moins en moins à démontrer et qui risquent donc de se banaliser ? Des résultats, acquis par étapes et limités non pas sur le plan géographique - car la facilité avec laquelle ces armes peuvent être transportées ôterait toute signification à une telle approche - mais au niveau des stocks détenus, ne constitueraient-ils pas déjà un acquis considérable ?

En deuxième lieu, souhaitons-nous exercer par le biais des mécanismes de vérification une pression permanente sur le fraudeur potentiel, ou sommes-nous prêts à nous contenter d'une vérification imparfaite parce que nul ne saura jamais si ces stocks clandestins n'ont pas été reconstitués ou dissimulés ?

En troisième lieu, quelle articulation doit être établie entre la future convention et les dispositions du Protocole de Genève de 1925 sur l'usage des armes chimiques ?

En quatrième lieu, devons-nous faire porter nos efforts en priorité sur les armes chimiques classiques, celles que l'on pourrait qualifier de "bas de gamme", accessibles à la plupart des pays disposant d'installations industrielles ? Entendons-nous, au contraire, accorder la priorité aux agents de guerre chimique les plus modernes, voire prévenir l'apparition de futures technologies dans ces domaines ? Une telle ambition est-elle même réaliste ?

Ces débats sont sous-jacents aux travaux de votre Conférence. Ils en expliquent la complexité et par conséquent la lenteur inévitable.

(M. Raimond, France)

Mon pays souhaite aboutir à des résultats même si ceux-ci s'avèrent en définitive limités, dans une première étape, par exemple, à la destruction progressive des stocks et des installations de production au cours d'une période à déterminer.

Cette même approche par étapes pourrait être utilisée en ce qui concerne la solution à apporter au problème des listes d'agents supertoxiques. On sait qu'il est difficile d'identifier, à ce stade, les possibilités d'usage militaire de certains d'entre eux, qui trouvent déjà leur application dans le domaine civil, par exemple s'agissant de la pharmacie. Il devrait être possible de confier au Comité consultatif envisagé par la convention le soin d'en déterminer le régime à l'occasion d'une étape ultérieure de la négociation ou de la mise en oeuvre de la convention. La délégation française présentera des propositions en ce sens. D'une manière générale, bien évidemment, elle ne ménagera aucun effort pour que des résultats concrets soient atteints, y compris au cours de la présente session.

C'est toutefois en fonction de ces incertitudes de la négociation que la France n'exclut pas de se doter dans ce domaine d'une capacité limitée et purement dissuasive. Celle-ci, compte tenu des engagements souscrits par la France lors de la signature du Protocole de Genève de 1925, serait uniquement destinée à la riposte et non à l'attaque en premier. En tout état de cause, la négociation en cours, à laquelle nous continuons d'accorder une très grande priorité, ne saurait constituer un moratoire pour la France, comme d'ailleurs pour aucun autre pays.

Chacun sait ici que, parallèlement au débat que cette Conférence doit poursuivre sur des mesures susceptibles de contribuer à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, des négociations se tiennent bilatéralement, dans cette même ville, entre Soviétiques et Américains. Notre objectif ne peut être de privilégier l'une ou l'autre de ces approches ou de faire en sorte qu'elles se gênent mutuellement.

Il demeure que la communauté internationale a, au milieu des années 80, intégré dans ses préoccupations les problèmes de l'utilisation militaire de l'espace, au même titre qu'elle avait, au milieu des années 50, reconnu que les problèmes de l'ère nucléaire ne pouvaient lui être indifférents, alors même que la possession de l'arme était, à cette époque, limitée à deux pays.

En 1978, en proposant la mise en place d'une agence internationale de satellites de contrôle, puis en 1984, à l'occasion des propositions qu'elle a présentées devant cette Conférence, la France a souligné que ces problèmes ne pouvaient être soustraits au débat multilatéral.

Nous attachons naturellement la plus grande importance au Traité sur l'espace de 1967. Il demeure, comme l'ont bien montré vos travaux, que le régime actuel apparaît insuffisant, notamment en ce qui concerne l'immunité des satellites tiers. La France présentera, dans le cadre des travaux du groupe ad hoc, des propositions qui tiennent compte de la difficulté de formuler un régime fondé uniquement sur la définition d'une arme antisatellite.

(M. Raimond, France)

Il n'existe en effet pas de mode unique de destruction des satellites et il ne serait donc pas réaliste de vouloir fonder un régime international sur une interdiction des systèmes ASAT, qui ne pourrait que rester incomplète.

Ce qui apparaît prioritaire, c'est de mettre en oeuvre les principes fondamentaux du régime actuel de l'espace, à savoir son utilisation dans des conditions d'égalité, de non-discrimination entre Etats et de non-appropriation de l'espace. Au service d'une telle approche, un certain nombre de mesures concrètes peuvent être envisagées, concernant l'immatriculation et la notification des objets spatiaux, ainsi qu'un code de conduite multilatéral applicable aux activités spatiales.

Sur le plan institutionnel, l'idée de confier à l'Agence internationale de satellites de contrôle le soin de gérer l'application des mesures de transparence et du code de conduite des activités spatiales, peut être envisagée.

Trop souvent dans le domaine du désarmement nous devons reconnaître, au risque de décevoir ou de n'être pas compris, que rien ne sera jamais aussi aisé, complètement satisfaisant et rapide que nous pourrions l'espérer. Dans le monde nucléaire, compliqué et changeant, où nous nous sommes irréversiblement engagés depuis un demi-siècle, la menace est devenue plus diverse. Paradoxalement, les armes les plus modernes sont aussi celles dont il apparaît qu'on se servira le moins. Comment dès lors s'étonner que la raison trébuche face au soupçon ?

La France souhaite contribuer au désarmement, mais comme tout autre Etat elle entend que la négociation serve d'abord la sécurité de chacun. Si de surcroît le désarmement peut contribuer à l'entreprise du développement, elle serait naturellement la première à s'en féliciter. C'est dans cette perspective qu'elle considère comme très importante la réunion de la Conférence des Nations Unies sur la relation entre désarmement et développement, dont elle a pris l'initiative en 1983, et qui s'ouvrira à New York, cet été.

Nous savons tous à quel point le contrôle des armements représente un effort nécessaire pour assurer la prévisibilité et la stabilité d'un environnement international dont l'évolution technologique remet sans cesse en cause les structures.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la hantise de voir le progrès des armes prendre le pas sur la négociation résume le dilemme du contrôle des armements. Dans le domaine des armes nucléaires en particulier, il y a près de 20 ans que les négociateurs voudraient bien, comme le jeune Tancrède du "Guépard", n'accepter "que tout change que si tout, après, reste comme avant".

Il est inévitable, dans ce contexte, que l'opinion se préoccupe davantage de guerres qu vont changer, plutôt que des guerres qui se font.

(M. Raimond, France)

Et pourtant nous savons bien que si les armes tuent, ce sont les hommes qui déclenchent les conflits. Les armes modernes ne sont pas la cause première des tensions. Celles-ci découlent d'antagonismes plus anciens, de divergences d'intérêts permanentes qu'il appartient à une diplomatie patiente de concilier.

Une politique de désarmement et de contrôle des armements qui ne s'attaquerait qu'aux conséquences et non aux causes de la tension et de l'absence de confiance entre les nations ne peut déboucher sur des résultats durables, c'est-à-dire la sécurité à laquelle chacune de nos nations aspire.

Rien n'est plus difficile, on le sait. Rien ne mérite donc davantage nos efforts.

Le PRESIDENT : Je remercie Son Excellence le Ministre français des affaires étrangères pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à celui de mon pays. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Nous vous souhaitons, Camarade Président, la chaleureuse bienvenue à la présidence de la Conférence du désarmement durant ce mois d'ouverture de la présente session. Votre grand pays socialiste a beaucoup contribué aux travaux de la Conférence depuis qu'il y a participé pour la première fois en 1978. Les qualités de discernement dont vous faites preuve constituent un nouvel apport de la Chine à la Conférence alors que nous nous efforçons tous de la revivifier et de répondre efficacement aux exigences de cet organe multilatéral de négociation. Ma délégation se porte garante de son plein appui jusqu'à la fin de votre mandat. Permettez-moi aussi de remercier l'Ambassadeur Beesley, du Canada, pour nous avoir guidés avec tant de compétence durant la dernière partie de la session de l'an passé. Par ailleurs, je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence, les ambassadeurs Nazarkine, de l'Union soviétique, Pugliese, de l'Italie, Hacene, de l'Algérie, Dolgu, de la Roumanie, Morel, de la France, Yamada, du Japon, et Kosin, de la Yougoslavie. Je voudrais aussi exprimer une fois encore la plus profonde sympathie de ma délégation à celle des Etats-Unis et à la famille de l'Ambassadeur Lowitz, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations dans le travail et dans la vie sociale. Je tiens en même temps à accueillir parmi nous l'Ambassadeur Hansen, directeur adjoint de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis et chef par intérim de la délégation des Etats-Unis.

L'orateur poursuit en français

Nous avons suivi avec une profonde attention le discours du Ministre français des affaires étrangères, M. Raimond. Sa présence à notre session est une preuve que son pays considère les travaux de cette Conférence d'une haute importance. Nous avons pu également constater le vif intérêt de la France à l'égard des problèmes de la sécurité internationale lors de la récente visite à Paris de notre Ministre des affaires étrangères Bohuslav Černoupek. Cette visite a été considérée par les autorités de Prague comme très utile,

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

car elle a non seulement contribué aux relations franco-tchécoslovaques, mais également souligné la nécessité d'une coopération européenne la plus profonde, lancée il y a 12 ans à Helsinki.

L'orateur reprend en anglais

Tout au long de l'histoire de l'humanité, les nations et les groupes de nations ont toujours dû lutter pour leur sécurité. La paix, lorsqu'elle survenait ici ou là, était généralement le prix d'un dur et sanglant combat. Cela est resté vrai jusqu'à tout récemment en Europe et le demeure encore dans de nombreuses régions du monde. Durant ce processus, les outils de la guerre n'ont cessé de se perfectionner jusqu'à ce que les armes individuelles soient remplacées par des machines de mort et par les moyens actuels de destruction massive. Ces armes ne peuvent assurer la paix et la sécurité étant donné que leur nature dévastatrice les empêche d'être utilisées rationnellement, même d'un point de vue purement militaire et technique. La paix et la sécurité doivent être édifiées aujourd'hui par d'autres moyens.

L'une des grandes leçons politiques de notre époque est que la paix et la sécurité internationales doivent être assises sur une base plus large et plus stable que par le passé. Cette base ne peut pas être mise en place par n'importe qui : la tâche en incombe à tous les Etats qui veulent voir leurs relations avec leurs voisins et les autres pays reposer non pas sur la force, mais sur la coopération pacifique dans des conditions de sécurité internationale fermement assurée. Tel était l'état d'esprit des auteurs de la résolution 41/92 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relative à la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales, lorsqu'ils ont lancé leur initiative.

La cessation de la course aux armements nucléaires et l'adoption de mesures de désarmement réel devront constituer l'ossature de ce système général.

Le désarmement nucléaire est à cet égard de la plus haute priorité. Le traitement que méritent les armes nucléaires a été fort bien décrit par Mikhaïl Gorbatchev lorsqu'il s'est adressé lundi, à Moscou, aux participants au Forum international pour un monde sans armes nucléaires, dans les termes suivants : "Nous avons refusé aux dirigeants d'un pays, que ce soit l'URSS, les Etats-Unis ou tout autre Etat, le droit de condamner à mort l'humanité. Nous ne sommes pas des juges et les milliards d'habitants de notre planète ne sont pas des criminels à punir. La guillotine nucléaire doit donc être brisée."

Nous avons suivi avec grande attention la rencontre soviéto-américaine à Reykjavik en octobre dernier. Certains "experts" politiques l'ont par la suite qualifiée d'échec, mais nous ne partageons pas leur avis. Au contraire, nous avons été témoins, pour la première fois, d'une tentative directe visant à briser la "guillotine nucléaire". Même si cela n'a pas été alors possible - et je n'en examinerai pas ici les raisons -, la rencontre dans cette île paisible du Nord a laissé une empreinte indélébile et les arsenaux nucléaires ne sembleront plus jamais aussi intouchables qu'ils paraissaient l'être encore dans un passé récent.

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Notre Conférence est un organe hautement représentatif aux travaux duquel participent tous les pays nucléaires. Elle devrait donc contribuer à la solution de plusieurs problèmes liés au désarmement nucléaire dont elle est clairement saisie. Nous repoussons l'idée qu'elle ne devrait se pencher que sur certaines questions à l'examen, tandis que d'autres seraient laissées aux instances bilatérales ou à d'autres enceintes limitées. Cela vaut tout particulièrement pour les trois premiers points de l'ordre du jour, qui méritent notre attention permanente.

N'en déplaise à d'aucuns, l'interdiction des essais nucléaires ne figure pas seulement à la première place de notre ordre du jour, mais aussi au centre de l'attention internationale, et depuis un certain temps déjà.

L'une des deux principales puissances nucléaires nous a amplement convaincus, durant ces 19 derniers mois, qu'elle était prête à arrêter les essais nucléaires. L'Union soviétique a fait tout en son pouvoir pour continuer à appliquer son moratoire, et si ce dernier a été interrompu la faute en revient aux Etats-Unis qui ont procédé à une explosion nucléaire le 3 février.

A notre avis, cette disposition à s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires montre que l'Union soviétique est prête non seulement à les interdire, mais aussi à envisager effectivement le désarmement nucléaire sous tous ses aspects. Une mesure concrète telle que le moratoire unilatéral est une preuve de bonne volonté politique beaucoup plus convaincante que des morceaux d'éloquence et des déclarations d'intention.

Nous nous associons pleinement à ceux qui demandent la création d'un organe de travail pour l'interdiction des essais nucléaires. Il y a beaucoup à faire dans ce domaine, y compris au sujet de la vérification. A notre avis, les travaux actifs et concrets d'un organe de ce genre démontreraient un certain nombre de points : premièrement, que l'interdiction des essais nucléaires est une mesure urgente qui pourrait contribuer substantiellement à la cessation de la course aux armements nucléaires et créer une atmosphère propice à des négociations fructueuses sur des mesures de désarmement nucléaire, deuxièmement, que la majorité écrasante des Etats sont en faveur de la cessation des essais nucléaires et se rendent compte que l'interdiction universelle de ces essais correspondrait à leurs intérêts vitaux en matière de sécurité, troisièmement, que l'on a en main tous les éléments requis pour négocier une interdiction effective des essais nucléaires, y compris le mécanisme de vérification, quatrièmement, qu'il est nécessaire d'examiner, de manière constructive et dans une instance unique, les nombreuses propositions concernant la portée et la nature de l'interdiction des essais nucléaires, les mesures partielles possibles et les diverses démarches à l'égard de la vérification, y compris les offres individuelles d'Etats ou de groupes d'Etats, de manière à les combiner dans un seul système assurant, de la façon la plus efficace, le respect total de l'interdiction des essais nucléaires, cinquièmement, que le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourrait aussi constituer une nécessaire passerelle entre les travaux appréciables du Groupe d'experts scientifiques sur les événements sismiques et les efforts effectivement déployés en vue de parvenir à l'interdiction

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

des essais nucléaires. Ce lien serait utile, notamment pour mettre dans un contexte approprié les résultats de l'expérience prévue l'an prochain pour la transmission des données sismiques de niveau II.

Par ses travaux, le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourrait aussi nous fournir les critères requis pour examiner l'utilité de créer un système international permanent d'échange de données sismiques.

Ainsi voyons-nous un certain nombre d'arguments valables militant en faveur de la création d'un comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation serait prête à participer activement à ses débats et à faire preuve de la souplesse voulue pour que la Conférence puisse, finalement, prendre certaines mesures spécifiques en vue d'interdire les essais nucléaires.

Nous espérons voir rétabli sous peu le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Conférence ne devrait pas fermer les yeux sur le danger d'une militarisation totale de l'espace. Le mandat du Comité devrait refléter une nécessité objective, celle de définir en termes clairs et probants l'impact du régime juridique actuellement appliqué à l'espace, et de déterminer quelles mesures supplémentaires il conviendrait de prendre. En même temps, nous ne pensons pas qu'un mandat ainsi conçu doive nous empêcher d'échanger des vues sur des propositions spécifiques qui ont été avancées ou qui pourraient l'être dans les mois à venir. A cet égard, nous avons été vivement intéressés par la déclaration du Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de l'URSS, Youli Vorontsov, dans laquelle il était notamment proposé de créer un inspectorat international pour vérifier que les armes ne sont pas placées sur des objets lancés dans l'espace. C'est là une mesure nouvelle et radicale qui pourrait, à notre avis, constituer une solide barrière contre la militarisation directe de l'espace.

Il n'est pas besoin de souligner encore l'urgence de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace : elle ressort clairement du débat qui se déroule actuellement aux Etats-Unis sur la mise en oeuvre de la première phase de l'IDS. Il semble que les partisans de ce programme prétendument défensif s'impatientent quelque peu. Ils voient d'importants changements se produire dans le monde et se rendent finalement compte que même la menace nucléaire, sur laquelle ils comptent beaucoup pour leur "mission de sauver le monde", comme ils l'appellent, pourrait ne pas être éternelle. Pour cette raison, il est nécessaire de mettre en application l'IDS, de la rendre irréversible et d'investir sans tarder d'immenses ressources financières. En cas de réussite, le complexe militaro-industriel américain bénéficiera de profits énormes pendant de longues années. Mais surtout, l'IDS deviendra un gigantesque laboratoire permettant de remplacer les armes nucléaires "sales" et d'emploi aveugle par des armes tout aussi efficaces mais plus "commodes" et plus "pratiques", à énergie dirigée. L'espace est jugé assez vaste pour absorber les effets des explosions nucléaires, qui sont difficiles à maîtriser sur Terre. Certainement, des cibles terrestres se verront épargner la longue agonie d'une destruction nucléaire : elles seront réduites à néant d'une façon propre, rapide et "civilisée".

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Quiconque connaît suffisamment bien les dispositions et l'esprit du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques ne peut prendre au sérieux ceux qui parlent d'"interprétation large". La seule signification réelle de cette interprétation est que le Traité fait obstacle à l'IDS et doit être jeté aux oubliettes. Et la voie, alors, sera vraiment ouverte à la militarisation complète de l'espace.

Notre délégation se félicite que le Comité spécial des armes chimiques ait été promptement rétabli sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Ekéus, de la Suède. Cette remise en route rapide ainsi que l'adoption d'une démarche nouvelle et concrète nous donnent une garantie que la Conférence s'efforcera d'utiliser à fond ses possibilités et que tout sera fait pour que la convention sur les armes chimiques soit achevée dès cette année. A condition qu'il y ait la volonté politique nécessaire, rien ne pourra nous empêcher de résoudre les questions politiques et techniques en suspens concernant l'interdiction des armes chimiques. Il y a deux jours, la Conférence a été témoin d'un bon exemple de démarche constructive lorsque le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Nazarkine, a évoqué le problème de l'emplacement des stocks d'armes chimiques, la question de la destruction de ces armes par opposition à leur réaffectation et certains autres aspects de la vérification par mise en demeure. Nous estimons que toutes les propositions avancées traduisent un réel désir de voir s'accélérer nos travaux sur la convention et devraient être abordées avec tout le sérieux voulu. Des conclusions hâtives seraient à cet égard hors de mise, en particulier si elles s'écartent du problème traité. Nous voudrions espérer que les suggestions de l'Ambassadeur Nazarkine seront examinées à fond à un niveau de compétence approprié.

Nous suivons attentivement les travaux du Comité spécial consacrés au problème de la non-fabrication des armes chimiques et à la vérification par mise en demeure. Durant les brèves sessions de l'automne dernier et de janvier, nous avons noté que les divergences de vues des pays s'amenuisaient peu à peu. Il s'agit là d'un processus délicat, qui doit être poursuivi avec le calme et le sérieux voulus. Nous sommes certains qu'à la fin de la session de cette année, les écarts subsistants se seront suffisamment réduits pour nous permettre de formuler ce qui, aux fins de la convention, pourrait être considéré comme des positions essentiellement communes à propos des articles VI et IX.

La convention sur les armes chimiques n'a malheureusement pas encore fait l'objet d'un accord définitif. Mais il est clair que ses grandes lignes ont été tracées et que l'on peut d'ores et déjà avoir une idée précise des dispositions fondamentales de chacun de ses articles. La vérification sera extensive et portera sur un grand nombre d'activités, allant de l'entrée en vigueur de la convention à l'assurance permanente du respect futur de ses dispositions, en passant par la destruction des stocks et des installations de fabrication. Ce vaste système de vérification montre en quelque sorte que l'élimination et l'interdiction des armes chimiques représentent une tâche ambitieuse et difficile. Selon nous, cette ambition justifierait tout à fait que l'on essaie de suivre tout le chemin que les substances ont à parcourir avant de devenir des armes. On peut considérer qu'une substance toxique naît d'une synthèse, laquelle ne peut être réalisée qu'en laboratoire.

(M.Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Rappelons à ce propos que des substances de la première catégorie (Tabyn, Sarin, Soman) ont été également les résultats de recherches en laboratoire. Nous appuyons donc l'idée que cette première étape de la création d'armes chimiques devrait être reconnue et traitée en tant que telle au titre de la convention. Il serait vain d'essayer de contrôler régulièrement tous les laboratoires existants, mais ce serait une grave erreur d'oublier que les nouveaux produits chimiques létaux supertoxiques de la catégorie I peuvent être en permanence créés par synthèse dans les laboratoires, soit délibérément soit par coïncidence. Le nombre des laboratoires en cause est relativement limité dans chaque pays et leur déclaration, éventuellement assortie d'une vérification ultérieure par mise en demeure, ne devrait pas constituer une charge supplémentaire trop lourde. L'application régulière de procédures de ce genre pourrait engendrer la confiance nécessaire et représenterait en quelque sorte une introduction à la vérification effective de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie civile.

Le programme global de désarmement figure à notre ordre du jour depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978. En près de dix ans, un grand nombre de dispositions ont été arrêtées à cet égard, et il ne reste plus maintenant que quelques points à régler, mais sur lesquels on continue d'achopper. Le Comité spécial sur le programme global de désarmement a repris ses travaux sous la conduite vigilante de l'Ambassadeur Robles, du Mexique. Nous sommes certains qu'il fera tout en son pouvoir pour achever bientôt le projet de programme, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, et nous lui offrirons notre coopération la plus active. Mais la clé du programme est entre les mains de ceux qui manquent à faire preuve d'un minimum de souplesse à l'égard d'un certain nombre de questions prioritaires, parmi lesquelles figure à la première place l'interdiction des essais nucléaires.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président et au pays que celui-ci représente.

La liste des orateurs est épuisée pour aujourd'hui, et il ne semble pas qu'il y ait d'autres membres désireux de prendre la parole.

J'ai maintenant l'intention de suspendre brièvement la séance pour convoquer, comme je l'ai annoncé mardi dernier, une réunion officieuse afin d'examiner une demande de participation aux travaux émanant d'un Etat non membre de la Conférence. Une fois la demande examinée, nous reprendrons la séance afin d'entériner la décision prise à cet égard et d'adopter par ailleurs le calendrier des activités de la Conférence pour la semaine prochaine.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle est reprise à 11 h 36.

Je voudrais saisir la Conférence, pour adoption, du document CD/WP.267 portant sur une demande faite par le Sénégal en vue de participer aux travaux de la Conférence. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Comme à l'accoutumée, ce calendrier est présenté à titre purement indicatif et peut être modifié au besoin. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais maintenant annoncer que le Président de la Commission du désarmement de l'ONU tiendra, le vendredi 27 février à 15 heures, dans la salle de conférence III, des consultations à participation non limitée sur la prochaine session de la Commission. Tous les services de secrétariat voulus seront assurés à cette occasion.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 24 février 1987 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 39.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL